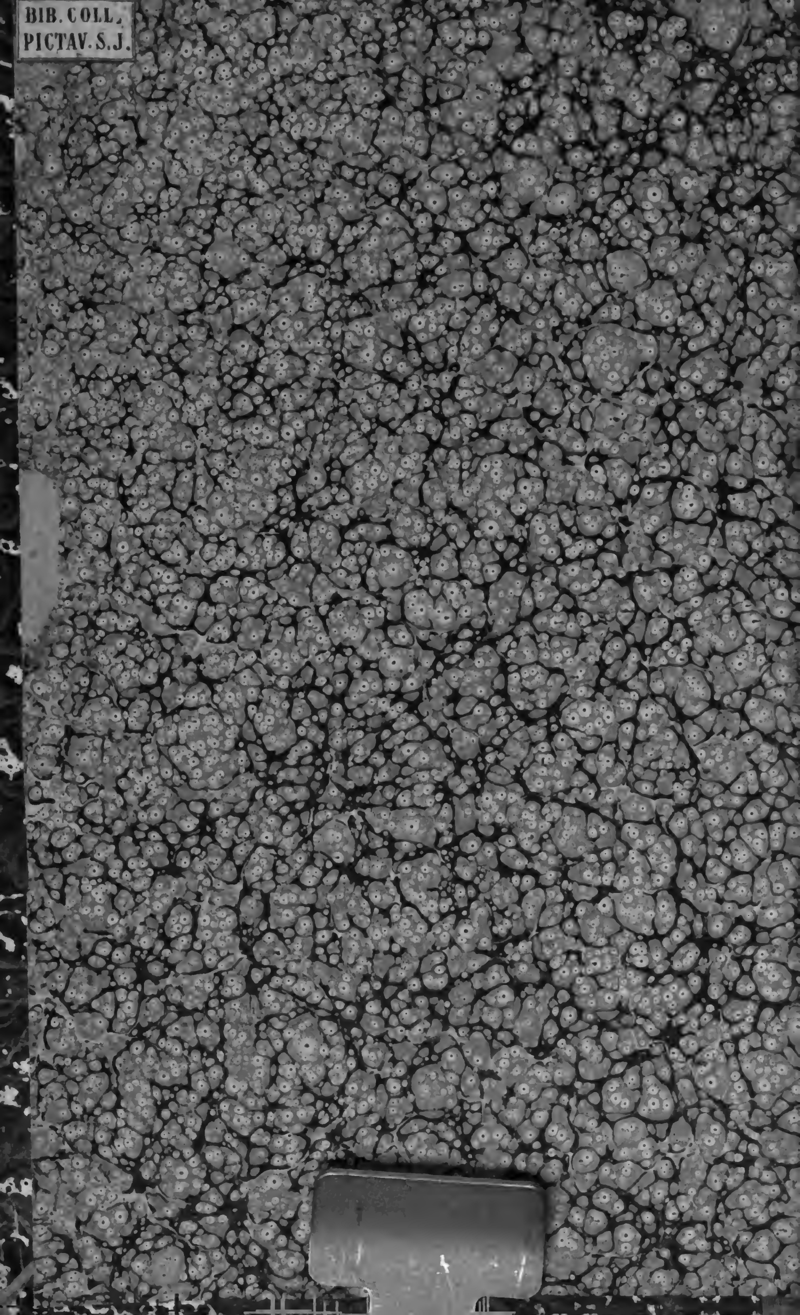
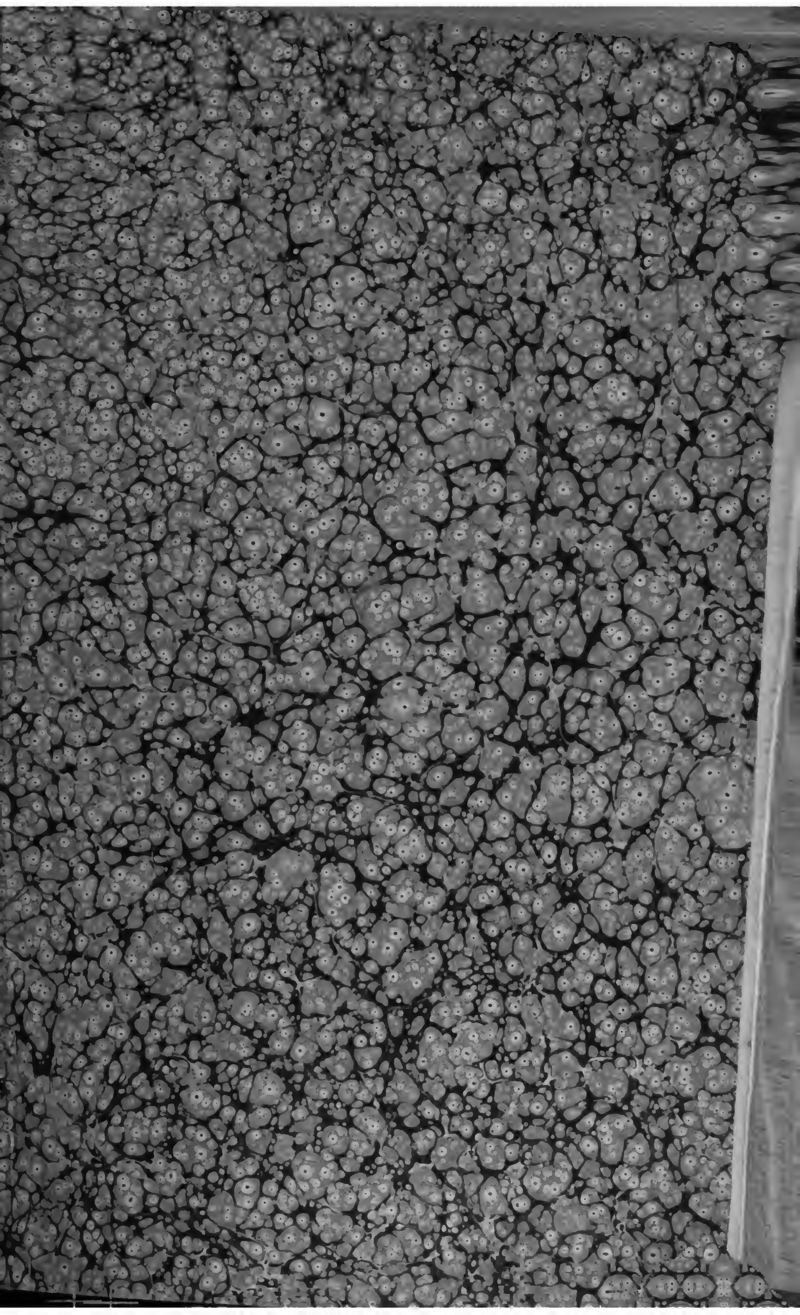



BIB. COLL.
PICTAV. S.J.



HAM,

SON CHATEAU

ET

SES PRISONNIERS,

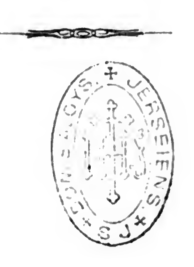
OUVRAGE COURONNÉ EN 1863

par la Société des Antiquaires de Picardie.



« Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de
» nous comprend dans ses affections sous le nom de patrie,
» devrait nous être représenté à chaque siècle de son exis-
» tence. »

Augustin THIERRY.



HAM,

SON CHATEAU

ET

SES PRISONNIERS,

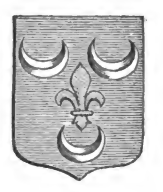
par Ch. GOMART,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Correspondant des Ministères d'Etat et de l'Instruction publique, Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, Membre de l'Institut des provinces, de la Société des Antiquaires de Picardie, des Sociétés savantes de Lille, Caen, Laon, Soissons Cambrai, Arras, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Avesnes, Reims, Beauvais, Abbeville, Châlons-sur-Marne, Châlon-sur-Saône, Le Mans, Auxerre, Sens, Metz, Moulins, Le Puy, Le Havre, Gand, Liége, Mons, Tournai et du Hainaut.

Ouvrage couronné en 1863 par la Société des Antiquaires de Picardie,

ILLUSTRÉ D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES ET D'UN PLAN DE LA VILLE DE HAM.



HAM

LUCAS, Secrétaire de la Mairie.

Ve LAURENS, Libraire.

AMIENS

NIQUET, Place Saint-Denis.

PÉRONNE

RÉCOUPÉ, Grand'Place.

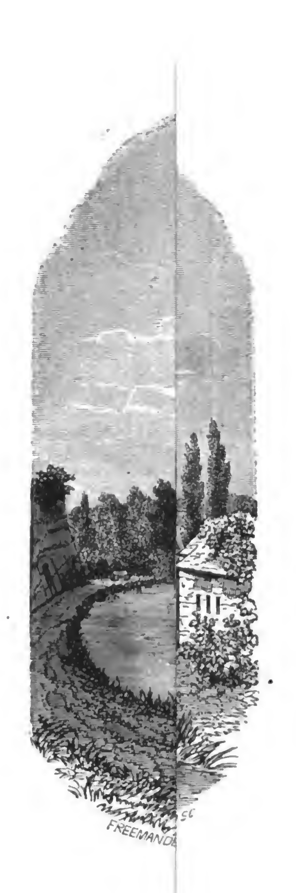
PARIS

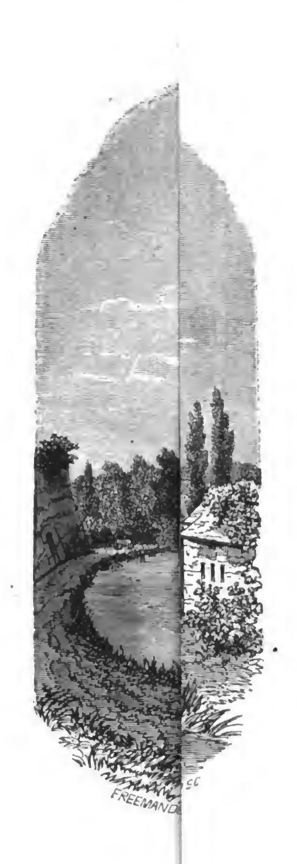
DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
CLAUDIN, rue Guénégaud, 1.
AUBRY, rue Dauphine, 16.

SAINT-QUENTIN

DOLOY, Grand'Place, 21.
LANGLET, rue d'Isle, 9.
HOURDEQUIN, rue du Palais-de-Justice, 17.

1864




FREEMAN SC

PREFACE.

La ville de Ham joue un rôle si restreint dans l'histoire générale que, pour lier entr'eux les événements qui s'y sont passés et les enchaîner à l'histoire générale, il faudrait raconter les invasions des Normands, retracer le grand mouvement d'émancipation des communes, l'élan des croisades ; esquisser à grands traits la grandeur et la décadence de la féodalité; peindre les horreurs des guerres de religion, les luttes sanglantes avec les Flamands, les Bourguignons, les Anglais et les Espagnols; démontrer les excès de la centralisation administrative; en un mot écrire l'histoire de la Picardie.

Tel n'est pas notre but, le cadre que nous nous étions tracé, quoique déjà bien élargi, est beaucoup plus modeste; nous nous sommes proposé : 1° de faire connaître les documents que nous avions rassemblés sur l'origine de Ham, sur ses institutions, sa commune, ses chartes, en citant les sources où nous les avions puisés.

2° D'étudier ses monuments tant anciens que modernes, en recherchant leur origine. De conserver et de faire revivre, par la reproduction d'anciens plans, d'anciennes vues; et, par plus de cent gravures sur bois, insérées dans le texte, de faire connaître plusieurs monuments qui ont disparu, afin d'inspirer, pour ceux qui existent encore, le respect que méritent ces vieux témoins d'une autre époque.

3° De décrire ses établissements civils, religieux, charitables, d'étudier les transformations de son commerce, l'influence de ses corporations.

4° De raconter les événements remarquables, les faits intéressants qui s'y sont passés, les siéges que la ville a supportés. De faire connaître ses mœurs, ses coutumes.

5° De signaler les hommes que le pays a produits; de décrire son château, ses tours, ses fortifications; de donner les noms de ses seigneurs, de ses gouverneurs et des prisonniers qui y ont été détenus.

6° Enfin nous avons voulu, en publiant un plan représentant avec la plus grande exactitude la ville, le château et les alentours, constater l'état actuel de Ham et fournir les moyens d'étudier utilement le plus grand nombre des faits mentionnés dans cette publication.

Pour rendre les recherches faciles, nous avons divisé ce travail en vingt-huit chapitres, dont vingt-et-un forment la première partie; elle comprend tout ce qui concerne la ville de Ham, son origine, sa commune, ses monuments, ses établissements civils, religieux, charitables, ses confréries, ses coutumes, ses siéges et sa biographie. — La seconde partie contient sept chapitres; elle a rapport au château, à ses seigneurs et aux prisonniers qui y ont été enfermés. Cette division nous a paru présenter, pour les recherches, plus d'avantages que la méthode chronologique, attendu qu'on ne connaît pas toujours la date du fait qu'on veut obtenir, tandis qu'on saura toujours dans quel ordre de matières on devra chercher le renseignement demandé.

Dans ce but nous avons fait suivre la *Table des matières par chapitres* d'une seconde *Table* renfermant *les matières principales classées par ordre alphabétique*. Aujourd'hui qu'on étudie l'histoire par son côté statistique, la division par chapitres est la plus commode pour retrouver facilement les monuments épars du passé.

Nous ne nous sommes pas fait illusion sur ce qu'offrirait d'aride pour le lecteur le classement que nous avons adopté dans cet ouvrage, nous convenons sans peine qu'il eût présenté plus d'intérêt si nous avions, par des récits empruntés à l'his-

toire générale, lié entr'eux les événements qui se sont passés à Ham ; mais cette méthode eût nécessité trop de développements. En publiant ce volume, nous avons écrit pour ceux qui veulent étudier les institutions et les monuments de leur pays, connaître les événements qui s'y sont accomplis, plutôt que pour les lecteurs qui voudraient trouver, dans ce modeste travail, les grands événements de l'histoire.

Nous croyons que les événements qui ont rapport à une localité ne tardent pas à être utiles à l'histoire en général et un coin de la France peut offrir matière à de hautes considérations morales et politiques. Est-ce que l'histoire de la France ne se compose pas de celle de chaque ville ? Notre étude sur Ham ne sera pas, nous l'espérons, sans intérêt ; car le théâtre, pour être moins vaste, offre toujours les mêmes passions. Le temps marche, les âges se succèdent, et plus d'une fois les traditions, les documents, chers aux habitants d'une ville, auraient disparu comme eux si des écrits, des publications ne les avaient consignés avec soin. Les événements, les faits que nous allons rapporter, sont loin sans doute d'offrir l'intérêt qui s'attache à l'histoire de France ou même à celle d'une province ; mais ils ne trouveront pas indifférents, nous l'espérons, les arrière-neveux de ceux dont il est fait mention dans le cours de cet ouvrage. Le récit sera utile surtout si, par l'attrait de la curiosité, il excite chez quelques lecteurs, le goût des études historiques, si fécondes en sérieux enseignements.

Nous avons éprouvé une véritable jouissance à parler des lieux qui ont été témoins de nos premiers pas dans la vie, à raconter la vie des hommes de mérite dont l'existence se lie essentiellement à l'histoire de Ham. Les uns y ont vu le jour, les autres nés ailleurs y sont venus jouer un rôle ; leur existence, leur mémoire semblent nous appartenir plus qu'à tous autres, et nous nous enorgueillissons de leurs mérites.

Longtemps nous avons hésité à publier ce volume parce que, tous les jours, nos recherches nous mettaient sur la voie de

nouveaux documents. Si nous nous sommes décidé à coordonner et à livrer à l'impression les notes que nous avions recueillies, c'est parce que nous en avons été vivement sollicité par beaucoup de nos compatriotes.

En laissant à notre ville natale ce témoignage de notre patriotisme, fruit de nos patientes et persévérantes recherches, nous sommes loin d'avoir la prétention de ne pas avoir fait d'erreurs; mais, comme tout ce qui a été avancé par nous est justifié par l'indication des sources, il sera toujours facile de contrôler nos assertions. Nous croyons que, lorsqu'on parle d'une époque obscure du passé, on ne saurait prétendre être cru sur parole.

Nous n'avons pas non plus la prétention d'avoir toujours écrit du nouveau et nous avons répété souvent ce que l'on avait dit avant nous; mais nous y avons ajouté le plus souvent des particularités, et des faits échappés aux investigations de nos devanciers.

Nous devons exprimer tous nos remercîments à nos gracieux collaborateurs MM. Léon Paulet, de Mons, et Lucas, secrétaire de la mairie de Ham. Ces deux compatriotes ont poussé l'obligeance jusqu'à nous donner en communication bon nombre de renseignements qu'ils avaient rassemblés sur notre intéressante cité. Un semblable procédé nous inspire la reconnaissance la mieux sentie.

CH. GOMART.

INTRODUCTION

ÉPOQUE CELTIQUE



N trouve à chaque pas, dans la Picardie, des témoignages irrécusables du séjour des Celtes. Le grand nombre de villages dont les noms indiquent cette origine, les rivières, les sources, dont quelques-unes portent encore le nom de leur ancien génie particulier, les *Tumuli*, les souterrains, nous fournissent à chaque pas des preuves que ce grand peuple a longtemps habité cette contrée.

En effet, si nous décomposons les noms des villages des environs de Ham, nous trouvons qu'ils ont presque tous une racine celtique, et, sans vouloir établir ici rien d'absolu, on ne peut méconnaître que la désinence des noms de lieux peut, dans une certaine mesure, servir à en déterminer l'origine.

Les nombreux villages dont les désinences se terminent par

Court, (1) tels que Gricourt, Golancourt, Sancourt, Eaucourt, Caulaincourt, Guisancourt, etc., doivent leur nom à la langue celtique, qui est pour nous la primitive ; ceux dont le nom est *Hem*, *Heim*, *Haim*, comme Ham, le Hamel, le Hem, sont dérivés de la langue germanique ; ceux terminés en *inn*, *inny*, que l'on prononce *igny*, comme Matigny, Pargny, Aubigny, Regny, Cartigny, etc., font présumer qu'ils doivent leur origine aux Saxons. Enfin ceux terminés par le *villa* ou *ville*, Eppeville, Marteville, Viefville, etc., de la moyenne latinité, appartiennent évidemment à l'époque romaine. *Le Court*, celtique ; *le Ham*, germanique ; *le Ignies*, saxon ; *le Ville*, romain ; *le Celle*, franck, sont des racines de différentes langues qui signifient à peu près la même chose, c'est-à-dire village, réunion de maisons d'habitation. Ainsi Remicourt a, en langue celtique, la même signification que Remignies en langue saxonne, c'est-à-dire : village de Remi.

Les noms de quelques villages des environs de Ham nous paraissent tirer leur nom des dieux gaulois ; le *ar*, *er*, celtique (terre), a donné Ercheu, Artemps, Arvillers. Le *Tuis* (dieu germain), a donné Tuigny. Le *Ouvana* (dieu germain), a fait Oignes. Le *Œsus* (grande divinité gauloise), a fait Aisecourt.

Plusieurs rivières et sources portent encore aujourd'hui les noms des génies particuliers des Celtes : *Samara*, la Somme ; *Æsia*, l'Oise ; *Germania*, la Germaine ; *Alminio*, l'Aumignon, etc. etc., et, si les fontaines les plus importantes reflètent, dans la Picardie, l'image de la Vierge ou celle d'un saint, c'est parce qu'un des premiers soins de la religion chrétienne fut de consacrer les fontaines déifiées précédemment par un génie païen. Partout les mythes des anciens âges évoquent leurs fantômes poétiques, et cent endroits divers sont consacrés par les traditions féeriques de l'époque gauloise.

(1) Le mot *court* ou *curt* est celtique, il signifie habitation. Les Espagnols, celtes de nation, ont conservé ce mot dans leur langue ; *Cortés* signifie encore chez eux réunion, assemblée.

Les Gaulois sont devenus chrétiens sans répudier aucune des influences auxquelles ils avaient prêté une obéissance séculaire, et ils sont entrés de plein saut du druidisme dans la foi catholique. Le culte des fontaines, qui était encore si vivace au VIIe siècle (puisque saint Eloy le défendait dans son traité *De rectitudine conversationis)*, n'a pas encore cessé de nos jours, et les propriétés de guérir certaines maladies, attribuées au plus grand nombre des fontaines de Picardie, nous paraissent être des restes de paganisme, modifiés par la religion chrétienne.

Parmi les monuments attribués aux Celtes, les *menhirs* ou pierres levées (souvenirs mystérieux des âges anté-historiques), doivent occuper la première place. La Picardie est fière de pouvoir encore montrer plusieurs de ces pierres mémorables qui rendent témoignage de la grandeur de la race celtique.

Le Menhir de Doingt, près Péronne, qui s'élève majestueusement au milieu des prairies, à 100m au Sud de la route impériale n° 37, entre le village de Doingt et Péronne.

La pierre qui pousse, qu'on rencontre à peu de distance de Ham, dans le marais d'Eppeville, non loin des bords du canal de la Somme, est un monument celtique parfaitement conservé et d'un grand intérêt pour nos contrées. Une tradition prétend que ce bloc énorme fait tous les ans un tour sur lui-même pendant la nuit de Noël; ce qui lui a valu aussi le nom de *pierre tournante*. A la nuit, on y entend, dit-on, des voix confuses et l'on y a vu parfois des formes incertaines dans les vapeurs du crépuscule. Le bouvier attardé vous affirmera avoir aperçu, à la chûte du jour, des fées traçant à l'entour de cette pierre mystérieuse les cercles de leurs danses infernales.

Nous avons visité ce menhir, qui est non pas seul, mais entouré pour ainsi dire d'un groupe de pierres de même nature, beaucoup plus petites et plus enterrées que lui. La pierre principale, dont nous donnons ici le dessin, est un énorme grès



LA PIERRE QUI POUSSE, MENHIR PRÈS DE HAM

qui sort de 2 m 80 c au-dessus du sol actuel et qui porte une largeur de 1 m 50 c sur 0 m 50 c environ d'épaisseur. Sa surface, blanchie par la pluie, est très-dure.

Le lieu où cette pierre est placée indique évidemment le travail de l'homme, car on ne rencontre de carrière de grès qu'à une assez grande distance, et le bassin de la Somme, au milieu duquel ce monument s'élève, est formé en cet endroit d'une alluvion moderne avec tourbes assises sur un banc de craie et de marne. Le bloc a été planté de manière que l'extrémité la plus volumineuse est en bas et la moins grosse en haut.



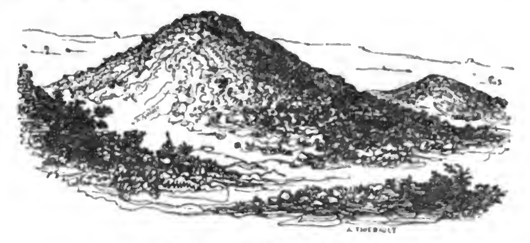
Ce monument d'un grand peuple n'était pas autrefois le seul que les environs de Ham eussent conservés, car les lieux dits *la Haute Borne, le Champ à Bornes*, mentionnés encore aujourd'hui sur les terroirs des communes de St-Simon, Tugny, Trefcon, etc. etc., montrent que ces villages ont eu leurs menhirs.

D'autres monuments plus nombreux attestent que des bras humains ont remué le sol, et, pour être simplement des tertres de terre couverts de gazon, ils n'en sont pas moins les plus anciens de nos contrées. Les environs de Ham présentent un grand nombre de monticules qu'on appelle *mottes, tombelles* ou *tumuli*.

La tombelle *Husting*, à Monchy-Lagache; — la tombelle *Waring*, à Vraignes; — la tombe *Régnier*, à Ugny-le-Gay; (1)

(1) La tombe Régnier, désignée sur d'anciens titres sous le nom de *Tumulus Reinaldi*, peut faire supposer qu'elle doit être le tombeau

— le *Coquerel,* à Flavy-le-Martel ; — les tombelles de Dury, — de Montescourt, — d'Happencourt, — d'Oroir, — de Savy, — de Beauvois, — d'Ennemain, — sont des buttes artificielles de forme circulaire et conique, dont la circonférence, dûe évidemment à l'industrie des hommes, varie à l'infini. L'élévation est en rapport naturel avec la base ; toutefois les efforts du temps, du climat, de la culture, ont amené sur toute la périphérie un abaissement considérable.



TOMBELLE OU BUTTE CELTIQUE

Des fouilles pratiquées dans les tumuli de Picardie (1) ont fait présumer que ces buttes factices étaient des monuments funèbres élevés par les Celtes et les Gaulois. Partout où l'on a ouvert ces tombelles, sur les bords du Danube, comme sur les Alpes suéviques ; sur les plateaux du Necker, comme dans les plaines du Rhin, on a trouvé des inhumations plus ou moins importantes et jusqu'à deux ou trois superpositions de corps.

Le résumé de ces fouilles et des faits qu'elles ont révélés, a démontré, d'une manière à peu près sûre, qu'après la première inhumation, faite assez souvent dans un caveau, on avait dû

de Reignier, chef normand qui, selon les historiens, après avoir échoué devant Paris, fut défait par Charles-le-Chauve aux environs de Quierzy.

Les tombes Waring et Husting ne seraient-elles pas aussi des tombeaux de chefs normands ?

(1) Voir la *Notice sur les Mottes ou Tombelles de l'arrondissement de Saint-Quentin*, par M. Piette. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome VII.

jeter sur le mort une certaine quantité de terre, puis le cercle avait été nivelé pour recevoir de nouvelles inhumations. Après la troisième couche tout le tumulus avait été couvert de gazon et abandonné.

Voici la forme des vases trouvés dans quelques-uns de ces tumuli. La pâte est noire au dedans et remplie de sable et de gravier. La cassure est rude et pleine d'aspérité; les mains seules, aidées d'un morceau de bois, ont pu fabriquer ce vase antérieurement à l'usage du tour.



VASES GAULOIS

Tels paraissent devoir être les secrets que ces monuments ont longtemps recélé dans leur sein et dont les mystères nous ont été particulièrement révélés par les fouilles pratiquées à Schelestadt en 1857. (1)

Les souterrains ou creutes que l'on rencontre à Ham et dans un grand nombre de villages à l'entour, peuvent-ils être considérés comme des monuments de l'époque celtique? Il est certain que c'est en creusant la terre que l'homme s'est appris à bâtir. Les écrivains de Rome, Pline, Tacite, nous ont initiés aux mystères de ces retraites et en ont indiqué l'usage chez les peuples de la Germanie, de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Suivant la tradition, plusieurs de ces souterrains furent la demeure des peuplades gauloises. Nous citerons ici, sans vouloir rechercher

(1) Voir le rapport de M. de Ring, *Bulletin de la Société archéologique de Strasbourg*, 1re livraison, p. 13.

l'époque où elles ont pu être creusées, les cryptes de Ham, transformées en caves; celles de Saint-Sulpice, défoncées en 1847; celles de Sancourt, signalées par M. Delacourt; celles de Croix, découvertes en 1842, non loin de l'église, sous la route impériale n° 37; (1) celles d'Athies, d'Ercheu, d'Happencourt, Fluquières, Dury, Ollezy, Montescourt, etc. etc. A ceux qui voudraient déterminer l'époque de la construction de chacun de ces souterrains-refuges, nous conseillerons de lire l'excellent travail de M. Bouthors sur *les Cryptes de Picardie.*

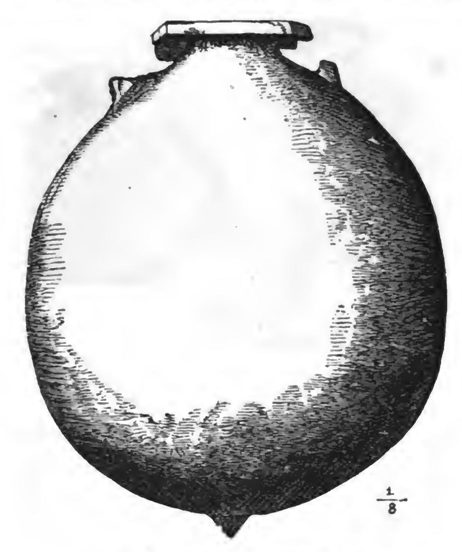
ÉPOQUE ROMAINE.

Les Romains, en soumettant la Gaule à leurs aigles victorieuses, ont sillonné son sol de larges voies et assis des camps fortifiés sur les points d'occupation les plus importants du territoire de la seconde Belgique. Dans le cadre restreint que nous nous sommes tracé, nous ne citerons que les postes fortifiés qui avoisinent la ville de Ham.

Un des camps les plus rapprochés est celui de Muille-Villette, situé à l'est de la route impériale n° 32, de Ham à Noyon. Son enceinte, dont *l'agger* est encore assez bien conservé des côtés de l'est et du sud, présente la figure d'un rectangle de 3,000 ^{m} de superficie. Aussi, quoique placé dans une position avantageuse, ce camp n'a dû être qu'un poste de passage, à cause de son périmètre trop restreint. On y a rencontré en 1840, vers le nord, dans une sablière, entre la chaussée et l'*agger*, un cimetière romain que l'on avait pris pour une ancienne fabrique de poteries romaines. Ce lieu a déjà fourni à l'antiquaire des médailles de Trajan (98);— d'Antonin-le-Pieux (138);— de Marc-Aurèle (161); — de Commode (180); — de Probus (276);

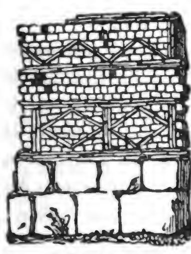
(1) *L'Arrondissement de Péronne,* par M. de Cagny; p. 413.

— Dioclétien (284); — Constantin (305); — Constantin-le-



DOLIUM TROUVÉ A MUILLE-VILLETTE

Grand (308); — qui prouveraient au besoin l'occupation de ce poste par les armées romaines, pendant près de trois siècles.



MURS ROMAINS

Le bourg d'Athies est aussi un camp romain. Ses remparts en terre, que l'on retrouve en partie, sa maison royale, sous la première race, les murs de construction romaine qui y existaient encore au commencement de ce siècle, les nombreuses médailles, les vases, les styles romains qu'on y a trouvés, l'ancienne chaussée qui y passe, ne laissent pas



VASES ROMAINS TROUVÉS A ATHIES

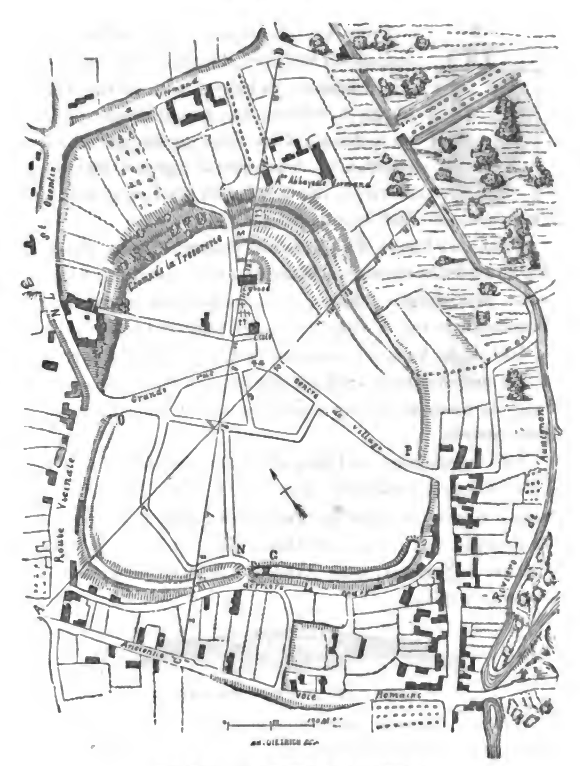


STYLES ROMAINS

de doute à cet égard. Ce poste militaire était défendu dans le haut du village par des murs en terre, et protégé dans le bas par des fossés profonds et par la rivière de l'Aumignon. Il y a eu à Athies des thermes ou bains romains, puisque la reine sainte Radegonde s'occupait, suivant les actes, à laver dans les thermes les femmes pauvres. *Ipsa eos lavans in thermis.* (1)

D'autres camps romains ont encore laissé des traces dans les environs de Ham; mais le plus important est le *camp de Vermand*, qui a conservé la plus grande partie de ses murailles en terre et qui, placé à la rencontre des chaussées de Saint-Quentin à Amiens,

(1) Acta S.S. Benedictin. Sac 1, p. 320, n° 4.

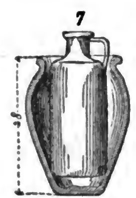


PLAN DU CAMP ROMAIN DE VERMAND

et de Bavay à Beauvais, a dû être par sa situation et son étendue l'un des camps les plus importants des romains; (1) enfin le *camp de Noyon*, qui a donné naissance à la ville de Noyon. (2)

(1) Voir ma brochure: *Le Camp romain de Vermand.*

(2) *Introduction à l'Histoire de Picardie*, par dom Grenier; p. 148.

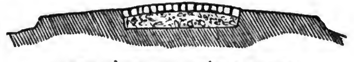


URNE ROMAINE

Parmi les villages peu éloignés de Ham dans lesquels des médailles, des urnes et des sarcophages romains ont été trouvés, nous citerons Ville-Choles (1) et Marteville ; dans ce dernier village, on a découvert un cippe et des cercueils en pierre, ornés de pampres de vignes et de grappes de raisin, représentant en relief un gaulois pilant dans un mortier. (2)

Enfin, on a trouvé, il n'y a pas bien longtemps, un grand nombre de médailles romaines à Bonneuil, près Golancourt ; à Villecourt, près Matigny, ancien poste commandant le passage de la Somme sur la voie de Roye à Saint-Quentin ; et en 1846, dans le bois de la Vignole, commune de Flavy-le-Martel, plus de 2,000 médailles des troisième et quatrième siècles. Tous ces documents montrent le long séjour que les romains ont fait dans cette contrée.

Nous ne quitterons pas l'époque romaine sans citer les grandes voies militaires construites pour relier la Gaule à l'empire romain, et qui ont laissé des traces ineffaçables de la grandeur de ce peuple aux environs de Ham ; telles sont la voie de Saint-Quentin à Soissons ; celle d'Amiens à Saint-Quentin ; celle de Beauvais à Bavay.



COUPE D'UNE CHAUSSÉE ROMAINE.

D'autres chaussées moins importantes ont encore été reconnues par les antiquaires ; la chaussée de Cutz, vers Ham, embranchement sur la route directe de Soissons à Amiens.

La chaussée de Ham à Saint-Quentin, citée dans plusieurs titres sous le nom de *voie Hamoise*. (3)

La voie à brigands, grand chemin situé près du village de Qui-

(1) *Introduction à l'Histoire de Picardie,* par dom Grenier ; p. 248.
(2) d° d° d° 247.
(3) Titre de l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon, au mois d'août 1263.— *Histoire du Vermandois,* par Colliette. Tome 2, p. 540.

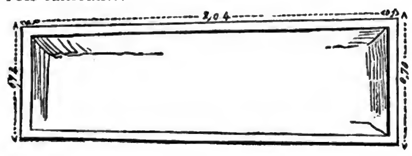
vières, qui tire son nom des brigands des forêts de l'Arrouaise qui vinrent en 700 dévaster la Picardie et l'Artois, sous les ordres de leur chef Bérenger l'assassin. La tradition a conservé sur ce chemin le souvenir de leur sanglant passage.

Une autre chaussée des environs de Ham qui aboutit au pont d'Allemagne, porte encore le nom de *chemin des Reytres*, nom qui lui a été donné au XVIe siècle, en mémoire des pilleries, dégâts, ravages causés, en 1557, le long de ce chemin, par les Reytres de l'armée espagnole révoltés.

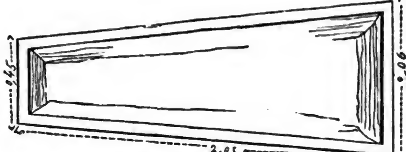
ÉPOQUE FRANCQUE.

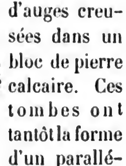
Les Francs, pendant plus d'un siècle, firent des tentatives continuelles pour former des établissements dans les Gaules ; mais, suivant toutes les apparences, leur occupation, à la mort de Childéric, n'avait pas été poussée beaucoup au-delà de la Somme. Clovis, soit qu'il fût plus grand capitaine que ses prédécesseurs, soit qu'il fût plus habile politique, parvint, en peu d'années, à s'emparer de la plus grande partie des Gaules.

L'époque mérovingienne n'est pas aussi complètement représentée dans les environs de Ham que l'époque celtique et l'époque romaine. Les Francs ont, dans l'origine, plutôt détruit qu'ils n'ont élevé des monuments. Ce n'est guère que par les tombeaux en pierre, mis à jour au *Jardin Dieu*, près Cugny, en 1840, et par ceux trouvés, à différentes époques, à Trefcon, à Caulaincourt, à Athies, à Saint-Christ, à Monchy, etc. etc., que nous pouvons retrouver les premiers pas de ces conquérants dans les environs de Ham. Cependant l'histoire nous a conservé la mémoire de l'importante bataille qui eut lieu en 687, à Tertry, sur la rivière de l'Aumignon, entre Pépin d'Héristal et Clovis II, victoire qui commença le règne des Maires du Palais sous les rois fainéants.



Les tombeaux francs trouvés dans les environs de Ham sont des espèces





d'auges creusées dans un bloc de pierre calcaire. Ces tombes ont tantôt la forme d'un parallélogramme rectangle, tantôt plus rétrécies aux pieds qu'à la tête. La dimension intérieure est le plus souvent de 1^{m} 80^{c} de longueur sur 0^{m} 45 à 50^{c} de largeur et 0^{m} 35 à 45^{c} de profondeur. Ces tombes sont recouvertes par des dalles en plusieurs morceaux.

Le Franc a été inhumé dans la tombe avec son équipement, armes et vêtements de guerre. La gravure que nous donnans ici et qui reproduit l'intérieur d'un tombeau mérovingien, donnera une idée exacte et complète de la sépulture des premiers Francs. Le vieux ripuaire porte l'épée dans la main gauche, un poignard et un couteau sont à sa ceinture ; à côté de l'agrafe de son ceinturon est une trousse contenant tout le mobilier de son ancienne parure. Sa lance est contre sa cuisse droite, tantôt la pointe en haut, tantôt la pointe en bas.



TOMBEAUX FRANCS

Voici la forme ordinaire des vases des tombeaux francs;



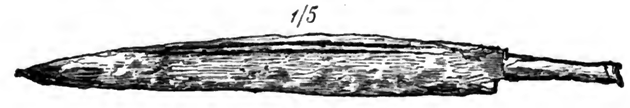


quelques-uns cependant affectent parfois la forme élégante de la fabrication du bas empire.

Les armes les plus communes sont les grands couteaux ou *scramasaxes*, dont un seul côté est tranchant. Le dos arrondi est plus épais. Quelques-uns montrent encore la double rainure destinée à loger le poison. Leur caractère est



de tenir par la taille le milieu entre le couteau et l'épée.

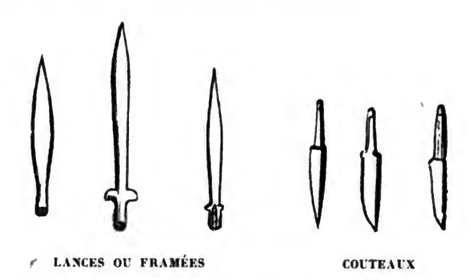


SCRAMASAXE

Les épées sont rares; la seule qu'on a trouvée est droite et courte; elle se termine en pointe.



La ceinture est la mine la plus fertile en armes ; on y recueille des couteaux, des poignards nombreux.



LANCES OU FRAMÉES COUTEAUX

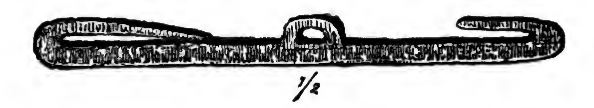
Les lances accusent la forme effilée de la *framée ;* elles portent jusqu'à 0 m 65 c de longueur, y compris la douille.



FRANCISQUE

Des haches ont été trouvées placées sur le tibia. C'est la francisque recourbée en forme de croissant et si caractérisée des Francs.

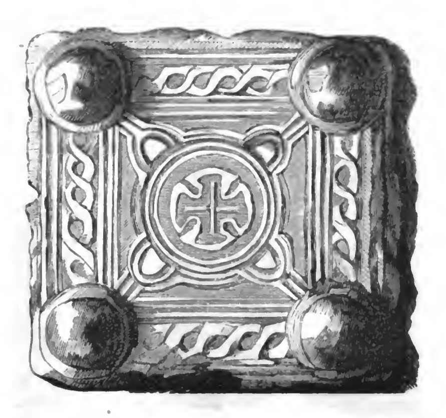
Un fermoir d'aumonière.

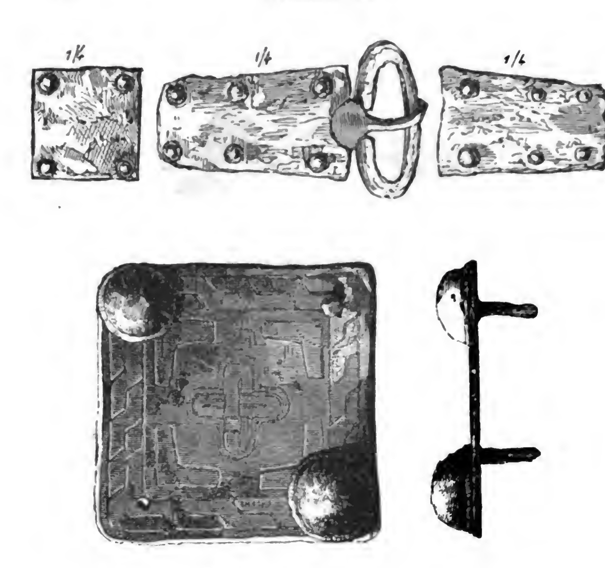


Des grains en émail et en perle de verre ayant servi de bracelets et colliers.

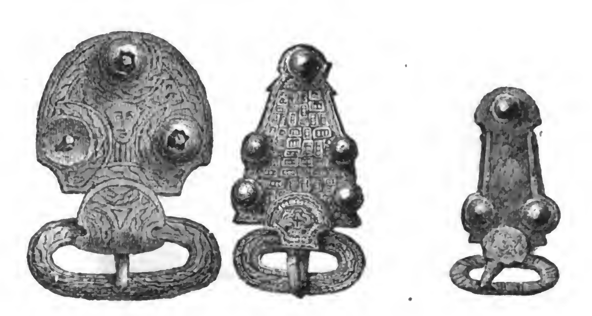


Une grande quantité de plaques et contre-plaques de ceinturons en fer, dont quelques-unes montrent des damasquinures et des incrustations en argent ; d'autres le signe de la Rédemption ;





D'autres enfin sont ornées de petits clous en cuivre à têtes saillantes et hémisphériques.



Des ornements en bronze dont on ne saurait bien déterminer l'emploi.



L'occupation des Francs n'est remarquable ni par la simplicité des monuments celtiques, ni par le grandiose des monuments romains; mais, sur les ruines qui signalent leur entrée dans la Gaule romaine, nous allons voir bientôt s'élever les églises de la religion chrétienne, les couvents des ordres religieux et les forteresses de la féodalité,

C'est par la religion, par les associations religieuses, par les châteaux-forts de ses barons que la France va s'organiser pour la résistance et qu'elle pourra triompher des invasions des barbares.

La France féodale et religieuse va être pendant plusieurs siè-

cles le plus puissant auxiliaire de la civilisation, jusqu'au moment où les peuples plus instruits, plus civilisés, renverseront la féodalité, disperseront les riches associations religieuses pour inaugurer une ère de lois plus en rapport avec l'égalité des hommes.



SCEAU DE RAOUL DE FRANCE, COMTE DE VERMANDOIS (XIIe)

CHAPITRE Ier.

ORIGINE DU MOT PICARD.— GÉNÉRALITÉS.— ÉLECTIONS.— BAILLIAGE.

Pour la première fois, le nom de *Picard* paraît dans l'histoire en 1025. L'étymologie de ce mot a donné lieu à de nombreuses discussions. (1) Les uns l'ont fait dériver du caractère même des habitants de cette province et prétendent que, dans la vieille langue, *Picard* signifie *homme qui se pique facilement;* d'autres, et nous partageons cet avis, l'ont fait venir de *Picardus,* soldat armé de la pique, parce que les hommes de ce pays avaient une grande adresse dans le maniement de cette arme. Les Picards ont été de tous temps comptés parmi les meilleurs soldats de l'infanterie française, et aujourd'hui encore, les fantassins de cette province sont restés à la hauteur de la renommée d'adresse et de bravoure de leurs aïeux. On sait combien ils sont terribles et impétueux dans le maniement de la baïonnette.

GÉNÉRALITÉS. — ÉLECTIONS.

Les états de Picardie ont disparu dans le cours du xve siècle. Il paraîtrait même qu'il n'y a jamais eu d'assemblée unique pour la province entière. Dans ce pays de libertés municipales,

(1) Voir l'*Introduction à l'Histoire de Picardie*, par dom Grenier, p. 16.

où la féodalité avait jeté de profondes racines, chaque province a eu ses états particuliers. Ce qui donne à cette opinion une grande probabilité, c'est qu'on trouve déjà sous le roi Jean (XIV[e] siècle), les états du Soissonnais et ceux du Vermandois convoqués à part.

La province de Picardie fut divisée, en 1607, en deux généralités : La généralité d'Amiens et celle de Soissons.

La généralité d'Amiens se subdivisait en six élections :

Les élections d'Amiens; d'Abbeville; de Doullens; de Péronne; de Montdidier et de Saint-Quentin.— 22 subdélégués.

La généralité de Soissons se divisait en sept élections : Les élections de Soissons ; de Laon ; de Noyon ; de Crépy; de Clermont; de Guise et de Château-Thierry.— 12 subdélégués.

La rivière de Somme fut prise à Ham pour la limite séparative des généralités d'Amiens et de Soissons Ainsi la ville fit partie de l'élection de Noyon et de la généralité de Soissons, tandis que Saint-Sulpice, jusqu'alors faubourg de Ham, fut compris dans l'élection de Saint-Quentin et la généralité d'Amiens.

Le Gouvernement de Ham s'étendait aux XVI[e] et XVII[e] siècles sur plus de trente villages. Le plan de ce Gouvernement a été gravé et publié par Tassin en 1638, au folio 36 d'un recueil oblong contenant *les Plans et profils des principales villes de la province de Picardie.*

BAILLIAGE.

Un bailliage seigneurial, dont le présidial était à Laon, existait à Ham avant 1329 ; (1) il dépendait du bailliage de Vermandois établi à Saint-Quentin. C'est ce que font connaître *les Coutumes générales et particulières du bailliage de Vermandois,* publiées en 1710 par Claude De La Fons.

Du reste les baillis de Ham ont figuré dans les procès-verbaux

(1) Charte de 1329. Archives de Ham. Liasse AA, travée 1.

des coutumes du Vermandois, lors de la grande réformation qui eut lieu à Reims, en 1566, sous la présidence de M. de Thou. (1) Nous donnons ici, d'après la collection des archives impériales, (2) l'empreinte du sceau et du contre-sceau du bailliage de Ham du temps de Marie de Luxembourg.



SCEAU DU BAILLIAGE DE HAM CONTRE-SCEAU

On voit par les gravures ci-jointes que le champ du sceau porte les armoiries de la ville de Ham: *d'azur à trois croissants montants d'argent, posés 2 et 1*, avec la légende: SIGILLVM BAILLIVIE HAMENSIS. Le champ du contre-sceau est chargé des armes de Marie de Luxembourg et de son mari François de Bourbon, savoir: Partie de Luxembourg: *D'argent au lion de gueules, à la double queue nouée et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or; le lion brisé en l'épaule d'une croix alaisée de même.* Partie de Bourbon: *D'azur à trois fleurs de lys d'or, à la cottice ou bande de gueules.*

Le bailliage de Ham devint royal lorsque la seigneurie de cette ville fut réunie à la couronne de France par Henri IV en 1607; (3) mais la disposition de l'édit royal déclarant que les officiers de justice de ses domaines « seraient réputés officiers

(1) Un vol. in-12. Metz 1710. Bibliothèque de Saint-Quentin.

(2) Archives impériales nº 4,653, L. 1600.

(3) *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 204.

» royaux et que chacun d'eux jouirait en son district de pareils » et semblables droits, prérogatives et juridiction que ses autres » officiers royaux, etc., » ne reçut pas son exécution, car les officiers des bailliages voisins conservèrent, malgré les réclamations des baillis de Ham, le ressort de leur juridiction. Le bailliage de cette ville n'en resta pas moins royal, quoique son ressort ne s'étendait pas au-delà des murailles de la commune, et les appels de ses jugements continuèrent à être portés au Parlement.

Voici les noms de quelques baillis de Ham :

D'Y, Michel, escuyer, capitaine, bailli de Ham et de Falvy-sur-Somme, (1) avant 1462.

Pierre de la Barre, écuyer, bailli de la ville, terre et seigneurie de Ham, en 1481. (2)

Claude Dennet, comparaît à Reims comme bailli de Ham, lors de la réformation des *Coutumes du Vermandois* (3) en 1566.

Anthoine-Auguste Benoist, bailli et prévost royal, civil, criminel et de police, de 1676 à 1679. — † 1681.

Artus de Croix fait, de 1679 à 1683, les fonctions de bailli.

Noël-Antoine Cauvry fait, le 14 février 1697, les fonctions de garde scel dans la juridiction du bailliage de Ham.

Antoine-Auguste Benoist, bailli de Ham, de 1683 à 1732.

Tupigny, Pierre, procureur, fait l'intérim de 1733 à 1735.

Antoine-Auguste-Benoist de Neuflieu, seigneur de Crasnelle, bailli de Ham, de 1735 à 1774. (4)

Lemercier de la Rivière, bailli de Ham de 1775 à 1786.

Jean-Louis le Chevalier, fait les fonctions de bailli, 1787 et 1788.

Pierre-Louis Tupigny, fait les fonctions de bailli en 1789.

(1) *Epitaphes de Picardie* (*église de Falvy-sur-Somme*), Bibl. imp., manuscrit vol. XIII, f° 533.

(2) *Cité picarde*, par M. De La Fons, page 255.

(3) *Arch. légis. de la ville de Reims*, f° 888.

(4) Registres de la paroisse Saint-Pierre de Ham.

CHAPITRE II.

ORIGINE DE LA VILLE DE HAM.

La ville de Ham, dont le nom germanique indique assez l'origine (1) n'apparaît guère sous la plume des chroniqueurs que vers le IXe siècle. Jusque là son histoire demeure enveloppée dans les désordres et les guerres de la première race; cependant sa position stratégique sur les bords de la Somme, au milieu de marais impraticables, qui lui formaient une ceinture et une défense naturelles, a dû faire de cette place un poste militaire important pour tenir le passage de ce fleuve.

Ham possédait un château bien avant le Xe siècle. Les chansons populaires antérieures au IXe siècle et reproduites par les trouvères des deux siècles suivants, en parlent souvent. Il n'est presque pas de chansons de Geste du cycle carlowingien qui n'en fasse mention.

Li roman de Garin de Loherain, chanson de Geste, écrite vers le XIe siècle par Jean de Flagny, nous rapporte que *Begon de Belin,* paladin du roi Pépin, s'avança à la tête de 4,000 arbalétriers et 500 chevaliers vers Chauny, dont il prit le château. De là ce guerrier s'empara de Ham sans résistance, (2) puis alla vers Roye, où il y eut un tel combat qu'un grand nombre des chevaliers furent tués ou faits prisonniers. Le châ-

(1) *Hem, Heim, Ham,* mot germanique qui signifie groupe d'habitations.

(2) « De ci à Ham ne prennent en ques fin;
« Mais cil dedans ont la nouvelle oï,
« Nes atendirent, ainsois en sunt forci,
« Begons y entre sans nes un contredit. »

teau de Roye ayant été abandonné par les ennemis, Begon s'achemina vers Montdidier, dont il ravagea les faubourgs, sans pouvoir prendre le château; puis il s'avança vers Clermont, qu'il prit et pilla, envoyant les prisonniers à Paris; enfin il revint en arrière vers Péronne, poursuivant ses ennemis réduits à se mettre à sa merci; alors il retourna à Saint-Quentin, qu'il fit entourer de fossés avec palissades.

Ce récit, qui paraît être la version d'un fait d'armes plus ancien, puisqu'il est question du roi Pépin qui régnait au milieu du VIIIe siècle, est bien vague en ce qui concerne Ham. Cependant on peut conclure du roman de Garin le Loherain, que Ham était déjà un poste militaire sous Pépin.

Li romans de Raoul de Cambrai, (1) qui est également d'une haute antiquité et ne semble pourtant être que la copie ou la paraphrase d'autres chansons de Geste du cycle des *Pers du Vermandois,* qui lui étaient bien antérieures, parle *du château et de la ville de Ham* d'une manière aussi explicite que des villes et châteaux de Péronne et de Saint-Quentin.

Voici quelques vers de ce roman concernant Ham.

Raoul de Cambrai, ou de Goui, assemble ses guerriers pour leur apprendre la mort de Herbert, comte de Vermandois : (2)

« Mors est Herbers, cil qui tint Origni,
« Et Saint-Quentin, et Péronne et Clari,
« Et Ham et Roie, Néèle et Falevi. (3)

Plus loin, en parlant des seigneurs de Ham :

« Jehan le valeureux, qui possède pour terre,
« Et Ham et le Ponthieu, voisin de l'Angleterre. »

On voit combien toutes ces citations sont vagues. Mais on sait

(1) Bibl. imp., manusc. *Anciens vers français,* n° 8,201.

(2) C'est Hébert II, comte de Vermandois, décédé en 943.

(3) *Li romans de Raoul de Cambrai,* édition de M. Edward Leglay, pages 36 et 40.

que les trouvères, aux xᵉ et xıᵉ siècles, se servaient d'anciens poëmes sur lesquels ils greffaient le plus souvent les noms et les événements contemporains. On ne doit donc pas s'étonner si les faits cités ne sont pas toujours d'accord avec les noms des personnages.

Ainsi le Jehan cité dans le roman de Raoul de Cambrai, doit être Evrard, frère d'Herluin, comte de Ponthieu, qu'Herbert de Vermandois fit prisonnier dans la ville de Ham lorsqu'il s'en empara en 932. (1)

Raoul, roi de France, et Hugues, comte de Paris, qui s'étaient unis contre Herbert, vinrent, la même année, faire le siége de Ham. On combattit avec un grand acharnement, mais la garnison fut obligée de se rendre et de donner des ôtages. Herbert, comte de Vermandois, à qui cette perte avait été très-sensible, n'épargna rien pour se venger, et, en 933, il envoya pour assiéger cette forteresse, son fils Eudes, qu'il avait auprès de lui. Ce guerrier vaillant et habile, reprit la ville de Ham sur le roi et passa une partie des habitants au fil de l'épée; puis, de là, comme d'un lieu de refuge, ce jeune capitaine, animé du ressentiment de son père et exaspéré par les désastres de sa maison et par la perte de ses dignités, porta le fer et le feu dans les domaines royaux du Noyonnais et du Soissonnais. Enfin, après bien des dévastations, une trève fut conclue en 935 et la ville de Ham resta au comte de Vermandois.

Tout est confusion dans cette époque; la barbarie se débat contre la civilisation naissante; les notions du droit ont disparu; car, depuis longtemps, le droit, c'est la force. Malheur à celui qui quitte son épée, qui n'augmente pas les murailles de son château-fort, ou n'en approfondit pas les fossés.

L'histoire se tait pendant quelque temps sur le fort de Ham. Nous savons seulement qu'Herbert le possédait en 935 et qu'à sa mort, vers 943, (2) Eudes, son fils aîné, en devint le seigneur.

(1) *Mémoires du Vermandois*, par Colliette. T. 1, p. 444 et 446.
(2) *Art de vérifier les dates*, tome 2, p. 702.

Quarante-trois ans après le château de Ham appartenait à Simon, fils ou petit-fils de Eudes, auquel il était échu en partage : la possession du château et de la ville lui valut le titre de *Pair du Vermandois*. (1) Ce seigneur fut la souche de la maison de Ham. Nous avons consacré aux seigneurs de cette ville un chapitre spécial (xxvie).

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE DE HAM. — SES CHARTES. — SON SCEAU.

La grande révolution municipale était depuis longtemps préparée, et elle répondait à un besoin d'ordre, de justice et de paix, lorsqu'elle éclata dans les premières années du xiie siècle. La commune jurée n'apparut pas seule, mais accompagnée de la paix jurée, débris de la trève de Dieu. Les volontés, les efforts réunis, substituèrent des transactions pacifiques à la violence et firent de l'association des citoyens une puissance publique s'exerçant par eux et pour eux. Par les chartes, la loi reprit son empire et la bourgeoisie s'éleva, entre la noblesse et le servage, dans le travail et l'indépendance.

La partie de la France où la révolution communale eut le plus de retentissement fut la Picardie ; les circonstances de l'établissement des communes sont mieux connues là qu'ailleurs, à cause de l'intervention qu'exerça la couronne dans les démêlés des bourgeois de ces villes avec leurs suzerains. Ce fut en 1076

(1) Ce titre est conféré aux seigneurs de Ham dans plusieurs documents, entr'autres dans un arrêt de 1351, rapporté dans dom Grenier, 14e paquet, portefeuille 1, cahier 30, f° 322.

que s'établit, par insurrection, la commune de Cambrai.— Beauvais obtint la sienne en 1099. — Saint-Quentin en 1102. — Amiens en 1115. — Laon en 1128. — Soissons et Reims en 1138. — Mais d'après le témoignage des auteurs contemporains, il y avait plus d'un siècle que, dans toutes ces villes, les bourgeois luttaient pour constituer leur commune.

Claude Emmeré nous apprend que la charte de Ham fut confirmée par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1188. (1) Mais cette ville était érigée en commune avant 1144, puisque son mayeur *Robertus Venator* comparaissait dans une donation faite par Gérard de Ham, en 1145, à l'église de Saint-Nicolas, en Arrouaise, des eaux et de la pâture situées entre le pont de Douilly et le moulin de Sancourt. (2)

Nos efforts pour retrouver le texte de la charte de Ham, confirmée en 1188, ont été infructueux; MM. De La Fons et de Lioux avaient cité quelques articles de cette charte, dans une *Notice sur la ville et le château de Ham;* (3) nous nous sommes adressé à M. De La Fons pour savoir où il avait puisé ces articles; mais, à son grand regret, il n'a pu nous en indiquer la source. Le catalogue des manuscrits de dom Grenier indiquait la charte de Ham dans le sixième paquet, n° 4, mais elle ne s'y trouve plus. Après bien des recherches dans cette riche collection, nous avons trouvé, dans le registre de la *Marche-d'Encre* (4) (aujourd'hui Albert), la copie d'une charte de commune de Ham portant la date de 1158. Le texte de ce document, rédigé en latin, est le même que celui de la charte écrite sur parchemin, qui se trouve dans les archives d'Albert et qui est la charte de commune de cette ville; cependant le mot *Hamensis,* qui y est répété plusieurs fois, porte à croire que ce serait la charte de Ham envoyée à la commune d'Encre, afin de

(1) *Aug. virom. illus.*, par C. Emmeré, p. 169.

(2) *Arch. de l'Abbaye de Corbie*, armoire 6, liasse 102, n° 2.

(3) Publiée dans le tome 2, page 273, des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie.

(4) Bibl. imp., manusc. de dom Grenier, paquet 30, art. 2 A, p. 83.

lui servir de modèle pour la rédaction de la sienne, et que celle-ci aurait adoptée, sans même changer le mot *Hamensis*, mentionné dans le texte, soit en parlant du seigneur, qu'on nomme *(Hamensis Dominus)*, soit en parlant de la commune *(Hamensis communiæ)*. Il n'est du reste pas rare de trouver, dans les chartes de commune, la mention que ses articles ont été rédigés suivant la coutume de telle ville, et cette même charte d'Encre mentionne, dans son premier article, qu'elle a été accordée suivant la teneur de celle de Saint-Quentin et seulement avec des amendements. *(Secundum tenorem Sancti-Quintini communiæ et in emendationem duntaxat.)* Cependant les témoins qui ont signé cette charte, et dont nous allons donner les noms, appartiennent tous aux localités qui environnent la ville d'Encre (Albert) ; quoique, dans le texte même, il ne soit question que de Ham. Il ressort de ce rapprochement une contradiction difficile à expliquer et un problème que nous ne nous chargerons pas de résoudre. Mais, d'après ce qui précède, nous inclinons à croire que la charte d'Albert est la copie de celle de Ham, jurée en présence des seigneurs des environs d'Encre appelés comme témoins.

Le Maïeur est assisté, d'après cette charte, de quarante jurés et le seigneur châtelain de quarante pairs; cependant on ne voit comparaître nominativement ni le maïeur, ni le seigneur; les témoins sont, parmi les chanoines: Jehan, doyen; Guy, prêtre; Beaudoin, chapelain; Renaud, Faucon, Samuël, Gauthier; et parmi les pairs: Mathieu, Prévost; Gamelon, de Morlancourt; Gauthier, de Heilly; Anchere, de Fricourt; Eustache, d'Authuille; Nicolas, de Mailly; Paganus, Bares, Jean d'Aveluy.

Dans le préambule on explique que la commune (toujours *Hamensis)* a été établie et jurée en l'honneur de la sainte Eglise et pour la défense et conservation de toutes les choses qui la concernent. La charte exprime qu'elle a été accordée selon la teneur de celle de Saint-Quentin; elle paraît attacher une importance toute particulière aux actes de procédure dont elle

trace les formalités, les délais, la mise en cause, le rôle des témoins, la compétence des juges, les peines et l'appel. Elle exprime que les différends qui pourront s'élever entre le seigneur et la commune devront être jugés par les pairs du château et les jurés de la commune réunis.

Malgré toutes ces précautions minutieuses, prises pour éviter les conflits entre le Château et la Commune, nous trouvons souvent dans le registre *Trésor des chartes* (1) la preuve des empiétements des seigneurs de Ham et de la turbulence des bourgeois.

C'est d'abord un premier jugement rendu par le bailli de Vermandois entre le maïeur, les jurés de la commune de Ham, et messire Oudart, sire de Ham, pour empiètement sur les priviléges de la commune. Ce jugement donné « en assises à Saint-» Quentin, le dimanche devant Noël, l'an de grâce mil trois » cent dix-neuf, fut confirmé par Charles IV, en décembre » 1323. »

Quatre ans plus tard, nouvelle querelle entre la commune et le château, si nous consultons le procès-verbal du 23 octobre 1329, dressé par Jehan Blondel, bailli de Vermandois, qui vint à Ham, envoyé par lettre du roi, du 4 juillet 1328, afin de mettre d'accord le seigneur de Ham Oudart, et les maire et jurés de cette ville. Ce document constate qu'il lui fut remis « *cent-huit cédulles accousues ensemble*, *closes et scellées* » *sous le scel du roi*, » dans lesquelles étaient contenus la forme et l'accord fait entre les parties. Chaque cédulle, dit-on, renfermait une charte; on voit combien il y avait déjà eu, en 1329, de modifications à la charte primitive.

Ce document curieux, dont la copie collationnée se trouve aux archives de la mairie de Ham, (2) est pour nous la véritable charte de cette commune, en ce qu'elle résume toutes les conventions faites antérieurement. Nous regrettons de ne pou-

(1) Arch. imp. Reg. LXI, f° 158, p. 111, CLXIX.

(2) Liasse AA 1, travée 1.

voir ici donner *in extenso* cette pièce, qui contient près de seize pages, mais nous allons au moins présenter une analyse de ses principales dispositions.

Le scel du bailliage de Vermandois ne fera pas préjudice au scel des seigneurs de Ham. La compétence de la justice des seigneurs et de celle de l'échevinage est déterminée dans plusieurs articles.

Le maire et les jurés continueront d'infliger la peine du bannissement et celle de l'abattis, (1) comme ils avaient coutume de le faire. Les citoyens ne pourront s'armer « sans congié » (permission), excepté les sergents de la ville. Le maire et les jurés puniront ceux qui auront méfait aux bourgeois, ils pour-

(1) *L'abattis* ou *l'arsin* de la maison, châtiment énergique des communes du moyen-âge, n'a pas seulement laissé de traces dans nos chartes; l'art en a retracé l'exécution. Le musée de Valenciennes possède un tableau peint à l'huile (xv[e] siècle), représentant les magistrats de la commune sortant en armes pour aller mettre à exécution une sentence d'abattis de maison dans le village de Fresne, le 25 avril 1456.

L'exécution paraît devoir être faite avec le plus grand apparat; on se rend sur les lieux, comme à la guerre, avec des engins, des chariots portant les torches des arbalétriers, les cordes, les tortis poissés, etc. etc. Six échevins accompagnent le cortége pour présider à l'arsin.

La peine du bannissement était le plus souvent appliquée pour coups, rixes, blessures, vol, vagabondage et libertinage. Cette peine était, dans certains cas, aggravée de celle de l'échelle, du pilori, de la marque d'un fer chaud à fleurs de lys. C'était au son de la cloche du beffroi que le condamné était livré au bourreau, chargé de le conduire, par le *Chemin des bannis,* hors de la commune et banlieue.

Nous ne pouvons avec nos idées actuelles apprécier sainement la sévérité, la cruauté même des communes contre les coupables; car pour bien juger la conduite des magistrats chargés de la tâche difficile de maintenir la paix parmi les citoyens de la commune, il faudrait avoir traversé ces époques désastreuses; mais nous sommes amenés à cette réflexion qu'il fallait que les passions brutales fussent bien développées et les armées de la misère et du vagabondage bien menaçantes et bien dangereuses pour qu'on en vînt contre elles à des mesures aussi terribles.

ront poursuivre les délinquants, même sur les terres du seigneur.

Le bailli fera serment, en présence du maïeur et des jurés, de maintenir les franchises de la ville. Le seigneur donnera décharge du droit sur les vins, sur les pâturages, sur les marchandises; du droit de *quent,* (1) moyennant le paiement de cent quarante livres parisis de rente.

Le maire sera administrateur du bien des pauvres et de celui de la maladrerie. Les habitants seront crus par serment jusqu'à la somme de huit sols.

Après avoir succinctement analysé les articles principaux de la charte de Ham, nous allons mentionner ici plusieurs autres chartes anciennes auxquelles on pourra toujours se reporter au moyen des sources que nous indiquons. On trouvera encore d'autres chartes citées dans le courant de cet ouvrage, et plus particulièrement aux chapitres xᵉ et xxviᵉ, qui traitent de l'Abbaye et des Seigneurs de Ham.

1223. — *Juin.* — Le maire et les jurés de la commune de Ham jurent au bailli de rendre au roi Philippe le château *(castrum)* de Ham, dans le cas où leur seigneur ne le rendrait pas, s'il en était requis. (2)

Le sceau de la commune de Ham appendu à cette charte, et dont nous donnons ici le dessin de grandeur naturelle, est de forme ronde; il représente le maïeur de Ham, à cheval, en tunique, avec un manteau, mais sans casque ni épée; on lit autour: ✠ SIGILLVM MAIORIS IVRATO COMMVNIE HAMENSIS.

(1) *Quent* est le droit que le vendeur d'un immeuble devait au seigneur féodal. Ce droit était le *quint-denier* (le cinquième du prix de la vente). — *Coutumes du Vermandois*, par Buridan, p. 419.

(2) Arch. imp. *Trésor des chartes*, J. Carton 627, nᵒ 7.



SCEAU DE LA COMMUNE DE HAM EN 1223. (1)



CONTRE-SCEAU

Le contre-sceau représente la tête de saint Vaneng, dont les reliques conservées précieusement dans une châsse, étaient alors et sont encore aujourd'hui en grande vénération dans la ville de Ham. On lit autour : + CAPVT SANCTI VANINGI.

1228. — Acte scellé par lequel la communauté de Ham s'engage à soutenir le roi envers et contre tous. (2)

1266. — Charte par laquelle le seigneur de Ham reconnaît

(1) Arch. imp., nos 1372 et 1372 bis.

(2) Arch. imp. Sect. hist. *Trésor des Chartes*, carton 627, 8e.

qu'il ne peut demander compte de l'état de la ville, tant qu'il n'aura pas acquitté aux maïeur et jurés la somme de huit-vingt livres qu'il avait reçue d'eux en prêt. (1)

1302. — *Octobre.* — Charte des maïeur et jurés de Ham, avec sceau. (2)

1303. — Acte scellé par lequel les habitants de Ham appellent au futur concile de la violation de leurs droits par le Pape. (3)

1313. — *Juin.* — Charte du comte de Soissons qui spécifie diverses franchises pour les bourgeois de Ham. (4)

1322. — Jugement rendu par le bailli de Vermandois, en décembre 1319, entre les maire et jurés de Ham et Oudart, sire de Ham, qui avait empiété sur les droits de la ville; confirmé par le roi Charles, le Bel (4 décembre 1322). (5)

1328-29. — Accord entre Oudart, seigneur de Ham, et les maire et jurés, concernant la commune; en présence de Jehan Blondel, bailli de Vermandois, envoyé par le roi Philippe. (6)

1337. — 18 *février.* — Acte par lequel Oudart, sire de Ham, reconnaît qu'à sa prière le roi a accordé aux habitants de la ville l'assiette sur le vin, dont le roi aura un quart pendant six ans. (7)

1350. — 11 *mars.* — Homologation au parlement de Paris de l'accord fait entre les procureurs de la ville de Ham et le sire de Ham, par lequel ce dernier s'engage à restituer aux habitants tout ce qu'il a reçu de l'imposition naguère octroyée à la ville

(1) Article cité dans la charte de 1329. Arch. de Ham. Liasse AA 1, travée 1.

(2) Arch. imp. J. 482.

(3) Arch. imp. Sect. hist. *Trésor des Chartes*, carton 482, n° 162.

(4) Dom Grenier, 28e paquet, n° 2.

(5) Arch. imp., sect. hist. *Trésor des charles.* J. LXI, f. 138.

(6) Arch. de Ham. Liasse AA 1, travée 1.

(7) Arch. imp. *Trésor des chartes.* J. Carton 36.

par le roi Philippe, pour être employée aux réparations de la forteresse de Ham. (1)

1351. — *Avril.* — Procès entre la ville de Ham et le seigneur, à l'occasion de violences exercées par ce dernier sur les habitants. Il est dit que le maïeur de Ham était un des six pairs du Vermandois. (2)

1355. — 7 *juin.* — Accord fait entre Jean, seigneur de Ham, le maire Jean Corton et les jurés de Ham. (3)

1355. — 23 *juin.* — Accord fait entre le seigneur de Ham et le roi Jean pour l'afforage des vins. (4)

1357. — 9 *mars.* — Accord entre les jurés de la ville de Ham et plusieurs habitants, touchant les tailles. (5)

1367. — 1er *mars.* — Lettres patentes de Charles V qui prorogent l'autorisation accordée à la ville de Ham de prélever deux deniers sur les douze deniers pour livre, imposés pour la rançon du roi Jean; (6) Ces deux deniers devant être appliqués à l'entretien des fortifications de la ville. Nous retrouvons la même donation renouvelée jusqu'en l'année 1374, pour payer les dettes de la ville.

1379. — 16 *février.* — Charte de Charles V qui établit à Ham une foire franche « *commençant en siége le jour de la* » *feste de saint Waneng, 16e jour de may; à trois jours de* » *siége, trois jours d'entrée et trois jours d'issue.* » (7)

(1) Arch. imp. *Parlement de Paris.* Accords. Carton 3.

(2) Arch. imp., sect. jud., u. 630.

(3) Citée par M. De La Fons, p. 10 de sa *Notice sur Ham.*

(4) Citée par M. De La Fons, p. 11 id.

(5) Arch. imp. *Roul. du parlement,* 1 carton, p. 982.

(6) *Recueil de documents inédits sur la Picardie*, par M. de Beauvillé, p. 49.

(7) Arch. imp. Reg. *Copie de Lettres de Charles V.*

CHAPITRE IV.

MAIRES DE HAM. — ARMOIRIES DE LA VILLE.

Les fonctions municipales, protectrices des franchises communales, furent longtemps le plus odieux des supplices. Instruments parfois et souvent victimes du despotisme des seigneurs, c'était aux maïeurs qu'incombait la lourde tâche de résister tout à la fois aux exigences des seigneurs et à la turbulence des populations. Le citoyen, élu maire, avait beau vouloir renoncer à cette fonction, la loi impitoyable l'enfermait dans cette dignité comme dans une geôle. En vain essayait-il de fuir, de lourdes amendes et jusqu'à *l'arsin* de sa maison lui imposaient l'obligation de remplir la charge de maïeur.

Le plus ancien maïeur de Ham connu, avec date certaine, est *Robertus Venator, Major communiæ,* qui comparaît dans une charte de Gérard de Ham, en 1145. (1) Trois bourgeois *(burgenses)* de Ham sont nommés dans une charte de 1112 souscrite par Roger, châtelain de Ham. (2) Voici leurs noms : *Fulco Hatonis, Fulco Rotroldi* et *Balduinus Venator*.

L'accord passé en 1355, par le châtelain Jean III, et scellé en cire verte, sur peau de parchemin, du sceau de ce seigneur, avec un écusson *chargé de trois croissants,* porte les signatures suivantes : Jean Corton, *maire ; — Compagnons du Maire, assesseurs :* Thomas le Barbier ; Oudard de Chiverny ; Jean Levasseur ; Jean de Boulogne ; Pierre Levasseur ; Pierre le Gay ; Jean Mantel ; Louis Jaquemart ; Corus ; Jaquemart ; Bequart ; Robert Bernard ; Rogier.— *Mayeurs des enseignes :*

(1) Chartes de l'Abbaye de Corbie, armoire 6, liasse 102, n° 2.
(2) Dom Grenier. Paquet 4, art. 4, p. 45.

Jaquemart Pasque; Jean le Carlier; Bertrand Rolleur; Jean Maillet; Viard Bataille. *Clerc de la ville;* maître Jean Thiébaut, dit Paticher, *clerc de droit.*

Peu de temps après, nous trouvons un maïeur de Ham et Robert Patous, bourgeois de cette ville, députés aux Etats généraux de Compiègne en 1358. Là ils demandent que les châteaux des environs de Ham soient détruits. Une tradition rapporte que ce Robert Patous (d'autres disent Claude Patoux) eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir defendu les prérogatives de la commune.

Voici les noms des maïeurs de Ham que nous avons pu retrouver, avec la date de leur exercice:

BOUZIER, Antoine, maïeur en 1589, 1591, (1) † 29 août 1623 (Saint-Martin.)

CORDELLE, Grégoire, en 1592. (1)

PARENT, Jacques, en 1593. (1)

PRÉCELLE, Pierre, mayeur avant 1621, (1) 1622, † en 1625.

BIDAULT, Mathieu, notaire, 1623, 1624. — † 28 septembre 1625.

PRÉCELLE, Mathieu, 1625 à 1628, 1634 à 1638.

LOUIS-PHILIPPE, 1629 à 1633.

DECROIX, Charles, 1639, continué maïeur en 1641, 1645, 1647, sur une lettre du roi, 1650, 1652.

CHARLES-PHILIPPE, élu maïeur en 1644, continué en 1647, 1648.

GENTILHOMME, Jean, maïeur.— † 20 janvier 1704. (2) (Saint-Pierre.)

DE GRAIN, Claude, élu maïeur 1653, 1656, 1657, 1658.

LEFEBVRE, Antoine, maïeur, 1654, 1659 à 1662.

LEFEBVRE, Laurent, maïeur, 1665.

DECROIX, Arthus, conseiller du roi et son procureur, à Ham, élu maïeur 1679 à 1683, 1685 à 1687. — † 29 septembre 1691.

WAUBERT, Barthélemy, maïeur, 1684, 1688.

(1) Arch. de Ham. Baux à Surcens. DD 2e, travée 4.

(2) Epitaphes de l'église Saint-Pierre de Ham. Chap. VIIII.

Lefebvre, Alexandre, 1689 à 1690.

De Hem, Mathieu, notaire, maïeur, 1691 à 1694.

Cauvry, Jean, notaire, nommé par le roi à l'office de maire perpétuel de Ham, 1695 à 1706. (1)

De Hem, Louis, nommé par édit du roi, maire alternatif, 1707.

Cauvry, Réné-Bernard, notaire, subdélégué de l'intendant, nommé par édit du roi à l'office de maire de Ham, 1708 à 1716.

Tupigny, Pierre, notaire et procureur au bailliage, 1717, 1718, 1726, 1727.

Tupigny, Louis-Augustin, notaire, 1719-1720.

Desains, Claude-Alexandre, chirurgien, 1721-1722.

De Hem Gamaliel, notaire, 1723, (2) 1728 à 1732.

Le corps de ville de Ham était alors composé d'un maïeur, d'un lieutenant de maire et de quatre échevins dont les deux derniers faisaient l'office d'argentier et de greffier. (3) On procédait à leur élection chaque année, le dernier dimanche de septembre. Le maire, après sa nomination, prêtait serment entre les mains des officiers municipaux sortants. Il avait sous sa garde, de temps immémorial, la moitié des clefs des portes de la ville de Ham.

Crespeau, Charles, marchand, 1733.

Clément, aîné, François, entrepreneur des travaux du roi, 1738 à 1747.

Lemercier, François, marchand de draps, 1748 à 1761. — † le 1er octobre 1774 (Saint-Martin).

Tupigny, Claude-Louis, notaire, maire de Ham par élection de 1762 à 1764. — † le 4 avril 1783 (Saint-Pierre).

Lignières (Anne-Modeste, comte de) (✻) seigneur de Beaurepas, des comtés de Saint-Lô, vicomte de Gergny, Viefville, Sancourt, Cuvilly et autres lieux, nommé maire par le roi en

(1) Voir l'*édit* d'août 1692.

(2) *Liste des tailles*. Archives de Ham.

(3) *Ordonnance du roi* du 18 février 1747.

1765, sur la présentation de trois candidats. Né le 4 décembre 1720, à Lignières, paroisse de Flavy-le-Martel, capitaine au régiment de Poitou (infanterie), il s'était distingué particulièrement à la journée de Lansfeld, où il fut grièvement blessé; nommé pour ce fait d'armes chevalier de Saint-Louis, à 22 ans. Il mourut le 5 mai 1768, et fut inhumé dans l'église Saint-Martin de Ham, dans la chapelle des cloches.

Rossinette (de), Alexandre-Philippe, écuyer, subdélégué de Ham, maire en 1768, nommé par le duc d'Orléans apanagiste du domaine de Ham.

Autrèche (d'), (✵) chevalier de St-Louis, nommé maire par le roi en 1771-1772.— Un arrêt du Conseil d'Etat, du 12 juin 1772, permit à la communauté de Ham d'acquérir les offices municipaux. (1)

Vinchon, Claude, seigneur de Douchy, nommé maire en 1773.

Foy, Florent-Sébastien, marchand, élu maire en 1776.

Tupigny, Nicolas-Tharaise, maire, 1783.

Quin, Isidore, marchand de draps, maire, 1789.

Asselin (Eustache-Bénoît), notaire à Ham vers 1762, élu maire en 1789. Peu de temps après (1792), il fut envoyé par le département de la Somme à la Convention, dont il fut l'un des membres les plus modérés. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement à la paix. Signataire de la protestation du 6 juin contre l'insurrection des 31 mai et 2 juin 1793, journées qui avaient amené la chûte du parti Girondin et le triomphe de celui de la Montagne, il fut exclus de l'Assemblée, où il ne rentra qu'en 1795 dans le Conseil des *Cinq Cents*. Asselin a publié un ouvrage avec notes, intitulé: *Coutumes du Gouvernement, Baillage et Prévôté de Chauni.* (2)

(1) Arch. impér. Sect. adm. E 2521.

(2) *Biog. des contemporains.* Tome 1, p. 273.

Lusson, Jean de la Croix (de), (✻) chevalier de St-Louis, nommé par élection générale en 1790. — Né vers 1743 à Bayonne, Lacroix de Lusson était capitaine au régiment de Flandre, lorsqu'il fut incarcéré au fort de Ham, le 12 mars 1785. Il y resta deux ans prisonnier. A sa sortie, le 12 mars 1787, il se fixa à Ham.

Foy, Joachim-Prosper, ex-génovéfain, nommé maire par élection générale, 1792, et en l'an VIII par le Préfet.

Fourquin, Al.-Fr., nommé agent municipal par arrêté du département de la Somme en l'an IV. — Né à Ham, en 1758, il était génovéfain au couvent de Ham lorsque les portes en furent ouvertes en 1790. Il se maria le 12 prairial an XI. Il est l'auteur de *Recherches historiques manuscrites sur la ville de Ham*. — † à Ham, le 10 mars 1839.

Pleineselve (de Macquerel de), Joseph-Armand, (✻) officier dans le régiment du Maine, maire du 7 février 1808 au 31 août 1830, chevalier de Saint-Louis, 1814.— Issu d'une noble et ancienne famille de Picardie, M. de Pleineselve émigra ; ses biens furent vendus. A sa rentrée en France, il vint habiter Ham, près de la famille de sa femme (d'Estouilly). Il a été membre du Conseil général de la Somme. Il est mort en novembre 1831, et a été enseveli dans la chapelle de l'église d'Estouilly.

Foy, Honoré-Fabien, (✻) ancien négociant, maire en 1830.— † à Ham le 7 novembre 1838.

Acar, Jean-Louis-Joseph, (✻) né à Péronne le 13 floréal an V (2 avril 1797), pharmacien de l'Empereur Napoléon III, chevalier de la Légion d'Honneur en 1856, décédé à Passy, le 20 mai 1862, dans sa 65e année.

M. Acar était pharmacien à Ham lorsque le prince Louis-Napoléon fut envoyé au château, le 7 octobre 1840, en vertu d'un jugement de la Cour des Pairs. Voici la lettre qu'il écrivit alors au prisonnier :

« Je vous suis inconnu ; vos opinions ne sont point les

» miennes, mais la profession que j'exerce me rapproche
» de vous par les liens de la fraternité scientifique, et vous
» êtes malheureux. Je viens vous offrir mes services; accep-
» tez-les et vous me rendrez bien heureux. » ACAR. »

Dès ce jour, Acar devint l'ami du Prince. Homme loyal et franc, Acar possédait une instruction solide et variée.

Appelé au conseil municipal de la ville de Ham en 1840; maire par intérim en 1848; distillateur, fabricant de sucre en 1846. Il quitta la ville de Ham en 1850, fut nommé premier pharmacien de l'Empereur aussitôt après la proclamation de l'Empire. Appelé par ses nouvelles fonctions à Paris, il fut le même sur un plus vaste théâtre, et jusqu'aux derniers moments de sa vie l'étude fut sa principale occupation.

Retiré à Passy, il y mourut le 20 mai 1862; sur sa tombe le docteur Henri Conneau a prononcé, au nom du corps de service de santé de l'Empereur, (1) un discours dans lequel il a rappelé, avec de nobles paroles, les principaux actes de la vie d'Acar.

ALLART, Charles-Antoine-Nicolas, (✻) notaire, nommé de 1833 à 1848 et de 1848 à 1862.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE HAM.

Les armes de Ham ont subi, comme celles de beaucoup d'autres villes, des modifications suivant les époques et suivant l'influence plus ou moins grande des personnages qui y commandaient. Au moment de l'érection de Ham en commune

(1) Voir *Moniteur* du samedi 24 mai 1862, p. 754.

(1158-1188), ses armes ont été la tête de saint Vaneng, en grande vénération dans la ville, car nous trouvons la tête de ce personnage figurée, aux XIIe et XIIIe siècles, sur le contre-sceau de la charte de 1223. (1) Or on sait que presque tous les contre-sceaux des villes et des grands seigneurs représentent leurs armes. Ainsi au XIIIe siècle, à Saint-Quentin, le contre-sceau porte *la tête de saint Quentin,* armes de la ville ; à Lille, une *Fleur de lys;* à Cambrai, *l'Aigle à*



LE LION DE FLANDRE

deux têtes, etc. ; le contre-sceau des comtes de Flandre représente *le Lion de Flandre ;* (2) celui de la cour du Parlement de Bourgogne porte les armes de Bourgogne, 1306 ; (2) ceux de Robert, comte d'Artois ; (2) de Mathieu d'Alsace, représentant les armes de ces seigneurs. Ces exemples sont de nouvelles preuves, que je pourrais multiplier



TÊTE DE SAINT VANENG

ici, pour démontrer, par analogie, que la tête de saint Vaneng, étant portée sur le contre-sceau de Ham, en 1223, a dû représenter les armes de la commune à cette époque.

Sous la féodalité, Ham, ville peu importante, soumise à des seigneurs puissants, n'a pas dû

(1) Archives impériales n° 1372 bis de la collection des sceaux.

(2) *Eléments de Paléographie*, par M. de Wailly. P. 145, 146, 147, 197.


ARMES DE LA VILLE DE HAM

conserver longtemps ses armes particulières, et sous l'influence des seigneurs qui commandaient ses milices, elle a adopté leurs armes : *d'or à trois croissans montant de gueules*, posés deux et un; (1) mais en modifiant les émaux, c'est-à-dire en portant : *d'azur à trois croissants montant d'argent.*

Ces armes, elle les avait encore un peu avant la réunion du domaine de Ham à la couronne. Le sceau du bailliage de Ham


SCEAU DU BAILLIAGE DE HAM

en 1546 (2) nous en donne la preuve, en nous montrant d'un côté les armes de la ville : *d'azur à trois croissants montant d'argent,* et de l'autre les armes de la comtesse Jeanne de Luxembourg, Dame de Ham, veuve de François de Bourbon.

(1) Tombeau d'Odon IV dans la crypte de l'église de Ham.

(2) Archives de l'Empire, n° 1,653. L. 1600.

Après 1595, nous trouvons encore les trois croissants dans un dessin du XVIIIe siècle, (1) mais comme la ville a été réunie à la couronne par Henri IV, ils sont patronés par une fleur de lys d'or, placée en cœur. Cependant à l'époque même où des auteurs dignes de foi, Lamorlière (2) et Palliot (2) donnaient dans leurs ouvrages les trois croissants comme étant les armes de Ham, d'autres auteurs indiquaient: *d'azur à la muraille et tour d'argent, maçonnées de sable, sommées de deux pennons déployés d'or.* (3)

Ces armes sont-elles celles du fort lui-même, ou celles des seigneurs apanagistes qui ont possédé le domaine de Ham et que la ville aurait adoptées? — Malheureusement d'Hozier ne peut nous éclairer dans cette circonstance, car lorsqu'il vint à Ham, en 1696, constater l'état des armoiries des personnes et des communautés, il n'inscrivit pas celles de la ville dans son *Armorial général de Picardie*

En résumé, pour nous, les armes primitives de la commune de Ham ont été : 1° la tête de saint Vaneng, indiquée sur le contre-sceau de la commune en 1223 ;

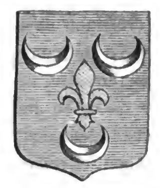
2° Sous les seigneurs, la ville adopta les trois croissants (4) de ses seigneurs, mais en modifiant les émaux.

(1) Voir la *Vue de la ville et du château de Ham à vol d'oiseau*, 1643-1660, dont je donne ici la lithographie au chapitre V.

(2) La *Vraie et parfaite science des armoiries*, 1660. Page 668.

(3) Voir le manuscrit de Scellier, de Montdidier, de 1736, et la *carte générale de la Monarchie française,* contenant l'Histoire militaire avec plans et armoiries de cent dix villes, par Pierre Lemau de la Jaisse, 1733.

(4) Dans l'histoire des grands officiers de la couronne, par le père Anselme, tome 1er, page 55, on voit, gravées, les armes d'Odon ou Eudes, de Ham, avec les trois croissants; en 1182, il n'en portait qu'un. — Les trois croissants sont encore portés par Jehan Ier en 1248 et par Jehan III, en 1344.



3° Après la réunion du domaine de Ham à la couronne, les trois croissants furent patronés par une fleur de lys en cœur. — Quant à la tour avec les pennons, ce sont sans doute les armes de quelque seigneur apanagiste, ou du fort lui-même, armes que la ville aurait portées, dit-on, lorsque ses maires étaient, pour ainsi dire, désignés au choix des commandants d'armes de la ville et du château de Ham.

CHAPITRE V.

PLANS ANCIENS ET MODERNES. — VUES. — ENCEINTES.— PORTES. — CESSION DES FORTIFICATIONS.

PLANS.

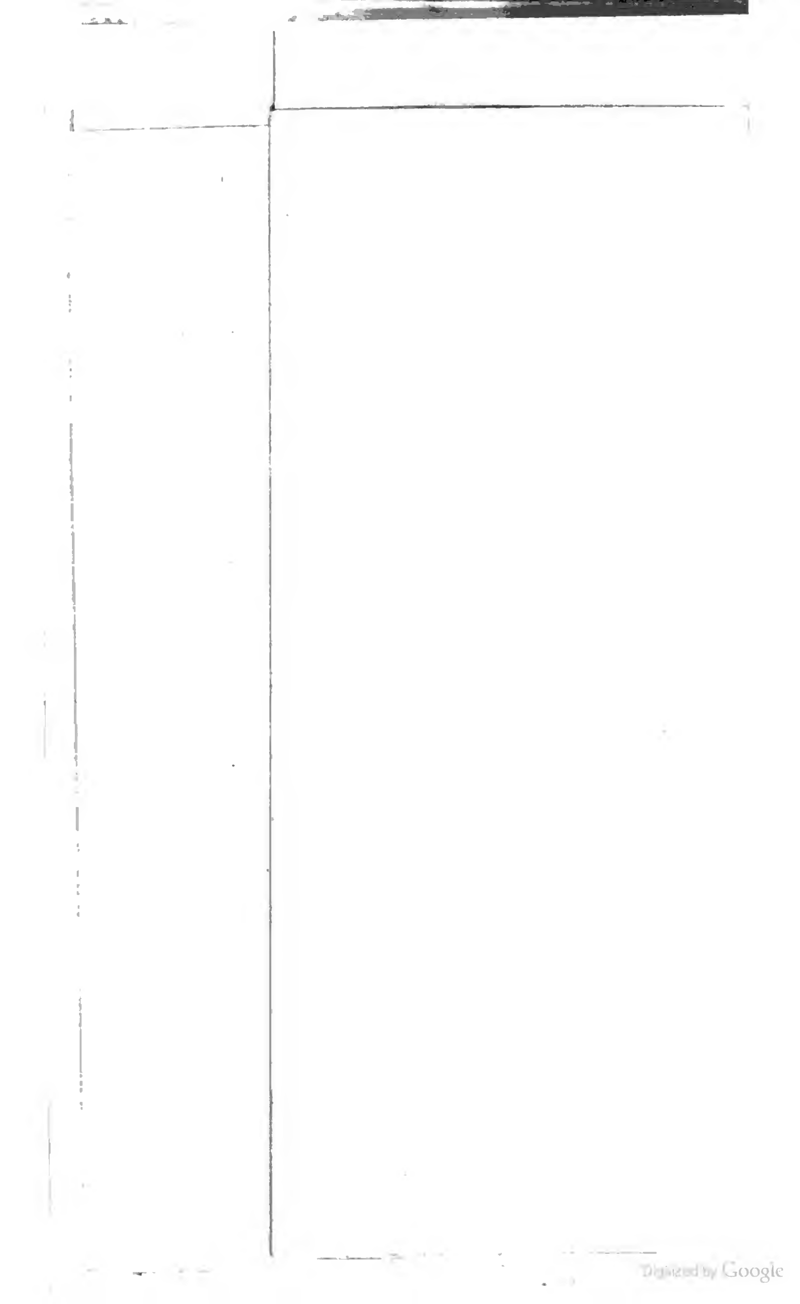
Le plus ancien plan que j'ai rencontré de la ville de Ham, avec une date (1631), fait partie d'un album militaire manuscrit représentant *les Plans des places fortes de Picardie*, par Le Muet (1)

Un autre, qui porte la date de 1644, se trouve dans un livre manuscrit intitulé: *Plantz des passages, gays et chaussées de la rivière de Somme* (2), *par le sieur Lenin, ingénieur du roi.* (3) On trouve encore Han et son Gouvernement (deux

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit n° 494.

(2) Bibliothèque impériale, section des manuscrits; *suppléments français*, 1788.

(3) Le sieur Lenin était ingénieur militaire à Saint-Quentin, où il a fait faire des travaux de fortifications importants de 1638 à 1671.



planches gravées) publiées par Tassin, en 1638, dans un volume in-4° oblong, intitulé : *Plans et profilz des principalles villes de la prouince de Picardie, avec la carte générale et les particulières de chascun gouuernement d'icelles.* Le Gouvernement de Ham se trouve à la page 36 et le plan de la ville à la page 37.

Le même plan de Ham existe gravé, à une échelle un peu plus grande, avec une vue de la ville, par Job. Peeters, dans l'ouvrage de Mériaen, *Topographia Galliæ*, quatre volumes in-folio, Amsterdam, 1661. Ham se trouve à la page 25 du deuxième volume. Cette gravure est moins exacte que celle de la collection Tassin.

Les deux plans les plus curieux et les plus exacts de la place de Ham se trouvent à la division des Estampes de la Bibliothèque impériale.

Le premier, dans un *Recueil* (manuscrit) *des Plans de toutes les places fortes de Flandre et de Picardie,* par Clairville. (1) Ce volume grand in-folio n'a pas de date, mais comme il provient du fonds Marolle et qu'il a été acheté par Louis XIV, sous le ministère Fouquet (avant 1661), il est antérieur à 1660.

Le second, dans un *Recueil des Places de Picardie, de Champagne et des Trois Evêchés,* avec la date de 1677. (2) Ce dernier manuscrit montre Ham transformée par Vauban en une forte place de guerre avec ouvrages à cornes, bastions, demi-lunes, et ouvrages extérieurs autour de l'enceinte. Mais, hélas ! toutes ces fortifications, élevées à grands frais, devaient durer bien peu de temps, puisqu'en 1685, sous le ministère de Louvois, les ouvrages extérieurs furent démolis par ordre du roi.

Je pourrais citer d'autres plans, qui se trouvent dans la division des Cartes géographiques, (3) dans la division des Estampes, (4) dans celle des Manuscrits, (5) dans les Ar-

(1) Bibl. imp. Estampes. I. d. 16, in-folio, p. 39.
(2) Bibl. imp. Estampes. I. d. 13, in-folio, p. 11.
(3) Portefeuille 78.
(4) *Topographie de la France*, Somme, Péronne, vol. VII.
(5) Manuscrit de dom Grenier, paquet 16, art. 2, p. 18.

chives du génie de Ham, enfin dans ma collection; mais je m'abstiendrai de rapporter tous ces documents, qui ne nous paraissent pas présenter l'exactitude ni l'intérêt des plans de 1631, 1660 et 1677, que j'ai cités; cependant nous mentionnerons ici un plan de Ham avec rues, de 1740 à 1750.

Un autre levé par Lefèvre, géomètre, en 1780, sur lequel les rues de Ham sont aussi tracées.

Enfin, le plan moderne dressé par moi en 1862, joint à cette publication, qui va nous servir pour indiquer les différentes modifications que Ham a subies. Ce plan présente non-seulement la ville avec ses rues et ses monuments actuels, mais encore le château, ses abords, le cours de la rivière de Somme, le faubourg Saint-Sulpice, enfin l'ancien et le nouveau tracé du canal de Picardie.

VUES.

La plus ancienne vue de Ham est une gravure publiée dans la *Topographie de la Gaule,* par Mériaen, 1661, signée par Job. Peeters. Mais cette vue, qui paraît avoir été prise du côté de la porte de Noyon, n'est exacte sur aucun point.

Une autre vue bien plus intéressante de la ville de Ham (1645-1660), existe encore. C'est un ancien dessin au trait que possède M. Hubert, de Ham. Nous avons exactement décalqué sur une pierre lithographique, avec ses défauts de perspective et sa curieuse légende, cette vue de la ville de Ham, prise en dehors de la porte Chauny. Ce document, qui doit dater de 1645 à 1660, nous a paru très-exact; il a dû être dessiné par quelque ingénieur militaire de la place; car les fortifications, les portes, les ouvertures dans les murailles et les tours, si l'on en juge par ce qui en reste, sont surtout très-exactement placées. A droite, derrière l'abbaye, s'élève le clocher de l'église Notre-Dame (n° 1), tel qu'il était avant l'incendie qui le réduisit en

cendres. — L'abbaye avec ses trois étages (nº 2). — L'église Saint-Pierre (nº 3), avec son abside plus élevée que sa nef, et son clocher qui existe encore.— L'Hôtel-Dieu (nº 4).— L'église Saint-Martin (nº 5), dont le clocher était placé sur le bras Sud de la croix. — La porte Chauny (nº 6), très-exactement dessinée. — La Providence, avec sa chapelle (nº 7). Le château avec ses tours parfaitement figurées, (nºs 8, 9, 10, 11); ses casemates (nº 12). — Sa vieille cahute Saint-Georges (nº 13), poste qui se trouvait sous l'ancienne entrée du fort et dans lequel nous avons vu une statue en pierre de saint Georges. — La demi-lune de la grosse tour (nº 14). — Le corps de garde des Bordeaux (nº 15).

Un dessin représentant une vue de la ville et du château, prise en dehors de la porte Noyon, existe dans le manuscrit déjà cité. (1) J'ai aussi une aquarelle représentant la Vue de Ham, placée dans un passe-partout, style Louis XV, qui paraît dater du commencement du XVIIIe siècle. Mais ces deux vues sont moins curieuses que celle de M. Hubert, de Ham.

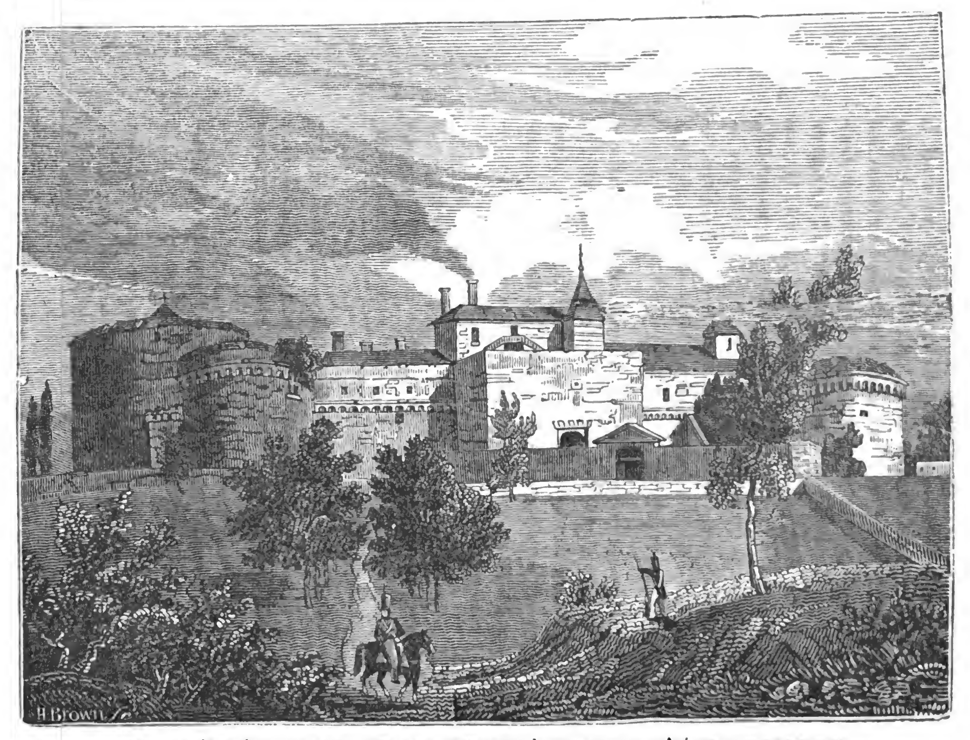
Je possède une ancienne Vue à vol d'oiseau du château de Ham, qui, si l'on en croit les armoiries du Béarn qui y sont figurées, remonterait à la fin du XVIe siècle, époque où le château fut possédé par Henri IV.

Une lithographie de M. Constant Bourgeois (publiée en 1818 par Delpech), qui représente le château de Ham pris de l'Esplanade, et dont nous donnons page 50 la réduction faite par H. Brown.

Plus un grand nombre de petites lithographies qui ont été publiées d'après celle de M. Constant Bourgeois.

Cependant nous ferons une exception en faveur des dessins de M. Duthoit, publiés dans la *Notice sur Ham*, par M. Dusevel. — Amiens, Caron et Lambert, 1850.

(1) Bibl. imp. Estampes I. d. nº 13, in-folio, p. 12.



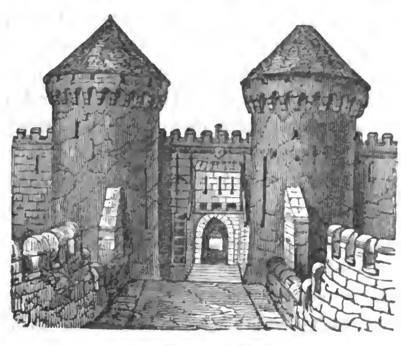
VUE DE L'ENTRÉE DU CHATEAU DE HAM, PRISE SUR L'ESPLANADE, DU CÔTÉ DE LA PORTE NOYON.

ENCEINTE.

Si l'on compare le plan de 1631 avec celui de 1862, on reconnaîtra de suite que le périmètre des murailles de la ville n'a pour ainsi dire pas été modifié depuis le XVIe siècle.

L'enceinte, protégée de trois côtés, à l'Est, au Nord et à l'Ouest, par le cours de la Somme et par des marais tourbeux, aujourd'hui desséchés et convertis en *hardines,* n'était abordable, en 1631, que du côté du Midi ; et de ce côté la ville était couverte par un étang et par le château-fort qui défendaient l'accès des portes Noyon et Chauny.

Ham avait alors, comme aujourd'hui, trois portes : 1° La porte Péronne, nommée aujourd'hui porte Saint-Quentin.— 2° La porte Chaumoise ou Chauny. — 3° La porte Noyon ou Paris. — Cette dernière, sur le plan manuscrit de 1677, est encore placée entre deux tours ; on voit par là que la porte Noyon, qui vient d'être démolie, et dont nous donnons la vue page 56, avait été bâtie après 1677.



ANCIENNE PORTE NOYON.

Les murs de Ham doivent dater en partie du XVe siècle, si nous admettons qu'ils ont été bâtis au moyen de la cession que le roi Louis XI fit, de 1467 à 1475, des deniers destinés aux fortifications de la ville. Ils se composent presque partout d'un sous-bassement en grès, de deux mètres de hauteur, qui

soutient une muraille revêtue de briques, émaillée d'un grand nombre de grès placés en boutisse, dont l'intérieur de trois à quatre mètres d'épaisseur est composé d'un blocage de moellons. A la hauteur de six mètres environ règne un cordon surmonté d'un mur de deux mètres de hauteur, mais d'une moindre épaisseur.

Ces murailles n'auraient évidemment pas pu résister au fracas des boulets tirés à petite distance, mais elles étaient suffisantes, protégées au loin par des marais et des eaux tourbeuses qui présentaient de grandes difficultés à l'approche de l'artillerie. On avait utilisé avec intelligence les eaux de la Somme pour la défense de la place du côté du Nord. La rivière, gonflée par des barrages et divisée en plusieurs bras, était disposée de manière à rendre l'accès de la ville fort difficile du côté de Saint-Sulpice.

Le premier bras s'avançait jusqu'au pied de la tour de Benne; là, retenu par un barrage qui renflait les eaux de la Somme, il emplissait les fossés de Saint-Sulpice et passait sous *le Pont* de *la Foulerie*, où, selon toute probabilité, il faisait marcher les foulons d'une fabrique de draps. On voit encore les traces du fossé qui amenait les eaux vers la tour de Benne et de celui qui traversait la chaussée, contre le calvaire actuel de Saint-Sulpice.

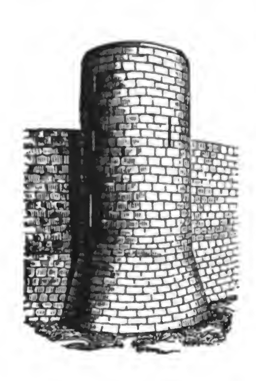
Le second bras qui baignait la tenaille de l'Abreuvoir, placée là où se trouve aujourd'hui la limite de l'octroi, entre Ham et Saint-Sulpice, sur la route impériale n° 30, (1) passait dans un fossé dont on reconnaît la trace à la borne de l'octroi de Ham, près de la maison Dangreville.

(1) La limite de Ham du côté droit a été mal déterminée lors de la formation du cadastre; elle eut dû suivre le prolongement de la limite gauche, puisque le bras de la Somme, formant la séparation des deux généralités, passait là en avant d'un ouvrage, dont les cornes étaient également placées à droite et à gauche de la route.

Le troisième bras passait dans le lit actuel de la Somme, sous deux ponts, (1) dont l'un s'appelait le *Pont inutile* et l'autre le *Pont des Moulins,* ce dernier faisait tourner les moulins de l'abbaye.

On rencontrait le quatrième bras un peu avant la porte Saint-Quentin, là où se trouve aujourd'hui l'égoût de la ville; il passait sous un pont appelé le *Pont Notre-Dame,* et faisait marcher un tordoir.

Le plan de 1631 indique un grand nombre de tours qui se trouvaient enclavées dans les murailles de la ville, et dont quelques-unes existent encore aujourd'hui. Voici les noms de ces tours, que j'ai indiquées sur le plan moderne joint à cet ouvrage. La tour qui est à l'angle de la place Marotaine, portait le nom de *Corps-de-Garde des Bordeaux.* Un peu plus loin, sur le rempart du Nord, nous trouvons la *Tour du Pas-de-Cheval;* le *Corps-de-Garde de la Tour Rouge;* la *Tour du Curé;* le *Bastion de l'Abbaye.*



Sur le *rempart du Midi*, on rencontre le *Bastion de la Basse-Boulogne,* placé hors de l'enceinte actuelle dont il avait été retranché au XVIe siècle; la *Tour de Rond;* la *Tour de la Fontaine* et la *Tour du Barnabin.*

(1) Ces ponts ont été rélargis en 1834 et 1840.


TOUR DE BENNE

L'enceinte du faubourg Saint-Sulpice était défendue par sa porte, placée entre deux tours; par la *Tour de Benne,* qui subsiste encore; la *Tour du Prieur;* la *Tour Jacquelet;* la *Tour de la Saillie* et le *Fer à cheval,* tour dans laquelle se trouvait la sortie du côté de la Grenouillère.

Nous allons, en comparant les plans de 1631, de 1660 et de 1677, succinctement analyser ici les modifications qu'ont subi les ouvrages extérieurs de la place de Ham au XVIIe siècle.

Avant 1631, l'accès de la porte Saint-Quentin n'est protégé que par le bastion de la *Basse-Boulogne,* qui part de l'angle de la *Tour de Rond,* traverse en ligne droite les usines de MM. Gomart et Damay, pour aboutir dans l'abreuvoir au pont du déversoir actuel. — L'accès de la porte de Noyon est protégé par un ravelin dont la pointe s'avance jusqu'au magasin de charbon de M. Lenoir-Bry. — L'entrée de la porte Chauny par un petit bastion, et la place Marotaine par un ouvrage en terre.

De 1631 à 1660, d'importants ouvrages extérieurs ont été ajoutés, surtout par le maréchal d'Hocquincourt, de 1652 à 1655; car lorsqu'il se jeta dans le parti de Condé, il

réclama du roi 200,000 écus (1) qu'il avait dépensés pour fortifier Ham, qui, dit Mazarin, « était une place en très-bon état. » (2) Une tenaille avait été élevée entre la ville et Saint-Sulpice, en avant de l'angle du bastion de la *Basse-Boulogne*, pour défendre le passage de la Somme et des places d'armes, établies en avant des remparts de l'Est et de l'Ouest, les couvraient complètement. — La place Marotaine, devenue le bastion du Buisson, était défendue par les cornes Sainte-Claire; enfin, un second bastion avait été placé en avant de la porte Chauny. — Le ravelin de la porte Noyon n'avait pas encore été modifié.

En étudiant les fortifications du plan de 1677, on voit que Vauban a passé par là; il est en effet venu à Ham le 31 décembre 1674. (3) Ce savant ingénieur paraît avoir tracé lui-même le système des fortifications de la place de Ham tel que nous le montre le plan de 1677. Une demi-lune a été ajoutée en avant des tenailles Saint-Sulpice. L'accès de la porte Noyon est défendu par une tenaille et par deux demi-lunes, mais l'entrée n'a pas encore été modifiée; c'est toujours l'ancienne porte entre deux tours. La demi-lune de la Grosse tour a été reconstruite et agrandie. Enfin le bastion de la porte Chauny a été épaulé de deux nouvelles cornes. Ces ouvrages extérieurs importants, si solidement et si chèrement établis, durèrent bien peu; car le roi ne voulant pas laisser des places aussi importantes dans les mains de seigneurs puissants, fit, sous le ministère Louvois et le commandement de M. D'Hervilly de Canizy, c'est-à-dire de 1685 à 1720, déruire les ouvrages extérieurs et réduire les fortifications de la ville à l'enceinte qui existe aujourd'hui.

PORTES.

La porte Saint-Quentin et la porte Chauny, démolies der-

(1) *Mém. du vicomte de Turenne.* — Ed. Michaud, tome 3, p. 474.

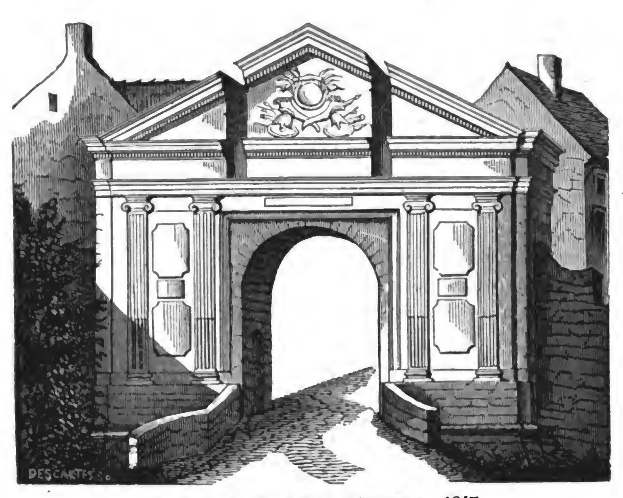
(2) Lettre de Mazarin au marquis de Fabert.

(3) Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Martin, où l'on trouve sa signature à cette date.

nièrement, existaient déjà en 1665. La porte Noyon est postérieure à 1677. Ces portes mesuraient environ 9 m de hauteur sur 9 m de largeur.

La porte Chauny ou *Chaumoise*, d'une architecture lourde et sans caractère, a été démolie en 1852. Celle de Saint-Quentin offrait dans son tympan un trophée d'armes au milieu d'une composition d'assez mauvais goût; elle a été supprimée en 1847.

La porte Noyon, construite dans l'ordre ionique, avait plus d'élégance que les deux autres. La gravure que nous donnons ici de ce monument en présente une vue très-exacte. Les ouvertures qui se trouvent dans le tympan montrent qu'elle a eu dans l'origine un pont-levis. En effet, c'était là que passaient les eaux de la Sommette et de la Benne, retenues autour du château par un barrage. Cette porte a été démolie en 1847.



VUE DE LA PORTE NOYON, DÉMOLIE EN 1847

CESSION DES FORTIFICATIONS.

En l'an XIII de la République, un décret du 17 germinal a cédé à la ville ses fortifications en toute propriété. Voici ce décret:

Décret du 17 germinal an XIII. — ART. 2. — « Le mur » d'enceinte A depuis l'étang B jusqu'à la porte de Chaulny et » les corps-de-garde 1, 2 et 3 des trois portes, sont cédés en » toute propriété à la ville de Ham pour assurer la perception » de son octroi. »

Un second décret du 26 brumaire an XIII lui céda les terrains et bâtiments dépendant des fortifications. En 1831 est intervenue une ordonnance du 5 juillet, qui a classé la ville de Ham au nombre des postes militaires.

Ordonnance du 5 juillet 1831. — ART. 1er. — « La ville » de Ham est classée au nombre des postes militaires. »

Comme complément de l'ordonnance de 1831, est survenue en 1832 une nouvelle ordonnance ainsi conçue:

Ordonnance du 16 décembre 1832.— ART. 1er.— « Le mur » d'enceinte A, depuis l'étang B, jusqu'à la porte de Chauny, » et les corps-de-garde 1, 2 et 3 concédés à la ville de Ham » par l'art. 2 du décret du 17 germinal an XIII, sont réintégrés au domaine de l'Etat et remis au département de la » guerre, qui restera chargé de leur entretien. »

Protestation du Conseil municipal du 4 février 1833. — Cette affaire est restée là jusqu'en 1842, époque où une nouvelle ordonnance a déclassé la ville de Ham, tout en maintenant le château comme poste militaire.

Voici l'*Ordonnance du* 6 *décembre* 1842: — ART. 1er. — « Sont définitivement rayés du tableau de classement les places » et postes militaires ci-après désignés: HAM (ville), classée » comme poste par l'ordonnance du 5 juillet 1831. » — ART. 3e. « Ne seront plus classés que comme simples postes: HAM (château). »

CHAPITRE VI.

RUES. — ENSEIGNES.

On sait que dans l'origine la plupart des rues des villes n'eurent pas de dénomination précise, et qu'elles furent appelées de tant de manières à la fois qu'il est souvent difficile de reconnaître la véritable dénomination; cependant on remarque que les noms qui ont persisté sont toujours les plus significatifs et les plus caractéristiques. On juge, pour ainsi dire, par le simple énoncé de la rue, celle remarquable par une église, un marché, un four, un puits, etc. etc. On n'avait point alors d'écriteaux indiquant le nom de chacune d'elles, puisque ce ne fut qu'en 1723 que Turgot les mit en usage.

La liste des noms des rues de la ville de Ham, tant anciennes que modernes, peut donc être un enseignement utile et tout à la fois fournir de curieux renseignements sous le rapport des institutions, de l'industrie, des usages et de la manière de vivre de nos ancêtres.

Voici les noms de ces rues, placées par ordre alphabétique, avec les enseignes des maisons dont nous avons retrouvé la mention dans des anciens actes.

Aisne *(rue de l')*, nom donné à la rue de Chauny, pendant la Révolution.

Arquebuse *(rue de l')*, conduit de la Grande Rue à la rue du Marché-Franc. Elle tire son nom du jardin de l'Arquebuse qui se trouvait à l'angle des rues de l'Arquebuse et Malacquise, là où sont aujourd'hui les maisons n°s 4 et 6. (Plan cadastral 202 et 203). La rue de l'Arquebuse formait, avant la Révolution, la ligne séparative entre la paroisse Saint-Pierre et la paroisse Saint-Martin.

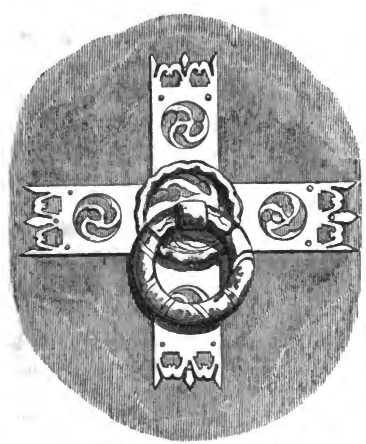
Caudermuche *(rue)*, nom picard donné à une rue de Ham dans une charte de 1331.

Chauny *(rue de)* ou Chaumoise, conduit de la Grande Rue à la porte de Chauny. Elle emprunte son nom à la ville à laquelle elle conduit. Dans cette rue se trouve aujourd'hui l'Hôtel-


LE CORNET D'OR

Dieu nos 9, 11, 13; la maison du *Cornet d'or*, n° 2, dont l'enseigne est encore sculptée sur la muraille. Le n° 31 était, en 1700, l'hôtel du *Cheval blanc*. — Le n° 15 était, en 1750, l'hôtel du *Lyon d'or*. — La rue de Chauny a été nommée, pendant la Révolution, rue de l'Aisne.

Clercs *(rue des)*, conduit de la rue Notre-Dame au rempart du Midi; elle tire son nom des clercs de l'ancienne paroisse Saint-Pierre qui y habitaient. C'était une ruelle en 1525. Dans le presbytère actuel, qui porte le n° 3, est décédée Mme Fouquier-Tinville, femme du trop célèbre accusateur public de 1793. Cette rue a été repavée en 1837.


HEURTOIR DES TEMPLIERS

Corcy *(rue de)*, conduit de la grande Place au rempart du Nord. Jehan de Corcy, qui habitait cette rue en 1331 (1) lui a laissé son nom. On trouve à la porte d'un bâtiment de cette rue, n° 8, un heurtoir en fer taillé et gravé au ciseau, qui passe pour avoir appartenu

(1) Charte de l'abbaye de Ham. Arch. imp. Sect. hist. K. 185.

à la maison des Templiers de Ham. (1) L'anneau en fer se termine en haut, près du piton, par deux têtes de chevaux taillées et gravées au ciseau. Le centre est formé d'un cercle dentelé et découpé à jour, monté sur une croix grecque dont chaque bras est terminé par des triples pointes. Les plates bandes des bras de la croix portent au centre une rosace découpée à jour. Ce curieux ouvrage de serrurerie du XIIIe siècle témoigne du rôle que le cheval a joué dans l'histoire des Templiers.

Cul-de-sac des Patriotes, nom donné, pendant la Révolution, à l'impasse de la Croix-Blanche.

Douane *(rue de la)*, nom que portait la rue de la Flaque-aux-Pourceaux en 1760, sans doute parce que les bureaux de la douane s'y trouvaient alors. C'est aujourd'hui la rue de la Gendarmerie.

Esplanade *(l')* ou *la Plaine*, glacis du château qui forment un espace découvert, entre la ville et la citadelle, servent de champ de manœuvres pour la garnison du château, et, dans les jours de fêtes, de lieu de réunion pour les habitants. Cette plaine contient 2 hectares 46 ares 44 centiares. Le calvaire qui s'y trouve, près la porte de Noyon, a été planté en 1810 et donné par M. Serain. — Sur la Plaine se trouvait, en 1600, la chapelle de la Gésine, placée entre le château et la porte de Noyon. Dans un plan de 1740, un calvaire est figuré sur l'Esplanade, vis-à-vis la demi-lune du château, du côté de l'étang.

Esplanade *(rue de l')* ou rue de la Plaine; elle conduit de la rue de Noyon à l'Esplanade, où se trouvent les glacis du château.

Flaque-aux-pourceaux *(rue de la)*, aujourd'hui rue de la Gendarmerie; l'égoût qui s'y trouve et qui était, sans doute,

(1) Les anciens de la ville de Ham nous ont dit avoir vu dans une maison de cette rue des vitraux de couleur représentant des hommes de guerre.

Dans les environs de la place se trouvait en 1525 le jardin du *Vieil Chastel*. — Ne serait-ce pas celui de la maison du Temple?

fréquenté par les pourceaux, lui avait valu le nom de Flaque-aux-Pourceaux, qu'elle a porté jusqu'à l'époque de l'établissement de la caserne de la gendarmerie en 1763; — elle a été nommée aussi rue de la Douane, et, pendant la Révolution, rue Peltier.

FONTAINE *(rue de la),* conduit de la Grande Rue, entre les nos 46 et 48, au rempart du Midi, en longeant la fontaine Saint-Martin, d'où elle tire son nom. Dans cette rue a été bâtie, en 1830, par M. Lucas, une salle de spectacles. Cette rue formait, avant la Révolution, avec la rue de l'Arquebuse, la ligne séparative des paroisses Saint-Pierre et Saint-Martin.

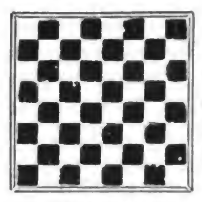
FOUR *(rue du),* conduit de la Place à la rue Marchande. Elle tire son nom d'un ancien four banal qui y était établi au XIIIe siècle, pour la commodité des habitants.

FRAICALBONNE *(rue),* nom picard donné à une rue citée dans la charte de 1355.

GENDARMERIE *(rue de la),* conduit de la Place au rempart du Midi; elle tire son nom de l'hôtel de la Gendarmerie qui y a été établi (1) par suite de l'acquisition faite, le 19 septembre 1763, à la famille Lenglet, de la maison qui sert de caserne actuelle. La rue de la Gendarmerie s'appelait au XVIIe siècle la rue de la *Flaque-aux-Pourceaux,* puis en 1760, rue de la Douane; pendant la Révolution elle a été nommée rue Peltier.

GRANDE RUE, conduit de la Place au carrefour des rues de Noyon et de Chauny; elle a porté le nom de rue de la Loi, pendant la Révolution, depuis l'église Notre-Dame jusqu'au carrefour des rues de Noyon et de Chauny. Elle a aussi porté le nom de rue du Marché-aux-Fromages, dans la partie située entre la rue aux Poulets et la rue de Chauny. Dans cette rue se trouvait la *maison du Paon,* 1658, aujourd'hui n° 49. — *Le Pot d'étain,* 1525. — L'hôtel du *Petit-Saint-Jean,* aujour-

(1) Délibération du Conseil. Carton BB.


L'ÉCHIQUIER

d'hui *l'hôtel du Nord*, n° 44. — L'hôtellerie du *Barillet,* 1678, maisons nos 17 et 19. — La maison de l'*Echiquier,* qui montrait encore, il y a peu de temps, son enseigne au-dessus de la grand'porte du n° 69, mais que nous regrettons d'avoir vu gratter et remplacer par une grappe de raisin.

Grenier a sel *(rue du),* conduit de la Grande Rue au rempart du Nord ; elle tire son nom du grenier à sel qui y était établi au xviiie siècle (nous pensons), dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 5. La maison n° 8 a été bâtie par Mme de Bussy, en 1770, et habitée par elle, puis par M. de Pleineselve et aujourd'hui par Mme veuve Gomart. Le pavé de la rue du Grenier à Sel a été relevé et mis en chaussée en 1836.

Hallebrande *(rue)*, citée dans la charte de 1355.

Hotel-Dieu *(rue de l'),* nom donné à la rue de Sorigny, à cause de l'Hôtel-Dieu, qui occupe plus de la moitié du côté droit de cette rue.

Impasse de la croix blanche, aboutit à la Grande Rue entre les maisons nos 57 et 59. Elle tire son nom de la maison de la Croix Blanche, située au fond de cette impasse et dans laquelle se trouvait le Four de l'étape. Elle a été nommée pendant la Révolution Cul-de-sac des Patriotes.

Impasse des Cordeliers, nouvellement ouverte dans les terrains vendus par la succession de M. la Mairie et aboutissant à la rue du Moulin-à-Vent. Elle tire son nom de l'ancien jardin des Cordeliers sur lequel elle est tracée.

Jeu de paulme *(rue du),* aujourd'hui supprimée. Elle portait ce nom dès 1592, à cause du jeu de paume qui y avait été établi en 1591, par Loys de Moy de Gommeron, gouverneur du château de Ham, dans le terrain des Malacquises, donné à ce seigneur par les habitants de Ham, en considération des

fortifications qu'il avait fait refaire autour de la ville. (Voir rue des Vieilles Boucheries et des Malacquises.

Loi *(rue de la)*, nom donné à la Grande Rue pendant la Révolution.

Malacquises *(rue des)*, aujourd'hui rue du Marché-Franc. Le nom des Malacquises, qu'elle portait déjà en 1592, lui vient d'un terrain de ce nom placé dans un enfoncement, entre le jardin des arbalétriers et l'Hôtel-Dieu, et sur lequel avait été établi un jeu de paume.

Margoulette *(rue)*, nom porté autrefois par la rue Saint-Vaneng.

Marchande *(rue)*, conduit de la rue de la Gendarmerie à la fontaine Saint-Martin. Le pavé de cette rue a été relevé et mis en chaussée en 1834.

Marché aux Poulets *(rue du)*, conduit de la Grande Rue au rempart du Midi. Cette rue tire son nom d'une petite place qui s'y trouvait et sur laquelle se tenait le marché aux poulets. (Cad. B. 483.) (1)

Marché aux Fromages *(rue du)*, nom que portait autrefois la Grande Rue dans la partie située entre la rue aux Poulets et la rue de Chauny. Elle tire son nom d'une petite place avec arcade, ou espèce de fausse porte, placée à l'embouchure de la rue Saint-Martin, entre les n[os] 60 et 62 de la Grande Rue, sous laquelle se tenait le marché aux fromages.

Marché franc *(rue du)*, conduit de la rue Vadé à la place Marotaine. Elle tire son nom du marché franc qui y a été établi en 1836; elle portait le nom des Malacquises dès 1591. Dans cette rue se trouvait le jardin des Archers, placé dans le terrain qui avance à l'Est sur la voie publique, et qui porte le n° 7, (2) vis-à-vis la rue de l'Arquebuse. Le jardin des Arquebusiers, placé à l'angle de la rue de l'Arquebuse, n[os] 202 et 203 du plan cadastral. — Dans cette rue se trouvait aussi

(1) Bail du 15 juillet 1544. Bibl. de l'Arsenal, n° 284, p. 125.

(2) Plan cadastral section B n° 138.

le couvent des Cordeliers, établi vers 1628, et dont le bâtiment de l'église existe encore et porte le n° 13. (Voir chapitre XIII, le Couvent des Cordeliers.) — La rue du Marché-Franc a été pavée en 1834.

MARTIN (*rue Saint-*), conduit de la Grande Rue entre les n°s 68 et 62, à la fontaine Saint-Martin. Dans cette rue existait autrefois un passage traversant le cimetière Saint-Martin pour aller à la rue de Noyon. Le vicaire de cette paroisse occupait la maison (plan cadastral section B, n° 450) donnée aux orphelines par Mlle Rosalie Menet.

MONTAGNE (*rue de la*), nom donné à la rue de la Rose pendant la Révolution.

MONDERLOIR (*rue*), citée en 1684 sans autre indication.

MOULIN A VENT (*rue du*), conduit de la rue du Marché-Franc à la rue de Chauny. Elle a tiré son nom du moulin à vent appartenant à Jehan Lecat, qui se trouvait au XVIIe siècle sur la place Marotaine. Elle a porté le nom de rue Neuve et celui de rue des Piques en 1790. Elle a été pavée en 1835.

NEUVE (*rue*), nom quelquefois donné à la rue du Moulin à vent.

NEUVE-SAINT-QUENTIN (*rue*), conduit de la rue de la Gendarmerie à la porte Saint-Quentin. Cette rue, qui a autrefois porté le nom de rue du Rempart, n'avait d'issue que sur le rempart, mais, en 1833, le conseil municipal l'a fait aboutir à la porte Saint-Quentin, en pratiquant des déblais considérables et un pavage neuf.

NOTRE-DAME (*rue*), conduit de la Place à la porte Saint-Quentin. Elle tire son nom de l'église Notre-Dame. Dans cette rue s'élevait *l'église Saint-Pierre*, qui couvrait les numéros 13, 14, 15 et 16 du plan cadastral. — *Le clocher*, transformé en beffroy, reste seul aujourd'hui. — *L'Abbaye de Notre-Dame de Ham*, dont il ne reste plus que l'abbatiale et la bibliothèque, qui forment les n°s 8, 9 et 10 du plan cadastral. — *L'église Notre-Dame*, aujourd'hui paroissiale de la ville. — Dans cette

rue il y avait, en 1723, la *maison de l'école latine*, n° 2, habitée aujourd'hui par Mme Lertourné-Dinjon. (Voir ch. XIII.)

NOYON (*rue de*), conduit de la Grande Rue à la porte Noyon. Dans cette rue se trouvait *l'église Saint-Martin,* dont le chevet était placé à l'angle de la rue du Marché aux Fromages. L'église occupait l'emplacement des maisons nos 2, 4, 6 (nos 430, 431, 432 du plan cadastral); son cimetière le n° 422. — La maison, qui porte aujourd'hui le n° 10, était celle du Prieur de la paroisse Saint-Martin. La rue de Noyon a été nommée en l'an VIII, rue de l'Oise. Dans cette rue se trouvait la maison du *grand Canard,* n° 32 (cad. B. n° 392) et dans le faubourg *l'hôtel Saint-Antoine* et le *Mississipi.*

OISE (*rue de l'*), nom donné à la rue de Noyon pendant la Révolution.

PATEUSE (*rue*), citée dans la charte de 1355; elle tire sans doute son nom de Robert ou de Claude Patou, mayeur au XIVe siècle.

PELTIER (*rue*), nom porté par la rue de la Gendarmerie pendant la Révolution. Ce nom lui avait été donné à cause de la maison du sieur Peltier, natif de Ham et qui a été un savant physicien de notre époque. (Voir sa biographie au chap. XXI.)

PIQUES (*rue des*), aujourd'hui rue du Moulin à vent.

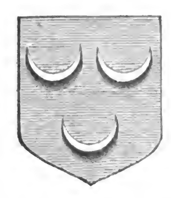
PISSEQUIEN (*rue*), nom, un peu trop picard, porté par la rue Vadé jusqu'en 1834.

PLACE DE LA LOI, nom donné à la place de l'Hôtel-de-Ville, en l'an VIII.

PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, nommée le plus souvent Grand' Place ou place du Marché-au-Blé. C'est un rectangle d'une superficie de 2,850 mètres, situé à peu près au centre de la ville et dégagé par six rues : les rues Notre-Dame, de la Gendarmerie, du Four, de la Rose, de Corcy et la Grande Rue. *L'Hôtel-de-Ville* actuel a été rebâti peu de temps avant 1789; il servait autrefois tout à la fois d'hôtel de ville et de salle d'audience du bailliage de Ham. Sur la Place se trouvait, avant la Révolu-

tion, une croix en grès taillés et piqués, élevée de six degrés circulaires entourés d'une grille. Cette croix, qui existait déjà en 1331, (1) était placée à peu près là où se trouve aujourd'hui la pompe publique, mais un peu plus rapprochée des maisons occupées par MM. Allart et Ancelin; elle était appelée la *Croix du Marché au blé;* elle fut abattue, le 21 octobre 1792, les bras furent brisés, les degrès vendus et cassés. Le corps de la croix, dont on avait gratté les fleurs de lys, fut transporté sur l'esplanade pour y être replacé; ce qui n'eut pas lieu.

Sur la place se trouvait en 1515: L'hostellerie du *Mouton,* n° 00; la maison du *Cat,* vis-à-vis la Croix du marché, aujourd'hui les n°s 19 et 21; l'hôtel du *Faucon*, 1515; la maison



de *Sainte-Barbe*, aujourd'hui l'*hôtel de France,* n° 9; les *Trois croissants,* 1515, antique hôtellerie aux armes de la ville; la maison de l'*Homme sauvage,* 1515, vis-à-vis l'ancien puits; le *grand Monarque*, aujourd'hui n° 18; l'hôtel du *Canard* et de *la Couronne*, n° 26; l'hostellerie du *Cerf,* 1674, n°s 8 et 10. Il y avait, dès avant 1525, un puits placé en haut de la place, assez près de la chaussée et vis-à-vis la maison n° 23; il a été supprimé lors de l'établissement de la pompe actuelle, le 13 juin 1855.

La place a été nommée en l'an VIII place de la Loi.

Le général Foy est né dans la maison maintenant démolie et réunie à celle qui porte le numéro 20.

PLACE DU MARCHÉ AU LIN, figurée dans les anciens plans; son entrée existe encore, entre les numéros 5 et 7 de la Grand'Place actuelle. Elle a été perdue pour la ville à la suite d'un jugement du tribunal de Péronne, du 18 avril 1833.

PLAINE (*rue de la*), nom donné quelquefois à la rue de l'Esplanade.

(1) *Charte de l'Abbaye de Ham* de 1331 qui la mentionne.

PLACE MAROTAINE, située à l'angle Est du rempart du Nord, vers la porte de Chauny. Sur cette butte de terre, formant cavalier, se trouvait au XVIIe siècle le moulin de Jean Lecat. Un poste veillait en permanence dans la tour qui a porté longtemps le nom de corps de garde des Bordeaux. Ce nom, dont on retrouve l'homonyme dans les rues de toutes les anciennes villes, devait-il son origine à quelque mauvais lieu ?

REMPART (*rue du*), nom porté par la rue Neuve-Saint-Quentin, avant son pavage en 1833.

ROSE (*rue de la*), conduit de la place à la rue Marchande. Ce nom lui vient de la *maison de la Rose*, placée, en 1525, à l'angle de cette rue et de la rue Marchande. Elle avait reçu, en en 1793, le nom de rue de la Montagne.

BIDET L'AINÉ (*impasse*), située dans la Grande Rue à gauche, entre les n°s 5 et 9. Elle a été aussi appelée *Impasse Dodeuil* à cause du cordonnier de ce nom dont la maison se trouvait à l'entrée.

SAINT-MAUR (*rue*), conduit de la rue Marchande au rempart du Midi; elle a porté le nom de rue Tournoyante. Le nom de Saint-Maur lui a été donné, en 1834, en l'honneur de ce saint, dont les reliques sont en vénération dans l'église de Ham.

SAINT-VANENG (*rue*), conduit de la Grande Rue à la rue Marchande. Elle a été nommée ainsi en 1834, en l'honneur du saint patron de la ville de Ham. (Voir pour saint Vaneng le chap. XI.) Elle portait précédemment le nom de rue Margoulette.

SORIGNY (*rue de*), conduit de la rue de Chauny à la rue du Marché-Franc. Cette rue est bordée, dans sa plus grande longueur du côté droit, par l'Hôtel-Dieu, dont elle a porté le nom. Elle tire son nom actuel du *Jardin de Sorigny* (Cad. B n° 202, partie) situé à l'angle de la rue des Malacquises et joignant le jardin de l'Arquebuse. Dans cette rue aboutissait autrefois la rue des *vieilles Boucheries*, conduisant au *Jeu de paume* situé

contre l'ancien jardin de l'Hôtel-Dieu. Dans cette rue se trouve, au n° 12, l'école communale des garçons, bâtie en 1839.

Sprocq *(rue)*, citée dans une délibération du conseil de 1690. Elle tenait ce nom de celui d'un habitant de la rue en 1684.

Tournoyante *(rue)*, aujourd'hui rue Saint-Maur. Elle avait reçu le nom de rue Tournoyante, sans doute à cause des détours qu'elle fait pour aboutir au rempart.

Tricandon *(rue du)*, conduit de la rue de Corcy à la rue du Grenier à Sel.

Tricandon *(impasse du)*, située au bas de la rue de Corcy à gauche de l'égoût.

Tripot *(rue du)*, nom porté au XVIIIe siècle par la rue des *vieilles Boucheries;* elle conduisait de la rue de Sorigny au *jeu de Paulme*, bâti dans les *Malacquises*, en 1591, par Loys de Moy de Gommeron, entre l'ancien jardin de l'Hôtel-Dieu et celui des arbalétriers. (1)

Vadé *(rue)*, conduit de la rue de Corcy à la rue du Marché-Franc. Ce nom lui a eté donné, en 1834, en l'honneur de Vadé, natif de Ham, et parce que le nom de rue Pissequien qu'elle portait auparavant, était un peu trop picard. (Voir pour Vadé chap. XXI.)

Dans cette rue se trouvaient au XVIIe siècle les *Boucheries neuves,* aujourd'hui le bâtiment des pompes à incendie, n° 1. — La rue Vadé a éte relevée en chaussée en 1834.

Verrouanne *(rue)*, nom porté par une rue de Ham en 1331.

Vert Galant *(rue du)*, groupe de maisons, placé sur la route impériale n° 37, de Château-Thierry à Béthune, au-delà du cimetière et qui tire son nom de l'enseigne du Vert-Galant.

Vieilles Boucheries *(rue des)*. Cette rue, qui n'existe plus aujourd'hui, commençait derrière la chapelle de l'Hôtel-Dieu,

(1) Plan Normand. Archives de l'Hôtel-Dieu de Ham.

partant de la rue de Sorigny, pour aboutir dans la rue du Moulin à vent, à l'endroit où un mur de terre sépare la maison de M. Tupigny, habitée par le sieur Grignon, de la maison du sieur Duvert fils.— Elle a été nommée rue du Jeu de paume et du Tripot après l'établissement, en 1591, par de Gomeron, d'un jeu de paume dans le terrain des Malacquises, entre le jardin de l'Hôtel-Dieu et le jardin des Arbalétriers.



L'ANE RAYÉ.

Il y avait encore à Ham : L'hostellerie de la *Clef*, en 1647.— L'*Ecu de France*, en 1321. — L'hostellerie des *Quatre fils Aymond*, 1666 — L'hostellerie du *Cygne*, 1666. — L'*Ane rayé*, 1593. — *Le château vert*, 1792.

CHAPITRE VII.

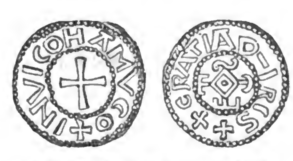
ÉTABLISSEMENTS CIVILS : MONNAIES.
— GRENIER A SEL. — FONTAINE SAINT-MARTIN.
— ÉCOLE LATINE. — BEFFROY.

MONNAIES.

On battait monnaie à Ham sous Charles-le-Chauve, 841-877.

Leblanc cite une pièce (1) qui porte la légende : IN VICO HAMVCO, et il estime qu'elle a été frappée à Ham en Picardie, que Frodoard, dit-il, appelle *Hammus*. Nous avons vu entre les mains de M. Desains, à Saint-Quentin, un exemplaire de cette pièce qui, selon ce savant numismate, s'applique très-justement à la ville de Ham. D'un autre côté, d'autres numismates érudits ont cru lire IN VICO NAMVCO, et ils estiment que cette monnaie a été frappée à Namur. La vérité est des deux côtés, car il y a deux pièces, et elles existent toutes deux au cabinet des monnaies de la Bibliothèque impériale, à Paris, où nous les avons vues.

La première est un denier d'argent de Charles-le-Chauve, portant d'un côté le monogramme de ce prince, c'est-à-dire les quatre lettres C R L S placées au bout des angles d'un losange avec un point au centre, on lit autour : ✝ ✝ GRATIA D – I RES.



MONNAIE DE HAM SOUS CHARLES-LE-CHAUVE

Au revers : Une croix au centre, et autour : ✝ IN VICO HAMVCO.

La seconde est une monnaie de Louis de Germanie (900 à 912) portant à l'avers une croix cantonnée des lettres R E X V. On lit autour : ✝ INVI ⊂OVVICV∞ O.

Au revers : une croix cantonnée de deux points : au premier et au quatrième, avec autour cette légende : ✝ IN VICO NAMVCO. On voit qu'on ne doit pas confondre ces deux pièces, qui ne sont pas de la même époque, ni du même roi.

Nous citerons encore ici un autre denier de Charles-le-Chauve, frappé probablement au château de Ham et qui a été mentionné dans une vente de la collection Rousseau. Voici la description

(1) *Traité historique des Monnaies de France*, p. 129.

que le catalogue (1) faisait de cette rare et curieuse monnaie, qui est aujourd'hui en la possession de M. le docteur Colson, de Noyon :

Avers : + GRATIA DII REX. Monogramme par K.

Revers : HAMO CASTEIIO. Croix. M formée de deux A.

Nous terminerons en citant encore M. Desains, qui nous disait, en 1840, qu'il avait vu une variété curieuse d'un denier d'argent de Charles-le-Chauve, qui portait pour légende : HAMOMONEIA.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher de quel droit on a battu monnaie à Ham sous Charles-le-Chauve ; cependant nous ferons remarquer qu'après la mort de Charlemagne, presque tous les seigneurs se sont rendus héréditaires des gouvernements qu'ils possédaient, qu'ils ont usurpé les droits royaux, au nombre desquels était celui de battre monnaie. Il n'y a donc rien d'étonnant que les seigneurs de Ham aient fait comme les autres. En résumé, nous venons de signaler des médailles qu'on peut avec quelque raison attribuer à la ville de Ham ; nous avons indiqué où elles se trouvaient, et fait connaître l'opinion de MM. Leblanc et Desains ; nous croyons donc, en nous appuyant sur tous ces faits, qu'on a battu monnaie dans cette ville au IXe siècle.

La ville de Ham a eu, en 1770, ses Bons de confiance, dont nous donnons ici un spécimen. (2)

Commune de Ham

BON de SIX liards,

à échanger contre des Assignats de cinq livres.

Boinet.

L'an I de l'égalité

BON DE CONFIANCE DE LA COMMUNE DE HAM

Ces bons de confiance ont précédé de quelque temps la création de dix mille livres de billets patriotiques, déci-

(1) Publié par M. Rollin, rue Vivienne, 12, à Paris.

(2) Cabinet de M. V. Monteaux, de Paris.

dée dans la séance du conseil de la commune de Ham, le 31 janvier 1792, et jetés dans la circulation aux risques et périls de la ville. Voici, d'après les documents, de quelle manière a été faite cette émission, savoir : — 4,000 livres en billets de 5 sols, couleur jaune, signés de MM. Foy et Benard. — 3,000 livres en billets de 10 sols, couleur verte, et signés de MM. Lusson et Desoize. — 2,000 livres en billets de 15 sols, couleur rouge, signés de MM. Quin et Boinet. — 1,000 livres en billets de 20 sols, couleur bleue, et signés de MM. Guidée et Limage.

Ces billets portaient pour inscription : *Commune de Ham.* Le mot *Commune* est en tête, et *de Ham* en bas ; au-dessous du mot Commune était écrit : *Billet de. . . . sous à échanger contre des assignats de* 100 *livres, n°* 00 ; à gauche, dans le cadre, était répétée la valeur du billet ; sur la souche du registre était écrit VILLE DE HAM, de manière que la coupe du billet devait emporter la moitié de cette inscription.

GRENIER A SEL.

Ceux qui ont recherché l'origine de cet impôt en France, nous apprennent que le roi Philippe-le-Long a, le premier, pris un double denier pour livre sur le prix de tout le sel vendu. Philippe de Valois augmenta cet impôt de deux autres deniers ; Charles VI fit de même, et Louis XI le haussa jusqu'à douze deniers.

Ham avait, dès 1397, un grenier à sel qui a été supprimé le 23 mai 1413 ; (1) plus tard, il fut rétabli. Le magasin se trouvait dans la rue qui en a conservé le nom, et il était placé, dit-on, dans la maison de cette rue qui porte aujourd'hui le numéro 5. (Cad. B. 75.)

L'impôt du sel se levait de deux manières : 1° par la vente volontaire faite aux habitants non sujets aux greniers d'impôts et qui allaient acheter dans les regrats le sel dont ils avaient

(1) *Recueil des Ordonnances*, t. 10, f° 95.

besoin ; 2° par une vente forcée et par imposition. Une contribution, adressée chaque année à l'intendant, fixait la quantité de sel qui devait être imposée sur les habitants dans le ressort du grenier ; cette répartition variait, dans chaque paroisse, suivant le nombre d'habitants, mais toujours dans la proportion de quatorze personnes au minot (72 litres), conformément à l'ordonnance de mai 1680.

ÉCOLE LATINE.

La ville de Ham ne paraît pas avoir possédé, avant 1723, aucun établissement pour l'enseignement des humanités. Jehan Cordelle, docteur, régent en médecine de la Faculté de Paris, « désirant laisser à la ville de Ham des marques de son amour, » et considérant que, dans cette ville, lieu de sa naissance, il » manquait une école latine, fonda (par acte du 26 juillet 1723) » une école pour donner aux jeunes gens l'intelligence néces- » saire pour parvenir aux sciences et aux beaux arts. » — Le maître devait être un ecclésiastique, nommé d'abord par le fondateur, puis ensuite par les maïeur et échevins de Ham. Il pouvait prendre des pensionnaires ; les enfants externes devaient lui payer trente sols par mois.

Cet établissement fut doté par J. Cordelle de 209 livres de rente pour les honoraires du maître et d'une maison pour servir à son habitation et y tenir l'école. La maison, située dans la rue Notre-Dame, paroisse Saint-Pierre, comprenait, d'après l'acte de donation, un corps-de-logis sur la Grande Rue, cour, jardin et puits ; un autre grand bâtiment sur le derrière, avec porte cochère donnant vers le rempart. (1) Des renseignements que nous avons pris auprès des anciens de la ville, nous ont appris que la maison de l'école latine était celle qui porte le n° 2 de la rue Notre-Dame et qui est habitée aujourd'hui par Mme Lertourné-Dinjon, modiste.

(1) Voir la donation, *Reg. du Conseil*, 10 septembre 1723.

Le premier régent de l'école latine de Ham fut l'abbé Salmon, prêtre, désigné par le fondateur, le 10 septembre 1723. L'école fut d'abord assez fréquentée, mais à l'avènement de l'abbé Lebreton, prêtre, le 23 janvier 1750, elle était déjà réduite à un petit nombre d'élèves. Elle déclina jusqu'en 1764, (1) puis elle se releva sous l'abbé Flament, prêtre, appelé à la diriger le 7 janvier 1766. Elle passa ensuite sous la direction de l'abbé Dufresnoy, prêtre, le 7 juin 1784 ; — sous Charles-Louis Doublet, le 20 octobre 1785 ; — sous Jean-Nicolas Hubert, le 28 décembre 1787 ; — sous François Frémont, le 27 janvier 1788 ; — sous François Daudrez, en 1790 ; — sous Jean-Marie-Hilaire Bénard, le 14 avril 1792. — Cette école peut se glorifier d'avoir vu sur ses bancs des élèves qui depuis sont devenus des maîtres. Nous en citerons quelques uns : Vadé, le poète ; Foy, le général ; Mondescourt, id. ; Thuet, le théologien ; Peltier, le savant physicien, etc. etc. (Voir ces noms au chap. XXI.)

Nous manquons de renseignements pour faire connaître comment et à quelle époque cette maison a été aliénée du domaine de la ville.

FONTAINE SAINT-MARTIN.

La fontaine Saint-Martin est d'une haute antiquité ; les murailles qui retiennent les terres autour de l'espace réservé aux laveuses remontent au XVIe siècle ; (2) elles sont de différente nature, ici en grès, là en briques, mais le plus souvent en gros moellons. On descend au lavoir par deux larges escaliers ; celui du côté de la rue Marchande, est composé de douze marches de 0 m 22 de hauteur. Arrivé dans le bas, on trouve dans la muraille, à gauche, près de la source, une énorme pierre enclavée, sur laquelle on voit, entre deux palmes, un écusson mutilé en 1793, qui sans doute portait les armes de celui qui avait

(1) Compte-rendu de l'abbé Terray, 6 avril 1764, bibl. imp., manuscrits de dom Grenier, paquet 19, liasse 6, p. 20.

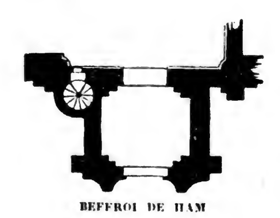
(2) Surcens des hospices en 1515.

fait pratiquer autour de la fontaine Saint-Martin les belles dispositions qu'on admire encore aujourd'hui, et dont la tradition attribue le mérite à la *bonne Dame de Ham*, Marie de Luxembourg. La source, qui n'a jamais tari, donne une eau saine pour l'alimentation, et elle pourvoit en même temps aux nécessités d'un lavoir public. L'eau, reçue d'abord dans un bassin, coule ensuite dans un long canal, bordé de deux quais disposés commodément pour recevoir les laveuses, mises à l'abri des intempéries par un toit. A sa sortie du bassin, l'eau s'écoule par une pente naturelle au dehors de la ville, en passant par une voûte qui traverse le rempart. Cette voûte, large et spacieuse, est assise sur d'énormes pierres ou moellons qui, par leurs formes frustes, annoncent une haute antiquité.

Trois autres fontaines très-rapprochées de Ham et qui appartiennent pour ainsi dire à la ville, sont : La *Fontaine d'Enfer,* située à Saint-Sulpice, dans la rue d'Enfer.— La *Fontaine Saint-Nicolas,* située au même lieu, dans le passage qui, passant derrière le calvaire de Saint-Sulpice, conduit de la route impériale n° 30 à la ruelle d'Enfer.— La *Fontaine Saint-Grégoire,* située à Saint-Grégoire, dépendance d'Eppeville.

BEFFROI. — CLOCHES. — HORLOGE.

Le beffroi actuel, qui s'élève dans la rue Notre-Dame, entre l'église et la place, est l'ancien clocher de l'église Saint-Pierre, concédé à la ville, sur la réclamation du Conseil municipal, du 12 janvier 1792, et non compris dans la vente de ce monument.


BEFFROI DE HAM

Ce clocher, qui a la forme d'une tour carrée, se trouvait à gauche du portail Ouest de l'église Saint-Pierre. Chacune de ses faces est percée d'une fenêtre plein-cintre ; sa charpente très-élevée, taillée à quatre pans, rappelle la forme

d'un grand nombre de clochers du XIIe siècle. — On voit sur la façade qui donne sur la rue Notre-Dame, la statue de saint Pierre, dans une niche, avec une devise gravée en relief sur la muraille en lettres majuscules onciales et placée sur quatre lignes, de chaque côté de la statue, comme elles ont été ici disposées de chaque côté du beffroi.

Sous la statue se trouve un écusson aujourd'hui mutilé.



VUE DU BEFFROI DE HAM (ANCIEN CLOCHER SAINT-PIERRE).

On monte à la tour du beffroi par un escalier pris dans l'épaisseur de la muraille et on arrive à la sonnerie par quatre-vingt-onze marches. Cette sonnerie se compose aujourd'hui de quatre cloches, dont les trois plus petites appartiennent à la paroisse et la quatrième (la plus grosse) à la ville de Ham.

Les trois cloches de l'église datent de 1807. — La première,

en *la bémol*, porte à l'ouverture 0 m 91 c de diamètre. — La seconde, en *sol* naturel, mesure 0 m 97 c de diamètre. — La troisième, en *fa* naturel, porte 1 m 09 c de diamètre.— La quatrième, celle de la ville, donne un *mi bémol*. Elle a éte fondue en 1818, aux lieu et place de l'ancienne cloche de la paroisse Saint-Martin, donnée à la ville en 1791. Elle mesure 1 m 21 c de diamètre. On lit autour : « J'APPARTIENS A LA VILLE DE HAM, » J'AI ÉTÉ PRÉSENTÉE A LA BÉNÉDICTION PAR Mr Ls MACQUEREL » DE PLEINESELVE, CHer DE L. R. DE St-LOUIS, MAIRE DE » LADITE VILLE, ET BÉNIE L'AN 1818 PAR M. SÉZILLE. »

L'horloge communale établie dans le clocher Saint-Pierre, est antérieure à 1658. (1) Cette date concorde du reste parfaitement avec son ancien mécanisme en fer forgé.

CHAPITRE VIII.

ANCIEN ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.— DOYENNÉ DE HAM. — PAROISSES SAINT-PIERRE.— SAINT-MARTIN.— SAINT-SULPICE.

ANCIEN ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.— DOYENNÉ DE HAM.

Le doyenné de Ham, dépendant du diocèse de Noyon avant 1793 (assemblée provinciale de Soissons), comprenait alors une abbaye, (2) quatre prieurés, quatre maisons religieuses, trente-six paroisses, dont sept régulières, deux succursales, une chapellenie claustrale, cinq autres réunies, et trente-six hameaux dépendant des paroisses.

L'Evêque diocésain nommait de plein droit à un certain nombre de cures et bénéfices simples ; mais pour la plupart des

(1) Arch. municipales de Ham. M. n° 11.

(2) *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. 3. Pouillé du diocèse de Noyon, p. 252.

autres, il n'en avait que la collation. Le Patronage ou droit de présentation, appartenait généralement à des Abbayes, à des Chapitres, à des Prieurés et Personnats, rarement à des laïques. Cependant les sujets présentés devaient toujours, après examen, recevoir la collation et la juridiction de l'Evêque.

Le lieu des conférences était la maison du Prieur de la paroisse Saint-Pierre de Ham et son église celui des grandes assemblées.

Abbaye de N.-D. de Ham. — Nous avons consacré un chapitre spécial à cette abbaye. (Voir le chapitre n° xi.)

Prieurés. — 1° Le prieuré de Notre-Dame de Margères (*de Margellis*), vers 1104, au village de Douilly, et rempli, depuis plus d'un siècle, par des ecclésiastiques séculiers, résignateurs successifs. — 2° Le prieuré de Bonneuil (*de Bonnolio*), dont la manse dépendait du village d'Eppeville, qui fut, dans l'origine, un couvent de Nobertines. Placées d'abord dans Prémontré même, à côté des chanoines réguliers, dont elles n'étaient séparées que par un mur; puis, transférées à Fontenelle, et enfin à Bonneuil. Les ravages des guerres ont détruit leur maison et anéanti leur communauté. — 3° Le prieuré (séculier) de Saint-Nicolas-d'Esmery, fondé au village de ce nom, sans oratoire ni conventualité. Le roi en était le collateur. — 4° Le prieuré de Sainte-Madeleine de Villeselve (*Villaris Sylva*), fondé en 1136, au village de ce nom, sous la dépendance de l'abbaye Véselais en Bourgogne. Ses biens et revenus ont été donnés au couvent des Minimes de Chauny, en 1542 (1).

Maisons religieuses. — 1° La maladrerie de Saint-Lazare, située à peu de distance de la ville de Ham, dans le faubourg de Chauny. Ses revenus, depuis sa destruction, ont été réunis à l'Hôtel-Dieu de Ham. (Voir le chap. xiv.) — 2° La maison de la *Providence*, école pour l'instruction chrétienne des jeunes filles, fondée en la ville de Ham, en 1678, confiée jusqu'à la Révolution aux Sœurs de Sainte-Agnès, de Péronne. (Voir le

(1) *Mém. du Vermandois*, t. 3. p. 179.

chapitre XIII.) — 3° Un couvent de CORDELIERS transféré à Moyencourt avant 1745, et réuni depuis à celui de Noyon. (Voir le chapitre XIII.)— 4° Au village de Beaumont, une communauté de deux sœurs de l'Enfant Jésus de Soissons, pour l'instruction gratuite des filles pauvres et pour le soulagement des malades de la paroisse.

PAROISSES DÉPENDANT ANCIENNEMENT DU DOYENNÉ DE HAM.— 1° La paroisse Saint-Martin de Ham, d'où dépendait Flamicourt, avec deux chapellenies : celle de Saint-Nicolas, fondée à l'Hôtel-Dieu de Ham; celle de Saint-Jean-Baptiste, transférée de la maladrerie de Saint-Lazare et réunie à l'Hôtel-Dieu. — 2° La paroisse Saint-Pierre de Ham, avec la chapellenie de Sainte-Magdeleine. — 3° La paroisse Saint-Sulpice, évêque de Bourges.

PAROISSES RURALES. — Beaumont (*Bellus Mons*). dépendance: Beaulieu.— Beauvois (*Bellum visum*), dépendance : Tombes (*Tumuli*). — Bray-Saint-Christophe (*Braiium*), dépendance: Aubigny-au-Caisne. — Brouchy, dépendances: Aubigny-aux-Planques et Aubigny-le-Petit, — Buverchy. — Croix (*Cruces*), dépendance: Molineau.— Douchy (*Dociacum*), régulière (Prémontré).— Germaine (*Germania*) (succursale).— Douilly (*Duliacum*), dépendances: Foreste, Margères (*Margellis*), Montisel. — Dury (*Duriacum*). — Eaucourt (*Aquaria Curtis*). — Esmery (baronnie), dépendances: Hallon, La Folie, Le Mesnil-Saint-Vaneng. — Eppeville (régulière; Prémontré), dépendances: Bonneuil, Verlaine. — Estouilly. — Golancourt, dépendance: Ville-Nogent (*Villa novæ Gentis*). — Grécourt. — Hérouël. — Hombleux, dépendances: Bacquencourt et Canizy.— Lanchy (*Lantiacum*).— Matigny (*Materniacum*). — Muille, dépendances: Couppevoye et Villette. — Offois, dépendances: Buny et Toul. — Ollezy. — Oroir. (*Oratorium*), succursale : Aubigny (*Albiniacum*). — Pithon (*Pietum*).— Quivières, dépendance : Guisancourt. — Rouy-le-Petit (*Roïeïum*).— Sancourt, dépendances: Cuvilly et Vief-

ville. — Sommette (*Somemula*). — Ugny-l'Equipée, dépendance : Quippé. — Villecourt. — Villers-Saint-Christophe (*Villare*), dépendance : Corbeny.— Villeselve (*Villaris Sylva*), dépendance : la Beynette.— Voyenne (*Vienna*), dépendances : Buny, Cany et Courtemanche.

PAROISSE SAINT-PIERRE.

La paroisse Saint-Pierre, qui se composait de la partie septentrionale de la ville, renfermait dans sa circonscription l'Abbaye, l'auditoire du Bailliage, l'Hôtel-de-Ville et la Grand' Place. La rue de l'Arquebuse et la rue de la Fontaine formaient sa limite du côté de la paroisse Saint-Martin. L'église était un monument fort ancien, agrandi à une certaine époque, car le chœur et le sanctuaire étaient beaucoup plus élevés que la nef. (1) Le plan que nous possédons de cette église, nous la montre sous la forme d'un rectangle de 20 mètres de large sur 40 mètres de longueur, indépendamment du clocher carré qui s'élevait, en dehors du vaisseau, à gauche du portail, contre le mur de la nef.

Le portail Ouest s'ouvrait sur la Grande Rue de Ham, là où sont aujourd'hui les maisons numéros 6 et 8. La nef avait intérieurement dix piliers ronds et le chœur quatre gros. Le sanctuaire était élevé de trois marches au-dessus du chœur, et le chœur du même nombre de marches au-dessus de la nef. Deux chapelles existaient au fond des bas-côtés du chœur : la chapelle Saint-Jacques et la chapelle de la Vierge; indépendamment de la chapellenie de Sainte-Magdeleine.

Cette église, vendue en 1793, a été démolie en 1799. Le clocher n'a dû sa conservation qu'aux sollicitations du Conseil de la ville, qui l'a réclamé pour servir de beffroi. (2) Nous avons donné la vue de ce monument page 76, chapitre VII. La paroisse Saint-Pierre possédait trois cloches qui ont été descen-

(1) Vue de la ville de Ham à vol d'oiseau, 1645-1660.
(2) Délibération du 12 janvier 1792.

dues du beffroi le 20 août 1793 et menées au district de Péronne. Le mobilier de l'église avait été précédemment vendu, le 9 février 1792, par le ministère de Me Dubois, notaire à Ham. (3)

Le cimetière, situé entre l'église (côté Nord), la Bibliothèque de l'Abbaye et la Grande Rue de Ham, forme aujourd'hui le n° 11 du plan cadastral et le n° 12 de la rue Notre-Dame.

Le dernier prieur de la paroisse Saint-Pierre se nommait Bedos. Ce fut lui qui, le 12 février 1790, fit la déclaration des biens et revenus du prieuré Saint-Pierre; ils s'élevaient alors en nature à cent six setiers et demi de blé et à six cent quatre-vingt-trois livres.

Les actes civils de cette paroisse commencent, pour les naissances, à l'année 1603; pour les décès à 1655; pour les mariages à 1668.

ÉPITAPHES DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Lors de la démolition de l'église Saint-Pierre, on a rapporté dans l'église Notre-Dame une partie des tableaux et épitaphes qui y étaient. On les retrouve aujourd'hui, incrustés dans les piliers, ou placés parmi les dalles de la nef de l'église de Ham. Voici le texte de ces inscriptions:

1° Un tableau en marbre noir, enclavé dans le sixième pilier droit de la nef de l'église Notre-Dame, et qui porte l'inscription suivante:

SPES MEA DEVS.

SVBSISTE PAVL. QVISQVIS ES NEKPOAOKOZ DEFVNCTOR
Q. REQVIEM SVPPLEX ET PIVS A DEO POSTVLA, SIC
ANTIAÛPA POSTEROR. PIETATE RECEPTVRVS.
HIC IVXTA IN SACRARIO DEIP. VIRG. IACET V. C. M
MATHÆ' BÔNETERRE NEMOR. QVÔDÂ FLVV. Q. FISCAL
APVD CALNIAC. PRÆF. INTEGERR. HVIVS VRBIS HAM

(3) Vente du 9 février 1792. Etude de Me Dubois, notaire à Ham.

NATALIS SVI SOLI PATRICIVS, QVI FLOR. ADHVC ÆTATE ABREPTVS HÂC TERREST. PALMÂ ANTIQ. FAMIL. SVÆ STÊMA, IMMARCESS. PALMA CÔMVTAVIT. CÛCTIS AGN. AMICIS CIVIB. PLVR. FLETVS, SED ÔNIVM INAGIS AMICISS. COÏVGE DN. ANNA MARTINE EX INCL. MARTINCORVM APVD NOVIOD. OPTIMAT. PROPAGINE ORTA, PACE NVPT. DIGNISS. SED-VIDVALI CÔTINENTIA QVÂ A XXX ÆT. ÂNO. AD EXTR. VSQVE SENECT. VNICE COLVIT, MAGIS EXTOLLENDA. CVÆ BINOS ETIAM TVM PÆNE LACT. LIBEROS CHARISS. SOLATIA INCRED. CVRA ET AFFECTV PATERNO SIMVL ET MAT. SVBLATOS EDVCAVIT, ET MORIB. PIET. Q. CRUDIIT. CVOR. MINOR NATV M. IAC. BÔNETERRE. HIC PATRI ADIACET, OPT. INDOLIS ET MAGNÆ SPEI INV. QVI EMÊSO FELICITER STVD LIBER. ET VTR. Q. I. STADIO CVM IN FORVM CÂDID. PATRONOR. ALBO IN SUPR. PARIS CVR RECÊS ADSCRIPT' ESSET, ET IAM THORO CONIVGE VOTIS GENITR. PARARETVR, AB ÆTER. SPÔSO AD COEL NVPTIAS INVITAT' PURÈ CASTE Q. SECVT' EST. VTRIQ. PARENTÂS FID. CÔIVX ET PIA PARENS HOC SÛMJ AFFECTVS MNÊMOSYNON, ADPLORÂTIB. GENERO SVO AMANTISS. M. N. BOCQVET ADLECTO REGIO CAUSAR. Q. PATR. EIVSQ. VXORE FILIA SVA VN. DN. REG. BÔNETERRE, PIIS PREC. ET LACR. FVNEB. MINISTERIO POSVIT.
DESIIT ESSE IN HVM. PARENS AN. SAL. CIƆ. D. XVI. X AL. AVG. ÆT. SVÆ XXXV. FILIVS AN SAL. CIƆ. D XXXII X KAL. MAII ÆT SVÆ XXII.

2° Un tableau en marbre noir, incrusté aujourd'hui dans le sixième pilier de la nef de l'église Notre-Dame, présente l'inscription suivante :

CY GISENT. ET. REPOSENT. DEVANT. LIMAGE. DV. CRVCIFIX. DE. CETTE. EGLISE. LES. CORPS. DE. DEFFVNCTS. HONNORABLE. PERSONNES. LIEVIN VERDON. ET. IEHANNE. REGNARD. SA FEMME. LESQVELS. ONT. FONDÉ. EN. CESTE. DICTE. EGLISE. SAINCT-PIERRE. A. TOVSIOVRSS. TROISS. BASSES. MESSES. PAR. CHACVNE. SEPMAINE. SCAVOIR. LE. IEVDI. DV. S. SACREMENT. LE. VENDREDI.

DE. LA. PASSION. NOSTRE. SEIGNEVR. ET.
LE. SAMEDI. DE. LA. VIERGE. MARIE. APRENDRE
SVR. TRENTE. HVICT. SEPTIERS. DE. TERRES.
SCISES. AV. TERROIR. DE. GERMAINE.
CÔMES. APPERT. PAR. LEVR. TESTAMENT.
PASSÉ. A. HAN. PAR-DEVANT. ROMAIN. DE. LA-
RUELLE. ET. GVILLAVME. ARDON.
NOTTAIRES. ROIAVLX. LE. XVIIe IVLLET.
L'AN. MIL. CINQ. CENST. CINQVANTE.
POVR. MEMOIRE. PERPETVEL^le. LES. PARENS.
DESDICTES. DEFFVNCTSS. ONT. FAICT.
METTRE. ET. POSER. LE. PRESENT. TABLEAV.
DE. MARBRE. POVR. LA. DECORATION. DE. CESTE.
DICTE. ÉGLISE. REQVIESCANT. IN. PACE. AMEN.

3° Un monument en marbre noir appliqué dans la quatrième fenêtre du bas-côté latéral de la nef, au milieu duquel on lit :

D. O. M.

CY GIT HONORABLE PERSONNE, PIERRE CANV, MARCHANT, BOVRGEOIES DE LA VILLE, ET ANTIEN MARGVILLIER DE CETTE ÉGLISE ; QVI TRÉPASSA, LE 29 SEPTEMBRE M. D. C. LXX, AAGÉ DE LX. ANS.

CATHERINE BREBIS, SON EPOVZE, POVR LE REPOS DE SON AME, ET DE LA SIENNE, APRÈS SON TRESPAS, A ORDONNÉ LES FONDATIONS SVIVANTES A PERPÉTVITÉ :

LE SALVT SE CHANTERA L'AVENT ET LE CARÊME, L'OFFICE DE S. IOSEPH, LE LENDEMAIN LA MESSE DES MORTS ET LE LIBERA CY DEVANT ; AINSI QU'IL EST DÉCLARÉ PAR CONTRAT PASSÉ LE 4 IVILLET M D C LXXI, PAR DEVANT CAVVRY, NOTAIRE A HAM.

REQUIESCANT IN PACE.

4° Une dalle blanche de 0 m 64 sur 0 m 64, placée dans la nef, près du banc d'œuvre ; elle donne la date de la mort d'un maire de Ham.

D. O. M.

CY GIST
HONORABLE HOMME
Me IEAN GENTILHOMME,
ANCIEN MAIRE DE CETTE VILLE,
ANCIEN MARGVILLIER DE CETTE PAROISSE ;

LEQUEL A FONDÉ, DANS CETTE ÉGLISE,
L'OFFICE DU SAINT NOM DE IÉSUS.
IL EST DÉCÉDÉ, LE 20 IANVIER
1704, AGÉ DE 91 ANS.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

5° Un autre tableau en marbre noir, adossé contre un pilier de la chapelle de la Vierge, dont l'écusson armorié porte: *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe d'un lion de même*, sous lequel on lit:

EN EXÉCUTION DES VOLONTÉS ET POUR LE REPOS DE L'ÂME DE MESSIRE LOUIS DE MALÉZYEUX, CHEVALIER, SGN^r DE MENNEVILLE ET DE MONTGENBERT, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, INTÉNDANT DE SES CAMPS ET ARMÉES, ET AUPARAVANT INTENDANT DE LA FRONTIÈRE DE CHAMPAGNE ET LORRAINE, DÉCÉDÉ LE 2 AOUST 1717 ET INHUMÉ DANS L'EGLISE DE St-JOSEPH, DÉPENDANT DE LA PAROISSE DE St-EUSTACHE, A PARIS, A ÉTÉ FONDÉ A PERPÉTUITÉ, EN CETTE EGLISE PAROISSIALE DE St-PIERRE DE HANT, UN OBIT SOLEMNELS, LE 2 AOUST DE CHAQUE ANNÉE; A L'ISSUE DUQUEL DOIT ÊTRE CHANTÉ LE LIBERA, ENSUITE LA PRIÈRE ORDINAIRE DES MORTS, ASPERSION ET ENCENSEMENT A LA REPRÉSENTATION, AVEC GRANDE SONERIE LA VEILLE, LE JOUR ET PENDANT LE LIBERA; PLUS 4 MESSES PAR SEMAINE, à LA CHAPELLE DE LA VIERGE, AVEC AUSSY TOUS ORNEMENS NOIR, ET A L'ISSUE DE CHACUNE, AU BAS DE L'AUTEL, LE DE PROFUNDIS ET L'ORAISON, POUR LA CÉLÉBRATION DESQUELLES 208 MESSES M^rs LES MARGUILLERS DOIVENT FOURNIR PAIN, VIN, LUMINAIRE, ORNEMENS, ETC., ET EN OUTRE PAYÉ 156 LIV. PAR ANNÉE AU PRESTRE QUI LES ACQUITERA, LEQUEL SERA à LA NOMINATION DE L'AÎNÉ MâLE DESCENDANT DE MOND^t S^r DE MALÉZYEUX.
MICHEL.

PAROISSE SAINT-MARTIN.

La paroisse Saint-Martin était la plus importante de la ville de Ham; elle comprenait la partie méridionale de la ville, à partir des rues de la Fontaine et de l'Arquebuse, qui formaient la ligne séparative avec la paroisse Saint-Pierre. Dans cette paroisse se trouvaient l'Hôtel-Dieu; la Providence; le Château et le hameau de Flamicourt. L'église, entièrement recons-

truite, vers la fin du XVIe siècle, en forme de croix latine, avec deux chapelles latérales, avait son clocher placé dans le bras Sud de la croix. L'ancienne vue de Ham, de 1640 à 1660, nous a conservé le profil de cette église. Son chevet occupait l'angle droit de l'entrée de la rue de Noyon, là où sont aujourd'hui les maisons n° 74 de la Grande Rue, et les n° 2 (M. Letondor), n° 4 (M. Reynard), n° 4 bis (M. Arnetz), de la rue de Noyon. Le cimetière de la paroisse était placé à la suite de l'église (n° 422 du plan cadastral), qui porte aujourd'hui le n° 6 de la rue de Noyon (jardin Masse). Le presbytère était la maison occupée dernièrement par M. Vavasseur, notaire.

Le Maître-Autel du chœur (1) était en marbre jaspé noir et blanc, avec deux marches en marbre noir; le sanctuaire dallé de carreaux de marbre noir et blanc, avec trois marches pour descendre dans le chœur. Le chœur, pavé de carreaux de marbre noir et de pierre dure blanche. On descendait du chœur dans la nef par trois marches en dalles blanches. Une grille en fer avec porte à doubles vanteaux fermait le chœur.— Dans le bras Nord de la croix de l'église, se trouvait la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Dans le bras Sud, la chapelle du Clocher. La nef et les bas-côtés étaient pavés en grandes dalles blanches de pierre dure. Voici quelle était à peu près la forme du clocher; forme commune à un grand nombre d'églises du XIVe siècle dans la Picardie.



(1) Vente du 9 février 1792. Etude de Me Dubois, notaire à Ham.

Les revenus du prieuré de l'église Saint-Martin étaient importants en blés, avoines, fourrages, orges, et ils figurent dans la déclaration des biens et revenus (1) faite le 12 février 1790, par le Prieur, Jean-Baptiste Mercier, pour une somme de 1,425 livres, indépendamment de 462 livres en fondations.

Le mobilier de l'église Saint-Martin a été vendu, à Ham, le 9 février 1792, (2) et l'église Saint-Martin adjugée à Péronne, le 30 juin 1792. Elle fut démolie peu de temps après et sa grosse cloche transportée, le 3 juillet 1792, (3) du clocher Saint-Martin dans le beffroi de la ville, pour servir aux convocations municipales. Lors de la vente de l'église, la municipalité de Ham avait demandé avec raison qu'on réservât le passage existant à travers le cimetière Saint-Martin, pour aller chercher de l'eau à la fontaine; cette demande n'eut sans doute pas de suite, car nous n'avons trouvé aucune trace de concession et le passage n'existe plus.

Le calvaire du cimetière Saint-Martin, qui se composait d'une modeste croix de fer montée sur un socle octogone en grès, taillé et piqué, est aujourd'hui placé dans le nouveau cimetière de Ham, sur la tombe de M. Masse père.

ÉPITAPHES DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Plusieurs tableaux et épitaphes qui figuraient dans l'église Saint-Martin, ont été également rapportés, lors de sa démolition, dans l'église de Notre-Dame de Ham, où on les retrouve, savoir :

1° Un tableau en marbre noir, appliqué contre le mur sur lequel se trouve gravée l'inscription suivante :

SY BOVZIER S'EST ACQVIS PAR SES PEINES PVBLICQVES
ET SES SOINGS POLITICS DE L'HONNEVR À IAMAIS,
SA TROVSSET A GARDÉ, PARMY SES DOMESTICQVES,
LE FRVIT DE LEVRS LABOEVRS ET L'AMOVR ET LA PAIX.

(1) Archives municipales, p. 12.
(2) Etude de Me Dubois, notaire à Ham.
(3) Archives de Ham. Registre rouge, p. 23.

CY GISENT ET REPOSENT LES CORPS DE Mre ANTHOINE BOVZIER, MAIEUR EN CESTE VILLE DE HAN, ET DE DAMOISELLE ANTHOINETTE TROVSSET, SON VNICQVE ET SEVLLE ESPOVZE; CAR COMME ILZ ONT VESCV CONSTANT LEVR MARIAGE EN TOVTE AMOVR ET DILECTION, ONT ENCOR DÉSIRÉ CEST AVTRE ASSEMBLEMENT D'ILCEVLX SOBVZ CESTE TOMBE.

APRÈS LE COVRS DE QVARENTE-TROYS ANNÉES QV'ILZ Y ONT CONIVGALLEMENT PASSÉES, IL APLEV A DIEV EN DISSOVDRE LE St LIEN, ET APPELER PREMIER A SOY LAD. TROVSSET, LE XXIXe OCTOBRE, MIL SIX CENT DOVZE, EN LA CINQVANTE HVICT^me ANNÉE DE SON AAGE, ET APRÈS L'AVOIR PASSÉE EN TOVTE PIÉTÉ, AMOVR ENVERS DIEV, CHARITÉ A TOVS, ET AVTANT RELIGIEVSEMENT QVE CHASTEMENT, ET LED. BOVZIER, LE XXIXe IOVR DE AOVST, MIL SIX CENS ET XXIIIe ET DE SES ANS LE LXXVIe, ET LES AVOIR AVSSI PASSEZ EN TOVTE PROBITÉ ET VYE ET MŒVRS, ZELLE ENVERS DIEV ET LA RELIGION, AMOVR DE SON PROCHAIN ET DE SA PATRYE, TANT QVE DE TOVS SES CONCITOYENS (AVSSY VNANIMEMENT QVE MÉRITOIREMENT); ET, DÈS SES PREMIERS ANS, IL EN A ÉSTÉ APPELLÉ EN CE DEGRÉ DE LEVR PREMIER MAGISTRAT, ET CONTINVÉ IVSQVES EN SES DERNIERS IOVRS; AFFIN QVE CES DEVX AMES AILLENT ENCOR' DANS LE CIEL IOVIR D'VNE AMYTIÉ PLVS PARFAICTE QV'ELLES N'ONT FAICT ICY BAS ET SY PVISSENT AVSSY, COMME LEVRS CORPS EN CE LIEV, REIOINDRE D'VNE VNITÉ PLVS ENTIÈRE ET Y ESTRE BIEN HEVRÉZ DV St REPOS ÉTERNEL. POVR EN IMPETRER LA GRACE ET NE RIEN OBMETTRE QVI LA PVISSE FACILITER, ONT FONDÉ, EN CESTE ÉGLISE, DEVX OBIITZ A PERPÉTVITÉ POVR Y ESTRE CÉLÉBREZ, CHACVN AN, ES IOVRS DE LEVRS TRÉPAS, ET TROYS MESSES PAR CHACVNE SEPMAINE: LA PREMIÈRE LE LVNDY, EN L'HONNEVR DV St-SACREMENT; LA SECONDE LE MERCREDY, EN L'HONNEVR DE MONSIEVR St-ANTHOINE LEVR PATRON; LA TROISIÈME LE VÊDREDY, EN CÔMÊMORATION DES CINQ PLAYES DE NOSTRE SAVVEVR IESVS-CHRIST ET LA RÉDEMPTION DE LEVRS PÉCHEZ; REQVERANT ENCOR' TOVTE ÂMES DÉVOTES ET PIEVSES Y ADIOINDRE LEVRS PRIÈRES PAR ŒVVRE DE CHARITÉ.

2° Une belle pierre en marbre noir adossée contre un des gros piliers de la chapelle de la Vierge, qui porte les armes des Comberville, avec au-dessous l'inscription suivante :

+

HIC JACET
VIR NOBILIS ROBERTUS CÆSAR
DE COMBERVILLE,

DOMINUS DE LA RIVAUDE, EQUITUM TURMÆ VICE PRÆFECTUS, QUI MAJORUM STEMMATIBUS ET PROPRIÂ VIRTUTE CLARUS POST NAVATAM REGI, ET REGNO STRENUAM IN BELLIS OPERAM, DUM PUBLICÆ PACIS NONDUM GUSTAT OTIA, QUÆ ORBI CHRISTIANO FECERANT ARMA GALLICA, ARMATUS ADHUC MELIOREM IN IPSÂ MORTE PACEM REPERIT, VITA FUNCTUS CHRISTI MILITE ET SUI REGIS DIGNA.

QUINTO IDUS JULII M. D C. LXIV — REQUIESCAT IN PACE.

3° Un tableau de marbre blanc incrusté dans le quatrième pilier droit de la nef sur lequel on lit :

CY GISSENT LES CORPS DE M. ARTVS DE CROIX, CON^{r} DV ROY, SON P^{r}. EN CE BAIL^{ge}. ET ANCIEN MAYEVR DE CETTE VILLE, DÉCÉDÉ LE 23 NOVEMBRE 1691, AAGÉ DE 59 ANS; DE D^{lle} Me CHARPENTIER, SON ESPOVSE, DÉCÉDÉE LE 5 AVRIL 1690, AAGÉE DE 50 ANS, ET DE M^{re} CH. DE CROIX, LEVR FILS, PRE^{er}. CHANOINE DE St-FURCY DE PÉRONNE, OV IL MOVRVT, LE 23 MAY 1699, AAGÉ DE 38 ANS, APRÈS AVOIR CHOISY, PAR SON TESTAMENT, SA SÉPVLTVRE AVPRÈS DE SES PÈRE ET MÈRE; ORDONNÉ QVE CETTE ÉPITAPHE SEROIT ÉRIGÉE EN LEVR MÉMOIRE ET FONDÉ POVR LE REPOS DE LEVRS AMES ET DE LA SIENNE : 1° VNE MESSE BASSE CHAQUE SEMAINE, LE SAM^{r} IOVR DE SON DÉCÉD. 2° VN OBIT SOLEMNEL TOVS LES ANS, LE 23 MAY. 3° LE BONDISSEMENT DE LA GROSSE CLOSCHE, TOVTTES LES FOIS ET DVRANT TOVS LE TEMPS QVE L'ON PORTERA LE St VIATIQUE AVX MALADES DE LA PAROI^{se}, ET AV RETOVR, LE DE PRO^{is}.

LE TOVT PAR M^{re} DE HEM, NOTAIRE R^{l} À HAM, LE 1 MAY 1700.

4° Une épitaphe en marbre noir, placée contre le cinquième pilier droit de la nef, qui donne l'inscription suivante, gravée sous un écusson qui porte : *d'or au lion de Sinople* (Brouilly) :

Cy gist noble et honorable dame Louise de Brouilly, dame de Canisy ; en son vivant espouse de messire Charles d'Hervilly, seigneur de Devise, lieutenant de roy et commandant de cette ville et de son chasteau, laquelle décéda, le 8 décembre 1695, âgée de 40 ans. — *Priez Dieu pour son âme.*

5° Une pierre blanche placée dans la troisième fenêtre (bouchée) de la nef latérale Sud, qui porte l'épitaphe suivante :

Mrs les Margers de cette Eglise sont Obligez de faire chanter, tous les ans a perpétuité, 3 Messes des Trespassez avec le Libera et deprof. vne le 13 de Mars por Germain Devilleronde, escuyer conser secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses Finances, et advocat ès conseils de sa Majesté. vne le 9 décem. pour Dame Elisabeth Boucot, femme dudit sieur Devilleronde, et encore vne autre por Germain Devilleronde, Prieur et Curé de cette Eglise, a commencer du jour de son déceds, arrivé le 20e jour de Janvier 1706.

Le Salut avec lib. et deprof. les jours des Roys, du St-nom de Jésus, des 2 festes de Pasques, des festes de la Pentecoste, de la dédicace, du St-nom de Marie, des deux Festes de Noel, de l'invention, et de l'exaltation de la Ste Croix, avec Procession comme aussy touts les 5mes dimanche des mois, pour la confrairie de la Croix de Nostre Seigneur jesus Christ ; conformem. aux contracts passez pardevant Me jean Cauvry, les 22 juin 1692, 3 décembre 1694, et 5 feuvrier 1697.

Latare, sculpteur à Senlis.

6° Un tableau de marbre noir, incrusté dans le troisième pilier Sud de la nef, qui porte l'inscription suivante :

Ici reposent les cendres, de Messire Jean-Baptiste Chazette, Prieur, Curé de cette Paroisse, décédé le 4 d'octobre 1788.

Des vertus rares et une charité inépuisable pour les Pauvres, lui méritérent a juste titre ce glorieux Eloge tiré de l'écriture: Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est. Chéri de Dieu et des hommes, sa mémoire sera bénie parmi les siens. Eccl. 4. 5.

PAROISSE SAINT-SULPICE.

Le village de Saint-Sulpice, qui portait en 1152 et 1248 le nom de *Pont,* (1) a longtemps été une des paroisses de la ville de Ham. Après la division de la province de Picardie en deux généralités (1607), Saint-Sulpice, jusque-là faubourg de Ham, fut classé dans la généralité de Soissons, tandis que la ville fut soumise à la généralité d'Amiens. La rivière de Somme, qui coule entre Ham et Saint-Sulpice, et qu'on prit pour limite séparative entre les deux généralités, fut cause de cette séparation. Mais, quoique n'appartenant pas à la même généralité, Saint-Sulpice continua à faire partie de la commune de Ham, et ses habitants prirent part, comme auparavant, à l'élection des maires et des échevins de Ham, qui continuèrent à les administrer. C'est ce qui résulte particulièrement de l'assemblée générale des habitants de la ville de Ham, tenue le 25 septembre 1678; et de celles qui ont été tenues les années suivantes. (2)

Les habitants de Saint-Sulpice demandèrent à plusieurs reprises à être déchargés des droits d'octroi qu'ils payaient avec la ville, entr'autres, au commencement du XVIII[e] siècle, mais toujours leur demande fut écartée et un arrêt du 12 septembre 1721 les maintint dans le paiement de ces droits, comme par le passé.

L'église de Saint-Sulpice, dont le corps de bâtiment principal subsiste encore et qui forme aujourd'hui avec l'ancien cimetière et le presbytère, le n° 101 du plan cadastral de la commune de Saint-Sulpice, était un monument sans caractère dont les murs portent les traces de remaniements et d'agrandissements faits à diverses époques. Le clocher, qui n'existe plus et qui avait la forme d'une tour carrée, se trouvait assis contre le mur Sud de la nef, presque au centre de l'Eglise. Les fidèles, pour arriver dans l'Eglise, passaient par le cimetière, et en-

(1) Charte de 1152 de Beaudoin, évêque de Noyon. Manusc. de dom Grenier, paquet 4, art. 4, p. 50; — et charte de 1248: *Aug. Virom. ill.* par Emmeré, p. 169.

(2) Procès-verbaux d'élection des maïeurs de Ham.

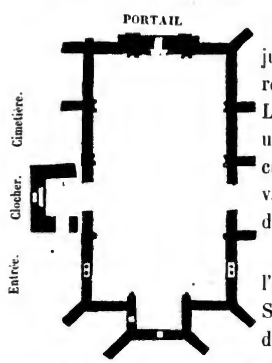
traient par une porte placée dans le rez-de-chaussée du clocher, communiquant avec l'intérieur de l'église par une grande arche. (1) La sacristie se trouvait à l'opposé, du côté du presbytère. Le chevet de l'église donnait sur la rue principale de la paroisse formant aujourd'hui la route impériale n° 30.

On lit encore aujourd'hui, enclavée dans le mur du portail, l'épitaphe suivante :

†
HIC JACET
DOMINVS
LVDOVICVS
STI CHRISTOPHORI
DE VILLERS, VIR DEI,
OBIIT MENSE AUGUSTO,
ANNO DOMINI 1632.

Nous avons retrouvé dans l'église de Ham, sous le buffet du grand orgue, une autre épitaphe gravée sur une dalle blanche, et provenant de l'église Saint-Sulpice :

† HIC IACET (2)
R. P., HIPPOLYTHUS TABARY, SACERDOS,
OBIIT 10e SEPTEMBRIS, ANNO DOMINI 1738 ET ÆTAT SUÆ. . . . .



PLAN DE L'ÉGLISE ST-SULPICE

L'église Saint-Sulpice a été, jusqu'en 1790, une des trois paroisses de Ham. Son curé, Pierre-Louis Haillot, faisait, en 1790, une déclaration des revenus de sa cure, d'où il résulte qu'ils s'élevaient à 834 livres et 47 setiers de blé.

Après la vente, en 1794, de l'église et du cimetière de Saint-Sulpice, les habitants furent, lors de la réouverture des églises, réunis à la paroisse de Ham pour le

(1) Témoignage de M. Lecomte, couvreur, ancien enfant de chœur de l'église Saint-Sulpice.

(2) Voir plan des hardines de Saint-Sulpice en 1785, qui se trouve chez M. Lucas, secrétaire de la mairie de Ham.

spirituel, et quoiqu'ils aient formé, depuis 1793, une commune séparée, ils ont continué à faire partie de la paroisse de Ham. Les inhumations des habitants de Saint-Sulpice ont été faites dans le cimetière de la ville de Ham de 1793 à 1843, mais depuis cette époque, il a été établi, au Nord du village, un cimetière distinct et séparé de celui de la ville, pour les habitants de Saint-Sulpice.

CHAPITRE IX.

NOUVEAU DOYENNÉ DE HAM. — LES DOYENS. — LE PRESBYTÈRE.

La nouvelle circonscription, faite en vertu du Concordat (1801), a enlevé au diocèse d'Amiens les Doyennés d'Auxi-le-Château, de Montreuil et de l'Arbroye, au Nord-Ouest du Ponthieu, et au Midi, celui de Grandvilliers avec grand nombre de Cures des anciens doyennés de Conty, Montdidier, Moreuil, etc.; mais, en échange, cent trente paroisses environ des importants doyennés de Péronne, Ham, Nesle, Athies et Curchy, lui ont été attribuées, à l'Est, dans le démembrement de l'ancien diocèse de Noyon.

Le Doyenné de Ham, autrefois du diocèse de Noyon, appartient depuis le Concordat au diocèse d'Amiens; il comprend :

1° Un Doyen et deux vicaires en titre qui desservent, dans l'ancienne église de l'abbaye de Notre-Dame, la paroisse de Ham, avec les dépendances d'Estouilly, Saint-Sulpice, la chapelle de l'hospice et celle des religieuses du Saint-Enfant Jésus.

2° Cures : Athies, Fourques, Devise.

3° Succursales : — Brouchy, Aubigny-aux-Planques; — Croix; Moligneaux, Y; — Douilly; Montizel; Margères; —

Esmery-Hallon ; le Mesnil-Saint-Vaneng ; La Folie ; Bonneuil ; le grand et le petit Saint-Nicolas ; — Ennemain ; — Matigny ; Villecourt ; — Monchy-Lagache ; Montescourt ; Meraucourt ; Flez ; Douvieux ; — Muille-Villette ; Flamicourt ; — Offoy ; Toulle ; — Quivières ; Ugny-l'Equipée, Guizancourt ; — Sancourt, Cuvilly, Viefville, le Moulin, la rue du Bois ; — Tertry.

Chapelle vicariale : Eppeville ; Verlaines ; Coupevoie ; Saint-Grégoire.

Nous consacrerons un chapitre spécial (XIe) à l'église de Notre-Dame de Ham.

NOUVEAUX DOYENS DE HAM.

De 1801 à 1802, la paroisse paraît avoir été administrée par Jean-Baptiste-Joseph Mercier, ancien Prieur et titulaire de la cure de la paroisse Saint-Martin, et par M. Bedos, ancien Prieur de la paroisse Saint-Pierre. C'est la qualification qu'ils prennent dans les actes de baptême qu'ils signent indifféremment. Les actes de mariage ne portent que la signature de M. Mercier ; mais à dater du 25 octobre 1802, jour de l'installation de M. Lalouette, on ne trouve plus dans les actes que la signature de M. Lalouette, curé de Ham, et de M. Bénard, vicaire de la paroisse. M. Bénard avait été, dit-on, curé de Salency.

Lalouette, Jean-Joseph-Maximin, installé curé de Ham le 25 octobre 1802, signa le premier acte le 31 octobre 1802 et le dernier le 14 septembre 1803. A dater de ce jour, M. Binard signa, jusqu'au mois de janvier 1804, époque où nous trouvons la première signature de M. Sézille, curé, doyen de Ham.

Sézille, Marie-Balthasar, né à Noyon (Oise), paroisse Saint-Martin, le 11 novembre 1765, fut installé curé-doyen de Ham au mois de janvier 1804, administra cette paroisse pendant près de vingt-deux ans, c'est-à-dire jusqu'au mois de novembre 1825. Retiré à Noyon, il y mourut le 14 décembre 1834.

Caron, né à Albert (Somme), passa de la cure de Framer-

ville (Chaulnes), au doyenné de Ham, où il fut installé le 5 novembre 1825. Nommé chanoine honoraire en 1828, il resta à Ham jusqu'au 25 mars 1830. Appelé à cette époque à la cure de Saint-Leu d'Amiens, puis en 1834 à celle de Saint-Germain, de la même ville, il mourut curé de cette dernière paroisse en 1854.

Leleu, né à Hocquélus, paroisse d'Aigneville, canton de Gamaches (Somme), était professeur de réthorique au petit séminaire de Saint-Riquier, lorsqu'il fut appelé au doyenné de Ham en 1830. Il y resta jusqu'en 1832, époque où il donna sa démission pour aller occuper la place de supérieur du collége des Lazaristes, à Constantinople, où il est mort, Préfet apostolique, le 11 novembre 1846.

Monseigneur Tirmarche, Vital-Honoré (✼), né à Abbeville, paroisse Saint-Vulfran, le 10 juillet 1796, fut d'abord aumonier des Ursulines d'Abbeville, puis vicaire du Saint-Sépulchre, aumonier du collége royal d'Amiens, en 1824; chanoine honoraire de Notre-Dame; vicaire de la cathédrale d'Amiens, en 1830; curé-doyen de Ham en 1832, chevalier de la Légion d'Honneur en 1849, aumonier de l'Empereur en 1853, et sacré Evêque d'Adras au mois d'août de la même année.

Il eut pour successeur, en 1853, Noël-Isidore Tirmarche (✼), son frère aîné, né à Abbeville, le 26 octobre 1793, professeur chez les R. P. Jésuites, au Blamont, puis curé de Lucheux (Doulens), vicaire de Saint-Leu d'Amiens; il fut ensuite nommé curé-doyen de Combles, où il resta dix-sept ans, puis chanoine honoraire et curé-doyen de Moreuil, où il resta neuf ans, et enfin curé-doyen de Ham, où il fut installé en juin 1853. Nommé chevalier de la Légion d'Honneur au mois d'août de la même année, et décédé à Ham, curé-doyen, le 26 janvier 1856.

M. Jacob, Jean-Baptiste-Melchior, né à Pertain, canton de Nesle, le 6 janvier 1814, ordonné prêtre et nommé vicaire à la paroisse Saint-Pierre de Montdidier en 1837; curé desservant à Becquigny, près Montdidier, en 1849; curé de seconde

classe à Moislains, près Péronne, le 25 août 1850; installé curé-doyen de Ham, le 13 avril 1856; nommé, le dimanche 21 mars 1858, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, dans l'église Notre-Dame de Ham, par Monseigneur Boudinet, en tournée de confirmation.

PRESBYTÈRE.

Le presbytère actuel, situé rue des Clercs, n° 3, a été acheté par la ville, le 3 décembre 1817 (étude de Me Allart), à M. Carton, ancien notaire à Ham.

CHAPITRE X.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE HAM. — SA FONDATION; SON IMPORTANCE; SES ABBÉS; SES CHARTES; SON SCEAU; SES ARMOIRIES.

Dans les plus anciens monastères il y avait deux sortes de personnes, des prêtres et de simples religieux vivant en commun et consacrant leur vie à leur sanctification personnelle. Après avoir été florissants, ces établissements éprouvèrent de grands désastres des guerres des seigneurs entre eux et des invasions des Normands. Aussi, pour être protégés contre les pilleries et les ravages de ces hordes sauvages, ils placèrent leurs maisons sous la protection des seigneurs séculiers qui les avoisinaient. Ceux-ci disposèrent alors des biens des Abbayes comme de leurs propriétés, donnant à peine la subsistance aux moines qui continuaient à y habiter; mais dans le courant des XIe et XIIe siècles, les rois, les évêques, les seigneurs travaillèrent à transformer les nombreuses communautés *séculières* en abbayes *régulières*. Ce mouvement, qui produisit de nombreuses fon-

dations, se propagea rapidement et l'on vit tous les hommes puissants fonder à l'envi de grands établissements, qui furent aussitôt peuplés de fervents religieux.

L'Abbaye de Ham, de l'ordre de Saint-Augustin, fut régularisée en 1108, par la remise faite par Odon, seigneur de Ham, et sa femme Louise, entre les mains de Baudry, Evêque de Noyon, de tous les droits qu'une ancienne coutume leur avait conservés sur l'église Sainte-Marie de Ham. C'est par suite de cette donation, approuvée par le roi Philippe et par le comte de Vermandois, qu'on introduisit des chanoines réguliers en place des séculiers qui y étaient établis de temps immémorial. La charte qui rapporte cette fondation a été publiée dans divers auteurs auxquels nous renvoyons ceux qui voudraient l'étudier. (1) La même année, le Pape, Paschal II, érigea la nouvelle communauté en titre d'Abbaye et lui accorda plusieurs priviléges, confirmés ou augmentés depuis par ses successeurs.

Le supérieur, appelé *Abbé*, d'un mot hébreu qui signifie *père*, avait au-dessous de lui le *prieur* (le premier), qui exerçait une autorité subalterne.

Quelques années après la fondation de l'Abbaye de Ham, un chanoine régulier, nommé Drogon, ayant demandé au Pape sa sécularisation (1172), afin de pouvoir posséder en même temps une prébende canoniale dans l'église de Noyon, reçut du Pape, malgré les recommandations du roi de France, de Philippe d'Alsace, de l'Archevêque de Reims et de l'Evêque de Noyon, un refus accompagné de ces paroles : *Non arandum in bove et asino.* (2)

L'Abbaye a eu la Sainte Vierge pour titulaire, mais saint Vaneng, patron de la ville, dont elle possédait les reliques dès avant 1199, en était le vocable secondaire.

(1) *Annales de l'église de Noyon*, par Levasseur, page 800. — *Aug. Viromand.* par Emmeré, p. 141. — *Mém. du Verm.* par Colliette, tome 2, page 156. — *Vie de saint Vaneng*, préface.

(2) *Ann. de Noyon*, par Levasseur, page 897.

Les religieux de Ham portaient la robe de laine blanche des génovéfains, mais au XIVe siècle, quand ils sortaient de l'Abbaye pour desservir leurs cures, ils revêtaient l'habit noir, avec obligation de reprendre l'habit blanc en rentrant dans la communauté. (1) L'hiver, ils portaient les *escafignons* de draps.

Les abbés de Ham obtinrent, en 1469, du Pape Paul II, la permission de porter la mître et les ornements pontificaux, de donner la bénédiction à la fin de la messe, des vêpres et des matines, aux jours solennels, dans leur église et dans celles dépendant de leur Abbaye. (2)

Vers le milieu du XVIe siècle (1532), un immense changement eut lieu; jusques là les Abbés de Ham étaient des moines suivant l'ordre et professant la règle de leur maison; c'est pourquoi on les appelait *Abbés réguliers ;* mais vers l'époque que nous venons d'assigner, la nomination des Abbés fut attribuée au roi; on sépara les revenus de la *mense* (table) abbatiale, de ceux du monastère, puis on substitua aux Abbés réguliers des *Abbés commandataires.* L'Abbaye, mise en *commande,* fut censée *recommandée* à un ecclésiastique séculier pour en avoir soin; mais celui-ci se borna le plus souvent à percevoir la portion de revenus attribuée à la mense abbatiale. Aussi le monastère éprouva, sous ce régime, une prompte déchéance. C'est pour remédier à cet état de choses qu'un peu plus tard des hommes de bien affilièrent l'Abbaye de Ham aux congrégations de moines réformés, et que, le 25 mai 1641, les religieux quittèrent la règle de la maison-mère de Saint-Victor de Paris, pour embrasser la réforme de la Congrégation de France, accomplie sous Charles Faure, Abbé de Sainte-Geneviève.

ABBÉS DE HAM.

Voici les noms des abbés réguliers, tels que les donne dans sa préface l'auteur de la *Vie de saint Vaneng.* Nous ferons re-

(2) *Hist. d'Arrouaise,* page 236.

(3) Bibl. Imp., Manuscrits de dom Grenier, 27e paquet, n° 3.

marquer que ces noms ne sont pas exactement les mêmes que ceux qu'on trouve soit dans la *Gallia Christiana*, tome 9, page 1120, soit dans les *Mémoires du Vermandois*, par Colliette, tome 2, page 126.

Les abbés réguliers ont été : Huldon, en 1108 ; — Barthélémi, en 1132 ; — Renauld Ier en 1143 ; — Hugues, avant 1160 ; — Renauld II en 1168 ; — Jean I en 1188 ; — Thomas, avant 1242 ; — Roger en 1242 ; — Pierre Ier en 1263 ; — Jean II en 1277 ; — Gobert en 1304 ; — Huës, en 1310 ; — Pierre II, en 1330 ; — Henry Moiset, en 1373 ; — Jean III, avant 1389 ; — Adrien, en 1389 ; — Pierre III, en 1417 ; — Raimond I, en 1450 ; — Pierre IV, en 1459 ; — Raimond II, en 1481 ; — Pierre V, en 1504 ; — Jean IV, en 1524.

Les abbés commandataires sont :

Silvain, docteur de Sorbonne, en 1533 ; — Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen, en 1537 ; — Nicolas, cardinal de Sainte-Marie, *in latâ viâ*, dit le cardinal Rodolphe, en 1547 ; — Antoine Caraccioli, prince de Melphes, évêque de Troyes, en 1552 ; — Guillaume Viole, évêque de Paris, en 1562 ; — Pierre de Dreux, chanoine de Paris, en 1568 ; — Nicolas Duval, conseiller du Parlement, en 1595 ; — Nicolas Lescalopier, référendaire apostolique et aumonier du roi, en 1605 ; — Jean Armand, cardinal, duc de Richelieu, en 1627. De son temps le révérendissime Père Charles Faure, général des chanoines réguliers de la Congrégation de France, et Abbé de Sainte-Geneviève de Paris, réforma l'Abbaye, le 25 mai 1641. — Pierre du Buisson, fils d'Alexandre du Buisson, gouverneur de Ham, en 1642 ; — Louis Fouquet, évêque et comte d'Agde, en 1659 ; — Humbert Ancelin, en 1702 ; — Alexandre-Antoine du Foudras de Château-Thiers, grand Maréchal de Malthe, 1721 ; — Réné de Sesmaisons, du diocèse de Nantes, ex-jésuite profès, chevalier de Malthe, 1731 ; — Augustin-César d'Hervilly de Devize, évêque de Boulogne, 1745 ; — François-Joseph de Partz de Pressy, id., 1746 ; — Jean-

Réné Asseline, id., en 1789. — En 1780, Le Cordier était Prieur conventuel de l'église de Ham. (1)

Plusieurs hommes illustres, des saints, des évêques, des abbés ont été formés à l'Abbaye de Ham. Un saint, évêque de Meaux, Gilbert; deux abbés de Vermand, Wibert et Iribert; un abbé du monastère des Aulnes, Gobert de Ham, ont été comptés parmi ses religieux. (Voir ces noms au chapitre xx.)

L'Abbaye fut, pendant plusieurs siècles, un des monuments les plus importants de la ville de Ham. L'Abbatiale, une partie du Cloître et la Bibliothèque, qui existent encore, ne remontent pas au-delà de 1701, date inscrite au-dessus de la porte d'entrée. L'architecture du cloître de cette Abbaye devait présenter, autant qu'on peut le constater, dans les parties qui restent, une simplicité majestueuse; mais combien les vieux monastères qui ont conservé leur enceinte crénelée, leurs galeries découpées en arcades (Noyon, Longpont), leurs vastes salles capitulaires, leurs préaux décorés de pierres tombales, offrent plus de caractère à l'archéologue et de souvenirs à l'historien.

L'Abbatiale, dont la façade porte le n° 14 de la rue Notre-Dame, touche d'un côté à l'église et de l'autre à l'ancienne bibliothèque (n° 12). La porte d'entrée à laquelle on parvient par un escalier en pierre de sept marches, est ornée de quatre colonnes de l'ordre corinthien, qui supportent un fronton, dans lequel on lit la date de 1701.

On trouve dans l'intérieur de la cour, adossée contre l'abbatiale, la galerie du cloître, élevée de trois marches au-dessus du vestibule qui, avec celle de la bibliothèque, dont les arcades sont aujourd'hui bouchées, formait deux des côtés du cloître.

Le préau mesurait 17 mètres sur 28 mètres; il avait la forme d'un rectangle entouré par quatre galeries disposées symétriquement et composées de vingt-six arcades, de 3 m 10 entre les

(1) Voir *Gallia Christ*, t. 9, p. 1121. — *Mém. du Verm.*, par Colliette, t. 2, p. 130. — *L'arrond. de Péronne*, par M. Paul de Cagny, p. 391.

faces intérieures. Ces quatre galeries reliaient entre elles toutes les constructions placées autour du cloître, et elles servaient de promenoirs couverts aux religieux. C'était sous ces galeries que s'ouvraient les portes diverses communiquant au Nord avec le transept méridional de l'église ; à l'Orient avec l'Abbaye ; au Midi avec la Bibliothèque, et à l'Ouest avec l'Abbatiale.

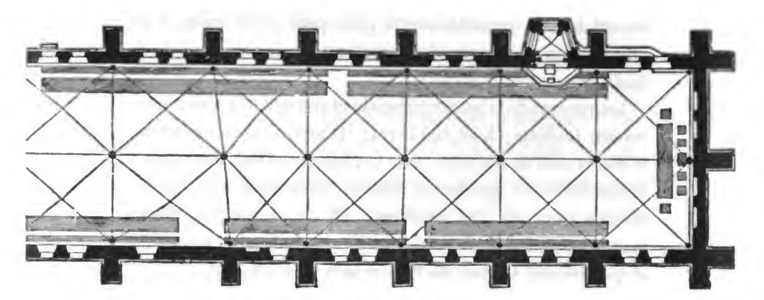
Les murs intérieurs des galeries sont sans ornements, un simple bandeau décore les piliers à la naissance des arcades, mais chaque pilier est orné extérieurement d'un pilastre faisant avant-corps et surmonté d'un modillon soutenu par une tête sculptée d'un bon style. Les voûtes sont en berceau, élevées sous clef de $4^{m}\ 45$. Ces galeries sont éclairées par des arcades surbaissées, percées dans les façades, et, sauf quelques ouvertures ménagées pour le service, le passage des arcades est intercepté par une banquette de $0^{m}\ 40^{c}$ de hauteur sur laquelle reposent des piliers de un mètre au carré.

Dans l'angle Sud-Est du préau se trouvait un puits destiné à donner aux religieux plus de facilité pour faire leurs ablutions.

Le logement des religieux était un vaste corps-de-logis ayant sa façade principale vers le Levant. Ce bâtiment, démoli pendant la Révolution et formant un des côtés du cloître, était placé entre le chevet de l'église et la bibliothèque. Il mesurait 36 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, il était élevé de trois étages (1) au-dessus du rez-de-chaussée et chaque étage éclairé par 24 fenêtres. On retrouve aujourd'hui, sous ce bâtiment et sous le cloître, des galeries qui forment de vastes celliers.

Les religieux descendaient du cloître dans l'église par une porte plein-cintre aujourd'hui bouchée, mais qu'on voit encore dans le transept Sud. Cette disposition était très-convenable, puisque l'église, le réfectoire, les celliers, la salle capitulaire, le parloir, les dortoirs, le chauffoir, étaient en communication directe par les galeries du cloître.

(1) Déclaration des biens de l'Abbaye. Ach. mun. regis.



RÉFECTOIRE DE L'ABBAYE

Le logement de l'Abbé était meublé avec une certaine élégance. Le roi Louis XIV y coucha plus d'une fois, en passant à Ham, de 1663 à 1676, lors de ses voyages en Flandre (1). Aussi il y avait la *Salle du Roi*, dans laquelle se trouvait son portrait et plusieurs tableaux de prix; la *Salle du Dauphin;* une salle de billard et un oratoire situé du côté du cloître.

La bibliothèque de l'abbaye, placée au premier étage, au-dessus des galeries du cloître, possédait plus de 8,000 volumes imprimés; (2) elle était également riche en *Evangéliaires* et autres manuscrits. On cite un Antiphonaire manuscrit à l usage de Rome, orné de très-grandes vignettes en couleur, et qui faisait l'admiration des savants. Lors de la Révolution, une partie de cette riche collection fut, le 19 novembre 1791, vendue à vil prix; l'autre partie conduite sur plusieurs voitures au district de Péronne. (3) Les plus curieux de ces rares manuscrits

(1) Voir, dans le chap. XVIII, les passages des rois à Ham.

(2)

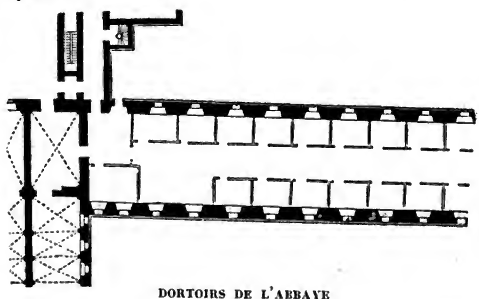
Format	in-12	3,120	volumes.
»	in-8°	1,040	»
»	in-4°	1,872	»
»	in-f°	1,456	»
		7,488	»
Plus dans un cabinet		1,200	»
		8,688	volumes.

(3) Compte-rendu par M. Dubois, notaire, le 21 novembre 1791.

ont été détruits ou brûlés sur la place publique de Ham, le 20 brumaire an II, comme des monuments de la religion et de la féodalité.

Les revenus de la mense abbatiale et conventuelle s'élevaient, suivant Colliette, à 30,000 livres; (1) mais si nous consultons la déclaration de ces biens, faite le 24 février 1790, par Isidore-Simon Brière de Mondetour, préposé par le roi à la recette des revenus temporels des bénéfices; (2) ils se composaient de marchés de terre situés dans plus de quarante-cinq paroisses, et qui devaient fournir un revenu bien plus considérable, car suivant cette même déclaration, ils s'élevaient en argent à 15,296 livres 4 s et en nature à 2,792 setiers de blé et à 288 setiers d'avoine.

L'Abbaye fut supprimée par la loi du 19 février 1790 et les religieux renvoyés. Le mobilier fut vendu, le 21 novembre 1791, (3) et presque immédiatement, le 18 ventôse an II, les bâtiments de l'Abbaye furent convertis en hôpital militaire; 340 lits y furent installés. On voit par là de quelle importance était cette maison.



DORTOIRS DE L'ABBAYE

L'Abbaye fut vendue avec ses dépendances, le 10 thermidor

(1) *Mém. du Vermandois,* tome 3. Pouillé, p. 232.

(2) Archives de Ham. Reg. des déclarations, A. II. p. 1.

(3) Vente par Me Dubois, notaire, le 21 novembre 1791.

an IV, comme bien national, par les administrateurs du département de la Somme, à M. Joachim-Prosper Foy, pour le prix de 13,500 fr. L'argenterie de l'Abbaye, envoyée aux administrateurs de la ville de Péronne, le 25 août 1791, avait produit, d'après leur reçu, un poids de 150 marcs 3 onces 3 gros d'argent.

La maison de M. Gérard Desoise (nº 16), et la caserne d'infanterie, situées au Nord de l'église, étaient des dépendances de l'Abbaye. C'est là que se trouvaient la basse-cour, la buanderie, la maison du jardinier et les communs. Le mur de la façade de la maison de M. Gérard, qui touche au pignon Ouest de l'église, nous paraît avoir une origine commune avec le monument; les grès sont de la même nature, les assises de même hautenr, et nous donnerions volontiers à la porte d'entrée de cette maison, dont le sous-bassement est en grès taillés, la même date qu'au portail de l'église (1108).

L'étude du transept Nord de l'église nous avait révélé qu'un grand bâtiment auquel il était lié, devait avoir été détruit par un vaste incendie. Cette opinion a été confirmée par les trouvailles faites, en octobre 1861, en perçant les fondations d'un mur de clôture élevé dans la cour de la caserne pour la séparer de l'église; on a reconnu les massifs de quatre gros murs avec parements en grès. A côté de ces fondations on a rencontré trois tombes, dont une, avec caveau maçonné, renfermait un squelette ayant un vase placé à côté de la tête. Ce vase contenait des cendres et des charbons. Un autre squelette, placé également dans une tombe en pierre, avait à sa droite l'épée large et droite des Croisés, avec un vase de la forme de ceux que nous donnons page 104.





Ces fondations et ces tombes appartiennent-elles à l'église qui a précédé le monument actuel, ou au cloître de l'Abbaye primitive? Nous laissons à d'autres le soin de trancher cette question, mais ces murs anciens, qui nous révèlent les traces de deux édifices très-importants, nous portent à croire que l'Abbaye de Ham a été primitivement construite au Nord de l'église, là où se trouvent aujourd'hui la cour de la caserne et la maison de M. Gérard, et qu'elle a été rebâtie au Sud de l'église après un incendie considérable.

CHARTES ET SCEAUX.

Les chartes de l'Abbaye de Ham étaient relatées dans un cartulaire général dont nous trouvons la mention au bas de presque toutes les chartes copiées par dom Grenier. Ce cartulaire, que nous n'avons pas pu retrouver, a sans doute été brûlé avec les titres, le 20 brumaire an II, sur la place publique de Ham.

Nous allons donner ici le sommaire des principales chartes que nous avons rencontrées ayant rapport à l'Abbaye, avec l'indication des sources où elles se trouvent.

La première charte est celle de la régularisation de l'Abbaye, en 1108; nous avons dit page 96 qu'elle avait été rapportée textuellement par plusieurs auteurs.

1112. Cession par l'église de Ham à l'église de Compiègne de trois frères esclaves. (1)

(1) Bibl. Imp. Manuscrits de dom Grenier, 4e paq., art. 4, p. 45.

1136. Albert, abbé de Vezelay, cède ses droits sur l'église dé Ham. (1)

1140. Adèle, comtesse de Vermandois, donne à l'Abbaye de Ham la terre de Brie, près Cartigny. (2)

1144. Gerard, abbé d'Honnecourt, cède à l'Abbaye de Ham une terre sur Santin. (3)

1144. Charte de Gérard de Ham sur l'investiture; il approuve l'aumône que fit aux moines d'Homblières Ode, par une oblation solennelle, par la branche *(ramo)* et le gazon *(cespite)*, lorsqu'elle y présenta ses enfants pour y être moines. (4)

1155. Accord entre les Abbayes de Ham et de Prémontré. (5)

1160. Beaudoin, évêque de Noyon, confirme diverses donations faites à l'Abbaye de Ham.

1177. Autorisation aux religieux de Ham de défricher leurs bois de Golancourt. (6)

1218. Jean de Saint-Simon donne à l'église de Ham douze mesures de blé sur sa terre de Pont, près de Ham, (7) pour fonder une chapelle dans l'église de cette ville. (8)

1248. Pierre de Saint-Simon, chevalier, donne, avant de faire le voyage d'outre-mer, à l'Abbaye de Ham, quatre muids de blé, sur sa terre de Pont, près de Ham. (9)

1276. Jean de Ham donne aux religieux de l'Abbaye de cette ville deux moulins sis auprès de Ham. (10)

(1) Bibl. Imp., Manuscrits de dom Grenier, 27ᵉ paquet, nº 3.

(2) Bibl. Imp., Manuscrits de dom Grenier, 27ᵉ paquet, nº 3.

(3) Bibl. Imp., Manuscrits de dom Grenier, 27ᵉ paquet, nº 3.

(4) *Aug. Virom. ill.* par Emmeré, p. 160.

(5) Bibl. Imp., Manuscrits de dom Grenier, 27ᵉ paquet, nº 3.

(6) Archives de l'Oise, nº 1,366.

(7) Pont, dont il est ici question, doit être Saint-Sulpice, près Ham, à cause du mot *Juxta Hamum* qui, dans la charte, est ajouté au nom de Pont.

(8) Bibl. Imp., Manˢ. de dom Grenier, paquet 27, art. 3. B p. 4.

(9) Bibl. Imp., Manˢ. nº 139 de dom Grenier, paquet 27, nº 3.

(10) Arch. Imp., sect. hist. K, 185. 13. 1.

1302. Priviléges accordés à Notre-Dame de Ham par le Pape Boniface VIII.

1303. Le Prieur de l'Abbaye de Notre-Dame de Ham adhère aux conclusions du Concile et aux prescriptions du Pape. Cette pièce est en parchemin avec le sceau et le contre-sceau de l'Abbaye, pendant avec des attaches en parchemin. (1) Nous les donnons ici de grandeur naturelle.



SCEAU DE L'ABBAYE DE HAM EN 1303

Le sceau représente la Sainte Vierge nimbée, assise sur un pliant terminé par des têtes de dragons. Elle tient dans la main droite la boule du monde et de la main gauche, elle soutient l'Enfant Jésus. Celui-ci, qui est également nimbé, porte un livre dans la main gauche, et, de la main droite, il donne la bénédiction. On lit autour: + SIGILLVM SANCTÆ MARIÆ HAMENSIS.



CONTRE-SCEAU

Le contre-sceau, de forme ronde, représente le buste de l'Abbé portant la crosse. — On lit autour : + CONFIRMA HOC DEVS.

1330. Charte par laquelle le roi Philippe VI commissionne Robert de Condé pour faire le dénombrement des propriétés que l'Abbaye de Ham tient depuis quarante ans, tant par

(1) Arch. Imp., sect. hist. J. 481.

titres d'achats que par titres de dons ; suivi du procès-verbal de la désignation de ces biens. (1)

1333 Jacques, chevalier de Saint-Simon, vicomte de Ham, accorde aux religieux de Longpont l'exemption des droits de vinage, péage, chaussée, roage, qu'ils payaient en passant par Ham. (2)

1344. Charte d'Oudars, sire de Ham et de Marteville, qui confirme la donation faite, pour le repos de son âme, à l'Abbaye, par Pierre, dit Gringoire, d'une maison sise à Ham, rue de Sorigny, et de terres sises à Villers. (3)

1361. 27 février. Bulle du Pape Boniface VIII, qui fait revivre en faveur de l'Abbé et du couvent de Notre-Dame de Ham, de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Noyon, les priviléges accordés par les Papes ses prédécesseurs, que les chanoines réguliers avaient laissé tomber en désuétude. — Bulle de plomb et attaches perdues. — Original en parchemin aux archives de l'Abbaye de Ham. (4)

1384. 8 Janvier. Déclaration du temporel de l'Abbaye de Notre-Dame de Ham. (5)

1469. 29 janvier. Permission donnée par le Pape Paul II à l'Abbé de Ham de porter la mître et autres habits pontificaux, de donner la bénédiction à la fin de la messe, des vêpres et des matines, aux jours solennels, dans les églises dépendant de cette Abbaye. (6)

---

(1) Arch. Imp. sect. hist. K. 183. 13. 2.
(2) *Cartulaire de Longpont*, p. 86.
(3) Arch. Imp. sect. hist. K. 183, 13. 3.
(4) Bibl. Imp., Man^s. de dom Grenier, paquet 6, n° 2.
(5) Arch. Imp. Sect. Adm., p. 51.
(6) Bibl. Imp., Man^s. de dom Grenier, paquet 27, n° 3.

ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE HAM.

L'Abbaye de Notre-Dame de Ham portait: *D'azur semé de fleurs de lys d'or, à une Notre-Dame assise d'argent, brochant sur le tout et tenant son petit Jésus de même.* (1) L'écusson que nous donnons ici n'est pas tout à fait celui de l'Abbaye de Ham, mais il s'en approche. Voici les différences : la vierge est d'or au lieu d'être d'argent, elle est debout au lieu d'être assise et le fond n'est pas ici semé de fleurs de lys d'or, comme il l'était dans les armes de l'abbaye de Ham.



(7) Bibl. Imp., Man^{s}. *Armorial de Picardie*, généralité de Soissons, f° 447, n° 61.

CHAPITRE XI.

ÉGLISE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME ; — SES DIMENSIONS, — SON PORTAIL, — SES CHAPELLES, — SES ORGUES, — SES BAS-RELIEFS, — SES CHASSES, — SON INCENDIE DE 1760, — SES TOMBES.


VUE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE N.-D. DE HAM.

L'église paroissiale actuelle de la ville de Ham est celle de l'ancienne Abbaye de Notre-Dame. Ce beau monument a la forme d'une croix latine et le clocher en forme de dôme qui le surmonte et qui date de 1762, placé à cheval sur la couverture au centre du transept, montre au loin sa flèche élégante en charpente très-aiguë.

Deux vues de la ville de Ham du XVIIe siècle nous ont con-

servé la forme de l'ancien clocher qui se composait d'une flèche très-élevée à base carrée. Quant aux détails de la flèche, l'une des vues la donne tout unie ; l'autre, au contraire, la montre composée d'étages en retraite, imitant en petit la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

Le clocher actuel n'a plus de cloches, mais, avant la Révolution, il en portait quatre de moyenne grosseur, appartenant à l'abbaye (1).

L'église de Notre-Dame de Ham est un monument mixte, qui participe à la fois de l'architecture à plein cintre et de l'architecture à ogive et dans lequel ces deux formes d'arcades figurent simultanément : ainsi le portail Ouest, les piliers de la nef et les parties C et I du transept sont plein cintre, tandis que les allées collatérales de la nef et de l'abside, l'abside et la crypte dont il sera question dans le chapitre suivant (XIIe), sont à ogive. L'église peut donc être regardée comme un monument de transition. Nous allons expliquer ici comment le style de cette église concorde avec la date de 1108 qu'on lui attribue.

Au milieu du mouvement universel des esprits qui a signalé le XIIe siècle et lorsque la société se transformait tourmentée d'une fièvre d'affranchissement, l'architecture pouvait-elle rester immuable? Jusqu'alors on n'avait pas construit un seul édifice religieux sans que l'architecte ne fût moine ou ecclésiastique et ceux-ci s'efforçaient de maintenir la tradition du plein cintre ; mais avec les idées nouvelles surgirent des hommes nouveaux, des libres constructeurs qui s'approprièrent l'ogive qui se rattache au plein cintre par de nombreux éléments, mais qui s'en sépare par une originalité visible et saisissante.

La nef et les transepts de l'église de Ham ont donc dû être commencés vers 1108, au moment de la régularisation de l'Abbaye, sous l'influence des moines et des traditions canoniques. Mais comme parmi les monuments les plus richement dotés

(1) Déclaration du prieur, 1790.

soit par le zèle des fidèles, soit par la munificence des seigneurs, il n'en est pas un seul dont la construction n'ait duré au moins de 20 à 30 ans; il est évident que les travaux de la nef commencés en 1108 n'ont été terminés au plus tôt que vers le milieu du XIIe siècle, en pleine époque de transition et au moment où l'on substituait en Picardie la nouvelle forme à l'ancienne. Aussi à mesure que l'église s'élevait, les idées se modifiaient et lorsqu'on arriva à la crypte et à l'abside, les idées neuves avaient déjà fait trop de chemin pour qu'elles ne fussent pas franchement adoptées. Cependant l'ogive de la crypte rappelle le plein cintre, sa base est plus large que les côtés, on voit qu'elle vient de se substituer au plein cintre dont elle présente l'aspect lourd et un peu écrasé. Elle n'a pas encore revêtu les formes verticales, sveltes et élégantes qu'elle obtiendra au XIIIe siècle.

L'abside avec sa crypte appartiennent donc à l'époque de transition. La forme des ogives, les proportions des colonnes, des chapiteaux et des soubassements indiquent le milieu du XIIe siècle.

Les deux transepts présentent un mélange de style ogival et roman; le pignon du transept Nord porte extérieurement les traces d'un incendie considérable. Les fondations de bâtiments importants, dont les murs étaient liés à ceux de l'église de ce côté, qu'on y a trouvées encore récemment, nous portent à croire, comme nous l'avons exprimé dans le chapitre précédent, page 104, que l'Abbaye aurait été primitivement placée au Nord de l'église.

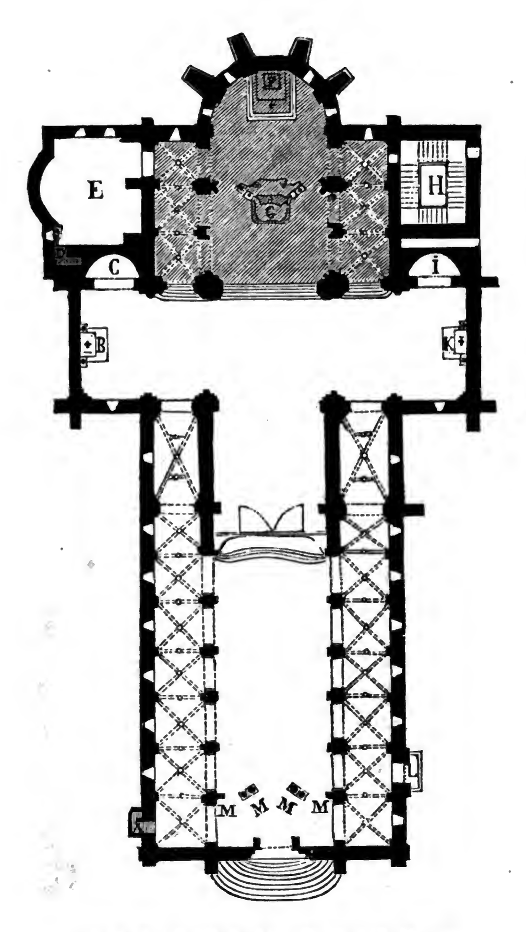
Nous donnons ci-contre le plan de l'église réduit à l'échelle de 0^{m}0025 pour mètre. Nous ajoutons ci-dessous, pour plus de facilité, les principales dimensions de cet édifice :

Longueur de l'église, du dehors au dehors . .	60^{m} 50^{c}
— — du dedans au dedans . .	56
Largeur totale de l'édifice au transept. . . .	28
— prise entre les faces latérales de la nef.	17 50

Longueur de la nef principale	24	
— du chœur	16	
— du sanctuaire	9	
— de l'arrière sanctuaire	7	
Épaisseur des piliers.	0	95
Hauteur, mesurée graphiquement, depuis le seuil du grand portail jusqu'au sommet de la croix du clocher	51	84
— de la croix qui est sur le clocher . .	4	50
— de la flèche qui porte la croix . . .	14	13
— du dôme dans lequel se trouvaient les cloches	9	16
— du faitage du toit de l'église à la voute du sanctuaire.	5	80
— depuis le dessus de la voûte jusqu'au dallage du sanctuaire	16	94
Différence du dallage du sanctuaire à celui du chœur (5 marches)	0	70
Différence du dallage du chœur à celui de la nef (5 marches)	0	58
Hauteur de la pente du dallage de la nef. . .	0	08
Différence entre le milieu de la chaussée (route impériale, n° 35), vis-à-vis l'angle Sud-Ouest du pignon de l'église, et le seuil du grand portail . .	1	38

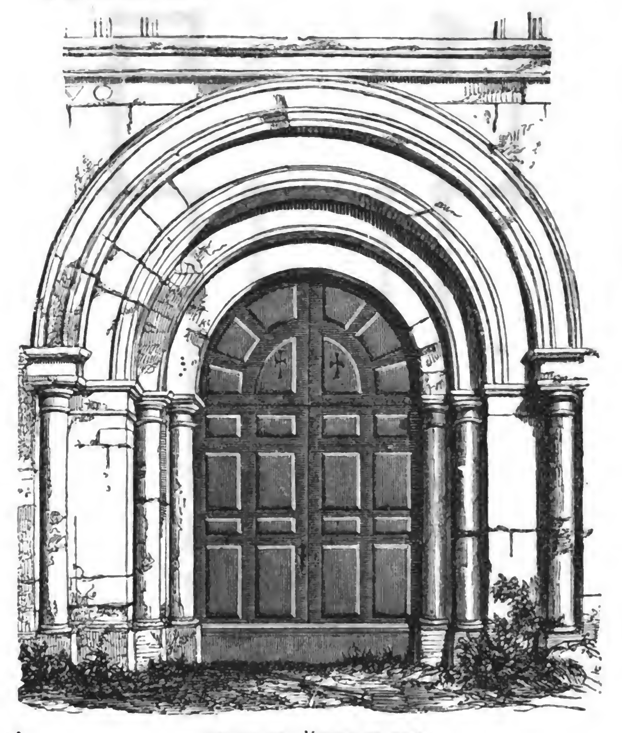
Le dallage de la nef est élevé de 67^m 61^c au-dessus du niveau de la mer. Le vaisseau est éclairé par 57 fenêtres, dont 19 au rez-de-chaussée et 38 au-dessus des voûtes des bas-côtés. La teinte grise portée sur le plan indique l'emplacement de l'église souterraine.

A Escalier de l'orgue.
B Autel Saint-Vaneng.
C Escalier de la crypte.
D Escalier du grenier de la sacristie.
E Sacristie.
F Autel Saint-Sulpice.
G Maître autel.
H Escalier du clocher.
I Fonts baptismaux.
K Autel Saint-Maur.
L Petit portail.
M Colonnes qui soutiennent l'orgue.



PLAN DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE HAM EN 1804

Pour bien juger le plan de l'église de Ham et l'apprécier dans toute sa pureté, il est nécessaire de supprimer les additions qui, de chaque côté de l'abside, élargissent sa partie inférieure. La nef, dégagée de la sacristie E et de l'escalier H, réduite à l'allée principale, présente une grande harmonie avec les transepts. Ses quatre parties, c'est-à-dire la nef, les transepts et l'abside, se lient et s'enchaînent dans de belles proportions et rien de mieux combiné pour exprimer, dans un plan, la forme de la croix.

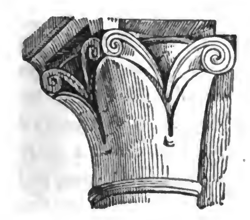


PORTAIL DE L'ÉGLISE DE HAM

L'église a trois entrées ; l'une, aujourd'hui condamnée et par laquelle les religieux arrivaient du cloître dans le chœur, était placée dans le pignon du transept du Midi, près de l'autel (K) anciennement dédié à Saint-Maur. La seconde (L), ouverte dans le côté Sud de la nef et élevée de cinq marches sur la rue Notre-Dame, est aujourd'hui l'entrée ordinaire des fidèles. La troisième, placée dans le pignon du couchant, est l'entrée principale réservée pour les solennités. C'est un charmant portail élevé de dix marches au-dessus du niveau de la rue et qui appartient à l'architecture romane secondaire. Son arcature, plein cintre, est supportée par six colonnes, dont quelques chapitaux sont remarquables par les ornements bizarres qui les caractérisent et qui y sont sculptés ; au-dessus du portail se trouvent des fenêtres feintes à colonnettes qui rappellent les derniers temps du style lombard.

L'architecture de ce portail et les lourdes fondations du pignon de l'église, formées d'énormes grès, nous portent à croire que cette partie de l'édifice a échappé aux incendies qui ont successivement ruiné le monument et qu'elle appartient a l'église primitive de 1108.

A l'intérieur, les formes romanes de la nef ont été cachées sous de nouveaux ornements empruntés à l'architecture grecque.



Les pilastres de la nef, qui portent une épaisseur de 0^{m} 95^{c}, appartiennent à l'ordre ionique ou corinthien. Cependant, malgré la restauration de 1695, on retrouve encore presque tous les anciens chapiteaux des colonnettes du chœur chargés de feuilles en volute, comme celles de la crypte.

L'église a quatre autels principaux :

1° Le maître-autel (G), au centre du sanctuaire, en marbre rouge de Flandre, recouvert d'un baldaquin supporté par six colonnes de marbre noir Sainte-Anne, dont les chapiteaux sont formés d'une composition imitant le marbre blanc.

2° L'autel placé au fond de l'abside (F), aujourd'hui sous l'invocation de la Vierge, autrefois sous l'invocation de Saint Sulpice.

3° L'autel du transept Sud (K), autrefois sous le vocable de Saint-Maur, aujourd'hui sous celui de la Vierge, avec un baldaquin soutenu par deux colonnes de marbre Sainte-Anne.

4° L'autel du transept Nord (B), sous le vocable de Saint-Vaneng, avec un baldaquin soutenu par deux colonnes de marbre Sainte-Anne. Les deux autels qui se trouvent au fond des galeries latérales de l'abside sont sous l'invocation de Saint Sulpice et Saint Agapy.

Le sanctuaire est garni de marbres précieux aussi bien sur les faces des piliers que dans les arceaux des entre-colonnements. Il est pavé en marbre, avec une étoile ; les degrés de l'autel et du sanctuaire sont en marbre rouge de Flandre. Le chœur, dont les stalles sont en bois de chêne sculpté, est dallé de pierres blanches de Senlis et de marbre noir, avec une étoile au milieu. Il en est de même des chapelles de la Vierge et de Saint-Vaneng.

Une grille moderne a remplacé le jubé et la magnifique grille en fer qui fut enlevée et transportée à Péronne le 18 Ventôse an II. La nef est pavée en grandes dalles blanches.

Les deux transepts ont été relevés de quatre marches et mis de plein pied avec le chœur, ce qui n'existait pas dans l'église primitive, puisque les soubassements des piliers du transept sont aujourd'hui enterrés. Cet abaissement du sol devait permettre de descendre plus facilement dans la crypte. Le chœur a été rétréci en 1832 et la nef agrandie par le rapprochement de la grille d'entrée du chœur vers le centre du transept et par l'ouverture d'une arcade de chaque côté de la nef.

Le buffet de l'orgue, qui est très-beau, est soutenu par six colonnes en marbre rouge (MMMM). Ce remarquable instrument, dont les boiseries sculptées sont très-estimées, a été fait, en 1763, par Louis Péronard, facteur d'orgues à Reims, et restauré en 1842 et 1854.

L'argenterie de l'église Notre-Dame consistant en 122 marcs d'argent, a été portée à la Convention nationale par le citoyen J.-B. Mercier, le 22 brumaire an II (1).

BAS-RELIEFS DE L'ÉGLISE DE HAM.

L'église de Ham, remarquable pour son buffet d'orgues et par son maître-autel, possède en outre une belle collection, unique peut-être, de bas-reliefs consacrés à retracer les principaux faits de l'Évangile et des actes des Apôtres. Ces bas-reliefs, dans lesquels les personnages sculptés sont presque de grandeur naturelle, ont été exécutés d'après les tableaux des grands maîtres; voici la désignation de ces tableaux suivant l'ordre historique :

Le n° I (dans le pourtour du sanctuaire, côté du Midi, au fond, à droite), représente *l'Annonciation.*

Le n° II (id.), *la Visitation.*

Le n° III (intérieur du sanctuaire, côté du Midi), *la Nativité.*

Le n° IV (id.), *la Circoncision.*

Le n° V (id.), *l'Adoration des Mages.*

Le n° VI (dans le sanctuaire, côté Nord), *la Présentation.*

Le n° VII (id.), *la Fuite en Égypte.*

Le n° VIII (id.), *l'Enfant-Jésus dans le temple, au milieu des docteurs.*

Le n° IX (dans le pourtour du sanctuaire, côté Nord, au fond, à gauche), *le Baptême de Jésus-Christ par Saint Jean.*

Le n° X (id.), *Jeûne et Tentation de Jésus-Christ.*

(1) Arch. de Ham. Registre rouge, page 193.

Le n° XI (dans le transept Sud), *les Noces de Cana.*

Le n° XII (id.), *Entretien de Jésus avec la Samaritaine.*

Le n° XIII (dans le transept Nord), *la Femme adultère.*

Le n° XIV (id.), *Dation des Clefs.*

Le n° XV (dans le chœur, côté Nord), *le Lavement des pieds des Apôtres.*

Le n° XVI (id., côté du Midi), *la Cène.*

Le n° XVII (dans la chapelle de la Vierge), *Jésus au Jardin des Oliviers.*

Le n° XVIII (dans la chapelle Saint-Vaneng), *la Résurrection.*

Le n° XIX (dans la nef, côté du Midi, près de l'entrée du chœur), *Mission des Apôtres.*

Le n° XX (id.), *la Sépulture chrétienne.*

Le n° XXI (id.), *Administration du Sacrement de Confirmation.*

Le n° XXII (id.), *Eunuque de Candace, reine d'Éthiopie, baptisée par Saint Philippe.*

Le n° XXIII (id.), *Vision de Corneille, centenier romain. Il se jette aux pieds de Saint Pierre.*

Le n° XXIV (id.), près des orgues, *Saint Paul et Saint Barnabé arrivent à Lystre.* On veut leur offrir un sacrifice.

Le n° XXV (dans la nef, côté du Nord), près des orgues, *Martyr de Saint Étienne.*

Le n° XXVI (id.), *Saint Paul et Sylas convertissent leur geôlier.*

Le n° XXVII (id.), *Saint Paul prêche à Troade, Mort et Résurrection d'Eutique.*

Le n° XXVIII (id.), *Apparition de Jésus-Christ à Saint Paul dans les fers.*

Le n° XXIX (id.), *Saint Paul à Césarée devant le roi Agrippa et Bérénice.*

Le n° XXX (id., près de l'entrée du chœur), *Saint Paul, après le naufrage, aborde dans l'île de Malte et est mordu par une vipère.*

Le n° XXXI (dans la nef latérale du Midi, mur extérieur du chœur), *la Pentecoste*.

Le n° XXXII (dans la nef latérale du Nord, mur extérieur du chœur), *l'Extrême-Onction*.

Le pourtour de l'abside est orné de cinq médaillons représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ au centre, ayant à sa droite Saint Jean et Saint Mathieu et à sa gauche Saint Luc et Saint Marc.

Quelques personnes attribuent l'honneur des magnifiques décorations du sanctuaire et des 32 bas-reliefs sculptés qui couvrent les murs de l'église, soit au cardinal de Richelieu, soit à Louis Fouquet, abbés commandataires de l'Abbaye de Ham; quant à nous, nous estimons que tous ces embellissements ne datent pas de la même époque, et nous en voyons la preuve écrite sur le monument lui-même. Ainsi on trouve gravé, en haut des deux premières fenêtres, à droite et à gauche du sanctuaire, la date de 1690. — On lit sur le deuxième bas-relief, à droite en entrant : DAILLY. F. 1695. — Enfin on trouve écrit au-dessous de la bouche du plus gros tuyau de la Montre de l'orgue : « M. Jean Cordier étant prieur de cette abbaye, dès « l'an 1762, cet orgue a été fait par ses soins et sous ses yeux « par Louis Péronard, facteur d'orgues, demeurant à Rheims, « et fini l'an 1772. » — Et en dedans du petit buffet, on lit, à gauche, sur le bois : « Fait par Péronard, facteur d'orgues, de- « meurant à Rheims, Champagne. 1763. »

De ces signatures et de ces dates nous pouvons estimer que la décoration du sanctuaire et des bas-reliefs peut être attribuée à Louis Fouquet, abbé commandataire de 1659 à 1702 ; les orgues à Jean Cordier ; quant aux réparations faites à la suite de l'incendie de 1760, nous trouvons la date et le nom de l'auteur de cette restauration dans une épitaphe de l'église même, que nous donnons ici textuellement, page 125, exprimant que le prieur claustral, Coste de Champeron, a fait restaurer de ses

deniers, avec plus de magnificence qu'auparavant, l'église dévastée par l'incendie de 1760.

LA CHASSE DE SAINT VANENG.

Saint Vaneng était déjà en grande vénération à Ham, au XIIe siècle, puisque la commune avait placé son buste sur son contre-sceau et dans ses armoiries. Sa vie, écrite par Christophe Labbé, curé de Saint-Sulpice (1), nous apprend que ce seigneur, issu d'une noble famille de Normandie, après avoir embrassé la carrière des armes, devint gouverneur du pays de Caux, sous Clotaire III. Sa bonne administration et ses talents militaires lui valurent bientôt la faveur du roi ; mais il employa son pouvoir et ses richesses à des œuvres saintes et pieuses et, à la suite d'une vision (2), il fonda et bâtit à ses frais le monastère de Fécamp, dans lequel il plaça des religieuses. Dégoûté bientôt des grandeurs de la terre, il se retira lui-même dans l'Abbaye qu'il avait fondée et enrichie de tous ses biens, et dans laquelle il mourut saintement en l'année 688, selon Mabillon ; il fut canonisé peu de temps après.

Les religieuses de Fécamp conservèrent en grande vénération, dans leur abbaye, les reliques de leur fondateur ; mais lors de l'invasion des Normands, au IXe siècle, ces saintes filles se réfugièrent en Picardie, emportant avec elles les reliques de leur bienfaiteur. Poursuivies dans leur fuite, elles déposèrent au Mesnil, près de Ham, leur précieux fardeau, qui fut peu de temps après transporté dans l'Abbaye de Ham et placé dans une très-belle châsse, ornée de lames d'argent incrustées de pierres précieuses. Cette châsse, que la famille

(1) Un vol. in-12 de 298 pages, avec préface, Paris, MDCC.

(2) On trouve dans le bas côté Sud de l'église de Ham, dans la troisième fenêtre (bouchée) de l'allée latérale de la nef, un tableau qui représente l'apparition de la Vierge à saint Vaneng, au moment où elle lui indique le lieu où il doit bâtir l'abbaye de Fécamp. Ce tableau a été malheureusement restauré d'une manière qui le défigure complètement.

Cordelle, du Mesnil-Saint-Vaneng (commune d'Esmery), avait seule le droit de porter dans les processions fut, lors de la Révolution, brisée, détruite, et les précieux métaux qui l'ornaient, arrachés et passés au creuset. Les reliques furent heureusement sauvées et un procès-verbal a constaté depuis qu'au moment du dépouillement des châsses, en novembre 1793, elles avaient été cachées et enterrées dans l'ancien cimetière de Saint-Pierre par Alexandre Bidet, bedeau de la paroisse, qui les a réintégrées, le 9 janvier 1796.

La châsse de Saint Vaneng, aujourd'hui moderne, a été ouverte six fois avec solennité : en 1199 — 1382 — 1562 — 1565 — 1695 — 1696 — 1796 et en 1844, et chaque fois un procès-verbal en a été dressé. Les premiers procès-verbaux sont rapportés dans la *Vie de Saint Vaneng ;* les derniers sont insérés en originaux dans la châsse elle-même. Les ossements de ce saint y sont en grand nombre.

Saint Vaneng a toujours été en grande vénération non-seulement à Ham, mais encore dans les environs ; sa fête, qui tombe le 9 janvier, se célébrait avec pompe et magnificence, et elle était obligatoire, puisqu'un mandement (du 16 mai 1515), adressé par Charles de Hangest, évêque de Noyon, au doyenné de Ham, donnait l'ordre de chômer la fête de Saint-Vaneng. (*Vie de saint Vaneng,* p. 268.)

INCENDIE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME EN 1760.

L'église Notre-Dame a eu à supporter bien des ruines et des incendies. Nous citerons celui qui la désola en 1411 et qui, par sa violence et sa durée, mit en péril le monument. Les témoignages des historiens sont nombreux, précis, et l'incendie de l'église ne s'éteignit que faute d'aliments.

En 1557, à la fin de septembre, un mois après la fatale journée de Saint-Quentin, les Espagnols s'emparèrent de la ville, après avoir fait mettre bas les armes à la garnison fran-

çaise qui s'était vaillamment défendue. L'ennemi pilla la ville et l'église ne fut pas épargnée.

Enfin l'église fut incendiée par la foudre le 26 avril 1760.

Le tonnerre tomba à trois reprises sur le grand clocher de l'église et sur le petit clocher de l'horloge, placé au-dessus du portail, fort éloigné du grand. La grande flèche se trouva tout enflammée à deux places au-dessous de la boule et au beffroi ; le feu se manifesta en même temps au-dessus des orgues, dans le petit clocher, et, de suite, à la charpente de la nef ; bientôt il se communiqua au buffet d'orgues, et par la chûte de la voûte, à la chaire du prédicateur et à tous les bancs, stalles et boiseries ; tout ce qui était combustible dans l'église fut en très-peu d'heures la proie des flammes. L'Abbaye, contiguë à l'église, allait subir le même sort, peut-être même une partie de la ville, lorsque le vent changea ; on parvint alors à arrêter l'activité des flammes, mais l'église avait été complètement dévastée par l'incendie et l'intérieur n'était plus que ruine et désastre.

L'Académie des sciences consigna, dans ses *Mémoires* (année 1764, page 11), l'effet produit dans cet incendie par l'électricité.

« Non-seulement la matière électrique mise en action peut « embraser les corps sur lesquels elle exerce cette action, mais « il semble qu'elle puisse encore produire un effet bien plus « singulier. Le feu qu'elle y communique peut y rester long- « temps caché et se montrer ensuite tout à coup lorsqu'on s'y « attend le moins. »

TOMBES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

Nous décrirons au chapitre XIIe, en parlant de la crypte, où elles se trouvent, les tombes d'Odon IV et de sa femme Isabelle, qui sont les plus anciennes pierres tumulaires de Notre-Dame de Ham (1234). L'église possédait aussi quelques sépultures de la famille de Longueval, qu'un manuscrit de la Biblio-

thèque Impériale nous a fait connaître (1). Ce document, après avoir mentionné les pierres tumulaires d'Odon IV, de sa femme Isabelle et de son fils, ajoute, en parlant des autres tombeaux :

Tombe dans l'église de la même Abbaye : « Elle est de pierre, « placée dans le chœur, du côté de l'Évangile, entre deux « piliers. Il est représenté, armé de toutes pièces, son épée « pendante à un écu qui est *fascé de six pièces de vair et de « gueules* (2). »

Autre tombe : « Elle est représentée joignant les deux mains « et paraît être la femme du précédent. »

Autre de pierre : « Il est armé de toutes pièces avec un écu « qui est *fascé de vair et de gueules.* »

Autres de marbre : « Deux figures qui paraissent être un « homme et une femme, ayant tous deux les mains et les pieds « cassés. »

On voit, par ces épitaphes, que plusieurs membres de l'illustre famille de Longueval avaient choisi leur sépulture dans l'église Notre-Dame de Ham.

Un autre seigneur de Ham, le comte de Romont, y a été enterré en 1486, et sa veuve, Marie de Luxembourg, lui avait fait ériger un monument qui, suivant Dubuisson (*Voyage en France*), était en pierre blanche, élevé de quatre pieds, et sur lequel on voyait le comte de Romont, vêtu d'une très-longue robe, avec le collier de la Toison d'or au col, priant, les mains jointes, à genoux vis-à-vis un oratoire. On lisait dessous l'inscription suivante :

« Cy gist très haut et très puissant prince, Mᵉ Jac-« ques de Savoye, comte de Romont, Sʳ du pays de « Vaux, qui avoit espousé madᵉ Marie de Luxem-« bourg, comtesse de St-Pol, de ce lieu ; ledit Sʳ tres-« passa en s. châu de cette ville, le 30 j. de janv. l'an « 1486. »

(1) Bibl. Imp., manusc. *Épitaphes*, vol. XIII, p. 292 et 293.

(2) Ces armes sont celles de la famille de Longueval.

Son écu portait *une croix bordée aux environs, la bordure chargée de huit besans.*

Malheureusement tous ces monuments ont disparu avec bien d'autres, et il ne reste aujourd'hui, dans l'église de Ham, que quelques tableaux et dalles tumulaires provenant, en grande partie, des anciennes paroisses de Saint-Pierre, Saint-Martin et Saint-Sulpice. Elles ont été signalées dans leurs églises respectives. (Voir au chapitre VIII, pages 81, 86, 91.) Nous donnons ici les dalles tumulaires provenant de l'église de l'Abbaye de Ham qu'on y retrouve.

1° Une grande dalle blanche placée au milieu de la nef, vis-à-vis la chaire, sur laquelle on lit :

D. O. M.

HIC EXPECTANT RESURRECTIONEM ET IMMORTALITATEM :

ANTONIUS BENOIST, REGIS CONSILIIS NEC NON HUJUS-CE VRBIS PRŒTOR.

OBIIT ANNO SALUTIS REPARATÆ 1681 ; ÆTATIS 67.

MARIA GOSSART, ILLIUS CARISSIMA CONJUX, CONSEPULTA EST AN. DOM. 1692.

ANTONIUS AUGUSTUS BENOIST, PRÆDICTORUM FILIUS ET PATERNI HONORIS GRADU ORNATUS, AMORIS IN RELIGIONEM ET PATRIAM IGNE CONSUMPTUS, DIVITUM AC PAUPERUM JURA ÆQUA LANCE DISPENSANS MULTÙM LABORAVIT ; SED VICIT PLURIMIS TANDEM ANNIS INSANABILI MORBO INVICTA LUCTATUS PATIENTIA, CHRISTIANÆ FIDEI MUNITUS SACRAMENTIS, HUMANIS REBUS CLAUSIT OCULOS, DIVINIS APERUIT; AN. DOM. 1732, DIE 15 NOVEMBRIS ; ÆTATIS 75.

SISTE VIATOR ET AUDI : IN HOC TUMULO SEPULTORUM FILIUS ET NEPOS ANTONIUS AUGUSTUS BENOIST DE NEUFLIEU, IN SUPREMO GALLIARUM SENATU PATRONUS, HUNC LAPIDEM MOERENS POSUIT, UT PRO SUB EO RECONDITIS BENÈ PRECANDI NON SIS IMMEMOR.

2° Au milieu de la nef, au-desssus de la précédente :

†

HIC JACET

REVERENDUS PATER

D. ALEXANDER J.-B. COSTE DE CHAMPERON,

HUIUS ABBATIÆ PRIOR ;

Sub cuius regimine
Sacra hæc ædes
Coelesti fulmine ambusta fuit ac pene diruta.
Qui tametsi morbo tunc percussus lethali,
Nil non molitus est, nec ullis curis pepercit,
Ut, suum post obitum,
Singula quoque igne devastata
Maiori cum splendore restaurarentur.
Obiit
Die 1a maii. ann. d. mdcclxii.
Ætatis xli; Prof. xxiii.
†

3° Un carreau en pierre blanche, placé dans le bas-côté gauche de la nef latérale, qui porte l'inscription suivante :

†
hic iacet.
Frater Ludovicus le Conversus,
Qui obiit anno domini 1716, die feb. 13; ætatis 77; professus 51.
Requiescat in pace.

4° Une dalle carrée, placée dans la chapelle Sud du transept, sur laquelle on lit :

†
Hic Iacet.
Rdus Pater Augustinus Nicolaus Guillain, Hujus domus Prior.
Obiit die quarta mensis octobris, anno Domini 1721; ætatis suæ 59; professionis 43.

5° Deux autres carreaux en pierre blanche, placés dans différentes parties de l'église et sur lesquels on lit :

†
Hic Jacet.
Rus pater Francisc' Millier, huius monasterii, Prior ac restavrator.
Obiit, anno Domini mdccvii, die 31a Avgusti; ætatis suæ 80°; profession' 60°. Reqviescat in pace.

†
Hic Jacet.
R. P. Philippus Millier, sacerdos sancti Remigii de Python quondam prior curatus.
Obiit anno Domini 1729, die 30a Martii; ætatis 74; professus 49.

La nef de l'église de Ham possède un caveau pour les sépultures, dont l'entrée, fermée par deux grandes dalles, se trouve placée entre les 2e et 3e piliers du côté Nord de la nef. La remarque qu'on a faite que le pavé de la nef était en fort mauvais état par suite de la nécessité dans laquelle on se trouvait de lever souvent les dalles pour faire les fosses des religieux, a été la cause de l'établissement de ce caveau. On comptait le faire assez spacieux pour pouvoir creuser des fosses dans le caveau même, mais à peine avait-on ouvert le sol qu'on rencontra un roc tellement dur qu'on trouva ce dessin impraticable. On se contenta donc d'établir un caveau de 6m80 de largeur sur 3m70 de longueur, et dans chaque pignon on pratiqua douze fours pour douze bières. Ces vingt-quatre fours ont 2m 20 de profondeur.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu que les dalles gravées qui se trouvent aujourd'hui dans l'église de Ham et qui tendent à disparaître sous les pas des fidèles, soient relevées et appliquées contre les murs et piliers de la nef, ainsi qu'on l'a fait pour les épitaphes rapportées des églises Saint-Pierre et Saint-Martin.

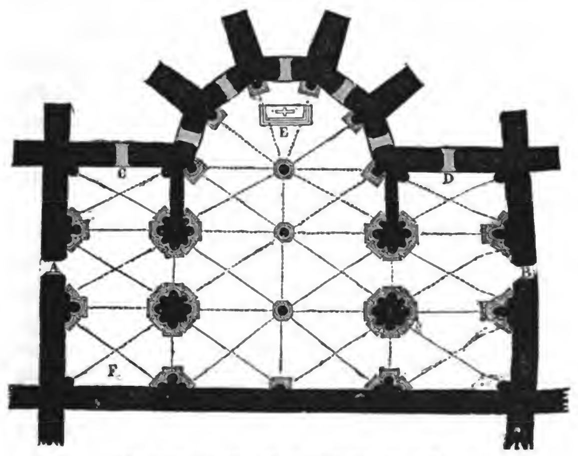
CHAPITRE XII.

CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM, — PLAN, — VUE, — STATUES TOMBALES.

Dans les temps malheureux où les chrétiens proscrits se dérobaient aux vengeances de leurs persécuteurs, des grottes, des souterrains leur servaient de refuge ; et, comme la grotte de Sainte-Rosalie, à Palerme, ou les vastes catacombes de

Rome, ils étaient les seuls temples où, dans le silence, loin des profanes, les fidèles célébraient, en présence de Dieu seul, les rites de la religion. Ces mystérieux sanctuaires reçurent le nom de crypte, dérivé du grec χρυπτω, je cache; c'est de cette origine que vient la dénomination donnée aux lieux souterrains dans beaucoup d'églises. « Lorsque les persécutions des chrétiens, dit M. Duchesne, eurent cessé et qu'ils purent faire bâtir des églises, ils les élevèrent souvent sur l'emplacement même où se trouvaient enterrés des martyrs; la crypte se trouva donc conservée et fit partie du nouveau monument. Plus tard encore lorsqu'on éleva de grandes basiliques, on chercha à imiter les premières églises, et les architectes eurent soin d'y ménager quelques parties souterraines, par conséquent d'un abord moins facile, et qui reçurent aussi le nom de crypte. »

Le plan général de l'église a déjà montré, par une teinte de hachures, l'emplacement occupé par la crypte sous le sanc-



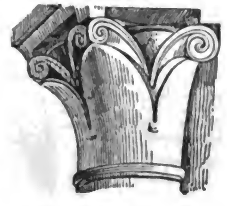
PLAN DE LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM.

tuaire; mais le plan particulier de ce beau monument en fera mieux apprécier les belles dispositions, l'importance et la division en trois nefs. C'est une véritable église souterraine, à laquelle deux entrées donnaient accès : l'une au Midi (B), pour les religieux de l'Abbaye, l'autre, au Nord (A), pour les fidèles qui y descendaient de l'église par un escalier monumental pratiqué en C dans la chapelle du transept Nord. (Voir le plan de l'église, page 113.)

La crypte se compose : 1° d'une nef centrale arrondie en hémicycle vers l'Orient, d'une longueur de 13^{m} 25^{c} sur 9^{m} de largeur, éclairée par cinq fenêtres étroites qui n'y laissent pénétrer qu'une lumière douce et brisée; vers l'Occident, elle s'arrête en F d'une manière brusque et carrée ; — 2° de deux nefs collatérales, réunies à la nef centrale par des arcades, mesurant en longueur 9^{m} 25^{c} sur une largeur de 4^{m} 40^{c}. On n'y trouve pas de chapelles absidales, ni *la Confession,* ce réduit secret qu'on rencontre à l'Ouest dans les anciennes cryptes; on voit qu'il a cessé, à l'époque de la construction de la crypte, de faire à l'intérieur une enceinte distincte.

La voûte est divisée par parties carrées de 4^{m} 50 sur 3^{m} 35^{c}, de manière à diriger la pression soit sur des colonnes simples, soit sur de robustes piliers carrés, garnis de colonnes engagées dans les murs, points qui reçoivent les arcades en ogives et les arceaux croisés diagonalement qui soutiennent le berceau des voûtes.

La crypte est curieuse au point de vue archéologique, parce qu'on trouve là tout à la fois l'ancienne colonne pesante et courte composée d'un fût cylindrique formant support et le robuste pilier carré garni d'un assemblage de colonnes, innovation qui a été un acheminement très-marqué vers un système nouveau d'architecture; en effet, du moment où la colonne n'a plus été le support réel, mais seulement l'accessoire, l'ornement du support a pu sans inconvénient varier à l'infini.

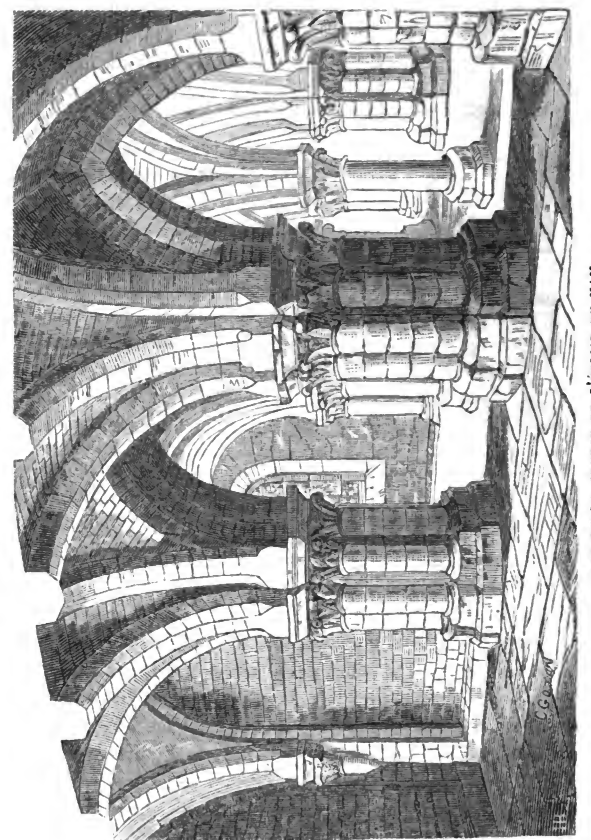




La distance du sol, jusqu'au-dessous de la clef des berceaux, est de 4^{m} 47^{c}. La hauteur des colonnes, sous-bassement et chapiteaux compris, n'est que de 2^{m}. Les chapiteaux se composent de deux feuilles récourbées en volute et séparées par un volute taillé en feuille; les bases ont un simple chanfrein et plusieurs larmiers en retraite; elles sont ornées de pattes, genre d'ornements fort en usage au XIe siècle. Les murs, colonnes, piliers, voûtes, sont entièrement construits avec des moellons jaunes et blancs du pays, en appareils, qui se rapprochent de ceux en usage dans l'architecture romane. Les épaisseurs de mortier sont aussi fortes que dans les monuments du bas-Empire. On y remarque également la tendance à employer dans les murs et les piliers des matériaux de peu de hauteur, excepté pour les trois colonnes du milieu de la crypte, qui sont des fûts monolithes.

L'église souterraine a eu trois autels (C E D), car dans chaque nef on retrouve, creusée dans la muraille, la crédence nécessaire au saint sacrifice de la messe. Marie, fille d'Odon avait fondé une chapelle à l'un de ces autels sous l'invocation de saint Étienne (1). Nous pensons aussi que les deux ouvertures bouchées qu'on trouve aujourd'hui, en F, dans le mur Ouest de la crypte et qui aboutissaient dans les transepts de l'église supérieure, ont dû permettre aux fidèles placés dans

(1) *Manuscrits dom Grenier*, paquet 4, art. 4, p. 73. Charte de 1242.



VUE DE LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM.

les chapelles de voir, avant leur exhaussement au niveau du chœur, par ces grandes ouvertures, le prêtre dire la messe aux autels C et D de la crypte.

L'aspect général de cette église souterraine est plein de grandeur; il invite au recueillement; le jour un peu pâle qui l'éclaire ajoute à la majesté de l'ensemble où tout se fond en une teinte grise pleine de mystère. L'impression qu'on ressent est mélancolique mais vive, et elle porte l'âme à des pensées religieuses.

Soit que l'on considère la crypte de l'église de Ham à l'égard de ses belles proportions, de l'aspect imposant de ses voûtes; soit qu'on évoque les souvenirs historiques que rappellent les tombeaux élevés à la mémoire de ses seigneurs, il y a peu de monuments pour offrir autant de sujets dignes d'examen et de méditation. Ses colonnes isolées et ses piliers trapus assis sur de larges sous-bassements, surmontés de chapiteaux élevés contrastant avec le peu de hauteur des fûts, présentent une harmonie dont l'ensemble est des plus sévères. Les arcades de la voûte sont à ogives surbaissées et elles rappellent l'aspect lourd du plein cintre; la hauteur aussi bien que la largeur de chacune des galeries souterraines de ce silencieux palais de la mort, lui donnent un caractère de grandeur pareil à celui que l'on trouve dans les monuments funèbres qu'a produits le génie de l'ancienne Rome.

Cette crypte passe pour avoir servi, dans l'origine, de sépulture aux seigneurs de Ham. Cependant un manuscrit de la Bibl. Imp., vol. XIII, *Épitaphes*, dit, p. 292, que les tombes qui y sont ont été transportées de l'église dans la crypte, en 1600. On y trouve aujourd'hui quelques dalles tumulaires et entr'autres deux belles tombes en pierre sculptée, qui remontent au XIIIe siècle et que nous donnons ici.

L'une, placée dans la nef Nord, représente, sculptée en re-



STATUE TOMBALE D'ODON IV, 1234.

lief, Odon, couché sur le dos, la tête nue, posée sur un coussin; son corps, de grandeur naturelle, est entièrement revêtu de la côte de mailles recouverte d'une tunique sans manches; le capuce, tressé en mailles, rabattu sur le col, laisse voir la figure d'Odon complètement rasée, comme au temps de Saint-Louis; de la main droite, le châtelain saisit son épée qu'il paraît prêt à tirer du fourreau, et, de la main gauche, il s'appuie sur son écu, qui porte 3 *croissants montants, posés 2 et 1*; ce sont ses armes, et elles ont été depuis celles de sa famille. Ses pieds, chaussés d'éperons, reposent sur un chien, symbole funéraire fort connu.

On lit autour de cette pierre l'inscription suivante, gravée en creux, en caractères du XIIIe siècle :

.... ODO QVARTVS, DNS HAMENSIS, QVI OBIIT SEXTO KALENDAS OCTOBRIS, ANNO DNI MILLESIMO DV CENTESIMO TRIGESIMO QVART.

..... *Odon quatre, seigneur de Ham, qui mourut le six des calendes d'octobre* (1), *l'an du Seigneur mil deux cent trente quatre....*

(1) Cette indication, empruntée aux Romains, reporte la date au 22 septembre 1234.

L'autre, placée dans la nef Sud, est celle d'Isabelle de Bethencourt, femme d'Odon IV. La pierre tumulaire de la noble châtelaine la représente dans le costume des grandes dames du XIIIe siècle. Sa tête, ceinte d'une couronne enchâssée de pierreries, repose sur un coussin au-dessus duquel on voit, dans un écusson soutenu par deux anges ailés, vêtus de robes, un agneau nimbé, symbole du Christ, tenant, avec le pied, un petit étendard.

Isabelle est couverte d'une très-longue robe flottante, dont les draperies de bon goût annoncent un sculpteur habile. La taille est serrée par une ceinture, ornée de pierreries, à laquelle pend l'escarcelle. Les manches de la robe sont justes ; les deux mains sont jointes et relevées. Sur ses épaules est jeté un manteau, retenu par une riche agraffe placée sur la poitrine.



STATUE TOMBALLE D'ISABELLE DE BETHENCOURT.

On lit autour de la pierre l'inscription suivante :

.... ISABELLA, FILIA HVGONIS DE BETHENCOVRT, ET UXOR QVARTI ODONIS, DOMINI HAMENSIS...

Isabelle de Bethencourt est issue des seigneurs de Bethencourt-sur-Somme, alliés aux premières maisons du Vermandois. Cette famille etait, au XIe siècle, en grande renommée à la cour du roi Henri Ier; elle avait, à Bethencourt, un château solide et bien assis pour défendre le passsage

de la Somme. Ce château, dont il est quelquefois question dans l'histoire, exista jusque sous le règne de Louis XIII.

On trouve encore dans la crypte une partie de la statue tombale du fils aîné d'Odon, dont Emmeré (1) nous rapporte l'épitaphe conçue en ces termes :

« *Hic jacet Odo, primogenitus filius quarti Odonis domini* « *hamensis et Isabellæ de Bethencourt, uxoris ejus, ante* « *patrem vivis exemptus.* »

L'église souterraine paraissait devoir être un endroit tout naturel pour y enterrer les religieux. On a tenté de le faire, et « l'on y voit quelques-uns de nos confrères, dit un Manuscrit de l'Abbaye ; « mais l'expérience qu'on a faite, ajoute le même Manuscrit, « a forcé d'y renoncer et l'on a continué à enterrer dans » les nefs de l'église; car pour creuser des fosses dans la crypte, » il eût fallu entamer le banc de pierre sur lequel sont assises » les fondations de l'église, ce qui, outre la difficulté du travail, » a fait craindre d'ébranler la base du monument. »





Dans les travaux qu'on a pratiqués autour de l'église, on a rencontré quelques carreaux émaillés. Provenaient-ils de la crypte ou de l'Abbaye, c'est ce que nous n'avons pas pu constater. Nous donnons ici les dessins des plus curieux : le premier représente dès quartes feuilles, ornement emprunté au blason ; le second l'agneau coupé d'une croix, symbole chrétien qu'on aimait à rappeler aux fidèles ; le troisième des rosaces s'inscrivant dans la forme carrée du pavé.

(1) *Aug Viromanduorum, ill.* par Emmeré, p. 141.



La crypte passe aussi pour avoir été témoin d'un fait historique raconté par Enguerrand de Monstrelet et qui eut lieu, lors de la prise de la ville de Ham par le duc de Bourgogne, en 1411. Les habitants furent livrés, dit-il, à toutes les horreurs de sac et des meurtres d'une ville prise d'assaut ; mais, malgré ces cruautés, « s'échappèrent, à l'aide de quelques « nobles hommes, six ou sept religieux de l'Abbaye, parmi les- « quels le prieur qui tenait en sa main, avec beaucoup de ré- « vérence, une croix. Ils furent conduits jusqu'à la tente du « duc de Bourgogne où ils furent en sûreté (1). »

Ce monument, longtemps négligé, est aujourd'hui l'objet de soins intelligents de la part du Conseil municipal de la ville de Ham et des autorités administratives du département de la Somme. On a dégagé, en 1862, les terres qui encombraient extérieurement les murailles, et assaini le pourtour de la crypte au moyen d'un pavage qui éloigne les eaux. Restent à faire aujourd'hui les réparations les plus indispensables, tant aux murs extérieurs qu'intérieurs, à établir un dallage, un escalier

(1) Enguerrand de Monstrelet, édit. in-f°, p. 128.

pour la descente, et à placer, aux fenêtres, des vitraux ordinaires (si les ressources ne permettent pas d'y mettre des grisailles), plutôt que d'adopter les vitraux de mauvais goût qu'on a mis, il y a quelques années, aux fenêtres de l'église supérieure.

M. le Préfet de la Somme a visité cette crypte lorsqu'il est venu à Ham, en 1862, en tournée de révision, et, frappé de l'intérêt que présentait ce monument, il a accordé une somme de 1,000 fr. pour aider à sa réparation. Depuis M. Corroyer, élève de M. Viollet Leduc, est venu pour étudier un projet de restauration de la crypte. Espérons que le Bureau des monuments historiques fera quelque chose pour la conservation de ce monument qui, par ses belles proportions et son importance, est digne de toute la sollicitude d'un gouvernement éclairé.

CHAPITRE XIII.

LES TEMPLIERS, — LES CORDELIERS, — LES ANNONCIADES, — LA PROVIDENCE, — LA CHAPELLE DE LA GÉSINE.

LES TEMPLIERS.

On sait que l'Ordre des Templiers, fondé en 1118 par Hugues Payens et huit autres gentilshommes, se recruta bien vite d'un grand nombre d'adeptes. La pauvreté première de cet ordre ne fut pas de longue durée, si l'on considère les maisons importantes qu'il possédait en Picardie, où leurs commanderies, leurs châteaux-forts, leurs métairies fortifiées étaient en si grand nombre.

Les commanderies d'Éterpigny, de Câtillon-du-Temple, de

Puizieux, de Boncourt ; les châteaux-forts du Câtelet, près Péronne; les métairies fortifiées de Montescourt, de Bertaignemont, de Saint-Aubin, de Toillon, de Thoury, de Courtemanche, de Maurepas, près Cugny, de l'Hospital (1), près Libermont, de Margères, près Douilly, etc.; la maison du Temple de Saint-Quentin, témoigneraient au besoin des profondes racines que cet Ordre avait jetées dans le sol de la Picardie.

La destruction de l'Ordre des Templiers, en 1314, fit passer aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem les immenses possessions des chevaliers. La tradition nous raconte qu'une maison des Templiers a existé à Ham, elle nous montre même le heurtoir de la porte de cette Templerie, qui représente une tête de cheval, emblême de cet ordre (2). (Nous en avons donné le dessin au chapitre VI, *rue de Corcy,* page 59.)

Les anciens de la ville nous ont dit avoir vu, dans la maison de la rue de Corcy où se trouvait le heurtoir, de larges fenêtres avec des vitraux de couleur représentant des chevaliers armés. D'un autre côté nous trouvons, dans un état des surcens dus à l'Hôtel-Dieu en 1525, la désignation d'une maison située sur la place et qui touchait au jardin du *Vieil Chastel.* Ce vieil chastel n'aurait-il pas été la maison du Temple? Telles sont les seules traces que nous trouvons du séjour des Templiers à Ham.

LES CORDELIERS.

L'établissement des Cordeliers, à Ham, ne date que du XVIIe siècle, et le couvent qu'ils avaient voulu y fonder n'a pas pu s'y soutenir. Voici les principaux faits que nous avons recueillis sur l'origine de cette maison religieuse :

Les Cordeliers de Moyencourt adressèrent, le 3 décembre 1628, à la commune de Ham, en vertu des pouvoirs donnés

(1) Nous avons trouvé dans la ferme de l'Hôpital, en 1840, la pierre tombale du *sire de Goiencourt*, *chevalier, frère du Temple* † *en* 1247.

(2) Leur sceau représentait une tête de cheval, et il y a au-dessus de la porte du palais du grand maître, à Malte, une énorme tête de cheval. *Mag. pitt.*, tome IV, p. 226.

par le très-révérend Père, ministre provincial de France, une demande pour obtenir la permission d'établir en cette ville (1) un couvent. En attendant cette autorisation, qui s'est fait attendre jusqu'au 6 octobre 1661 (2), les religieux de Moyencourt firent acheter à Ham, le 3 juin 1639, *une maison et terrain proches du futur couvent des Cordeliers* de Ham et y construisirent une chapelle. Cette chapelle, dont les murs existent encore aujourd'hui et qui porte le n° 13 de la rue du Marché-Franc et le n° 273 du plan cadastral, a été depuis longtemps convertie en grange. Elle appartient, depuis 1857, aux hospices de Ham.

L'établissement des Cordeliers ne put pas se soutenir faute de ressources suffisantes, et, dès 1745, avant leur installation définitive, les religieux de Ham s'étaient réunis à ceux de Moyencourt. A partir de cette époque nous voyons les Cordeliers de Moyencourt aliéner successivement, à divers particuliers, des bâtiments et des parties du vaste terrain qu'ils avaient destiné à recevoir le couvent des Cordeliers de Ham. Enfin, le 23 septembre 1750, ils vendaient à M. Louis-Claude Tupigny le restant de leur jardin. Ce jardin (dont un plan de l'époque (3) nous donne la configuration et la contenance réduite à 2 setiers 28 verges) se rapporte parfaitement avec le n° 260, section B, du plan cadastral, qui est porté sur la matrice pour 77 ares 90 centiares ; d'où il résulte pour nous que les terrains achetés au XVII[e] siècle pour fonder à Ham le couvent des Cordeliers étaient bordés, à l'Ouest, par la rue de Sorigny ; au Nord, par la rue du Marché-Franc ; à l'Est, par la rue du Moulin-à-Vent ; au Midi, par un passage nommé la rue des Vieilles-Boucheries, qui séparait le jardin des Cordeliers de celui de l'Hôtel-Dieu et des habitations aboutissant à la rue de Chauny.

(1) Archives de Ham, Registre des délibérations du conseil, 3 décembre 1628.

(2) Archives de Ham, Registre des délibérations du conseil, 6 octobre 1661.

(3) Etude de M[e] Tupigny, notaire à Ham. (M[e] Decourcelle.)

LES ANNONCIADES.

Nous trouvons, dans le registre des délibérations du conseil de la commune, à la date du 16 juillet 1633, un vote pour l'érection et l'établissement à Ham d'un couvent de l'ordre de l'Annonciade.

Dans cette délibération, à laquelle assistaient Alexandre du Buisson, écuyer, capitaine et gouverneur pour le roi des ville et château de Ham; Pierre Trousset, conseiller de Sa Majesté et son bailly, prévost et justicier des ville, chastellenie et vicomté de Ham; Jacques Botté, procureur de Sa Majesté; Louis Philippe, maïeur; Mathieu Précelle, ancien maïeur; Pierre Lefèvre, (1er lieutenant); Pierre Francelle, ancien lieutenant; Jehan Taratte, Pierre de Hem, Pierre de Lanchy, Mathieu Cordelle, eschevins; Claude de Grain l'aisné et le second, Claude Lefèvre, Jacques Dacheux l'aisné, Pierre Lefèvre l'aisné et Médard Ardon, anciens eschevins; Jehan Chocque, Pierre Waubert, Antoine Miot, Laurens Lefèvre, et autres notables bourgeois et habitants; un prédicateur de l'ordre des frères mineurs Observantins, le frère Gervais Corroyer, confesseur des filles religieuses de l'ordre de l'Annonciade de Roye, porteur des pouvoirs du supérieur de la province, exposa qu'il avait été prié par plusieurs gentilshommes, demeurant à Ham et environs, de demander l'octroi et l'établissement dans la ville d'un couvent de religieuses de l'ordre de l'Annonciade, pour y loger vingt-six religieuses de chœur et le nombre nécessaire de filles religieuses converses non mendiantes.....

» L'affaire mise en délibération, tous les assistants ont consenti » à l'érection et l'établissement d'un couvent à Ham pour le » bien qui en reviendra à ladite ville, aux conditions qui s'en » suivent, sçavoir: que les religieuses et sœurs converses dudit » couvent ne seront mendiantes; que leur nombre sera de vingt- » cinq filles religieuses de chœur, compris les novices, outre » les converses; que lesdits habitants ne pourront être contraints » de contribuer auxdites subsistances desdites religieuses, sinon

» volontairement ou par donation pure; que les filles dudit
» Ham y seront reçues et préférées aux externes, moyennant
» pour celles de chœur mille livres de principal et deux cents
» livres pour tous frais, habits et meubles, et pour les converses
» cinq cents livres de principal et cent livres pour tous frais,
» habits et meubles pour une fois; qu'elles ne pourront refuser
» les filles de Ham pour quelque occasion que ce soit (si la règle
» n'y est expresse), et, en cas d'infirmité ou maladie, en sera
» jugé par nous sur le rapport des médecins, apothicaires et
» chirurgiens de cette ville; que leur nombre pourra être aug-
» menté si bon nous semble faire se peut commodément, et
» aussi qu'elles ne pourront, par quelque voie que ce soit,
» entreprendre sur les bastiments et revenus des Hôtel-Dieu et
» maladrerie dudit Ham, parce qu'ils sont destinés et appar-
» tiennent aux pauvres de la ville et en notre direction; que
» ledit frère Gervais Corroyer fera ratifier et approuver le
» présent par le révérend Père provincial et encore par les
» sœurs Charlotte de Jésus, par Anne de Saint-Bonaventure,
» par-devant notaires royaux à Ham, etc. »

Malgré ce vote, qui paraît si positif, nous doutons que l'établissement de ce couvent ait jamais eu lieu réellement à Ham, car nous n'en voyons plus d'autre trace. On aura sans doute trouvé, au moment de la mise à exécution, que les ressources offertes n'étaient pas suffisantes.

LA MAISON DE LA PROVIDENCE.

Jeanne Malin, native de Ham (1), fille de Claude Malin et de Marie Loyer, fut la fondatrice de la maison de la Providence. Elle acheta, en 1677, des vieilles masures en ruines, situées entre la rue de Noyon et l'Esplanade, et fit construire sur ce terrain, formant aujourd'hui les n°s 367 et 368 du plan cadastral, un corps de bâtiments pour y établir une communauté d'hospitalières de pauvres orphelines, qu'elle installa le 4 juillet

(1) *Mémoires du Vermandois*, par Colliette, tome III, p. 394.

1678. La principale bienfaitrice de la Providence fut, dès l'origine, Anne-Marie Lécuyer, veuve de Jean Buquet, qui, par contrat du 16 janvier 1687, donna 800 livres de rentes au principal de 16,000 livres pour être, rentes et capital, attachés à perpétuité à la Providence.

Sœur Malin avait obtenu des lettres d'autorisation du roi et commencé d'enseigner dans cette maison, quand elle fut en butte à des jalousies et à des accusations (1) qui aboutirent à la faire envoyer, par lettre patente du roi, du 7 avril 1688, aux Annonciades de Meulan. De 1688 à 1718, époque où la maison de la Providence passa aux Agnétines de Péronne, nous ne savons quelle communauté occupa cet établissement et même s'il fut tenu pendant ces trente années.

La donation du 30 avril 1718 (2), fut faite aux Agnétines de Péronne « sous la condition d'instruire la jeunesse riche et « pauvre de Ham indistinctement et gratis, sauf pourtant qu'il se« rait libre aux supérieures de retrancher le gratis des riches. »

Ces dames ne conservèrent pas longtemps cette succursale qui leur était plus onéreuse que profitable; car, par acte passé à Péronne, le 1er septembre 1749, elles firent abandon de leur établissement à la fabrique de l'église Saint-Martin de Ham.

La fabrique Saint-Martin confia cette maison d'éducation aux *Sœurs Clarisses de la Providence*. Est-ce à ces sœurs qu'elle

(1) Pierre Nicole a publié, en 1680, la *Vie de Catherine Fontaine et de Jeanne Malin*. Cette dernière, selon lui, était une intime amie de Madame Guyon et une seconde protectrice du quiétisme. Elle s'est fait connaître, dit-il, par un établissement qu'elle avait fondé à Ham pour l'éducation des jeunes filles, et par les désordres dans lesquels elle tomba avec le nommé Villery, son directeur, prêtre, licencié en droit de la Faculté de Paris et habitué de Saint-Roch.

Le sieur Villery travailla à se justifier des accusations dont il avait été la victime et sa réponse intitulée : *Abrégé de l'histoire de la vie de Catherine Fontaine, pour réponse à un libelle intitulé : Histoire de Catherine Fontaine, autrement la prieuse et de Jeanne Malin*, fut publiée en 1688. C'est un petit volume in-8° de 168 pages, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais dédié au roi.

(2) Archives de Ham, Liasse DD, 4, travée 4.

doit le nom de ***Maison de la Providence***, qu'elle porte encore aujourd'hui, ou bien, comme le dit Colliette (t. 3, p. 394), est-ce Jeanne Malin qui lui donna ce nom? Nous n'examinerons pas cette question. Ce fut la fabrique Saint-Martin qui fit reconstruire, le 7 octobre 1771, le mur du jardin sur la rue de Noyon.

En mars 1790, au moment où les communautés religieuses furent dispersées, on trouva dans la maison de la Providence une supérieure, nommée sœur Lenoir, dite de Sainte-Agnès, avec dix religieuses, dont une folle. La maison nourrissait deux pensionnaires, la demoiselle Vermond et la demoiselle Chardon. Les charges de la communauté étaient supérieures à ses revenus, suivant le dire du commissaire chargé de recevoir les déclarations, et elle n'aurait pas pu subsister sans le travail de ses pensionnaires et les bienfaits passagers des évêques de Noyon, de Boulogne et de l'Abbaye de Ham.

Pendant la Révolution la maison de la Providence fut le rendez-vous des clubs. Au moment de la vente des églises, les habitants de Ham demandèrent aux administrateurs du département de la Somme que la maison de la Providence fut exceptée de la vente nationale, attendu que, l'instruction de la jeunesse étant un objet d'utilité générale, la maison de la Providence destinée à cet usage devait être réservée. Il fut fait droit à cette requête et la Providence ne fut pas vendue. On y plaça un instituteur communal qui y resta jusqu'en 1826.

En 1826 elle fut rendue à son institution primitive et une ordonnance royale, du 19 novembre 1826, y installa la communauté des religieuses de Notre-Dame. Ces dames y restèrent peu de temps et abandonnèrent la maison en 1833.

Le 14 février 1834 la maison de la Providence fut confiée aux Dames de l'institution dite du Saint-Enfant-Jésus, dont la maison-mère est à Paris, rue Saint-Maur. Ces Dames, au nombre aujourd'hui de treize, y établirent un pensionnat pour les

demoiselles, une classe d'externes pour la bourgeoisie et une école primaire pour les filles pauvres. Cette école est fréquentée habituellement par 60 à 75 filles pauvres.

La ville a fait construire, en 1838, une chapelle pour le service de l'établissement, et, en 1853, une entrée monumentale a été ouverte sur la rue de Noyon, à travers le jardin.

LA CHAPELLE DE LA GÉSINE.

La chapelle de la Gésine, dont il est parlé dans les anciens titres, était située sur l'Esplanade, entre la porte de Noyon et l'entrée du château, à vingt mètres des casemates. Elle a été vendue lors de la Révolution, sous le nom de chapelle du Calvaire, le 18 ventôse an II, moyennant 140 livres, à M. Ancelin, ancien génovéfain. Cependant elle n'a disparu qu'en 1815.

CHAPITRE XIV.

HOTEL-DIEU DE HAM, — LA MALADRERIE DE SAINT-JEAN, — DE FRIÈRES-FAILLOUEL, — DE FONCHETTE; — LES ORPHELINES; — LE BUREAU DE BIENFAISANCE.

HOTEL-DIEU DE HAM.

C'est aux XIIe et XIIIe siècles que se développèrent dans les villes les *Maisons Dieu*, les *Hôtels-Dieu*, établissements spécialement destinés au soulagement des malades. L'Hôtel-Dieu de Ham, qui s'appelait autrefois l'*Hôtel-Dieu Saint-Nicolas* (1) à cause de la chapellenie de ce nom qui y était fondée, doit son

(1) L'Hôtel-Dieu de Ham est nommé dans plusieurs actes anciens l'*Hostellerie Saint-Nicolas*.

origine aux libéralités et à la bienfaisance des anciens seigneurs de Ham, aux abbés et religieux de l'Abbaye, aux maires et jurés de la commune. L'organisation, qui fut d'abord commune à toutes ces maisons, les confiait à des frères et à des sœurs, gouvernés par un Maître et professant la règle de saint Augustin. Mais par suite des abus qui s'introduisirent dans ces maisons, on ne conserva que des religieux et des chapelains attachés à l'Hospice et l'on établit des administrateurs distincts pour gérer les biens. Nous trouvons, dans la charte de 1329, un article qui réserve aux mayeurs et jurés de Ham l'administration et le gouvernement de l'*Hostellerie* de Ham (1). Cette mention nous porte à croire que la commune avait contribué, dans l'origine, à la fondation de cet établissement charitable.

La nomination et provision de la charge d'administrateur, accordée le 23 janvier 1519 par Marie de Luxembourg (2), dame de Ham, à Claude Damet, licencié ès-lois, bailli de Ham, nous montre qu'au XVIe siècle la nomination de l'administrateur des biens était faite par cette dame, dont la générosité bienfaisante avait sans doute richement doté cette fondation. La déclaration circonstanciée des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu, justifiée par les lettres d'amortissement, présentée, en 1521, par Claude Damet à la dame de Ham, aux abbés, maires et échevins de cette ville, fut soumise, après leur approbation, au bailli du Vermandois, ainsi qu'il appert des lettres de renvoi, en date du 24 mai 1521, accordées par

(1) « Les mayeur et jurés auront l'administration et gouvernance des biens de la maison de la maladrerie de Ham, de l'hostellerie de cette ville et des pauvres bouteux de ladite ville. » (Charte de 1329. Arch. mun. de Ham. Liasse A A 1, travée I, p. 12.)

(2) Marie de Luxembourg passe, auprès de certains auteurs, pour avoir été la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ham; elle en a été la bienfaitrice et elle a beaucoup fait pour la bonne comptabilité de cet établissement, mais l'Hôtel-Dieu et la maladrerie de Saint-Jean existaient dès le XIIe siècle.

Jean le Voirier, lieutenant général du bailli du Vermandois.

Le mode d'administration établi par Marie de Luxembourg subsista jusqu'au règne de Louis XIV, qui ordonna la réformation du régime de tous les hôpitaux, auxquels, par ses édits des mois de mars, avril et août 1693 (1), il affecta, à titre de nouvelle dotation, les biens désunis de l'ordre de Saint-Lazare.

Les motifs qui déterminèrent Louis XIV à distraire du domaine de l'ordre de Saint-Lazare les commanderies de Saint-Jean, de Faillouël et de Fonchette pour en doter l'Hôtel-Dieu de Ham, ressortent de l'insuffisance des ressources de cet hôpital pour recevoir les militaires malades dont le séjour à Ham était occasionné par les nombreux passages de troupes allant à l'armée de Flandre. C'est en vertu des arrêts du conseil et des lettres patentes des 18 avril 1698 et juin 1699, données à Versailles, la 57e année du règne de Louis XIV, que l'Hôtel-Dieu de Ham possède les biens des maladreries de Saint-Jean de Ham, de Fonchette et de Frières-Faillouël.

Cet établissement fut administré suivant le régime établi par la déclaration du roi du 12 décembre 1698, jusqu'en 1790; la municipalité fut alors appelée seule à la gérance de cette maison, et, le 15 vendémiaire an v, une commission, composée du maire de la ville, président, d'un vice-président, de quatre administrateurs, plus d'un secrétaire et d'un receveur, ces deux derniers pris en dehors du sein de la commission, fut nommée pour gérer les biens de l'Hôtel-Dieu. Cette commission, par suite des ordonnances des 31 octobre 1821 et 6 janvier 1830, est aujourd'hui nommée par M. le Préfet de la Somme.

Le bureau d'Administration se compose, en 1863, de M. le Maire, président; de MM. Lefranc; Lenoir-Flament; Foy,

(1) *Recueil général des anc. lois franç.*, par Isambert, 1830. T. XX, p. 309.

Maximilien ; Du Roisel, Jules ; Roussel, Alphonse, membres ; Hubert-Devienne, secrétaire.

L'Hôtel-Dieu n'a compris, jusqu'au XVIIe siècle, que la chapelle, l'ancienne salle des hommes, la salle des femmes et une petite cour avec jardin. Le bâtiment principal et l'entrée se trouvaient rue de Sorigny et l'établissement était limité, au Nord, par la rue des Vieilles-Boucheries (1) (dont on voit encore l'emplacement contre la chapelle de l'Hôtel-Dieu), et par l'ancien jeu de paume ou tripot (2) ; au Midi, par plusieurs maisons particulières, qui occupaient une grande partie de la cour actuelle, l'emplacement de la cuisine, de la salle des dames, du réfectoire, de la pharmacie et des bâtiments construits depuis jusqu'à la rue de Chauny.

Les acquisitions des maisons de cette partie de l'Hôtel-Dieu ont été faites successivement : du sieur Nicolas Paillot, Josse et consors, le 11 octobre 1699 ; de François Clotiau, le 5 février 1700 ; de la veuve Vinchon, le 12 juin 1711 ; du sieur Nicolas Glachand, le 22 mai 1715.

Au Levant, l'établissement s'est successivement augmenté : 1° de la maison Lemaire (n°s 220 et 221 ; B), achetée en 1826 pour 5,000 fr. ; 2° des maisons Bernier et Hubert (n°s 222, 223, 224 ; B), achetées en 1839 pour 5,000 fr. ; 3° de la maison des héritiers Ancelin-Lipot (n°s 225, 226 ; B), achetée en 1852 pour 10,000 fr. ; 4° d'une partie de l'ancien jardin des Cordeliers (B ; partie du n° 260), du passage vers la rue de Sorigny, du terrain de l'ancien jeu de paume ou tripot et de la maison et grange sur la rue du Marché-Franc (B ; partie du

(1) La rue des Vieilles-Boucheries conduisait de la rue de Sorigny à la rue du Moulin-à-Vent, elle commençait contre la chapelle, longeait la petite cour et le jardin de l'Hôtel-Dieu, traversait l'ancien tripot, côtoyait le jardin des Cordeliers et aboutissait à la rue du Moulin-à-Vent, où elle avait son issue à l'endroit où un mur en terre sépare la maison habitée aujourd'hui par M. Grignon de celle de M. Duvert fils.

(2) Ancien plan de l'Hôtel-Dieu par Normand.

n° 273), achetés en 1852 et 1855, de M. Tupigny de Bouffé, pour la somme de 16,367 fr.

L'Hôtel-Dieu de Ham a éprouvé bien des sinistres, particulièrement dans les siéges de 1411, 1557, 1595; mais le plus important a été l'incendie de presque toutes les maisons de la paroisse Saint-Martin, qui eut lieu le 25 mars 1676, et qui, en enveloppant de ses flammes les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, les réduisit en cendres avec les anciens titres Les constructions qui existent aujourd'hui sont donc postérieures à 1676. Elles ont été élevées, d'après les registres des délibérations (Cœuilleret 3), aux époques suivantes : — La chapelle, la salle des femmes et l'ancienne salle des hommes, datent de 1711 ; — la cuisine, le réfectoire, l'ouvroir, de 1723 à 1726 ; — l'entrée actuelle, de 1743, et les deux pavillons, de 1760 ;— le puits neuf de 1743 ; — la salle des vieilles femmes, au fond de la cour, à droite, de 1818 ; — la salle des hommes, sur la rue de Chauny, de 1847 à 1849.

L'Hôtel-Dieu renfermait deux chapellenies importantes. Celle de Saint-Nicolas et celle de Saint-Jean-Baptiste. Sa chapelle a été érigée en oratoire en 1859 ; elle est desservie par un des vicaires de la ville de Ham délégué par M. le Doyen.

Les fondations antérieures à 1789 consistent en trois messes par semaine. Parmi les donations, dont nous avons pu retrouver la trace, nous citerons : 1° Le legs de François de la Barre, baron de Saint-Hermel, détenu au fort de Ham, qui, par testament du 7 octobre 1738 (Me Cauvry), a laissé une rente pour la fondation de deux lits de malades. — 2° Celui de 2,500 livres fait le 25 décembre 1745 par René de Sesmaisons, abbé commandataire de l'abbaye de Ham.

Les fondations postérieures à 1789, sont : 21 octobre 1833.— Fondation de M. Fourquin, deux messes par an.

4 septembre 1827. — Fondation d'un cinquième lit de vieillard par madame Guilbert ; versement de 10,000 fr. pour cet

objet, à la charge aussi d'une messe par semaine et d'un salut le jour de la Purification.

3 octobre 1860. — Don d'une maison, située rue de Sorigny, bâtie sur le n° 261; B, tenant à l'hospice, fait par madame veuve Flamant, à la charge de douze messes par an.

1862. — Par son testament olographe du 30 avril 1854, Mme la duchesse de Chaseron a institué pour son légataire universel, M. le marquis de Turenne, à la charge, entre autres choses, de fonder à perpétuité à l'hospice de Ham, un lit en faveur des pauvres malades de la commune d'Offois.

L'administration de l'hospice, qui s'en est entendue avec M. le marquis de Turenne, a été, par décret impérial du 21 décembre 1861, autorisée à accepter pour cette fondation une somme de dix mille francs, qui a été reçue et placée en rentes sur l'Etat (avril 1862).

Dans la déclaration faite, en 1632, de ses biens et ressources, l'Hôtel-Dieu de Ham accusait un revenu de 1,030 livres, et pour la maladrerie de Saint-Jean, 990 livres. Les recettes actuelles, tant en redevances qu'en rentes, peuvent être évaluées annuellement à la somme de 25,000 fr.

Son domaine se compose actuellement de .	107^h	57^a	40^c
Domaine de Saint-Jean de Ham	87	12	32
— de la maladrerie Faillouël . . .	3	48	53
— de la maladrerie Fonchette. . .	48	65	04
	246^h	83^a	29^c

L'Hôtel-Dieu de Ham, longtemps desservi par des filles séculières hospitalières, a été, depuis le 15 février 1716, confié aux soins des dames de la charité de l'institution de Saint-Vincent-de-Paul. Ces dames ont été installées par les soins de de monseigneur l'évêque de Noyon, au nombre de trois pour douze lits. Lorsqu'on a établi seize lits, le nombre en a été fixé à quatre; puis à cinq, après l'établissement de vingt lits. Il est aujourd'hui de huit sœurs.

Le nombre des journées de malades est environ de 17,500

par année. L'établissement est dirigé par huit sœurs, il nourrit et entretient cinq vieillards et cinq vieilles femmes; il instruit dix-huit orphelines, dont il sera question page 152, et subvient à l'entretien de quarante lits de malades, dont dix pour les hommes, dix pour les femmes et vingt pour les militaires. Ceux-ci paient à l'hospice 1 fr. 10 c. par journée de maladie.

MALADRERIE DE SAINT-JEAN DE HAM.

Lorsqu'il survient quelque grande calamité à laquelle ne suffisent pas les ressources ordinaires, on peut être sûr de voir la charité chrétienne se créer de nouveaux moyens et trouver un remède dans son propre dévouement. La lèpre, qui causa en Europe les plus affreux ravages après la première croisade, fit sentir universellement le besoin de traiter, dans des maisons spéciales, les victimes de ce fléau. La peinture que les anciens auteurs nous ont laissée de cette cruelle maladie est vraiment affreuse. C'était non-seulement une déformation de la peau, mais une horrible décomposition des organes, la couvrant d'ulcères infects. Les autorités s'unirent pour exiger la séquestration des lépreux, et les malheureux atteints de ce mal incurable, repoussés de la société, durent se tenir à distance de tout être humain. Enveloppés de la tête aux pieds de la *houze* avec un capuchon rabattu sur le visage, ils devaient toujours porter autour du cou un petit baril et une *cliquette* (crécelle) *de Saint-Lazare,* avec laquelle ils annonçaient leur approche, afin que chacun pût les éviter. La séquestration des lépreux et le traitement de cette horrible maladie fut l'origine des nombreuses maladreries qui, dans les XIIe et XIIIe siècles, furent établies à proximité de presque toutes les villes.

La charte de 1329 nous apprend qu'à cette époque l'administration en était confiée aux mayeurs de Ham.

La maladrerie de Ham, placée sous l'invocation de Saint-Jean, était assise à une certaine distance de la ville et du châ-

teau, sur le terroir de Saint-Martin de Ham, contre le chemin de Brouchy, à l'endroit où M. Michel a fait bâtir une maison, qui dépend aujourd'hui du terroir de Brouchy.

Après la disparition de la lèpre, cet établissement subsista comme corps de ferme jusqu'en septembre 1557, où il fut incendié par Philippe II, roi d'Espagne, lorsque celui-ci vint, après la prise de Saint-Quentin, mettre le siége devant le château.

La maladrerie de Saint-Jean, réunie à l'Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel en décembre 1672, fut érigée en commanderie par le roi, le 31 mai 1691 (1), et tenue à ce titre par les chevaliers de Saint-Lazare, notamment par Claude Hatté de Chevilly, chevalier dudit Ordre, seigneur de Grigny, du Plessis (le comte), brigadier général des armées du roi, gouverneur d'Ypres, dernier commandeur en 1693, époque du sequestre établi par la régie des biens des maladreries, en vertu des déclarations du roi des mois de mars, 15 avril et 24 août 1693.

La maladrerie de Saint-Jean de Ham possédait, en 1698, au moment de sa réunion à l'Hôtel-Dieu de Ham, 87 hectares 12 ares 32 centiares de terres à ferme.

Les bâtiments de la maladrerie actuelle ne datent que de 1800 ; ils se composent d'une maison, clos et héritage, entourés de haies vives, assis sur 3^h 77^a 49^c, dépendant de la commune de Brouchy, et très-rapprochés de l'emplacement de l'ancienne maladrerie, auquel ils touchent par le chemin de Brouchy. Quant au domaine de la maladrerie de Saint-Jean, qui se compose de 87^h 12^a 32^c, l'hospice de Ham le possède en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 18 avril 1698.

MALADRERIE DE FRIÈRES-FAILLOUEL.

La maladrerie de Frières-Faillouël a été réunie d'abord à celle de Saint-Jean en 1672, puis désunie en 1693 et enfin réunie, en 1698, à l'Hôtel-Dieu de Ham.

(1) Archives de l'hospice. Cœuilleret général, p. 149.

Le dernier commandeur, Jacques Anne Le Vairier, en fit hommage, en 1446, à Jean de Luxembourg, comte de Ligny, à cause de sa seigneurie de Chauny. Depuis cette époque, le domaine a été possédé en pairiage par le commandeur de la seigneurie Saint-Jean de Ham et les abbé, prieur et chanoines réguliers de l'Abbaye de Saint-Éloy-aux-Fontaines.

Il paraît que lors de la dissolution de la conventualité et de l'hospitalité, il a été fait partage des biens entre : 1° le commandeur de Saint-Jean pour un tiers ; 2° MM. les chanoines de Saint-Éloy pour deux tiers ; c'est ce qui résulte des actes de relief fournis au bureau des finances de Soissons et à la seigneurie de Chauny, dont M. le comte de Guiscard était engagiste des domaines du Roy.

Le tiers de la maladrerie de Frières-Faillouël réuni à l'hospice de Ham se compose de 3^h 48^a 53^c de terres situées sur Frières-Faillouël.

MALADRERIE DE SAINT-BARTHÉLEMY DE FONCHETTE.

Le domaine de la maladrerie et chapelle hospitalière de Saint-Barthélemy de Fonchette, fondés par les anciens seigneurs d'Herly et Liancourt-Fosse, ont été également réunis à l'Hôtel-Dieu de Ham par un arrêt du conseil d'Etat du 18 avril 1698.

Les seigneurs d'Herly et de Liancourt s'étaient réservé la seigneurie directe sur tous les biens de cette maladrerie, tenue en fief de la seigneurie d'Herly, à la charge de fournir homme vivant et mourant et de payer un revenu annuel. C'est ce qui résulte d'un acte de relief du 22 janvier 1590, fourni par M. Robert Robin, titulaire de cette chapellenie, comme maître et administrateur des biens, qu'il déclare consister en 98 journaux de terres, prés, bois, et notamment en une masure où était bâtie ladite maladrerie, qu'il dit avoir été ruinée par les guerres. On voit encore des vestiges de cet établissement dans

la pièce de terre n° 282 du plan général du 20 ventôse an IX, le long du chemin de Curchy à Fonchette.

Il paraît, par des actes subséquents, que cette chapelle dépendait de l'Ordre de Saint-Lazare sous le titre de commanderie, affectée aux chapelains conventuels ou d'obéissance dudit Ordre.

Les biens de la maladrerie de Fonchette, réunis à l'Hôtel-Dieu de Ham, se composent de 48^h 65^a 04^c, situés sur les terroirs de Fonches, Fonchette, Curchy, Etalon et Liancourt-Fosse.

LES ORPHELINES.

A l'Hôtel-Dieu de Ham a été annexée, le 12 juin 1840, l'Œuvre des Orphelines, créée par Mlles Bouzier d'Estouilly, Menet et Masson, aux termes de la donation du 2 mars 1839, acceptée par la ville de Ham, en exécution d'une ordonnance du 26 octobre suivant. Des statuts ont été établis en 1858; ils spécifient le but de l'Œuvre, son administration et ses ressources.

Les orphelines sont, en 1863, au nombre de dix-huit, savoir: 10 admises par l'Œuvre, qui paient à l'Hôtel-Dieu 150 fr., et 8 pensionnaires qui paient 200 fr.; leur âge est de six à dix-huit ans. Les ressources de cet établissement consistent dans:

1° Les intérêts à 4 1/2 pour 0/0 du don de 10,000 fr. de Mlle Masson; le produit d'autres dons et des économies, en rentes sur l'Etat, ensemble 1,649 fr.;

2° Dons et une loterie annuelle, environ 350 fr.

3° Et le produit annuel du travail des orphelines 450 fr.

Avec ces ressources, qui se montent environ à 2,500 fr. et la bienveillance de l'administration de l'hospice de Ham, on fait face aux dépenses de cette institution.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE HAM.

Le Bureau de bienfaisance de la ville de Ham a été établi en 1079. L'hiver, cette année, fut très-rigoureux et la misère

très-grande. Le Parlement de Paris, chargé de la haute police du royaume, rendit divers arrêts pour faciliter les moyens de subvenir à la subsistance des pauvres. L'un des principaux fut d'obliger toutes les Abbayes, situées dans les villes, à porter à la recette des bureaux de charité nouvellement établis le montant des aumônes qui se distribuaient aux portes des communautés. L'Abbaye de Ham fut assujettie à ce règlement. On forma alors une masse commune du bien des pauvres des diverses paroisses de la ville, particulièrement administrées jusqu'alors par les prieur, curés et marguilliers. C'est à ce titre que le Bureau de bienfaisance de Ham possède des propriétés foncières à Monchy-Lagache, Flez, Douvieux, Eppeville, Muille-Villette et Verlaine.

Lors de sa fondation, la surveillance du Bureau de charité fut, suivant l'article XXIX de l'édit d'avril 1695 et les articles X et XI de la déclaration du roi du 12 décembre 1698, déférée à l'évêque de Noyon ; mais, malgré la lettre et l'esprit de la loi, le danger de la famine étant passé, le Bureau cessa de fonctionner et de rendre ses comptes. L'évêque de Noyon rétablit un nouveau Bureau le 18 juin 1714; mais ce rétablissement n'eut d'effet qu'après l'ordonnance du 27 octobre 1718. Depuis cette époque, le Bureau constitué a fonctionné sans interruption jusqu'en 1790.

L'administration se composait alors : Du prieur de l'Abbaye de Ham, président ; des prieur et curés des paroisses de la ville et faubourgs ; des maire et échevins ; du procureur du roi au bailliage de Ham. En 1790, l'administration a été dévolue au maire et aux autres officiers municipaux de la ville.

Le Bureau de charité, dépossédé d'abord du bien des pauvres par la révolution, a recouvré sa jouissance par la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796). A cette seconde période, c'était la commission administrative de l'hospice qui gérait simultanément les biens des pauvres. Ce mode d'administration

dura jusqu'à l'établissement du Bureau de bienfaisance qui a eu lieu le 1er messidor an XI ; alors, les biens des établissements charitables furent gouvernés et gérés par des administrateurs particuliers, en conformité de la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796).

Le conseil d'administration du Bureau de bienfaisance de la ville de Ham se compose, en 1863, d'après les décrets des 23 et 25 mars et 17 juin 1852, de M. le Maire, président; et de MM. Jacob, curé-doyen; Lefranc, Lenoir-Flament, Poliesse père et Chantrelle.

Les revenus du Bureau de bienfaisance de Ham consistent, sauf les recettes variables, en :

Redevances, blé et argent	1,800 fr.	»» c.
Rentes sur l'État, 3 pour °/o	1,414	50
Octrois, le dixième.	900	»»
Dons annuels, environ	300	»»
Concessions du cimetière, environ . .	200	»»
	4,614 fr.	50 c.

CHAPITRE XV.

LA CONFRÉRIE DES NOTAIRES. — LA COMPAGNIE DES ARCHERS ; DES ARBALÉTRIERS ; — DES ARQUEBUSIERS ; — DE LA JEUNESSE.
LES MILICES BOURGEOISES. — LA GARDE NATIONALE.

LA CONFRÉRIE DES NOTAIRES.

La confrérie des notaires existait à Ham dès le XVe siècle. Mais les plus anciens actes que possèdent les études actuelles, ne remontent pas au-delà de 1531. Voici les noms des notaires de la ville de Ham, disposés par étude, avec la date de leur entrée en fonctions.

On remarquera que jusqu'à l'époque de la loi constitutive du notariat (25 ventôse an XI) le nombre des notaires à Ham a été fort irrégulier, et que les offices de ces notaires ont été fondus dans les trois études actuelles vers 1805, époque à laquelle l'étude de Me Carton, alors notaire à Hombleux, a été transférée dans la ville.

Etude de Me Decourcelle (1863).

NOMS ET PRÉNOMS DES NOTAIRES.	DATES de leur entrée en fonctions.	DATES de leur sortie.
Delaruelle	1er janv. 1531	31 déc. 1531.
Ardon	1551.	1555.
Ardon, Pellerin, Trousset	1555.	1556.
Ardon, Bidault, Trousset	1565.	
Ardon et Trousset	1565.	1566.
Levert, Grécourt et Decondé	1567.	1572.
Trousset, 1569, 1570, 1578, 1583, 84,	1591.	1592.
Levert, Jean	1573.	1595.
Hubert et Claude Ardon	1595.	
Ardon, Claude	1596.	1er mai 1652.
Levert, Jacques	1597.	1602.
Botté, Jacques	16 mai 1603.	Août 1636.
Bidault, Mathieu	Mai 1610.	29 Déc. 1642.
Francelle, François	5 nov. 1643.	6 Déc. 1648.
De Hem, Gamaliel	25 mai 1347.	18 oct. 1676.
Levert	1653.	1669.
Devaux, Pierre	20 nov. 1657.	8 juill. 1682.
Tupigny, Charles	18 juin 1659.	18 mars 1662
De Conchy, Jean-Baptiste	2 juill. 1672.	16 août 1681.
Tupigny, Louis	8 mars 1671.	9 juill. 1730
De Hem, Mathieu	17 avr. 1677.	1er juil. 1723.
Jumeau, Claude	Sept. 1677.	Mars 1686.
Romé	21 fév. 1686.	28 déc. 1713.
Desgroulx	1686.	1er sept. 1727.
Druet, Augustin	25 oct. 1716.	13 juil. 1722.
De Hem, Pierre-Antoine	18 mars 1724.	22 sep. 1762.
Prévost, Thomas	10 juil. 1724.	30 déc. 1754.
Tupigny, Henri-Arthus	Octob. 1731.	17 juin 1747.
Tupigny, Claude-Louis	7 févr. 1748.	31 ma. 1783.
Hennecart, Eloi	Décem. 1749.	15 jan. 1786.
Prévost, Étienne	26 avr. 1755	12 vent. an x.
Asselin, Eustache-Benoît	20 déc. 1762.	2 juin 1764
Demarolle, Jean-Louis	23 nov. 1764.	10 frim. an IX
Hennequin, Antoine-François	10 vend. an VI	7 mai 1816.
Allart, Charles-Antoine-Nicolas.	3 août 1816.	6 févr. 1850.
Allart, Ant.-Ferdinand-Achille	6 févr. 1850.	19 août 1860.
Decourcelle, Alexandre	29 août 1860.	

NOMS ET PRÉNOMS DES NOTAIRES.	DATES de leur entrée en fonctions.	DATES de leur sortie.
ETUDE DE Me VAVASSEUR (1863).		
Hubert, Eloi. (Les répertoires seuls subsistent.)	18 sept. 1674.	18 mai 1696.
Cauvry, Jean. (Des minutes de cet exercice manquent, celles restantes sont très-avariées et presqu'illisibles.)	8 avril 1679.	21 déc. 1707.
Cauvry, Réné-Bernard........	21 déc. 1707.	Fin de 1765.
Tupigny, Alexandre-Réné.....	1766.	An v.
Topin, Jean-Gabriel..........	22 août 1774.	23 flor. an II.
Tupigny, Pierre.............	1700.	1738.
Dubois, Louis-Jacques-Anne.. (Beaucoup de minutes antérieures à 1789 ont été détruites ou brûlées publiquement comme ayant trait à des droits seigneuriaux, titres ou qualités abolis à la Révolution.)	29 sep. 1777.	1er mai 1816.
Martine, Pierre-François-Nicolas	1er mai 1816.	20 nov. 1821.
Rousseaux, Franç.-Fréd.-Nicol.	16 mar. 1822.	25 mai 1838.
Roussel, Louis-Eugène-Alphonse	26 mai 1838.	23 juin 1854.
Vavasseur, Emile-Benoît......	23 juin 1854.	
ETUDE DE Me GUIDEZ (1863).		
Carton, Louis-Florent-Nicolas..	22 mar. 1786	19 déc. 1811.
Becquet, Joseph-Thomas......	19 déc. 1811.	20 nov. 1819.
Lemire, Benoît..............	20 nov. 1819.	7 avril 1832.
Masse, Joseph-Alexand.-Narcisse	7 avril 1832.	27 juil. 1836.
Rouge, Louis-Thomas-Quentin..	27 juil. 1836.	11 mai 1855.
Michel, Edouard-Eugène......	11 mai 1855.	29 août 1860.
Guidez, Emile-Philippe-Désiré.	29 août 1860.	

LA COMPAGNIE DES ARCHERS DE HAM.

Les milices bourgeoises naquirent de l'affranchissement des communes. Chaque association communale n'eut guère, après sa fondation, que ses confréries pour la défendre ; aussi les mayeurs et jurés, chargés de maintenir la paix publique et de pourvoir à la défense de la commune, eurent un intérêt puissant à familiariser leurs citoyens avec l'usage des armes, exercices qui n'étaient pas moins utiles à la défense du pays que nécessaires au développement physique des habitants. Dans ce but, des priviléges, des exemptions furent accordés aux confréries d'archers et d'arbalétriers qui s'organisèrent dans les communes, soit pour prêter main-forte aux jurés dans l'exercice de leurs fonctions, soit pour repousser les attaques de l'ennemi. Ces confréries, formées d'abord de quarante hommes et ensuite de soixante, ne reçurent que des citoyens zélés, des hommes de cœur, de bonne vie et mœurs, et assujétis à prêter un serment. Les compagnies d'archers furent aussi encouragées par les rois, qui trouvèrent dans les communes, pour le service de leurs armées, des soldats déjà disciplinés et familiarisés avec l'exercice de l'arc et de l'arbalète. L'ordonnance de Charles VII, de 1448, renferme des renseignements importants sur les confréries de l'arc.

Nous trouvons bien souvent, au XIIIe siècle, parmi les soldats de l'armée du roi, les archers, les arbalétriers, les pavoisiens des communes, marchant au premier rang, ayant leurs capitaines en tête et leurs enseignes déployées. L'histoire nous apprend que les Picards combattaient à Bouvines, auprès du roi, lorsqu'il fut jeté à bas de cheval, et que, dans cette occasion comme dans maintes actions meurtrières, ils rendirent à la couronne de véritables services.

Ham possédait une compagnie d'archers avant le XVIe siècle, et les archives de cette ville sont riches en documents sur cette institution. Le plus curieux se compose d'un registre de douze feuilles en parchemin, contenant les statuts et règlements de la



Confrérie. (1) La reliure de ce manuscrit nous fait présumer que le patron des archers de Ham était saint Sébastien ; car ce saint personnage est représenté debout et percé de flèches, sur un *fond d'azur parsemé de fleurs de lys d'or*, dans des écus carrés qui se trouvent gauffrés sur le plat du cuir de la couverture.

Ce document fournit la preuve que la compagnie d'archers existait avant 1503 ; car il y est mentionné que ses statuts ont été renouvelés sur des « anciennes instructions et ordonnances » pour l'entretenement du très-noble et hault jeu de l'arc de la » bonne ville de Ham, et donnés en 1503 par Robert Lambart, » chargé par la connétablie de Soissons de coordonner les » statuts de cette compagnie. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici les quarante-et-un articles des statuts, qui offrent des détails curieux sur l'organisation de la confrérie; mais on les trouvera rapportés dans les *mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* (2)

Un des premiers soins du législateur a été de maintenir la concorde parmi les confrères, en interdisant toute espèce de dispute, de mauvaise parole ou de personnalité. Les précautions prises à cet égard sont minutieuses. On rayait impitoyablement du contrôle tout archer qui s'était rendu coupable de quelque bassesse où l'honneur se trouvait seulement effleuré.

Le Serment ou confrérie des archers de Ham avait divers officiers: Le connétable était le chef élu chaque année pour administrer la compagnie; il prêtait serment à son entrée en charge de garder les franchises et libertés du jeu sans les laisser entamer.

La royauté était un titre acquis par l'adresse. Celui qui abattait l'oiseau le jour de la fête de saint Sébastien, quand on tirait *le Geai*, était roi pendant une année (3). Il avait le privilége,

(1) Série EE premier registre de l'inventaire.

(2) Tome 4. — Deuxième série 1836, page 273.

(3) A Montdidier, on offrait à celui qui abattait le geai une quenne de vin, une écuelle et deux salières.

Hist. de Montdidier, par M. de Beauvillé, t. 2, p. 359.

pendant sa royauté, d'être exempt de garde et du logement des gens de guerre. Dans les parades, il portait pour signe distinctif une écharpe blanche.

La confrérie avait encore un prévost, chargé du maintien de la discipline, un porte enseigne pour porter sa bannière, ordinairement déposée à l'église Saint-Pierre, paroisse de la confrérie; un sergent, un fifre et un tambourin.

Le règlement fait par Robert Lamhart, en 1503, n'a pas été seulement accepté par les archers de 1539, mais il porte la signature de tous les compagnons entrés dans la confrérie depuis la nouvelle organisation jusqu'à 1686. On y trouve plus de deux cents noms qui nous montrent que les premières familles de Ham tenaient à honneur de faire partie de la compagnie du noble jeu de l'arc du jardin de Saint-Sébastien. Voici les principaux noms que nous avons remarqués :

Desains, — Lemaire, — de Cauvry, — Antoine Benoist, — Tupigny, — G. Trousset, — de Croix, — de Bucourt, — Lefebvre, — Caignart, 1616, — Le Moine, — De Caisne, — Asselin, — Flament, — Francelle, — Prévost, — Boquillon, — Hubert, — Josselin, — Frémont, — de Hem, — Quénolle, — Bourgeois, — Magnier, — Du Hamel, — Patou, 1597, — Desgroulx, — Moyset, — Frison, — Levert, — Ardon, — de Conchy, — Bourbier, — Roger, — Guillaume, — Bidault, — Leleu, — Jumeaux, — Lemercier, — de Ponthieu, — de Grain, — de Marolle, etc. — A côté d'un grand nombre de signatures on trouve des marques caractéristiques de la profession que le récipiendaire exerçait, que les uns ont tracé en guise de paraphe, les autres pour tenir lieu de signature. Un confrère a dessiné une *étoile*, un autre une *hache*, plusieurs des *marteaux*, des *enclumes*, des *flèches*, des *cœurs;* ici c'est une *nacelle*, là une *échelle*, plus loin une *herse;* j'y ai remarqué un *échiquier*, des *roues*, une *navette*, un *gril*, une *raquette*, un *mai*, et plusieurs écussons armoriés, etc., tous signes qui indiquent probablement la profession ou le goût des confrères.

La compagnie des archers possédait, en 1503, (1) pour les exercices de l'arc et les *esbastements* des confrères, un jardin dans lequel se trouvait le *Berceau*. Ce jardin, qui avançait sur la rue Malacquise, actuellement nommée rue du Marché-Franc, était d'après un plan de 1745, le jardin actuel de M. Alamire, qui porte le n° 138, section B du plan cadastral.

Les compagnies d'archers, instituées dans l'origine, comme nous l'avons dit, pour la défense de la commune et du pays, devinrent au XVII[e] siècle des réunions de plaisir et se recrutèrent de tous les hommes qui avaient le plus de loisirs. C'est alors que par la magnificence de leurs jeux, par la solennité de leurs réunions, les fêtes de ces confréries acquirent une grande importance et devinrent dans les villes la cause de pompeuses réjouissances.

Les archers de Ham prirent souvent part à la lutte des prix généraux des villes de Picardie; nous les rencontrons en 1659 à Soissons; le 14 juin 1665, à Lafère; à Saint-Quentin, le 28 juin 1671 ; ils logèrent dans cette ville à l'hôtel du *Pot d'étain*. (2) Ce furent les archers de Péronne qui remportèrent le prix à Saint-Quentin. Enfin nous les retrouvons au grand prix des archers, donné à Péronne le 29 juin 1681, et à Montdidier le 4 juillet 1683. Là les confrères du jardin de l'arc de Ham se distinguèrent au premier rang, obtinrent le bouquet et le rapportèrent dans leur ville le 12 juillet 1683; il fut déposé dans la maison de M. le Procureur du Roi du bailliage de Ham, alors maire en charge, « attendu que dans l'Hôtel-de-Ville l'humidité aurait pu ternir l'éclat de ce trophée. » Ce devait être quelque chose de merveilleux que ce bouquet, si l'on en juge d'après les soins qu'on prit pour assurer la conservation de ce glorieux dépôt.

Nous trouvons en 1685 une demande du connétable de la compagnie adressée à l'échevinage pour rendre le bouquet,

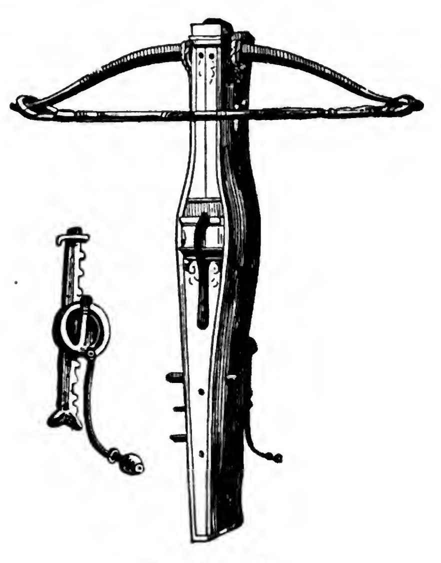
(1) Archives de Ham, série EE. Liasse de la compagnie.

(2) Manuscrit de Croix, page 510. Bibl. de M. le Sérurier.

mais nous ne voyons pas que la ville ait été autorisée à offrir le prix provincial. Cette difficulté a sans doute découragé les archers de Ham et amené l'abandon de la compagnie.

LES ARBALÉTRIERS.

La compagnie des arbalétriers de Ham n'a pas laissé dans les archives de cette ville des traces aussi intéressantes que la noble confrérie des archers. Ses statuts ne nous sont pas parvenus ; cependant nous trouvons, dans les délibérations de la commune, que la compagnie des arbalétriers de Ham recevait, en 1678, sur les deniers communs, la somme de XII livres IIII sols pour entretenir le jeu de l'arbalète.

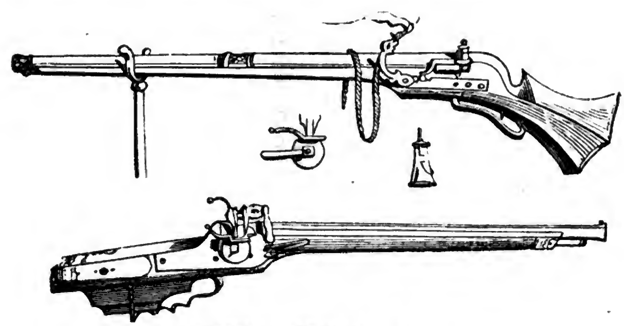


ARBALÈTE A CRIC

L'emploi de l'arquebuse et des armes à feu détrôna l'arbalète, et la compagnie ayant discontinué ses exercices, son jardin tomba en ruine; l'échevinage le revendiqua vers 1725 et obtint de l'intendant de la généralité de Soissons la faculté d'en jouir et de le louer.

LES ARQUEBUSIERS.

Dans le courant du xve siècle, par suite de l'usage devenu plus fréquent de la poudre à canon, l'arquebuse remplaca l'arbalète, et les compagnies d'arbalétriers furent autorisées par les rois à prendre le titre de *compagnies de l'arquebuse.* C'est sans doute de cette époque que date à Ham l'établissement des Chevaliers du jardin de l'Arquebuse. Nous voyons, en 1633 (31 juillet) ces chevaliers rétablir des buttes dans leur jardin, qui se trouvait le long de la rue de l'Arquebuse, à l'angle de cette rue et de la rue du Marché-Franc, numéros 202 et 203 du plan cadastral, section B. D'après un arpentage du 30 juillet 1745, il ne contenait plus que 37 verges 1/4, à cause de la communication ouverte par le sieur de Hem avec la Grande Rue, communication qui a formé la rue de l'Arquebuse (1).



ARQUEBUSES A MÈCHES ET A ROUET

(1) Archives de la mairie de Ham, série EE, l. 2, pièces.

Le jardin de l'Arquebuse de Ham était un des plus anciens de la province.

Celui qui abattait l'oiseau tiré chaque année, était proclamé roi et à ce titre exempt de *garde, fourniture* et *logement* des gens de guerre.

Charles d'Hervilly, sieur de Canizy, lieutenant du gouverneur du château (1681-1720), fut le dernier capitaine de l'Arquebuse; après sa mort la compagnie, nous ne savons pour quel motif, discontinua ses exercices et les bâtiments du jardin tombèrent en ruines. L'échevinage de Ham obtint en 1745 l'autorisation de faire bail et de jouir des fruits du jardin de l'Arquebuse, qui fut alors loué 20 livres 10 sols par an à Pierre Cardon, jardinier.

LA COMPAGNIE DE LA JEUNESSE.

Il y avait en 1675 à Ham une compagnie de la jeunesse dont le capitaine était Claude Desains. La caisse municipale donnait chaque année la somme de quinze livres (1), « pour mettre les » compagnons sous les armes et faire parade le 16 mai. »

L'organisation de la compagnie de la jeunesse était militaire, et nous avons trouvé un grand nombre d'actes qui en font mention. Ce corps faisait dans certaines circonstances un service actif et dans les réjouissances publiques il figurait conjointement avec les autres confréries.

MILICES BOURGEOISES.

La milice bourgeoise se composait à Ham, au milieu du XVIIe siècle, d'une compagnie commandée par un capitaine, un major, un lieutenant et un enseigne. En 1682, Louis Tupigny était capitaine; — en 1697, c'était Alexandre Lefebvre; — en 1707, Barthélemy Desains; — en 1714, Claude Desains.

Au XVe siècle, les milices des communes portaient la pique, la hallebarde, le glaive, l'arc et la targe, l'arbalète, le fauchon et la trousse garnie.

(1) Comptes de 1675 et suivants.— Délibération des corps de ville.

Les archers et arbalétriers portaient la trousse en sautoir fournie de vingt-cinq flèches, traits ou viretons.

GARDE NATIONALE.

Lors de la Révolution, la garde nationale fut organisée à Ham, le 4 mars 1792, conformément à la loi du 29 septembre 1791, en quatre compagnies de 65 hommes, qui, après le départ des vétérans nationaux et des gendarmes pour la frontière, furent appelés à faire le service de la gendarmerie et celui de la garde des prisonniers du château.

Le 8 frimaire an IV, on procéda à sa réorganisation, en vertu de la loi du 28 prairial. Elle fut composée de trois compagnies comprenant 162 gardes nationaux, commandés par les capitaines Jongleux, Guidée et Leleu, sous les ordres du commandant Dodeuille.

Dans les cent jours, nous trouvons une compagnie d'artillerie de 67 hommes, commandés par M. Hallouin.

En 1816, sous la Restauration, on forma : — Une compagnie de grenadiers: M. Espollier du Plan, capitaine-commandant. — Une compagnie de chasseurs : M. Tupigny, capitaine. — Garde à cheval : M. Tardieu, de Brouchy, sous-lieutenant.

En 1830, nous trouvons dans l'organisation provisoire: M. Hallouin, commandant. — Une compagnie de grenadiers : M. Cornilus, capitaine. — Une compagnie de chasseurs: M. Arpin, capitaine. — Une compagnie de sapeurs-pompiers: M. Tondu, capitaine. — Dans l'organisation régulière, M. Lefranc est capitaine des grenadiers; M. Moitié capitaine des chasseurs ; M. Hubert, lieutenant, commande les pompiers et M. Acar, lieutenant, commande les artilleurs.

En 1848, on organise un bataillon composé de quatre compagnies commandées par M. Constant Marotte. — Capitaines: MM. Allart, Achille; Lamouret; Lenoir-Hubert; Lévêque. — Sapeurs-pompiers : M. Hubert-Devienne, lieutenant. —

Artillerie : M. Foy, Maximilien, lieutenant. — Garde à cheval : M. Ancelin aîné, maréchal des logis.

En 1853, on réduit la garde nationale : 1° à une compagnie de 80 hommes commandés par M. Lenoir-Hubert, capitaine ; — 2° à une subdivision de sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. Lenoir-Bry, lieutenant.

CHAPITRE XVI.

COMMERCE, — CORPORATIONS, LEURS ARMOIRIES.

Dans l'origine et lorsque l'industrie était encore dans l'enfance, on prit grand soin de favoriser les divers corps de métiers pour assurer un prompt approvisionnement des choses nécessaires à la vie, accroître la richesse nationale et procurer un travail rémunérateur à la population. Telle fut la cause des franchises ou priviléges accordés par les anciens rois aux *Guilds* et aux corporations. Les *Guilds* étaient des associations ou confréries d'artisans, les seuls travaillant librement de leur temps. Ces confréries jouissaient du monopole de produire les articles de leur industrie particulière dans les villes où elles étaient établies. C'étaient là des associations légalisées de maîtres et d'ouvriers, *les trad's union* sous leur forme primitive. Leurs priviléges étaient réservés aux seuls hommes libres de l'industrie, — à ceux qui étaient nés dans un métier ou qui s'y étaient engagés et y avaient fait un long apprentissage, — ce qui constituait leur droit à *la franchise* et à la jouissance de ses priviléges.

Déjà, en 1379, les maires et jurés avaient obtenu du roi Charles V l'établissement, à Ham, d'une foire franche, afin de faciliter entre la ville et les communes environnantes les

échanges de denrées, vivres et marchandises. Cette foire, suivant la charte d'établissement (1), était fixée chaque année au jour de « *la feste de saint Vaneng*, 16[e] jour de mai, avec « trois jours d'entrée, trois jours de siége et trois jours d'is- « sue. » La charte spécifiait « que les marchands jouiraient « dans cette foire de toutes les libertés et franchises dont ils « usaient dans les autres villes ayant foire et qu'ils pourraient « aller, venir, demeurer, séjourner et retourner avec les mar- « chandises sauvement et sûrement..... »

La foire instituée à Ham par Charles V existe encore aujourd'hui, mais au lieu d'avoir lieu pendant neuf jours, comme au XIV[e] siècle, elle ne dure qu'un jour et encore diminue-t-elle d'importance chaque année. Ces institutions ont rendu dans le moyen-âge de grands services, car elles ont créé des relations entre les différents centres de production. Lorsque les routes étaient difficiles et peu sûres, la prévision d'un gain assuré pouvait seule décider les marchands à transporter, à des distances considérables, leurs denrées sur des points où ils étaient sûrs de les placer avantageusement et de pouvoir acheter ce qui manquait chez eux. On accourait donc de toutes parts à ces grands centres d'échange où se rendaient, outre les négociants, tous les gens des environs qui, sachant trouver sur le marché ce dont ils avaient besoin, attendaient jusque-là pour se pourvoir. Mais lorsqu'on a pu se procurer aisément tous les objets nécessaires, au fur et à mesure de ses besoins, comme cela arrive maintenant chez nous, on n'a plus réservé ses achats pour une époque éloignée et les foires, excepté celles où se vendent les bestiaux et les grains, n'ont plus de motifs sérieux d'exister.

Les industries qui existaient à Ham au moyen-âge se composaient à peu près des mêmes industries qu'à St-Quentin et dans la plupart des villes de Picardie. Ainsi nous avons remarqué des fouleries, des teintureries, des tisserands de draps, de toile, des bouchers, des mégissiers, des merciers, cordon-

(1) Arch. imp. Reg de Charles V, c. XVI, p. III j. XXIX.

niers, fripiers, des fabricants de poterie d'étain, de cauches, d'armures.

ARMOIRIES DES CORPS DE MÉTIERS DE HAM.

Voici les corps de métiers ou confréries de Ham dont d'Hozier nous donne les armoiries en 1699 (1) :

F° 740, N° 265. — LA COMMUNAUTÉ DES BOUCHERS. — Porte : *D'or à une rencontre de bœufs de gueules, surmontés d'un couperet d'argent.* — Le dessin de l'écu armorié et mis en couleur se trouve avec ceux de la généralité de Soissons, p. 406.

F° 741, N° 267. — LA COMMUNAUTÉ DES BOULANGERS-PATISSIERS. — Porte : *D'argent à deux pelles à four de sable, passées en sautoir ; l'une chargée de trois pains d'argent, l'autre de trois pâtés d'or.* — Dessin id. p. 406.

F° 737, N° 251. — LA COMMUNAUTÉ DES BRASSEURS ET TONNELIERS. — Porte : *D'argent à trois barils de gueules posés sur leur cul 2 et 1.* — Dessin id. p. 399.

F° 562, N° 151. — LA COMMUNAUTÉ DES CHIRURGIENS. — Porte : *D'azur à un saint Cosme et un saint Damiens d'or posés sur une terrasse de même.* — Dessin id. p. 142.

F° 738, N° 257. — LA COMMUNAUTÉ DES CORDIERS, BOURRELIERS ET SELLIERS. — Porte : *D'azur à une selle d'or, surmontée d'un paquet de cordes d'argent à dextre et d'un collier de cheval d'or à senestre.* — Dessin id. p. 401.

F° 739, N° 261. — LA COMMUNAUTÉ DES CORDONNIERS ET TANNEURS. — Porte : *De sable à un couteau de tanneur d'argent, posé en faces, emmanché d'or, surmonté d'un tranchet d'argent.* — Dessin id. p. 403.

F° 736, N° 247. — LA COMMUNAUTÉ DES CORDONNIERS EN VIEL ET SAVETIERS. — Porte : *De gueules à un tranchet d'argent.* — Dessin id. p. 397.

(1) Bibl. imp., manusc. Armorial de Picardie, généralité de Soissons, vol. 32.

F° 738, N° 256. — LA COMMUNAUTÉ DES COUVREURS, MAÇONS ET CHARPENTIERS. — Porte : *D'argent à une échelle de gueules adextrée d'une roue de sable et sénestrée d'un maillet de même.* — Dessin id. p. 401.

F° 740, N° 266. — LA COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS DE DRAPS, SERGEOIS. — Porte : *D'azur à une aune d'argent, marquée de sable, posée en fasce.* — Dessin id. p. 406.

F° 735, N° 246. — LA COMMUNAUTÉ DES MARÉCHAUX, SERRURIERS ET TAILLANDIERS. — Porte : *D'argent à trois maillets de sable, posés 2 et 1.* — Dessin id. p. 397.

F° 560, N° 130. — LA COMMUNAUTÉ DES MÉGISSIERS. — Porte : *D'azur à un bon pasteur d'or, portant sur ses épaules une brebis d'argent.* — Dessin id. n° 130.

F° 739, N° 258. — LA COMMUNAUTÉ DES MENUISIERS, VITRIERS, CHARRONS ET TOURNEURS. — Porte : *D'azur à un rabot d'or, posé en fasce, accompagné en pointe d'une roue de même et un chef losangé d'argent et d'azur.*— Dessin id. p. 401.

F° 737, N° 253. — LA COMMUNAUTÉ DES TAILLEURS D'HABITS, FRIPIERS ET CHAUSSETIERS. — Porte : *D'azur à deux cizeaux d'argent ouverts et en sautoir.* — Dessin id. p. 399.

F° 561, N° 143. — LA COMMUNAUTÉ DES TISSERANDS ET MULQUINIERS. — Porte : *D'azur à une navette d'or, posée en pal, accostée de deux poupées ou poignées de filasse d'argent.* — Dessin id. p. 139, n° 145.

On voit par cette nomenclature qu'il y avait à Ham en 1699 des fabricants de setterie ou serge de laine, des tisserands, des mulquiniers ou fabricants *le molequins* (espèce de draps de laine), des tanneries, des mégisseries et un commerce de grains considérable.

Les anciennes confréries, utiles dans l'origine pour donner à l'industrie et au commerce les encouragements nécessaires à leur développement et pour transmettre les bonnes traditions de fabrication, étaient devenues au XIXe siècle des obstacles aux

progrès. Leurs réglements, loin d'animer le commerce, ne faisaient plus que l'enchaîner; ils produisaient par leurs priviléges des gênes, des vexations qui étouffaient l'industrie dans son développement.

Les idées de Turgot exposées par Condorcet prévalurent à l'assemblée de 1789 et en moins de six mois, octobre 1790 à mars 1791, la suppression des priviléges industriels, des corporations d'artisans et de marchands fut proclamée en termes absolus, et toutes les entraves tombèrent. Depuis cette époque il n'y a plus eu ni apprentissage forcé, ni maîtrises à acheter, ni obstacles dans le choix d'une profession, ni servitudes réglementaires dans la pratique. Aussi à Ham, comme dans toute la France l'industrie, livrée à elle-même, s'est développée depuis avec une rapidité prodigieuse; et, si quelquefois elle a fait fausse route, la concurrence lui a montré bientôt le vrai chemin du progrès.

Aujourd'hui, Ham n'a plus sa fabrique de draps, mais d'autres industries se sont développées; ses meuneries, ses tordoirs, ses tanneries, de nombreux établissements industriels, d'importantes distilleries, des fabriques de sucre, des usines pour la fabrication de la grosse chaudronnerie, et pour celle des instruments aratoires y ont pris un grand développement. La ville est devenue le centre d'une production agricole et maraichère importante. Un entrepôt considérable de charbons de terre s'est formé depuis l'établissement du canal et l'ouverture des routes de Nesle, de Péronne et de Chauny. Son commerce rayonne dans un centre assez grand non seulement par ses établissements industriels, mais encore par ses banques, par l'esprit ingénieux de ses habitants qui, presque tous, ont des intérêts engagés dans l'industrie.

Un marché franc a été établi à Ham par une première ordonnance royale du 13 avril 1836, et sa tenue, qui avait été fixée au quatrième samedi de chaque mois, excepté pour les mois de mai et de septembre, a été changée par une ordonnance

postérieure du 14 mai 1842, et fixée au 10 de chaque mois, sous les mêmes exceptions.

La ville de Ham possède aujourd'hui deux foires annuelles qui ont lieu le 16 mai, jour de la fête de saint Vaneng, et le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge.

Ces deux foires, qui ne durent qu'un jour, n'ont plus l'éclat des foires du moyen-âge, mais elles sont encore le centre d'une vente importante de bestiaux et le motif de réunions fort agréables pour la société de Ham et des environs qui, il n'y a pas longtemps, dansait encore sur l'esplanade.

MESURES ANCIENNES ET MODERNES.

Les mesures de Ham étaient anciennement celles du Vermandois.

Pour l'arpentage des terres, on se servait du setier, qui se partageait en deux mancauds. Chaque setier contenait 80 verges de 22 pieds de 11 pouces.

La verge ancienne, en longueur, équivaut à 6 m. 5509.
» en surface, » 0 m. 42,015.

Le setier ancien représente aujourd'hui en mesure métrique : 0 hectare 34 ares 33,17.

La mesure de capacité pour les grains s'appelait aussi setier et était composée également de deux mancauds.

Le setier ancien représente en capacité			43	litres,	692 m.
Le mancaud	»	»	21	»	846
Le setier d'avoine vaut			50	»	550

Le blé se mesurait ras ; l'avoine se mesurait comble.

La mesure de capacité pour les liquides était le pot, équivalant à 2 litres 14 35. Le pot était vulgairement considéré comme devant contenir trois bouteilles. Il se divisait en 4 pintes, 16 potées ou 32 demi-potées.

La mesure de capacité pour le bois à brûler était la corde, qui est un cube de bûches (le plus souvent de quatre pieds de longueur), mesurant huit pieds de couche sur quatre pieds de hauteur. La corde équivaut, à la nouvelle mesure, à 3 stères 83 85.

La solive ancienne, qui était un cube de bois de 12 pieds de longueur sur six pouces carrés, représentant 432 chevilles, équivaut aujourd'hui à 0 stère 102 83.

L'aune ancienne de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6 était divisée en 32 parties. Elle équivaut à 1 mètre 18 845.

Pour les mesures itinéraires, la lieue de poste ancienne de 2,000 toises vaut 3,898 mètres 10.

La lieue de 25 au degré vaut 4,444 mètres 40.

La livre ancienne se composait de 2 marcs; le marc de 8 onces; l'once de 8 gros; le gros de 3 deniers. La livre, poids de marc, vaut 489 grammes.

Nous avons trouvé dans les manuscrits de l'Eperon (1) : « Le pot de Ham pèse 5 livres 5 onces, ce qui fait une différence » avec celui de Paris de 1 liv 7 onces 1 gros, et au muids de » la même mesure, 39 pots 3/17. » Nous donnons ce document sans le comprendre.

CHAPITRE XVII.

SIÉGES DE HAM,

1411, — 1423, — 1424, — 1434, — 1557, — 1591, — 1594, — 1595, — 1653, — 1815.

L'invasion anglaise et les diverses factions qui bouleversaient le royaume au XIVe siècle et au XVe, ont donné, surtout à la Picardie, une physionomie toute particulière. Les Bretons, les Normands et les Gascons d'un côté, les Flamands, les Bourguignons et les Anglais de l'autre, ont continuellement lutté dans ce malheureux pays; et au moment où les Français

(1) Coté XI, f° 46, v° , et dans les *Mém. du Vermandois*, tome 2, p. 401.

fidèles, peu nombreux il est vrai, proclamaient Charles VII roi de France en dépit de l'Anglais et déployaient solennellement l'antique bannière aux fleurs de lys d'or, la plupart des cités picardes, devenues bourguignonnes, éprouvèrent toutes les horreurs des guerres civiles, prises et reprises qu'elles étaient par les deux partis. Que de fraudes, de violences, de crimes impunis! L'esprit religieux n'a pas suffi, à défaut de garanties plus positives, pour contenir les passions des hommes; il a lui-même disparu souvent dans le désordre universel et le lugubre chaos de la fin du moyen-âge. Voici, dans l'ordre chronologique, les principaux siéges que la place de Ham a supportés; nous n'avons fait que résumer les événements, mais ceux qui voudront les étudier pourront se reporter aux documents que nous avons signalés dans les notes.

SIÉGE DE 1411.

Après le meurtre de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne (1407) Charles d'Orléans ayant vainement sollicité, pendant plusieurs années, la réparation de cet assassinat, se mit en rébellion, voulant, disait-il, venger l'honneur de son père par toutes les voies de fait. On vit alors arriver dans le Vermandois Bernard d'Albret, cousin du connétable, homme entreprenant, qui, à la tête d'un corps de 500 hommes bien déterminés et choisis parmi les Gascons qui avaient naguère combattu sous les ordres du comte d'Armagnac, s'empara de la forteresse de Ham, qui appartenait en commun au duc d'Orléans et au comte de Nevers. Cette rebellion du duc d'Orléans et les désordres commis par ses partisans irritèrent les esprits contre lui. Un chroniqueur nous a fait d'horribles récits sur les dévastations commises dans la Picardie par ses gens d'armes qui, après avoir dépouillé le paysan, ajoutaient du ton le plus insultant: « Allez trouver votre idiot de roi, ce « fainéant, ce captif (1). Des députés de ce malheureux pays

(1) *Chronique de Charles VI*, par le religieux de St-Denis, t. IV. liv. XXXII, p. 453.

ayant porté leurs doléances au conseil du roi, une lettre de ce monarque, en date du 28 août 1411, pria le duc de Bourgogne de venir défendre *son* royaume *(sic)* et *ses* sujets contre le duc d'Orléans.

Jean-sans-Peur, ravi d'avoir ce prétexte pour combattre son ennemi personnel, le duc d'Orléans, se mit en campagne sans perdre de temps. Son armée était magnifique, toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à son commandement. Les bonnes villes de Flandre lui avaient envoyé leurs milices, au nombre « de quarante à cinquante « mille (1), très-bien armez et embastonnez selon la coustume « et manière du pays. Ils avaient, pour porter leurs harnois, « vivres et habillemens de guerre, environ douze mille tant « chars que charrettes et un très-grand nombre de ribaude- « quins (2). Ils amenaient des manteaux d'aissellez, garnis par « derrière de longues broches de fer pour clore une bataille « et sur chacun d'eux était assis un ou deux veuglaires (3). »

Le duc de Bourgogne partit de Douai avec cet équipage, le 31 août 1411 et vint loger à l'Ecluse, puis à Marquion, où il attendit l'arrivée de toutes ses troupes. Il en sortit ensuite dans un appareil triomphal, vint camper à Monchy-Lagache, puis à Athies, dont les clefs lui furent présentées. De là, il envoya l'avant-garde de son armée vers Ham. Bernard d'Albret, sommé, au nom du roi, de remettre au duc la place de Ham, répondit à cette sommation par un refus arrogant et injurieux; puis, voulant se signaler par une fanfaronade, il sortit à la tête de la garnison, fondit sur les Flamands avant qu'ils eussent établi leur camp, les mit en désordre, et il en eût tué un grand nombre si les gens du duc n'étaient accourus en foule; en présence de forces imposantes et qui s'augmen-

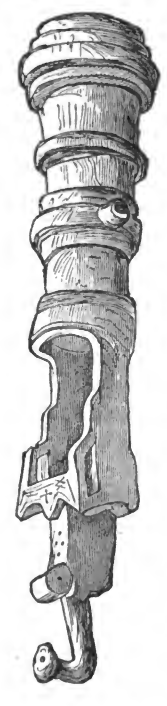
(1) *Chron. d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. in-f°, vol. Ier, f° 128.

(2) Espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible.

(3) *Veuglaires*, armes à feu, machines de guerre.

taient à chaque instant, il eut peur d'être écrasé et il rentra dans la place.

Le lendemain, Jean-sans-Peur, qui avait chevauché en belle ordonnance, « ayant avant-garde, bataille et arrière-« garde, » planta ses tentes sur les hauteurs de Sancourt, et d'Estouilly, à une portée de canon de la place. Nous empruntons, à un chroniqueur bourguignon (1), ce curieux passage, relatif au siége de Ham de 1411. « Or avint que, quant « Flamens, lesquelz estoient au siége de-« vant Hem, et eurent assis et afusté plu-« sieurs bombardes et canons, tout prest « pour getter. Yl en y avoit trois princi-« pales, dont l'une estoit appelée *le grosse* « *grielle*: et, quant le duc Jehan les vit « prestez de getter, il lui prinst pictié de « la ville de Hem, et leur pria qu'ils s'a-« targassent et qu'il envoiroit parlementer « pour savoir s'ils voroient la ville rendre, « et yl y envoia Jaques de Hailly, et leur « dist qu'il rendesissent la ville, ou se non « qu'en l'eure seroit assalie et conquestée « par force, et qu'il feroient tant devers le « duc que ylz aroient bon traitiet et amia-« ble. Et yl respondirent que rien n'en fe-« roient et que brief aroient secours, et, « avec ce, dirent plusieurs *ramprones* (railleries), « et reprochés aux Flamens, et « disoient *qu'ils estoient de bure, et qu'ils* « *fonderoient au soleil, et qu'il estoit* « *tanps qu'ils retournassent en Flandres* « *racachier leurs vacques*, et pluiseurs « aultres obprobres, dont le duc Jehan en « fu courouchiés, et commanda à traire



(1) Bibl. de Lille, Manuscrit, n° 207, f° 179 et 188.

« sur eulx, et tirèrent prumiers de deux petits engiens, les-
« quels ne firent riens aux murs de la porte. Et, quant ce
« virent ceulx de la ville, *adont prirent leur caperons et*
« *torquoient les murs en moquerie.* Et, quant ce virent les Fla-
« mens, adont leur envoyèrent une piere plus grosse qu'ung
« tonnel, qui estoit en *le grosse grielle;* mais le bonbarde
« estoit sy hault afustée qu'elle passa tout par deseure la ville,
« et oultre la rivière de Somme. Et, quand Flamens virent qu'il
« avoient faly, sy le requerquèrent et asirent sy bas qu'au traire
« fist ung bont devant le porte, et de ce bont frapa le mur et
« très perça les deux parois d'une tour de le porte, et se fery
« de che mesme bont en le cauchié, ou encore fit ung merveilleu
« bont, dont elle tua VIII hommes et bleça plusieurs aultres... »

Les pierres énormes que les Flamands lançaient à l'aide de leurs machines, endommagèrent les maisons du faubourg Saint-Sulpice, la partie de la ville rapprochée de la Somme et particulièrement l'abbaye et son église. Les assiégeants, profitant du moment de terreur que l'effet de ces formidables engins produisait sur les assiégés, attaquèrent vigoureusement la ville et l'assaut qu'ils lui donnèrent dura plus de trois heures; mais la défense de la garnison et des habitants fut à la hauteur de l'attaque, et sur aucun point on ne se laissa forcer.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'il ne pouvait enlever la ville de vive force, fit jeter le lendemain plusieurs ponts et passages sur la rivière de Somme, afin de tourner la place et de l'assaillir de tous les côtés à la fois.

Les assiégés, à la vue des engins de guerre que les Flamands et les Picards dressaient à l'envi contre la partie de la ville investie, perdirent courage et renoncèrent à toute résistance. Bernard lui-même sentit son cœur faillir; il assembla ses compagnons d'armes et leur tint ce langage (1): « Mes amis,
» nos affaires sont en tel état que je dois plutôt vous faire com-

(1) *Chron. de Charles VI*, par le religieux de Saint-Denis, t. IV, liv. XXXII, p. 469.

» prendre la nécessité qui nous presse que vous donner des » conseils. Nous ne pouvons plus espérer de défendre la ville » et notre unique moyen de salut est de sortir d'ici. Vous n'i- » gnorez pas sans doute que si nous tombons entre les mains » de l'ennemi c'en est fait de nous... »

Tous ses soldats goûtèrent cet avis, et se disposèrent à quitter la place. Le restant de la nuit fut employé à tromper l'ennemi en allant et venant sur les remparts, comme si l'on se fût préparé à une vigoureuse résistance, mais au point du jour, « Bernard fit ouvrir la porte de Chauny, dévaler le pont-levis, » et ouvrir la barrière, faisant semblant de vouloir faire une » escarmouche ; lors, tout-à-coup, lui et ses gens qui étoient » bien montés, frappèrent vaillamment et hardiment sur l'un » des logis du duc de Bourgogne et tellement se portèrent en » avant qu'ils passèrent outre, abandonnant à leur malheureux » sort les pauvres habitants de la ville et ceux des villages voi- » sins qui s'y étaient réfugiés (1).

Les ducs de Bourgogne et de Brabant, informés du départ de la garnison, abandonnèrent la ville à leurs soldats ; ceux-ci y entrèrent sans résistance, pillant, robant et emportant tout ce qu'ils pouvaient ramasser, tuant ceux qu'ils rencontraient, et emmenant prisonniers dans leurs tentes les femmes et les enfants. Après le sac ils mirent le feu partout et les maisons, édifices et églises de la ville ne formèrent plus bientôt qu'un monceau de ruines (2). Les habitants qui s'étaient retirés dans les caves et celliers y périrent piteusement. Cependant, six ou sept religieux de l'Abbaye, à la tête desquels marchait le Prieur tenant une croix en sa main moult révéremment, parvinrent à se sauver jusqu'à la tente du duc de Bourgogne, où ils furent en sûreté (3).

Les habitants de Nesle, à la vue de la fumée de l'incendie

(1) *Hist. de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, collec. Michaud, t. II, p. 467.

(2) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. in-f°, vol. 1er, f° 129.

(3) *Chroniques de Monstrelet*, édi. in-f°, vol. 1er, fol. 129, v°.

de la ville de Ham, furent si effrayés qu'ils vinrent trouver le duc de Bourgogne, et, tout en pleurant, lui présentèrent les clefs de leur ville. Suivant Monstrelet, le sac de Ham décida encore les villes de Chauny et de Roye à ouvrir leurs portes.

SIÉGES DE 1423-1424.

Pendant une période de plus de trente ans, la place de Ham passa, soit par héritage, soit par le sort des armes, des mains des Bourguignons aux mains des royalistes. En 1418, Jeanne de Béthune, dame de Ham, par son mariage avec Jean de Luxembourg, apportait cette belle seigneurie dans le parti Bourguignon; et, de son château, Jean portait le fer et le feu dans le Noyonnais, qui tenait pour le roi Charles VI.

Plusieurs grands capitaines de l'armée royaliste, le comte Dunois, Pothon de Xaintrailles (1), et le fidèle La Hire, envoyés contre le dévastateur, s'étant jetés sur la ville de Ham à l'improviste, réussirent à s'en emparer le 23 octobre 1423. Voici comment notre chroniqueur bourguignon raconte cette expédition (2): « Poton, qui lors estoit à Guise, ala par soubtilité embler le ville de Hem, et, en dedens deux jours, y vinrent grant gens de Guise, jusques à XII c. hommes. Et, quant Mons[r] de Luxembourg seut le prinse de Hem, yl manda Lionel de Bornoville, et sa puissance avec le siene, et s'en vinrent, plus que le cours, jusques à Hem: et avoit assimblé bien III c. piétons des villages par où yl avoit passé et avoit fait tenir l'iaue de Somme à Saint-Quentin, et avoit prins les esquelles des villages, en passant: et vinrent droit, à minuit, devant Hem, dont une partie estoit à ung lès, et le résidu à l'aute. Et quant ce vint qu'ils furent prest, s'y aprochèrent la ville et firent sonner leurs trompettes toutes ensamble, et apoièrent les esquelles aux murs, et montèrent et gaignèrent la ville. Et, quant ceulx virent le noise, sy ouverirent les portes, et s'enfuirent le plus-

(1) Grand écuyer, maréchal de France.

(2) Bibl. de Lille, manuscrit n° 207, f° CIX[xx]VII, recto et verso.

tost qu'ils porent, sans attendre per ne compaignons, combien qu'ils fuissent assés dedens, pour rencontrer led. Mes. Jehan et son armée as plains camps, mais yl furent surpris; et, nientmoins y en ot pluiseurs prins et mis à renchon. En le porte qui s'apelle de Chauny, en la ville de Hem, estoit un gentilhomme, nommé Walleran de St-Germain, lequel ne se vouloit rendre à Messr Jehan de Luxembourg, sans sa vie sauve; mais yl fu trouvé qu'il avoit heu saulf conduit dudit sire Jehan, dont le terme estoit expiré; sy fu réputé trahitre. Et la mère dud. Walleran, quand elle sceut le prise de son filz, vint devant le porte, pour payer se renchon, et demoroit à Chauny; et offroit pour son filz VI m. salus d'or. Et, ainsy qu'elle attendoit le response, on traincha aud. Walleran la teste, laquelle fu aportée à sa mère au bout d'une lance. Et, quand elle le vit, sy dist, moult desconfortez : que estoit le IIIIe filz qu'elle avoit perdu en la guerre. »

Au commencement de l'année suivante (1424), plusieurs seigneurs de la Picardie parmi lesquels étaient Regnaut de Longueval, messire Jehan Blondel, Jean de Mailly, le sire de Maucourt, Pierre de Recourt, abandonnèrent le parti des Bourguignons, et s'étant réunis à Roye, se concertèrent pour s'emparer du château de Ham et de plusieurs autres forteresses; mais ce dessein ne se réalisa pas, parce que plusieurs de ceux qui se trouvaient à Roye en informèrent le duc de Bourgogne, qui se tint sur ses gardes. « Les plus compromis s'en tirèrent dehors et s'en excusèrent du mieux qu'ils purent (1). »

SIÉGE DE 1434.

Nous allons citer pour le récit de ce siége, Enguerrand de Monstrelet, qui dans le volume 2, f° 98 B, édition in-f°, nous raconte ainsi « Comment les Français prindrent la ville de Ham » sur Somme en Vermandois, que tenaient les gens de messire » Jean de Luxembourg, comte de Ligney, et la rendirent les

(1) *Mém. de Pierre de Fénin*, éd. Michaud, t. II, p. 622.

» habitants, pour ce que leur garnison sachant la venue d'iceux » françois s'estoient partis d'eux, et les laissèrent en danger. » En la quelle ville vindrent le comte de Richemont, connes- » table de France, le bastard d'Orléans, La Hire et plusieurs » autres capitaines et avec eux grand nombre de combattants. » Pour laquelle prise le pays de Vermandois, Artois, Cambresis » et plusieurs autres marches d'environ furent en très-grand » doubte, voyant iceux leurs ennemis estre logéz en fort lieu » sur le passage de l'eaüe; et aussi sachant leur prince être hors » du pays. Néantmoins les comtes de Saint-Pol, d'Estampes, » de Ligney finrent grande diligence d'assembler gens, pour » résister aux entreprises des François: mais pendant le temps » que ces assemblées se faisaient, se commencèrent aucuns » traités entre les parties: lesquels en conclusion vinrent à » bonne fin, ce moyennant certaine somme d'argent, montant » à quarante mille escus qu'eurent les François, rendirent » icelle ville de Ham en le main de messire Jean de Luxem- » bourg, à qui elle estoit. Et la cause pour quoi les dits traités » furent conduits en douceur, si fut l'espérance de venir à paix » finale entre le roi Charles de France et le duc de Bourgogne; » car déjà on avait plusieurs moyens commencés entre les par- » ties. Avec laquelle ville de Ham rendirent le fort de Breteuil » en la main dudit comte d'Estampes, que Blanchefort avait » tenu longtemps..... »

OCCUPATIONS DE 1475 ET 1477.

Après l'exécution du connétable, le 10 décembre 1475 (1), tous ses biens furent confisqués et le roi remit au duc de Bourgogne les villes de Saint-Quentin, Bohain et Ham, avec toutes les richesses que le premier officier de la couronne avait amassées dans le château de Ham ; c'était le prix du sang.

La ville de Ham resta au pouvoir des Bourguignons jusqu'à

(1) Voir, dans le chapitre XXVI, la fin tragique de Louis de Luxembourg, seigneur de Ham.

la mort de Charles-le-Téméraire; mais à la première nouvelle de la défaite et de la fin malheureuse de ce prince, le 5 janvier 1477, Louis XI ne songea qu'à reprendre les fiefs qui relevaient de la monarchie française et que le duc occupait par suite de la trève conclue avec lui; il se hâta donc d'envoyer le Bâtard de Bourbon et Philippe de Commines en Picardie, avec des troupes nombreuses et des canons, afin de faire rentrer dans ses mains, soit par force, soit par composition, les villes situées sur la Somme et plusieurs places fortes des provinces de Flandre et d'Artois. Ceux-ci obtinrent de Guillaume Bische, qui commandait les places de Péronne, Ham et Bohain (1), la remise des deux dernières de ces villes. Quant à Péronne, Guillaume vint lui-même au-devant du roi Louis XI, qui s'approchait de cette place pour la remettre en son obéissance, ce dont le roi fut fort joyeux (2).

SIÉGE DE 1557.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la prise de Saint-Quentin par les forces réunies du roi d'Espagne Philippe II et de Philibert Emmanuel, que les Espagnols se présentaient devant la ville de Ham. A l'approche de l'ennemi, les maisons des faubourgs furent incendiées et les habitants se retirèrent dans le château (3).

La Cour avait donné l'ordre de brûler la ville, mais il était trop tard lorsque la place eut été cernée. M. de Nevers envoya de Laon au secours du gouverneur Scepois, qui occupait le château avec trois ou quatre cents gens de pied, un chevalier sage et bien instruit, le capitaine de Heilly (4). Celui-ci, malgré les lignes ennemies qui enveloppaient la place, pénétra avec bonheur dans la ville, après avoir passé sur le ventre de quelques ennemis qui voulaient l'arrêter.

(1) *Hist. de Louis XI*, par Varillas, 1689, t. II, p. 208.

(2) *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. V, chap. XIII.

(3) *Comm.* de F. de Rabutin, éd. Michaud, t. VII, p. 568.

(4) De Pisseleu, seigneur de Heilly (Somme).

D'Heilly essaya de disputer le terrain d'approche du château aux Espagnols, mais il fut repoussé entre ses quatre petits bastions que les canons espagnols de gros calibre et tirant à courte portée eurent réduits en poudre après une canonnade de quatre jours. Les assiégés, resserrés dans le château, manquaient de place pour creuser des fossés derrière les bastions et s'y retrancher; aussi, après avoir « soutenu près de 1,500 canonnades » continues qui firent brèche raisonnable tant à la grosse tour » qu'à la courtine, y estant les murailles à sec, sans remparts » ni bastions, ils se rendirent au roi d'Espagne le 12 septembre » 1557 (1). »

Philippe II séjourna à Ham avec son armée pendant plusieurs semaines. C'est de là qu'il envoya occuper les villes de Noyon et de Chauny. Pendant son séjour à Ham il fit faire plusieurs ouvrages en terre (2) et continuer « les deux forts boleverts que les » François avoient commencé à dresser et que les Espagnols » achevèrent et ils en firent un troisième en toute diligence, où » le roi d'Espagne assistoit le plus du temps, ne cessant point » tant qu'ils furent achevés. En parachevant cette fortification, » Philippe II se proposait de rendre la ville de Ham, l'une » des plus fortes places de guerre de la frontière, et devant » prêter secours et appui à la ville de Saint-Quentin qu'il vou- » lait aussi rendre inexpugnable, afin de pouvoir entrer de ses » Pays-Bas, par ces villes, dans le royaume de France quand » bon lui semblerait (3). »

Ce fut pendant le séjour à Ham du roi d'Espagne, que le prince de Savoie, ayant découvert dans le chartrier du château un grand nombre de titres relatifs aux plus illustres maisons de Picardie, aux comtés de Ponthieu, de Boulogne etc., fit transporter en Flandre ce précieux trésor, dont le roi Louis XIV ne recouvra qu'une partie à la prise de la ville de Lille.

(1) *Histoire de France* par La Popelinière, liv. IV, f° 109 et 110.

(2) Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Noyon.

(3) *Comm.* de F. de Rabutin, éd. Michaud, t. VII, p. 572.

Ham resta au pouvoir des Espagnols jusqu'à la paix du Cateau-Cambresis. Par l'article xx de ce traité, elle fit retour à la France et fut remise, le 20 décembre 1559, dans les mains de François de Blecourt, sieur de Bethencourt et de Neuville, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Antoine de Bourbon, roi de Navarre, à qui ce domaine appartenait.

DIVERSES ENTREPRISES SUR HAM. — 1591-1594.

En 1591, pendant le siége de Noyon par Henri IV, les ligueurs occupaient la ville de Ham.

Le duc d'Aumale ayant quitté le 7 août le château de Ham avec 400 ou 500 chevaux pour attaquer Henri IV au camp devant Noyon, fut ramené battu par les chevau-légers du roi jusqu'aux portes de Ham, où il rentra avec perte. Voici comment Henri IV racontait cette escarmouche dans une lettre écrite au camp devant Noyon, le 7 août 1591, à M. le duc de Nevers (1).

« Le duc de Mayenne avait envoyé à Ham quatre ou cinq » cents chevaux commandés par le duc d'Aumale, lesquels » étant venus ce matin (7 août 1591) lever le logis de mes chevau-légers, suivis des seigneurs de Lannoy et de l'Argerye » avec leurs compagnies, les ont menés battants jusqu'aux » portes de Ham, où les ennemis ont perdu plusieurs de leurs » capitaines et gens d'armes. Si le duc d'Aumale y était, il a » eu peu de puissance pour retenir ses gens, lesquels se sont » retirés à l'accoutumée..... »

Les *Mémoires des troubles de Senlis,* par Vaultier, nous apprennent que Henri IV tenta, le 24 décembre 1594, une surprise sur Ham dont il espérait s'emparer à la faveur des glaces, et que n'ayant pas réussi, il passa à Senlis les fêtes de Noël (2). Les lettres missives de Henri IV nous apprennent en effet que ce prince était à Senlis les 25 et 26 décembre 1594.

(1) Lettres missives de Henri IV, t. III, p. 45.

(2) Dom Grenier, paquet 4, art. 4, p. 41.

C'est en revenant de cette ville qu'il fut exposé, le 27 décembre, au couteau de Jean Chastel.

SIÉGE DE 1595.

Loys de Moy de Gomeron, de l'ancienne famille des seigneurs de Moy (Aisne), était gouverneur de Ham depuis 1590, lorsque Christian de Savigny, de Rônes, maréchal de camp dans l'armée espagnole, passa près de Ham en 1595 avec trois mille hommes de pied et quatre canons, pour aller ravitailler Lafère. De Rônes, s'étant détourné pour visiter Gomeron, lui promit que, s'il consentait à recevoir dans la ville et dans le château une garnison espagnole, le comte de Fuentès lui ferait une composition très-avantageuse, qu'il lui donnerait 20,000 écus argent comptant, 8,000 écus de pension et le titre de gouverneur de Ham à perpétuité ; enfin, que tous les arrérages des appointements qui lui étaient dûs lui seraient intégralement payés ; de Gomeron, qui était très-intéressé, séduit par ces belles promesses, convint de recevoir dans la ville et dans le château telle garnison que les Espagnols consentiraient à y mettre. Ceccho de Sangré vint pour cet effet avec 800 napolitains, 200 wallons et 400 hommes d'infanterie allemande. De Gomeron les reçut dans la ville, mais il leur refusa l'entrée du château, craignant que s'ils se rendaient les plus forts dans cette place, ils n'entreprîssent de l'en chasser (1) Après plusieurs messages pour dissiper cette méfiance, dom Alvar Ozorio, gouverneur de Lafère, persuada à de Gomeron de se rendre en Flandre, afin d'y recevoir la somme d'argent qu'on lui avait promise et de prendre toutes les sûretés nécessaires pour conserver son gouvernement de Ham; celui-ci ayant donc confié la garde du château de Ham à son beau-frère et à sa femme (2), partit pour conférer

(1) *Hist. des guerres civiles* par Davila, liv. xv, p. 5.

(2) Davila, de Thou, Pierre Mathieu disent que Gomeron laissa le château sous la garde de sa *mère* ; nous avons écrit avec Palma Cayet (*Chronologie novenaire*, édit. Michaud, t. xii, p. 667), sa *femme*.

avec le comte de Fuentès. Arrivé à Bruxelles, de Gomeron fut retenu prisonnier par le général espagnol, qui dépêcha Frias vers Mme de Gomeron et son beau-frère, restés gardiens de la ville et du château de Ham, avec des menaces dignes de l'inhumanité espagnole, c'est-à-dire que s'ils refusaient de recevoir dans le fort la garnison espagnole, il leur enverrait la tête de Gomeron.

D'Orvillers, resté maître du château, négocia encore pendant quelque temps, tantôt avec l'Espagnol, tantôt avec Amy, seigneur royaliste qui commandait Roye; mais ce dernier ayant proposé des conditions plus avantageuses, d'Orvillers consentit à donner passage à l'armée française par les fossés de la citadelle et à lui faciliter ainsi les moyens de reprendre la ville occupée par les Espagnols. Le maréchal de Bouillon, qui commandait l'armée royaliste, hésita longtemps à adopter ce projet et à mettre une partie de ses soldats à la merci d'un homme *qui pouvait assomer tout ce qui entrerait dans le château*; mais, après en avoir conféré avec le comte de Saint-Paul, et sur l'assurance donnée par Vitermont d'Humières, alors (1) prisonnier dans le fort de Ham, que d'Orvillers était de bonne foi, on résolut de tenter l'aventure. Dans ce but le maréchal se rapprocha de la place de Ham, et vint camper, avec le corps

Voici pourquoi: un contrat de mariage tiré des archives de Moy nous apprend que Loys de Moy, seigneur de Gomeron, Vte de Billy, Sr de l'ordre du roy, gouverneur de Ham en 1594, était fils de François de Moy de Vermes; qu'il avait un beau-frère, trois frères, une femme, nommée Claire d'Amerval, et une fille Charlotte qu'il a mariée, le 16 avril 1594, avec Isaac de Sorel, seigneur et gouverneur de Chauny. Il n'est pas question d'autres enfants. Dans le contrat on voit comparaître non pas la mère, mais la femme de Loys de Gomeron, son beau-frère Antoine de la Viefville, seigneur d'Orvillers, dont il sera question si souvent dans le siége de Ham de 1595, et les trois frères de Loys de Moy: 1° Nicolas de Moy, seigneur de Riberpré; — 2° François de Moy, seigneur de Richebourg; — 3° Charles de Moy, seigneur de Boission.

(1) Hist. de J.-A. de Thou, t. VIII, p. 573.

d'armée qu'il commandait, à Flavy-le-Martel, distant de deux lieues.

L'approche de l'armée française inspira des soupçons aux Espagnols qui occupaient Ham. Aussi les vit on élever dans la ville, du côté du château, quatre barricades formées de tonneaux remplis de terre. La première, à la porte Noyon, — la seconde à la rue de l'Esplanade, — la troisième à la porte Chauny, — la quatrième au carrefour de la grande rue. — .Outre cela, ils firent pratiquer des meurtrières dans les jardins des maisons donnant sur l'Esplanade et placèrent des arquebusiers jusques dans les greniers des habitations qui dominaient les glacis, de manière à pouvoir tirer sur tous les soldats qui sortiraient de la citadelle. Il devenait donc difficile d'introduire ouvertement l'armée française dans le château de Ham; aussi, on tenta de le faire par surprise, et, dans la nuit du 19 au 20 juin 1595, un premier corps d'arquebusiers de l'armée française, commandé par d'Estourmel de Plainville (1), s'avança du côté de la *maladrerie,* vers la partie de la citadelle qui donne sur la campagne; après avoir échangé quelques arquebusades avec les avant-postes espagnols, il entra heureusement dans le bastion, en se coulant le long des murs vers une porte condamnée depuis longtemps, d'où il penétra dans la citadelle. De Plainville y entra le premier, puis d'Humières, François d'Averton, sieur de Belin, et le duc de Bouillon.

Après avoir tenu conseil, les royalistes résolurent d'assaillir la ville à la fois par trois endroits; les troupes étant partagées en autant de colonnes. La première, composée de cent arquebusiers et de trente cavaliers, sous les ordres de Marin et de Plainville, devait attaquer la barricade de la porte de Chauny.

(2) De Plainville (Antoine d'Estourmel) sortait de l'illustre maison d'Estourmel; fils de Jean d'Estourmel-Surville, il était devenu, par sa mère, seigneur de Plainville, dont il avait pris le nom. Ce seigneur avait été député de la noblesse du gouvernement général de Péronne, Montdidier et Roye aux Etats-généraux tenus à Blois en 1588 (*Notice sur la maison d'Estourmel,* par M. de Cagny, p. 55.)

Du Cluseau, gouverneur de Noyon, avec le régiment de Picardie et les soldats de La Croix, s'élancerait vers la porte de Noyon. Le duc de Bouillon, ainsi que d'Humières, Belin, de la Boissière, d'Haraucourt, le vidame d'Amiens et de Thoix se tiendraient derrière la contrescarpe avec le reste des troupes.

Le trompette envoyé par d'Humières à Ceccho de Sangré pour le sommer d'évacuer la ville, ayant rapporté la fière réponse de celui-ci, le signal de l'attaque fut aussitôt donné.

Les troupes débouchant par une issue communiquant avec les casemates, s'élancèrent résolument contre les barricades espagnoles. Le combat fut sanglant et opiniâtre. De chaque côté se trouvaient de vieux soldats pleins d'expérience et de bravoure qui soutinrent bravement le choc; mais après quatre heures de combat, les chances étaient bien différentes.

A la barricade de la porte de Chauny, à droite, nos troupes repoussées avec perte, à deux reprises différentes, par Balthasar Caracciolo, qui s'y trouvait à la tête de deux cents piquiers, étaient soutenues par les gardes de Saint-Pol et de d'Humières, que commandaient Dampierre et de Bayencourt.

L'attaque de la porte de Noyon, à gauche, avait été plus heureuse, et de Sangré, qui commandait les Espagnols, dangereusement blessé de deux coups de pique.

Lorsque nous venions de mettre l'ennemi en échec, le capitaine espagnol faisant mettre le feu aux maisons de ce quartier contraignit nos soldats de reculer. Dans ce moment d'Humières (1), qui se trouvait sans casque, courant de rang en rang pour

(1) Quelques auteurs ont confondu Charles d'Humières, tué à Ham d'un coup de mousquet, avec Louis de Crevans II, vicomte de Brigueil, marquis d'Humières. Charles d'Humières, dont il est ici question, avait épousé le 28 juillet 1585 (A) Madeleine d'Ongnies, tandis que Louis d'Humières, gouverneur de Ham, et de Compiègne un peu plus tard, marié en 1598 à Jacqueline d'Humières, décéda, dans sa terre d'Azay, le 2 novembre 1648, à l'âge de 83 ans (B).

(A) Hist. génér. du père Anselme, tome VIII, page 280 E.

(B) » » » tome V, page 768 E.

ranimer les troupes, reçut à la tête un coup de mousquet (tiré du clocher Saint-Martin) qui l'étendit roide mort. Un historien rapporte que d'Humières perdit la vie en sauvant celle du maréchal de Bouillon; « car voyant celui-ci sans habillement » de tête dans la rue, où les mousquetades pleuvaient de » tous côtés sur sa troupe, il tira sa salade et en arma le maré- » chal, en disant qu'il fallait bien qu'il eût le visage découvert » pour être reconnu et ordonner ce qui estoit à faire (1). »

La flamme se communiquait vers la porte Chauny, contre laquelle on braqua des *bâtardes*, et de Bouillon étant survenu avec les troupes fraîches qu'il tenait en réserve près du fort, derrière la contrescarpe, de Plainville et Marin forcèrent la barricade; la porte fut enfoncée et le comte de St-Pol entra dans la ville avec le reste de l'armée. Alors les Espagnols forcés de toutes parts se retirèrent en bon ordre vers le faubourg Saint-Sulpice, sans jamais tourner le dos. Ils combattirent jusqu'à la nuit, mais le secours qu'ils espéraient du comte de Fuentès ne paraissant pas, ils haussèrent leurs piques, demandant quartier; les soldats, fort irrités de la mort de d'Humières, poursuivirent leur victoire sans faire quartier et ils les auraient tous passés au fil de l'épée si le désir de racheter Gomeron ne les eût engagés à faire des prisonniers. L'ennemi perdit 800 hommes, Sully dit 1,000 à 1,200 (2).

La ville fut livrée au pillage du consentement des généraux français, c'est ainsi qu'on récompensait alors le soldat.

L'armée française eût à déplorer la perte de 25 à 30 braves gentilshommes qui perdirent la vie dans cette sanglante journée. Nous citerons le maistre de camp du Cluseau, gouverneur de Noyon, de La Croix, Bayencourt, Desmazières, François des Fossés, capitaine commandant des châteaux de Bohain et de Beaurevoir (3), qui fut tué d'un coup de pertuisane dans

(1) *Hist. de France*. Henri IV, par Dupleix, t. IV, p. 175.

(2) *Œconomies royales* de Sully, éd. Michaud, t. II, p. 195.

(3) *La Picardie*, n° 10, octob. 1862, p. 462.

le ventre par don Chiègue, colonel des troupes espagnoles, et Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne pendant la ligue et lieutenant du roi en Picardie. Les regrets du roi furent d'autant plus légitimes que ce capitaine était le plus dévoué parmi les siens.

Le comte de Fuentès, sur la nouvelle de l'attaque dont était menacée la garnison espagnole avait laissé devant le Câtelet le duc de Pastrana et s'était mis en marche pour secourir les siens, mais il n'arriva que le lendemain du combat; à une lieue des murs de Ham, il apprit leur défaite, et n'étant pas en force pour reprendre la ville sur les Français il retourna continuer le siége du Catelet (1).

Le maréchal, maître de la ville, y laissa de Saisseval et de Plainville (1) avec une garnison suffisante et il remit entre les mains de d'Orvillers: Ceccho de Sangré, Balthazar Caracciolo, Alexandre Brancaccio, de Fabii, de Nimpha, capitaines espagnols et italiens, pour être garants de la vie de Loys de Gomeron et de ses frères, dans les mains de Fuentès. Mais les choses prirent une tournure bien différente; les prisonniers, ayant gagné en secret un napolitain qui, en qualité d'écuyer de Gomeron, habitait le château, se rendirent maîtres de la porte du fort, qu'ils fermèrent; puis, s'étant dirigés vers la chambre du gouverneur pour le tuer, ils le trouvèrent en défense Pendant le combat furieux qui s'engagea, les Espagnols, voyant que les officiers français, logés dans la ville, accouraient à la tête de leurs soldats au secours du gouverneur, avec des échelles et des pétards (2), convinrent avec d'Orvillers qu'il leur ouvrirait la porte du fort donnant sur la campagne pour s'enfuir, et que, moyennant cette condition, il demeurerait comme auparavant maître du château. C'est ce qui eut lieu; mais par l'évasion des prisonniers, Gomeron et ses frères restèrent abandonnés à la discrétion des Espagnols, aussi la dame

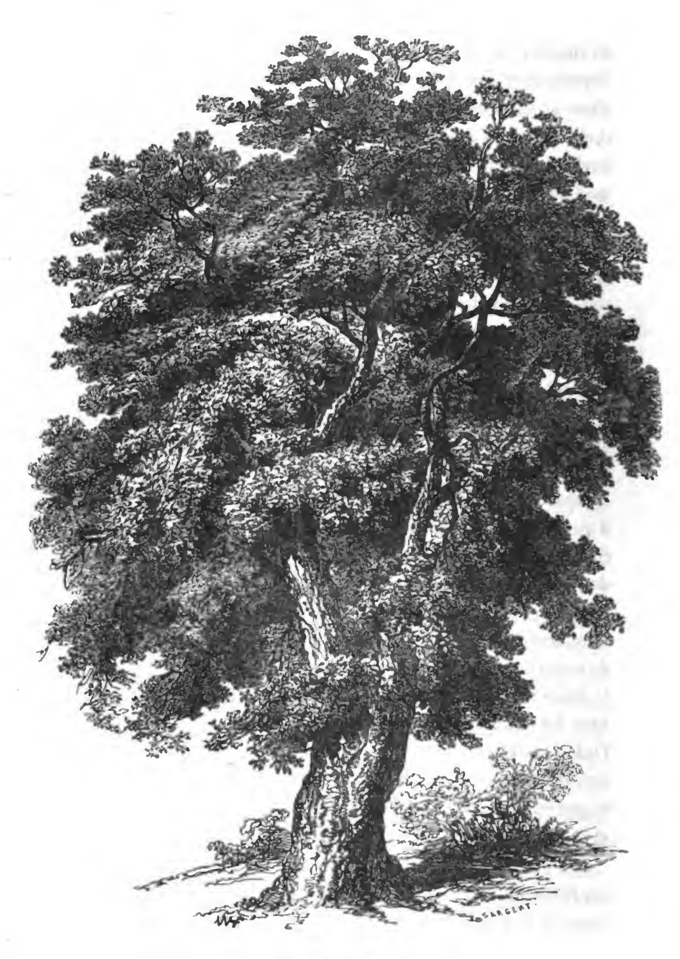
(1) *Histoire des guerres civiles de France*, par Davila, t. 3, l. xv, p. 8.
(2) L'hist. de J.-A. de Thou, liv. cxii, t. viii, p. 382.

de Gomeron, pour sauver la vie de son mari, continua de supplier son beau-frère de consentir à livrer la citadelle aux Espagnols et dans l'espoir que la présence de Fuentès, à la tête d'une armée sous les murs du fort, influerait sur sa détermination, elle fit secrètement dire à celui-ci de venir, qu'on lui livrerait les portes du château. Sur cet avis, le général espagnol se mit en marche, après la prise du Câtelet, et s'achemina vers Ham; mais lorsqu'il arriva sur les hauteurs d'Estouilly, en vue du château, d'Orvillers était plus irrésolu que jamais, et ce fut en vain que Fuentès montra aux soldats de la garnison française leur ancien gouverneur, promettant de lui rendre son gouvernement s'ils lui livraient le fort, et jurant de lui faire trancher la tête aux yeux de toute l'armée s'ils refusaient.

D'Orvillers se trouva alors dans la plus cruelle situation. Il était d'un côté touché de compassion pour son beau-frère, de l'autre retenu par les engagements et les faits accomplis ; aussi, incapable de prendre un parti dans une circonstance si délicate, il partit secrètement pour Roye, abandonnant la citadelle à Saisseval qui commandait les troupes françaises dans la ville de Ham. Le nouveau commandant, à peine entré dans le château avec 200 soldats (1), n'eût rien de plus pressé que de faire tirer le canon sur les troupes de Fuentès. Celui-ci, étonné de cette réception, irrité de se voir ainsi dupé, fit, sans examiner la cause de ce changement, décapiter en vue du château, suivant les historiens, pendre, suivant la tradition du pays, l'infortuné Loys de Moy de Gomeron, à un arbre qui a conservé depuis le nom de l'*Arbre Gomeron*, donnant ainsi à ce gouverneur infidèle la récompense que méritaient son avarice et sa trahison envers son pays.

Il n'y a pas un siècle que cet orme historique existait encore sur le terroir d'Estouilly, à la jonction des chemins de cette commune et de Pithon vers Villers-St-Cristophe. Il a malheureu-

(1) *Hist. des guerres civiles*, par Davila, t. 3, liv. XV, p. 9.



L'ARBRE GOMERON.

sement été abattu pendant la Révolution, par les ordres de M. Pierre-François Martine, malgré la vive opposition de M. d'Estouilly. Cet arbre a laissé son nom au canton du plan cadastral du territoire d'Estouily, sur lequel il était situé et qu'on nomme encore le lieudit : l'*Arbre Gomeron.*

Nous avons trouvé dans un *Recueil des Guerres civiles de Flandres*, par F. d'Hogenberg (1), une gravure du siége de Ham, en juin 1595. Cette gravure, qui mesure 0 m 18 sur 0 m 27, représente tous les épisodes du siége que nous venons de raconter; mais elle n'est nullement exacte pour la reproduction du château; elle a dû être faite par quelqu'un qui n'était jamais venu à Ham. On y voit l'armée française arrivant de la campagne dans un fort qui représente plutôt celui du Câtelet que le château de Ham. Un combat a lieu aux barricades, entre la ville et le château, tandis qu'en dehors des murs de Fuentès arrive avec son armée; un coup de canon est tiré du fort sur les Espagnols, rangés en bataille, et, à côté d'un pal sur lequel la tête de Gomeron est déjà exposée, on voit celui-ci encore à genoux, sur le point d'avoir la tête tranchée. Nous laisserons à d'autres le soin de déterminer si ce gouverneur infidèle a été pendu ou décapité; cependant nous avons plus de confiance dans la tradition.

1653.

Le prince de Condé, voulant surprendre le château de Ham, vient camper à Ollezy; mais apprenant que le vicomte de Turenne n'est pas loin de lui, il quitte Ollezy et se dirige vers Noyon pour l'assiéger. Un corps d'infanterie jeté dans la place résiste à cette attaque; de Condé se replie sur Roye dont il s'empare.

De Turenne, ayant quitté Magny-Guiscard pour aller camper à Eppeville, loge au château de Ham où il laisse quelques troupes. Puis il fait traverser la Somme à son armée pour attaquer le comte de Meigne, qui devait sortir de Cambrai avec des

(1) Bibl. imp. Division des Estampes Q. E. 11. C.

vivres et des munitions destinés aux Espagnols campés près de Corbie. Après cette expédition, l'armée de Turenne revient à Ham et se retranche à Golancourt pendant que l'armée ennemie commandée par Condé campe à Caulaincourt. On retire du château de Ham les troupes qu'on y avait placées pour augmenter l'armée du roy, et la guerre se continua, mais sur un autre terrain (1).

INVASION DE 1815.

Ce n'est plus d'un siége dont il va être ici question, mais d'une capitulation très-honorable. Lors de l'invasion de 1815, le général de Thyelman se présenta, le 26 juin, à la tête du troisième corps de l'armée prussienne, devant le fort de Ham. La garnison du château se composait de douze artilleurs, neuf gardes nationaux et quatre-vingt-sept vétérans, en tout cent huit hommes y compris les officiers. Le matériel de défense était insuffisant et l'entrée des fossés praticable sur plusieurs points. Cependant le commandant du château de Ham, Balson, essaya, avec d'aussi faibles ressources, d'obtenir une capitulation honorable, et il réussit non-seulement à conserver à la France cette place de guerre avec son matériel, mais encore il arrêta pendant quarante-huit heures la marche du troisième corps de l'armée prussienne. Au lieu de répondre au canon de l'ennemi et de laisser voir sa faiblesse, il garda une réserve prudente et eut soin de montrer ses hommes sur toutes les parties des remparts, de sorte que l'ennemi put croire qu'il avait une nombreuse garnison. Avec cette petite ruse et beaucoup de sang-froid, il obtint la capitulation suivante :

Propositions adressées le 26 juin, par le commandant d'armes du château de Ham, au baron de Thyelman, lieutenant-général commandant en chef le troisième corps de l'armée prussienne.

1° Un nombre égal de troupe prussienne à celui de la garnison française sera admis au château, pour y tenir garnison, de concert avec ladite troupe française. — ACCORDÉ.

(1) Mém. du vic. de Turenne, éd. Michaud, 3e série, t. III, p. 455.

2° Le château sera gardé par les troupes des deux nations, prussienne et française, et conservé pour le gouvernement futur de la France. — ACCORDÉ.

3° La partie des troupes françaises qui devra quitter le château faute de logement, pour faire place à la troupe prussienne, logera en ville et sera traitée à l'amiable par les troupes prussiennes, comme celle qui resterait au château. — ACCORDÉ.

4° La troupe prussienne n'entrera au château que dans la journée de demain 28, pour donner le temps de lui préparer un logement. A cet effet, le commandant de la troupe se concertera avec le commandant de la place. — ACCORDÉ.

5° Tout le matériel de l'artillerie qui se trouve en ce moment au château ne pourra être déplacé ou enlevé que d'après les ordres du gouvernement futur de France; il en sera de même à l'égard des archives de la place et des papiers et documents du génie. — *Sera décidé par le feld-maréchal prince Blucher, commandant en chef de l'armée prussienne.*

6° Tous les bagages, meubles et effets des officiers, soldats et employés militaires de ce château resteront intacts. — ACCORDÉ.

7° La secrétaire archiviste de la place et les divers employés de l'artillerie et du génie conserveront leurs emplois. — ACCORDÉ.

8° L'officier français commandant la troupe française, comme l'officier prussien commandant la sienne, seront tous deux sous les ordres du commandant du château. — ACCORDÉ.

Fait au château de Ham, le 27 juin 1815, à cinq heures et demie du matin.

Signé : BARON DE THYELMAN,

Lieutenant général, commandant en chef le 3e corps de l'armée prussienne.

Signé : BALSON,

Chef de bataillon, commandant d'armes et commandant supr. de la place et du château de Ham.

CHAPITRE XVIII.

TOURNOI A HAM EN 1278. — PASSAGE DE PERSONNAGES IMPORTANTS. — INCENDIES, PESTES, FAMINES.

TOURNOI A HAM EN 1278.

Un trouvère du XIIIe siècle, Sarazin, nous a transmis dans un roman en vers (1) la relation d'un brillant tournoi qui eut lieu à Ham vers la fin du XIIIe siècle. La date de ce pas d'armes doit se trouver entre 1270 et 1296, puisqu'il est question (p. 216) du roi Philippe, fils de saint Louis, qui monta sur le trône en 1270, et que ce même roi prohiba les tournois en 1296, Les sires Aubers de Longueval (2) et de Bazentin (3) furent chargés de le faire crier dans toutes les provinces de France et de l'étranger.

« Prenés hiraus des mix saçans,
« Et faites jà crier as chans,
« A Warennes et à Noyon,
« Si haut que par tout l'oïe-on. » (p. 229.)

Nous ne suivrons pas le trouvère dans la description qu'il fait de ce tournoi, auquel assista la reine d'Angleterre, Géneviève, femme du roi Arthur, avec une suite de 700 personnes,

(1) Publié par Francisque Michel dans le tome IX de la Société de l'Histoire de France.

(2) Aubers ou Aubiers de Longueval, chevalier, était fils de Guillaume de Longueval, châtelain de Péronne, seigneur de Longueval et de Framerville. Il avait figuré au tournoi de Compiègne en 1238, avec les chevaliers de l'Artois ; il se croisa une première fois en 1245 avec le roi saint Louis et un grand nombre de chevaliers, et une seconde fois en 1270 avec les chevaliers de l'hôtel du roi.

(3) Regnaut de Montauban, sieur de Bazentin, Averdoing, etc., avait épousé Jeanne de Longueval, fille de Guillaume de Longueval, il était donc le beau-frère de Aubers de Longueval.

tant damoiselles que chevaliers. Cette princesse présida les fêtes qui durèrent trois jours et dans lesquelles joutèrent plusieurs chevaliers de la Table ronde et une grande partie de la noblesse de France et d'Angleterre. Voici les noms de quelques-uns des seigneurs de la Picardie et de l'Artois qui y figurèrent :

Wallerand de Luxembourg (p. 343) ; Jehan de Faucoucourt (p. 345) ; Beaudoin d'Arras (p. 272) ; le comte de Clermont (p.289) ; Vitasse, de Sissy (p. 293) ; le sire de Chaulnes (p. 307) ; Mahieu de Vallaincourt (p. 324) ; Mahieu de Roye (p. 335) ; Gilles, d'Oisy (p. 339) ; de Perceval (p. 230) ; Jehan de Douay (p. 366) ; Jehan de Hargicourt (p. 374), etc.

Ce tournoi a-t-il eu lieu dans la ville de Ham-sur-Somme, ou dans le village du Hem-Monacu, près Cléry ?

Ceux qui prétendent qu'il a eu lieu au Hem-Monacu s'appuient :

1° Sur ce qu'on a écrit plusieurs fois dans le poème Hem-sur-Somme ;

2° Sur ce que le sire de Longueval, chargé particulièrement d'annoncer le tournoi, avec le sire de Bazentin, son beau-frère, possédait la terre du Hem-Monacu.

Ceux qui pensent au contraire que le tournoi a eu lieu dans la ville de Ham répondent :

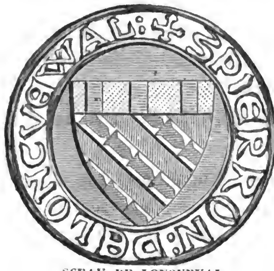
1° Que l'orthographe du mot Ham ne peut pas être une raison déterminante, puisque le poète a écrit aussi souvent Ham que Hem et que les deux localités sont situées sur la Somme.

2° Que le sieur Aubers de Longueval possédait en effet la terre du Hem-Monacu à l'époque du tournoi. L'acte de vente de la chatellenie de Péronne faite au roi saint Louis par Guillaume de Longueval, en décembre 1266 (1), mentionne la réserve faite par ce seigneur de la tenure du Hem, mais la désignation de cette propriété, donnée dans la charte, ne comprend qu'une Motte, des eaux, des terres, des vignes, des bois, etc., évalués

(1) Bibl. d'Arras, Le Pez, *Généalogie*, tome XVII, preuves de la maison de Longueval. — Arc. imp., j. 229, n° 17.

à la modique somme de 40 livres parisis (1) de rente. Or, le poème parle dans plusieurs endroits du bel castel de Ham (p. 230), ce qui doit s'appliquer au château de Ham, puisqu'on n'eût pas manqué de faire figurer dans la vente celui du Hem-Monacu, s'il y en avait eu un. Le Hem, petit village du canton de Combles, qui ne comprend aujourd'hui que 366 habitants, malgré l'annexe de Monacu, n'était alors qu'une métairie, une motte, avec quelques habitations, qui ne pouvait pas présenter de ressources sufisantes pour un tournoi ; tandis que la reine d'Angleterre, ses 700 chevaliers et damoiselles, les nombreux seigneurs français et leurs suivants ont pu être au contraire parfaitement logés dans la ville de Ham, et reçus dans le château alors dans toute sa splendeur féodale (2).

Nous ferons encore remarquer, comme nous l'avons dit au chapitre XI, p. 123, que plusieurs membres de la famille de Longueval ont choisi leur sépulture dans l'église de Ham.



SCEAU DE LONGUEVAL

Voici le sceau de Pierron de Longueval, un des membres les plus célèbres de cette famille ; il porte pour armes : *Bandé de vair et de gueules à six pièces et chargé en chef d'un lambel.* On lit autour : + S. PIERRON DE LONGVEWAL (3).

(1) «...Villam de Hen, aquam, motam, terram, terragia, boscum, vi- » neam et alia quæ castellanus Peronensis tenebat in territorio dictæ » ville de Hen, quæ omnia appreciata fuerunt ad valorem XL librarum » annui reditus, etc.»

(2) Voir le dénombrement de cette chatellenie importante, au XIIIe siècle, dans le chapitre XXIV.

(3) Pierre, seigneur de Longueval, Landas, Hem, Frize, Warlain, etc., capitaine de cinquante hommes d'armes, vivait en 1480.

PASSAGE A HAM DE PERSONNAGES IMPORTANTS.

1257. — Le roi saint Louis étant à Ham, accorde des priviléges à l'abbaye de Vaucelles (1).

1278. — Guy, comte de Flandre, couche au château de Ham (2).

Charles V à Ham en septembre 1368, accorde des priviléges au monastère de Vaucelles. (3).

L'empereur d'Allemagne Charles IV passa dans la ville de Ham, avec les seigneurs de sa suite, en visitant la France (4) au mois de décembre 1377.

Le duc de Nevers passe la nuit au château de Ham, le xxix[e] jour de janvier 1413 ; c'est là que la ville de Noyon lui envoya Simon le Barbier, pour lui montrer les lettres du roi Charles VI et lui signifier qu'il ne serait pas reçu dans ses murs (5).

Le duc Guillaume traverse Ham en 1416 en menant son beau-fils le Dauphin à Compiègne, où il trépassa le jour de Pâques. (Monstrelet, édit. in-f°, vol. 1[er], p. 241, v°.

Plusieurs seigneurs du conseil du duc de Bourgogne qui se trouvaient à Ham avec monseigneur de Richemont, écrivaient le 11 septembre 1434 au gouverneur de Noyon, pour qu'on leur permît d'y acheter du vin. C'est à cette époque qu'eurent lieu à Ham des pourparlers entre les comtes d'Etampes et de Livry (6).

C'est le château de Ham qui fut d'abord désigné pour l'entrevue des plénipotentiaires et ministres du roi Louis XI et du duc de Bourgogne, chargés de déterminer les limites de la Flandre et de l'Artois. Le congrès, qui eut lieu en effet à Ham du 21 au 29 septembre septembre 1468, n'ayant pas abouti, un nouveau rendez-vous fut fixé à Péronne pour le 14 octobre 1468 (7). Ce fut

(1) Ordonnances des rois de France, t. v, p. 141 (en marge).
(2) Arch. de la Flandre orientale.
(3) Ordonnances des rois de France, t. v, p. 142.
(4) L'abbé de Cagny, *Hist. de l'arr. de Péronne*, p. 377.
(5) Reg. du conseil municipal de Noyon, f° 75, r°
(6) Reg. du conseil de Noyon, f° 63, r°
(7) Ordonn. des rois de France, t. xvii, p. 133, lettre du roi Louis XI.

dans cette entrevue que le roi Louis XI s'y rencontra avec Charles le Téméraire.

Louis XI est venu à Ham le 9 mai 1468 (1), en mars 1470 et en mai 1471 (2). Il y signa une trève d'une année avec le duc de Bourgogne.

Charles VIII était à Ham en 1489 (3).

Marie de Luxembourg reçoit, en 1501, dans son château de Ham, Philippe, archiduc d'Autriche, et l'archiduchesse à laquelle elle tint compagnie. Pendant les deux jours que cet illustre couple passa chez elle, elle le traita magnifiquement. (4).

Peu de temps après la conclusion de la ligue de Cambrai, c'est-à-dire 1508-9, Mercurin de Gattinare avec Hugues de Melun, Aimé de Viry et Jean Caulier, furent députés en qualité d'ambassadeurs de l'Empereur et de Marguerite d'Autriche, auprès du roi Louis XII. Cette ambassade, conduite par Louis d'Hangest, seigneur de Monmort, conseiller et chambellan du roi, séjourna à Ham le 1er février 1514 (5).

Le roi François Ier vint à Saint-Quentin en 1527, où il rencontra Vendôme, seigneur de Ham. Ils quittèrent tous deux Saint-Quentin et vinrent coucher au château de Ham. De là le roi alla à Lafère, à Chauny et à Notre-Dame de Liesse.

Charles-Quint se rendant d'Espagne en Flandre pour châtier les Gantois, traverse Ham en 1539 avec une suite de plus de 500 chevaux.

Le duc de Guise, qui se trouve à Ham le 28 août 1536, envoie de cette place un secours d'hommes et de munitions à la ville de Péronne assiégée (6).

Coligny vient inspecter le fort de Ham et les fortifications de la ville en 1550. — Le même général y passe le 2 août 1557,

(1) Epreuve, prem. partie, Compiègne.
(2) Ordon. des rois de France, tome XVII, p. 404, 420, 422 et 426.
(3) Ordonn. des rois de France, t. XX, p. 195.
(4) *Aug. vir. ill.* par Emmeré, p. 340.
(5) Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche, tome II, p. 38.
(6) *Essai sur la ville de Péronne*, par M. Martel, p. 81.

y recrute deux compagnies d'infanterie avec lesquelles il va s'enfermer dans Saint-Quentin assiégé.

Philippe II, roi d'Espagne, après la prise du château de Ham, le 12 septembre 1557, l'habita quelque temps. Il existe quelques lettres de lui datées de ce fort. On en trouve également de Philibert, duc de Savoie, adressées du camp de Ham-sur-Somme au comte de Lalaing.

Un nouveau prêche (1) est établi à Ham le 20 octobre 1571.

Le roi Louis XIII, la reine Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, le comte de Soissons, le duc de Longueville, le duc de Chaulnes, etc., passent par Ham, le 7 mai 1635, en allant de Compiègne à Saint-Quentin.

Turenne logea au château de Ham en novembre 1653, lorsqu'il fit tête à l'armée du prince de Condé, qui campait à Caulaincourt.

Mazarin est venu à Ham le 27 novembre 1653.

Louis XIV vint à Ham le 28 novembre 1653; le 12 août 1654; le 2 décembre 1655; le 29 août 1657, avec le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin; le 18 mai 1670, avec la reine, le dauphin, le duc et la duchesse d'Orléans, le prince de Condé (2), le duc de Guise, de Turenne, de Louvois, etc.

Le roi Louis XIV arrive à Ham avec le duc d'Orléans, à six heures du matin, le 1er août 1672 en revenant victorieux de son armée de Hollande et allant à Saint-Germain-en-Laye.

Le roi couche à Ham la nuit du 12 au 13 mai 1675, d'où il part le 13 mai pour rejoindre son armée au Câtelet.

Le 7 juillet 1676, Louis XIV passe à Ham venant de Saint-Quentin (3).

Vauban était à Ham le 31 décembre 1674 (4).

(1) Bibl. imp., *portefeuille* 8, p. 226.

(2) Délibération du conseil municipal de Ham.

(3) Manusc. de Croix, p. 575 et 698. Bibl. de M. Le Serurier.

(4) Reg. act. civils paroisse Saint-Martin.

Colbert est venu visiter avec son fils les fortifications de Ham, le 15 mars 1677 (1).

C'est près de la ville de Ham que se dénoua en 1708 l'un des plus hardis coups de main dont l'histoire fasse mention.

C'était à l'époque où l'armée coalisée, commandée par Marlborough, menaçait nos frontières du Nord, un parti ennemi composé de trente officiers commandés par un colonel hollandais pénètre en France par la forêt des Ardennes, arrive par des chemins de traverse jusqu'aux environs de Compiègne, où il reste caché quelques jours, puis il vient un soir s'embusquer à Sèvres; on voulait s'emparer du Dauphin et l'enlever comme otage.

Vers les dix heures, les aventuriers voyant déboucher sur le pont un carrosse à six chevaux et aux armes du roi, s'imaginent que c'est le prince qu'ils attendent; ils entourent donc la voiture, dissipent heiduques et laquais et gagnent au large avec leur capture. Mais celui qu'ils avaient pris pour le fils du roi n'était que le grand écuyer, marquis de Béringhen, qu'ils emmenèrent. Quant au véritable Dauphin, sauvé par cette méprise, il passa tranquillement au même endroit dix minutes après.

Cependant les pages du roi, informés bientôt du rapt du grand écuyer, montent à cheval, poursuivent les ravisseurs, qu'ils rejoignent auprès de Ham; ceux-ci furent à leur tour faits prisonniers après un combat des plus vifs.

Le 3e de la décade du 2e mois de l'an II, passage par Ham de l'armée de la Moselle.

Le premier Consul Bonaparte arrive à Ham le 20 pluviose an IX, à 3 heures du soir, d'où il repart pour visiter les travaux du canal souterrain. Il repasse le 23 pluviose an IX à 9 heures du matin.

L'Empereur Napoléon Ier traverse la ville avec l'Impératrice, le 27 avril 1810, en allant inaugurer le canal souterrain de Saint-Quentin.

(1) Reg. des entrées de personnages, arc. mun. de St Quentin, fo 433.

La duchesse d'Angoulême, madame la Dauphine, accompagnée du marquis de Vibraye, son chevalier d'honneur, a couché à Ham, dans la nuit du 9 au 10 mai 1826, se rendant à Saint-Quentin, pour visiter les établissements industriels.

Le roi Louis-Philippe, avec ses deux fils aînés, arrive à Ham le 6 janvier 1832, d'où il repart pour Saint-Quentin.

Le duc et la duchesse d'Orléans ont traversé la ville, avec la grande duchesse douairière, le dimanche 10 septembre 1837, en allant visiter les établissements industriels de Saint-Quentin.

Le prince Louis-Napoléon, Président de la République, est venu de Noyon revoir sa prison de Ham, le 22 juillet 1849. Il y est revenu de Compiègne incognito (Empereur), y amenant l'Impératrice, le 26 octobre 1853, accompagnés de vingt-deux personnes au nombre desquelles on remarquait : S A. la grande duchesse de Bade, Mmes la duchesse de Bassano, la marquise de Las Marimas, la comtesse Feray-d'Isly, la baronne Mentzingen; MM. Achille Fould, le maréchal Vaillant, le duc de Bassano, le comte Bacciochi, le général Rollin, le général comte Roguet, le général Canrobert, le général comte de Montebello, le colonel Fleury, le lieutenant colonel de Valabrègue, le marquis de Gricourt, le comte de Lézay-Marnézia, le capitaine de la Tour-d'Auvergne, le baron Morio de Lisle, le docteur Corvisart.

LL. MM. sont arrivées à quatre heures du soir et sont restées environ une heure au fort. L'Empereur, avec l'Impératrice et les personnes qui l'accompagnaient, a parcouru le château, et principalement les appartements qu'il occupait pendant sa captivité et le jardin qu'il cultivait avec tant de sollicitude. Pendant la promenade, une collation avait été préparée dans une des salles du château, mais LL. MM. ont demandé que cette collation fût transportée sous le vieux tilleul qui se trouve au milieu de la cour du fort (1).

(1) Ce tilleul est l'*Arbre de la liberté*, planté en 1793, dans la cour du fort, par André Dumont.

Lors du départ de LL. MM., toute la population se trouvait réunie sur l'Esplanade du château, et c'est au milieu des plus vives acclamations que l'Empereur et l'Impératrice ont traversé l'avenue du fort. L'Empereur a fait don de 5,000 fr. aux établissements charitables de la ville.

INCENDIES.

1411. — Les Bourguignons, après la prise de Ham, mettent le feu partout (1) et ruinent la ville de fond en comble.

1559. — Lors du siége de Ham par le roi Philippe II, le 12 septembre 1557, une partie de la ville fut incendiée par le gouverneur, avant l'attaque des Espagnols.

Pendant le combat des barricades entre les Français et les Espagnols, dans la rue de Noyon, le 20 juin 1595, le feu dévora une grande partie des maisons de cette rue (2).

1636. — Incendie de l'hospice de Ham.

1654. — Incendie qui consume plus du tiers des maisons de la ville de Ham (3).

1676. — Feu épouvantable arrivé le 25 mars 1676, près la porte Chauny; toute cette rue fut brûlée avec un côté de maisons de la Grande-Rue, jusqu'à l'hôtel Saint-Jean.— L'église Saint-Martin souffrit beaucoup, la voûte fut défoncée, la cloche fondue avec l'horloge. L'hospice de Ham, enveloppé dans l'incendie, fut complètement ruiné, ses titres furent anéantis; il y eut plus de 250 bâtiments de brûlés (4).

INCENDIE DE 1760. — Les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (année 1764, p. 11), nous apprennent, à l'occasion de l'effet produit dans cet incendie par l'électricité que, dans la nuit du 25 au 26 avril 1760, le tonnerre tomba trois fois en vingt-cinq minutes, tant sur l'église Notre-Dame de Ham que sur les

(1) *Chron. de Charles VI*, t. IV, liv. XXXII, chap. XIX, p. 467.
(2) *Hist. de Thou*, éd. in-4°, t. VIII, liv. CXII, p. 576.
(3) Arch. de Ham, série FF. 4, travée 6.
(4) Manusc. de Croix, p. 724. Bibl. de M. Le Serurier.

bâtiments voisins. Au troisième coup, le feu parut au petit clocher de l'horloge, fort éloigné du grand; on y monta et le feu fut bientôt éteint; on ne remarqua aucune trace de feu dans toute la charpente intermédiaire, le long de laquelle il avait fallu nécessairement passer pour y aller. Cependant un quart-d'heure après la pointe du grand clocher et le bas où étaient les cloches parurent embrasés, et presque aussitôt le feu se manifesta au-dessus de l'orgue, au haut du grand portail, lieu séparé du clocher par toute la longueur de la nef, la charpente fut entièrement brûlée, sans qu'on pût y apporter aucun remède. En très-peu de temps, le buffet d'orgues, la chaire du prédicateur, les bancs d'église, enfin tout ce qui était combustible dans l'intérieur devint la proie des flammes et ce superbe monument fut quelques heures après complètement dévasté.

PESTES, FAMINES.

Si l'on considère la position de la ville de Ham au milieu d'une plaine marécageuse, baignée (sillonnée) par une rivière vaseuse et souvent débordante; si l'on veut se reporter aux anciens usages de nos pères, vivant dans des demeures étroites et sombres, entassées les unes près des autres et construites de telle sorte que le faîte des maisons formait en s'inclinant au-dessus des rues tortueuses et rétrécies, des arceaux impénétrables aux rayons du soleil. Si l'on pèse toutes ces considérations et cent autres qui tiennent au costume, à la nourriture, aux mœurs, au manque de salubrité, de civilisation et de savoir vivre, on ne s'étonnera pas que la peste ait si souvent fait de cruelles invasions dans cette ville.

Une autre cause de ces pestes si fréquentes au moyen-âge, a été la malpropreté des rues dont les premières ne furent pavées, dans les villes de province, qu'au xvie siècle. Aucun alignement n'existait. On se servait de hautes échasses pour franchir les tas de boues, et c'est tout au plus si un homme à cheval pouvait passer facilement dans toutes les rues.

On doit penser que les épidémies durent toujours être considérables sur une population peu avancée dans l'art médical, négligeant les précautions d'hygiène les plus simples et pour ainsi dire n'employant pour toute mesure sanitaire que les processions, les neuvaines, les pélerinages, les expositions de corps saints et d'autres pratiques pieuses, qui sans doute apportaient des consolations aux mourants et donnaient du courage aux survivants ; mais qui n'empêchaient pas les victimes de mourir en telle abondance que les chiffres des morts transmis par les historiens du temps sont souvent effrayants et presque incroyables pour des lecteurs du XIXe siècle émus et tremblans à la moindre épidémie.

1348. — Peste générale qui répandit la désolation dans la Picardie et amena la famine. (*Hist. du Valois,* tome 2. liv. v, p. 300.)

1349. — Peste noire (choléra morbus). Sa marche fut la même qu'en 1831 et 1832. Ce fléau enleva le cinquième de la population ; il suivit dans le Vermandois particulièrement le cours des rivières.

1437. — Famine et loups affamés.

1496. — Peste dans le Vermandois. (*Cité picarde,* p. 60.)

1579. — Famine suivie de peste qui sévit dans la ville de Ham et ses faubourgs, et l'on trouva dans les champs quantité de morts sans sépulture.

En 1637, la misère fut effrayante dans les environs de Ham et si grande que les personnes se jetaient « sur les chiens et » sur les chevaux, après que les loups en avaient fait leur » curée; si forte qu'un grand nombre de personnes ne se » nourrissaient, pendant des semaines entières, qu'avec des lé- » zards, des grenouilles et les herbes des champs... Les vivants » se trouvaient couchés avec les morts et les petits enfants sur » le sein de leurs mères mourantes. » La cruauté des soldats faisait fuir les habitants dans les bois ; la faim les en faisait sortir. « Mais ce que nous n'oserions dire si nous ne l'avions

» vu et qui fait horreur, ces malheureux se mangeaient les bras » et les mains dans le désespoir. •

« Depuis la ville de Ham jusqu'à Amiens, il n'y avait plus » de terre labourée, cultivée ni semée, et, dans la campagne, » on trouvait et rencontrait quantité de cadavres, carcasses » et corps morts tués et demeurés sans sépulture; même que » les villages étaient tellement déserts et abandonnés que les » chiens s'étaient attroupés et retirés dans les bois; et, rendus » sauvages, se jetaient sur les personnes par les chemins, sy l'on » n'estait garni d'armures pour se défendre.... (1). »

1623.— La maladie contagieuse qui règnait dans les villes de Noyon, Soissons, etc., fait garder les portes de la ville de Ham pour empêcher strictement d'entrer ceux qui viennent de ces pays.

1648. — Peste qui emporte une grande partie des habitants.

Juin 1790. — Année de blé cher. Famine et séditions.

1832. — Choléra morbus qui fait quelques victimes dans les bas quartiers, mais qui, grâce aux précautions prises, ne pénètre point dans la population saine de la ville.

1849. — Nouvelle invasion du choléra qui fait de nombreuses victimes et augmente de plus d'un tiers le chiffre des décès habituels.

CHAPITRE XIX.

DICTONS. — LA FÊTE DU PRINCE DES SOTS. — LE CLOQUEMAN.

DICTONS : LES SOTS DE HAM.

On sait que les habitants de toutes les villes de Picardie eurent leur dicton. Ce surnom, le plus souvent satirique, avait pris naissance dans les grandes fêtes provinciales, où se don-

(1) Procès-verbal d'information inséré dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie* du département de la Somme, t. I, p. 437-466.

naient rendez-vous toutes les confréries des archers et des arquebusiers. Voici quelques-uns des dictons peu gracieux que les villes avaient reçues par malice de leurs voisins: *Les Béyeux* de Soissons (1); — *les Gascons* de Vitry-le-Français; — *les Synges* de Chauny; — *les Cocus* de Nesle; — *les Larrons* de Vermand; — *les Dormeurs* de Compiègne; — *les Ivrognes* de Péronne; — *les Rougeots* de Beauvais; — *les Hoguineurs* (2) d'Arras; — *les Besaciers* de Senlis; — *les Promeneurs* de Montdidier; — *les Anguilles* de Melun; — *les Canonniers* de Saint-Quentin; — *les Francs-Picards* et *les Damoisels* d'Amiens; — *les Friands* de Cambrai; — *les Cochons* de Crespy; — *les Chats* de Meaux; — *les Chiens* de Mantes; — *les Gaillards* et *les Subtils* de La Fère; — *les Badauds* de Paris; — *les Bobaus* (3) de Rue; — *les Désolés* d'Athies; — *les Beudets* de Flessel; — *les Grands-Pieds* de Naours; — *les Esons* d'Appily; — *les Hurons* d'Argicourt; — *les Salops* de Bapaume; — *les Ahuris* de Candas; — *les Sots* de Ham.

Un manuscrit d'un chanoine de Saint-Quentin, de Croix, qui vivait au milieu du XVIIe siècle, explique ainsi le dicton des *Sots* de Ham (4): « Avant 1662, il y avait un personnage en plomb qui frappait les heures de l'horloge de Ham. Cette figure avait valu aux habitants de Ham, dans les pays circonvoisins, la qualification de *Camots* (5) ou *Sots* de Ham, aussi, pour détruire cette qualification qu'ils regardaient comme injurieuse, les habitants firent descendre, en novembre 1662, le personnage qui frappait les heures, le brûlèrent en plein marché, jetèrent ses cendres au vent et chantèrent un *Te Deum*. Mais cela n'empêcha pas qu'on les plaisanta d'avoir été aussi ingrats envers un valet qui les servait depuis si longtemps le jour et la nuit. »

(1) Curieux.
(2) Débauchés.
(3) Niais.
(4) Manuscrit de Croix, p. 226, bibl. de M. Le Sérurier.
(5) Camocas (*camoca, camucum*) du nom d'un vêtement en usage au XIVe siècle.

Le manuscrit ajoute que les archers du Serment de Ham étant venus au prix général de La Fère, le 14 juin 1665, les *Gaillards* et les *Subtils* de la ville de La Fère firent ajouter à l'écusson attaché au-dessus de la porte de l'hôtel destiné aux archers de Ham cette devise, par allusion et dérision à ce qui s'était passé en 1662 : VROR INFELIX.

Suivant M. l'abbé Corblet, la ville de Ham aurait eu deux autres *proverbes*, qu'il a donnés dans ses *Dictons historiques et populaires de Picardie*:

Sans s'ch'catieu, et s'n'abbaye, Hin (HAM), *n'seroit que du b....*

Vos vos marierez ech'l'année ci : vos avez del pierre ed'capucin din vous poches. — On sait qu'il y a dans le cachot de la tour de Ham une pierre qui, dit-on, a servi d'oreiller à un capucin qui y fut prisonnier (1). On y montre l'empreinte de sa tête et même de son oreille, une croyance populaire admet que toute jeune fille qui recueille un petit morceau de cette pierre, se marie infailliblement dans le cours de l'année.

LA FÊTE DU PRINCE DES SOTS.

Nos vieux chroniqueurs sont pleins de gais détails sur ce genre de solennité qui durait plusieurs jours et plusieurs nuits, *d'ou s'en suyvaient,* disent-ils, *beaucoup de débauchements, noises, folies, et autres choses mal sonantes, et telles que les estrangers qui venoient ès-jours en la ville, le cuidoient ou estimoient que les manans d'icelle estoient tous devenus fols et rentrez en sottie.....*

Un autre dit que les convives, après s'être échauffés par le vin, *fesoient beaucoup de joyeusetés.* Nous le croyons sans peine, nous savons par tradition que nos ayeux, qui du reste avaient beaucoup de vertus, n'avaient pas celle de la tempérance.

Une lettre de M. Brochard de Breuil, conseiller au parle-

(1) Voir l'*Hist. du capucin*, au chap. XXVIII.

ment de Paris, exilé à Ham en 1771, adressée au *Mercure de France*, nous a transmis une curieuse relation de la *Fête du prince des sots* (1). « Il étoit d'usage d'élire à Ham, parmi les » rieurs et les viveurs de cette ville, un prince, qualifié de » *Prince des sots*. Ce prince formoit sa compagnie de tous ceux » de son espèce et il avoit pour marques de sa dignité un habit » tel qu'on peint celui de Momus et un bonnet semblable, le » tout garni de grelots, et pour sceptre une marotte aussi sem- » blable à celle de ce Dieu de la raillerie. Les membres de sa » compagnie n'avoient pas d'uniforme, mais des habits de mas- » que de fantaisie; ils étoient divisés en infanterie et en cava- » lerie. Les cavaliers avoient pour montures des chevaux d'osiers, » ou pour mieux dire, des tissus d'osiers ayant la forme supé- » rieure d'un cheval percé par le milieu à l'endroit de la selle » pour la place du cavalier; la partie inférieure étoit cachée » par le caparaçon qui empêchoit qu'on vît le défaut de jambes » du cheval, et celles de l'homme qui le faisait mouvoir. L'en- » seigne de cette troupe étoit un drapeau semé de croissants » avec des marottes de Momus en sautoir.

» Ce prince des sots et sa troupe étoient en possession (sur- » tout dans les temps du carnaval), de s'assembler et de faire, » soit aux passants soit aux habitants qui n'étoient pas de leur » ordre, toutes les singeries et niches dont ils pouvoient s'avi- » ser, notamment pendant les trois derniers jours gras et les » jours de marché.

» Le prince partageoit sa compagnie en différentes escouades, » dont trois se tenoient aux portes de la ville; le chef de l'es- » couade, ayant en main une marotte composée de chiffons » noircis à la cheminée ou au four. Chaque femme, qui alloit » au marché, étoit obligée de baiser cette marotte noircie, qu'ils » appeloient *saint Souffrant*, ou de mettre dans un bassin » quelques pièces de monnaie. Si quelque vieille fille ou veuve

(1) *Introduction à l'histoire de Picardie* par dom Grenier, publiée par la Soc. des Antiquaires de Picardie 1856, p. 367.

» se marioit, le prince des sots et sa troupe ne manquoient » pas de faire charivari. Si quelque mari patient se laissoit do- » miner et malmener par sa femme, le prince assembloit sa » troupe à la suite de laquelle étoit un tombereau, et, en ce bel » équipage, on alloit du matin éveiller ce bon mari, le tirer de » son lit, le mettre dans le tombereau et lui faire faire ainsi des » promenades dans les rues.

» Il y avoit des jours marqués dans l'année où cette troupe » se croyoit tout permis. Mille singeries semblables, qu'il seroit » trop long de rapporter, ne plaisoient pas toujours, et quel- » quefois il en arrivoit du désordre. Cela a subsisté jusque » vers l'année 1648, qu'un magistrat, installé depuis peu, vou- » lant y mettre fin, envoya chercher le prince des sots, et lui » ayant fait rendre compte de sa conduite, que cet homme pré- » tendoit fondée sur d'anciennes lettres-patentes des seigneurs » de Ham, ce magistrat voulut les voir, et il ne trouva pas de » meilleur moyen pour arrêter la licence de ces rieurs que de » supprimer les prétendus titres et de faire les défenses conve- » nables, sous peine d'amende et autres de droit, suivant le » genre de la contravention et la qualité du désordre (1). »

C'est bien dommage que ces patentes respectables n'aient pas été conservées, car elles étaient vraisemblablement dans le goût de celles que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait données, en 1454, à la Société de la Mère-Folle de Dijon, dans lesquelles nous trouvons à peu près le même cérémonial. Peut-être même, la Société des Sots de Ham avait-elle été érigée par les ducs de Bourgogne, qui ont possédé à plusieurs reprises cette ville pendant quelque temps (2).

(1) Nos recherches dans les archives de la ville de Ham ont été infructueuses. Nous n'avons trouvé nulle part aucun document relatif au prince des sots et les registres de police ne contiennent pas la défense convenable dont il est ici fait mention.

(2) Les descendants du dernier prince des sots existent encore aujourd'hui, à Ham, et il faut que cette principauté de la folie ait poussé bien loin son influence puisque la tradition a conservé jusqu'à ce jour les titres de *prince* et *princesse* aux membres de cette fa-

Peu à peu les vestiges de ces folies se sont effacés, si ce n'est le cheval d'osier qu'un des fous montait encore, en 1715, dans les jours gras, mais sans commettre aucun désordre. On sait que Philippe-le-Bon avait toujours à sa suite un homme de cette espèce qui le divertissait beaucoup.

L'origine de ces fêtes qui réunissaient toutes les sottises et toutes les absurdités du paganisme, remonte aux premiers temps du christianisme, si nous nous reportons aux conciles et si nous considérons les efforts que firent les premiers évêques et particulièrement saint Eloy pour détourner les fidèles de ces orgies payennes.

L'Église débordée voulut, à plusieurs reprises, il est vrai, empêcher ces cérémonies scandaleuses et ridicules, et des lettres-patentes enjoignirent aux évêques de faire cesser, sous peine d'anathèmes, de telles profanations; mais, malgré ces peines, le goût des masses pour le plaisir l'emporta et annula longtemps la volonté épiscopale ou souveraine. On comprend ces résistances, quand on voit combien de compagnies, se glorifiant du titre d'*Insensées,* existaient aux XIVe et XVe siècles, et qu'on réfléchit à l'intérêt qui devait s'attacher aux *Fêtes de plaisance* que plusieurs d'entr'elles avaient organisées dans les villes du Nord; ici le chef porte le titre d'Abbé ou d'Évêque, là celui de Prévôt, de Prince ou de Roi. Ainsi nous trouvons à Arras, l'*Abbé de Liesse;* à Alt, l'*Abbé des Paupourvus;* au Quesnoy, l'*Abbé du Plat d'argent;* à Evreux, l'*Abbé des Conards;* à Laon, l'*Evêque des Innocents* et *le Roi des Brayes;* à Valenciennes, le *Prince de Plaisance* et le *Prince de l'Estrille;* à Tournay, le *Prince d'Amour;* à Ham le *Prince des Sots;* à Amiens, *le Prince des Fous;* à Dijon, la *Mère folle;* à Bouchain, le *Prévôt des Etourdis;* à Lille, le *Roi de l'Epinette;* à Douay, le *Roi des Cornuyaux;* à Saint-Quentin, le *Roi du Chapels;* à Cambrai, à Péronne, le *Roi des Ribauds;* à Beau-

mille, dont le nom est Beauval. L'aînée des trois enfants actuellement existants, qui est une fille, du nom de Pauline, n'est communément connue que sous le nom de *Princesse.*

vais, *la Fête de l'âne ;* à Noyon, *le Roi des Fous ;* à Rheims, *le Cardinal des Joyeux ;* à Soissons, *les Clercs de la Rhétorique ;* à Vailly, *les Enfants de Malvisson ;* à Chauny, *le Capitaine des Adventuriers ;* à Bruges, le *Forestier de Flandre*, etc.

Les fous ne furent pas seulement introduits dans les mystères, mais ils pénétrèrent même, comme Triboulet, dans les palais des rois, chez les grands seigneurs et jusque dans les salles des Hôtels-de-Ville (1).

Ces fous, auxquels tout était permis, ne se contentèrent pas longtemps du rôle accessoire qu'ils avaient rempli dans les mystères ; ils comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la mise en scène de la sottise humaine. Ils se constituèrent en confréries, non plus pour représenter des mystères, mais pour jouer des sotties ; c'est alors que les confréries des sots, des fous, des ânes, des conards et des sans-souci, donnèrent des représentations comiques dans lesquelles l'ambition, l'avarice, l'ignorance et l'orgueil fournissaient des caractères pour des personnages de circonstance. En 1516, nous voyons la compagnie des Sots de Ham comparaître à *la feste du Roi des Brayes* de Laon, où elle représente plusieurs joyeusetés (2). Le prince des sots, ou la mère sotte, lançaient, dans leurs bons mots, dans leurs joyeusetés, des allusions satiriques aux défauts des seigneurs, prélats et bourgeois, et la foule applaudissait, faisant des applications personnelles plus ou moins mordantes aux personnages qui se trouvaient autour d'elle.

Ces allusions des confréries de la mère sotte furent l'origine de la comédie.

On sait que les rois ne dédaignèrent pas de se servir de la mère sotte ; Louis XII employa avec succès la verve de Pierre

(1) La ville de Saint-Quentin montre encore, dans la grande salle de son Hôtel-de-Ville, un fou, dont la tête satyrique figure sur la poutre transversale, parmi les personnages importants de la commune. Ce personnage, qui tire la langue, a la tête couverte d'un chaperon surmonté de deux cornes caractéristiques.

(2) *Comptes de la ville de Laon*. Mém. de la Soc. académ., t. XI, p. 127.

Gringoire, prince des sots, dans sa lutte contre le pape, pour parodier la politique romaine. La mère sotte de Ham a eu beaucoup d'enfants et *El Pulcinello* (Polichinelle), ce personnage malin et cynique dont la verve mordante est si redoutée en Italie, est lui-même un de ses enfants. Le mannequin figurant *mardi-gras,* qu'il est encore d'usage de promener dans beaucoup de villes, le mercredi des Cendres, et qu'on brûle en grand appareil ; *M. de l'Arrière,* qu'on conduit monté sur un âne, comme un autre Silène, la tête tournée du côté de la queue de l'animal, dans les rues du village dont on fait la fête, nous paraissent appartenir aussi à la nombreuse famille de la mère sotte. Dans l'île de France, la Bourgogne et la Champagne, où abondent les vins généreux, les sotties pétillaient d'esprit et de malice. La gaîté se montrait plus naïve chez nos voisins les Flamands.

Dans la Picardie, le cidre, en aiguisant les esprits, enfantait des facéties un peu crues, mais toujours pleines de bon sens.

Aujourd'hui, nous prenons en pitié ces joies grivoises satiriques de nos pères, et le carnaval, fils naturel de la fête de l'âne et des fous, décline d'année en année.

En sommes-nous meilleurs depuis que les masques se sont retirés de la rue, et qu'ils étalent leur honteux dévergondage dans les sales orgies d'un bal masqué ?

Le cloqueman de Ham.

Dans la nuit du jeudi au vendredi saint, le cloqueman, c'est-à-dire celui qui recommande les trépassés, suivi de la populace, qui chantait le *Vexilla regis* ou des psaumes, allait autrefois crier à la porte des églises de Ham : *On recommande à vos prières l'âme de défunt Notre-Seigneur J.-C., lequel a passé cette nuit de vie à trépas. Frappez Judas!* Aussitôt celui de la suite qui jouait le personnage du traître était frappé d'importance. Cette superstition a été abolie il y a un siècle, et l'on se contentait de frapper sur des planches, comme on fait à la fin des ténèbres (1).

(1) *Introduction à l'Histoire de Picardie,* Don Grenier, paquet 20, art. 2, p. 382.

CHAPITRE XX.

ÉTABLISSEMENTS DIVERS.

OCTROIS.

Le plus ancien titre autorisant la perception des octrois à Ham, est une charte de Philippe de Valois, du 18 janvier 1337, qui octroie l'assiète sur le vin. Cet octroi fut homologué par le parlement, le 11 mars 1350, et son produit destiné à l'entretien des fortifications de la ville. Nous trouvons ensuite une ordonnance du roi Louis XII (du 10 janvier 1511) autorisant, dans la ville et les faubourgs de Ham, la perception de 3 sols parisis sur chaque lot de vin vendu en détail, de 12 deniers parisis sur chaque caque de cervoise (bière) et autres petits breuvages, et de deux deniers parisis sur deux maisons, l'une nommée *la Folle entreprise,* l'autre *Couppebois;* pour le tout être employé aux fortifications et aux réparations des murs de la ville.

D'autres ordonnances, des 15 juin 1588, 6 juin 1622, 19 mars 1627, 14 avril 1633, 30 janvier 1638, 14 juin 1651 ont continué les octrois de la commune pour l'entretien de ses fortifications jusqu'à l'époque (1681) où Louis XIV s'attribua, par ordonnance, la moitié des octrois des villes. Cependant tous les objets payant des droits ne furent pas soumis au prélévement de l'édit royal de 1681 ; puisqu'un arrêt du grand conseil, rendu en 1697 (1), ordonna que les droits des fouées, foisselages, forage et rouage seroient à l'avenir perçus par les maïeurs et échevins de Ham.

Nous trouvons, à la date du 12 avril 1757, un arrêt du

(1) Arch. du Palais-Royal, registre 187, f° 318.

Conseil d'Etat (1), qui concède à la ville de Ham de nouveaux octrois.

Plus tard la moitié de l'octroi des villes appartenant au roi fut mise en adjudication, et comme l'autre moitié était employée presque tout entière à payer les logements des officiers de l'état-major laissés à la charge de la commune; on voit que ce qui entrait dans la recette municipale était bien réduit.

Sous la République, un arrêté, du 7 frimaire an XII, autorisa la ville à percevoir des octrois. Le tarif qu'on établit alors fut depuis bien souvent remanié, si nous consultons les dates des autorisations obtenues savoir : décrets du 20 décembre 1809 et du 22 octobre 1810, — ordonnances royales des 26 décembre 1824, et 1830.

Les octrois actuels sont perçus sur un tarif approuvé par un décret du 30 janvier 1856, ils rapportent annuellement aujourd'hui environ 16,000 fr. brut.

BUDGETS.

Le receveur des deniers communaux se nommait à Ham, comme à Saint-Quentin, l'*Argentier de la ville*; ce fonctionnaire était chargé de faire les recettes et les dépenses de la commune. Il rendait ses comptes chaque année à la saint Remy aux bailli, mayeur, lieutenant et échevins assemblés.

Les plus anciens comptes de la ville de Ham, qui se trouvent dans ses archives, ne remontent pas au delà de 1568. Les recettes de ce compte se composent d'octrois sur les vins, de péages sur la chaussée, de surcens sur des maisons; elles s'élèvent à 830 livres 18 sols, — en 1608 à 850 livres, — en 1671 à 1,400 livres, — en 1690 à 1,050 livres.

Les dépenses s'élèvent au même chiffre que celui des recettes : elles se composent en grande partie de réparations faites aux murs de la ville.

Parmi les anciens argentiers dont nous avons trouvé la si-

(2) Arch. imp., section adm. E, 1321.

gnature sur les comptes de la ville, nous citerons : Claude de Lacheroy, 1568 — Jacques Parent, 1570 — Alexandre Desains, 1590 — Charles Lefebure, 1599 — Jean Poitevin, 1672 — Louis Tupigny, 1675 — Quentin Fouquier, 1660 — Charles-Quentin Frémont, 1757 — Marc-Antoine Lemercier, 1765, etc.

Le budget actuel de la ville de Ham, établi en prévision de 1863, se compose de :

Recettes ordinaires	26,091 f »»
— extraordinaires	5,820 »»
Total.	31,911 f »»
Dépenses ordinaires	24,061 f »»
— extraordinaires.	6,820 »»
Total.	30,881 f »»

CONTRIBUTIONS.

Les contributions directes de toute nature, tant en principal qu'en centimes additionnels, s'élèvent en 1863, pour la ville de Ham, à :

Contributions foncières	17,590 f	11
Personnelle et mobilière	9,886	26
Portes et fenêtres.	6,912	09
Patentes	18,868	93
Frais d'avertissements	42	85
	53,300 f	24

CADASTRE.

Le cadastre de la commune de Ham a été terminé le 2 octobre 1826 ; il est fait à l'échelle de 1 à 1250. Il constate en

terres imposables	213 h.	91 a.	95 c.
en rues, chemins, église, beffroi, bâtiments et terrains militaires	33	60	97
	247 h.	52 a.	92 c.

Ecoles primaires. — Garçons et filles.

Il y avait autrefois dans chaque paroisse de la ville de Ham un clerc laïque pour l'instruction des enfants. Cet état de choses, interrompu par la révolution, a été rétabli par la commune, qui a d'abord placé son école primaire là où elle le pouvait ; le conseil municipal, ayant reconnu la nécessité d'avoir une école primaire dans des conditions de décence et de salubrité convenables a acheté, le 29 avril 1837, (étude de Me Rousseaux) aux demoiselles Beaudemont, rue de Sorigny, n° 12, un terrain formant les nos 269, 270, 271 du plan cadastral, sur lequel il a fait élever, en 1844, une école communale pour les garçons. La dépense de cette construction, réglée le 7 février 1856, s'est élevée à 13,309 fr. 82 c. L'école a été ouverte en 1846. Trois frères des écoles chrétiennes y ont été introduits, le 15 octobre 1857. Les classes sont suivies par 80 garçons.

L'école des filles pauvres est tenue à la Providence par les dames du Saint-Enfant-Jésus. Elle est fréquentée habituellement par environ 65 jeunes filles.

Salle d'asile.

Une salle d'asile pour recevoir les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 7 ans a été créée à Ham dans une maison de la rue du Marché Franc. Cette maison qui dépendait de la succession de M. Lamairie-Tupigny a été achetée par la commune, le 29 avril 1854, pour le prix de 9,000 fr. qui ont été payés savoir : don particulier de S. M. l'Empereur, 1,700 fr. — Produit d'une souscription, 1,700 fr. — Secours alloué par l'Etat, 1,000 fr. — Fonds communaux, 4,600 fr.

Cette institution à laquelle on a donné le nom d'*Asile des Saints Anges* a été ouverte le 17 octobre 1856 ; elle est fréquentée (1862) par environ 110 enfants, placés sous la surveillance d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

POPULATION.

Le plus ancien document qui parle de la population de Ham est le Mémoire de Sanson (1698) qui attribue à cette ville une population de 1,400 âmes (*).

Nous donnons ici le relevé des recensements faits par les soins de l'administration, depuis l'an x jusqu'à 1861 ; on verra que la population de la ville de Ham s'est accrue d'un tiers durant cette période.

Années.	NOMBRE d'hommes mariés ou veufs.	de femmes mariées ou veuves.	de garçons de tout âge.	de filles de tout âge.	de défenseurs en activité de service.	TOTAL de la population.	
An X	318	414	427	496	59	1714	Premier dénombrem. régulièrement opéré.
An XI. . . .	327	406	391	503	67	1694	
An XIII . . .	—	—	—	—	—	1771	429 ménages.
1820	383	451	348	538	35	1775	
1826	--	--	--	--	--	1782	
1831	422	452	381	392	18	1665	choléra.

Années.	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total général.
1836	544	432	54	628	420	107	2185
1841	831	446	58	624	439	119	2537 (garnison).
1846	990	526	45	694	507	130	2892
1851.	513	513	43	571	491	127	2255 (garnison réduite).
1856	710	529	49	624	522	139	2573
1861	865	554	55	704	559	139	2873

(*) Bibl. de l'Arsenal, manuscrit n° 343, page 19.

Le Cimetière neuf.

Après la fermeture des églises de Ham et la vente des cimetières des paroisses, la municipalité, prise au dépourvu, fit faire les inhumations dans une portion de terrain vague contiguë aux glacis des fortifications du château, (1) du côté de la porte Chauny; mais l'exiguité de ce cimetière, comparée aux besoins de la localité, détermina l'administration municipale à solliciter du ministre de la guerre l'autorisation d'y joindre une portion déterminée du terrain militaire voisine de celui de la ville; ce qui lui fût accordé à titre de tolérance. Cet état de choses dura depuis 1795 jusqu'en 1835.

Une décision du Ministre de la guerre intervint, le 5 novembre 1835, portant interdiction de faire dorénavant aucune inhumation dans le terrain du domaine de la guerre et demandant que la remise des lieux lui fût faite pour le 1er janvier 1837.

L'administration municipale chercha alors à se procurer un cimetière assez vaste pour servir aux inhumations des communes de Ham et de Saint-Sulpice; dans ce dessein, elle acheta, le 27 novembre 1837, aux hospices de Ham, une pièce de terre de la contenance d'un hectare vingt-huit ares quatre centiares, (section A, n° 83), située sur la route de Chauny (impériale n° 37), moyennant le prix de 3,729 fr. 81 c. Cette acquisition fut autorisée par une ordonnance royale du 24 février 1837. La dépense d'achat, d'appropriation et de clôture en briques de ce champ de sépulture s'éleva à 23,147 fr, dette pour laquelle un impôt local fut voté par le conseil municipal de Ham, les 4 décembre 1837 et 5 février 1838.

Mais la commune de Saint-Sulpice, quoiqu'ayant joui gratuitement du cimetière de la ville pendant 34 ans, refusa de contribuer aux charges du nouveau cimetière et créa sur son territoire un cimetière particulier pour ses habitants. Une revendication, faite par la ville de Ham en 1839, 1840 et 1841,

(1) Voir le plan moderne de Ham.

aboutit à un arrangement, qui fut conclu entre les communes de Ham et de Saint-Sulpice, le 31 octobre 1842.

Le cimetière neuf clôturé de hautes murailles, planté de sapins, orné d'un beau calvaire, d'une chapelle et d'un logement pour le gardien, a été inauguré le 3 mars 1838. Un règlement, fait le 15 novembre de la même année, et modifié le 16 novembre 1840, a stipulé les prix des concessions de 20 ans, de 30 ans et à perpétuité.

Abattoir public.

Un abattoir public, voté par le conseil municipal le 1er septembre 1849, a été établi sur un terrain, (section A, n° 47) situé près la porte Chauny, au-delà du canal. Acheté, le 5 février 1850, pour le prix de 9,671 fr. 25 c., il a coûté, avec les dépenses d'appropriation 31,283 fr. 42 c. L'ouverture de l'abattoir a été faite en 1852 et depuis le produit moyen annuel a été environ de 1,850 fr.

Gendarmerie.

Le maire de Ham, autorisé, par délibération du conseil, en date du 16 septembre 1760, a acheté des deniers communaux « pour les » besoins de la ville et le service du roi, » par contrat passé le 18 mai 1764, (devant Me Prevost) aux héritiers Langlet, la maison vulgairement appelée *l'Ancienne brasserie*, qui forme aujourd'hui l'hôtel de la gendarmerie. A la suite de cette acquisition la ville y a fait faire, en 1770, d'importantes réparations et pratiquer des logements pour la brigade de la maréchaussée, résidant à Ham.

La prison qui se trouvait dans la cour de l'hôtel de ville a été transférée en 1842 dans une dépendance de l'hôtel de la gendarmerie.

Eclairage public.

L'établissement des premiers réverbères dans la ville de Ham ne remonte pas au-delà de 1814. On commença par établir 13 lanternes, mais en 1835 (30 octobre), 10 nouvelles lanternes

furent ajoutées, et la ville est aujourd'hui éclairée par 27 réverbères et 13 lanternes-appliques.

Numérotage des maisons.

Le premier numérotage des maisons de la ville de Ham a été effectué le 29 janvier 1769, il ne comptait qu'une seule série de numéros pour toutes les maisons Cet état de choses a duré jusqu'en 1837, époque où un nouveau numérotage a été établi en commençant à partir de l'hôtel de ville, avec une série pour chaque rue et en plaçant les n^{os} pairs à droite et les n^{os} impairs à gauche de la rue.

Sources, rivières, canaux.

Le territoire de la commune de Ham est arrosé :

1° Par la rivière de Somme qui d'Estouilly vient passer à la porte Saint-Quentin, où elle est retenue par deux barrages étagés ; puis, après avoir traversé les hardines actuelles, qui ne sont qu'un ancien étang asséché, elle entre sur le territoire de Saint-Sulpice et suit jusqu'à Offoy le nouveau lit qu'on lui a ouvert en 1810 contre la rive droite du canal, etc.

2° Par la Sommette (petite Somme), ou rivière de Sorigny, qui prend sa source dans les marais d'Annois, baigne les territoires des communes d'Ollezy, de Sommette, cotoye la rive gauche du canal à Sorigny, fait tourner les moulins du Rocher, traverse le canal sous un acqueduc pour aller se jeter dans la Somme, en amont des moulins supérieurs de Ham.

3° Par la Benne qui prend sa source dans les marais de Brouchy, traverse l'ancien canal, vis-à-vis le château, passe sous la route impériale n° 30, rejoint le nouveau canal dans lequel elle entre à St-Grégoire, par la digue gauche, en aval de l'écluse de Noyon.

4° Par le Barnabin, rivièrette qui provient de la fontaine Saint-Martin, traverse les hardines et se jette dans la rivière de Somme (rive gauche), près de l'endroit où celle-ci entre dans son nouveau lit à Saint-Sulpice.

5° Par la rivièrette Marie-Caron qui prend sa source à la fontaine d'Enfer (Saint-Sulpice) et se jette dans la rivière de Somme (rive droite) après avoir servi quelque temps de limite aux terroirs de Ham et de Saint-Sulpice.

Canal de la Somme.

Le canal de la Somme, nommé en 1817 canal du duc d'Angoulême, a reçu depuis 1830 le nom de canal de la Somme. Il s'embranche à Saint-Simon sur le canal de Saint-Quentin, suit la vallée de la Somme, baigne les villes de Ham, Péronne, Amiens, Abbeville, et arrive au barrage éclusé de Saint-Valery où il se jette dans la mer. Cette voie navigable met en communication, toute cette riche vallée, d'un côté avec la mer, et de l'autre avec l'Oise au Midi et l'Escaut au Nord.

La conception de ces trois communications de la vallée de la Somme avec l'Oise (Paris), l'Escaut (Anzin) et la mer, remonte aux premières années du XVIIIe siècle, si nous consultons la *Carte d'une partie de la rivière de la Somme, dressée en* 1832, *pour l'intelligence du projet du canal de Picardie* et signée Chacrise. Cependant les premiers travaux ne commencèrent qu'en 1770, entre Saint-Simon et Ham; ils furent abandonnés presque immédiatement; repris vers 1784 et continués jusqu'en 1790. La révolution suspendit tout encore une fois et ce fut seulement en 1810 que l'Empereur reprit les travaux et y employa les prisonniers espagnols, embrigadés sous la dénomination de *Bataillon des ponts et chaussées*. On les fit travailler tant au percement du bassin du canal près Ham (ancien tracé) qu'au nouveau lit ouvert pour la rivière de Somme entre Saint-Sulpice et Offoy.

Une loi concéda, le 5 août 1821, à M. Urbain Sartois les travaux du canal, sous la condition qu'ils seraient complètement terminés en six années, moyennant la somme de 6,600,000 fr.

Alors seulement les travaux, poussés avec activité, furent achevés dans le délai prescrit. Mais, par le nouveau tracé, le lit du canal fut rapproché très-près de la Grosse tour et

de la tour rasée du fort de Ham dont il baigne le pied. On peut voir sur le *Plan de Ham* les tracés des deux lits et étudier les modifications apportées en 1821 au cours du canal, qui d'abord devait passer à une distance assez grande de la ville et du château et qui en a été rapproché par le tracé définitif. — En 1825 le canal était achevé jusqu'à Amiens et en 1827 jusqu'à Saint-Valery.

Le canal de la Somme dont la longueur est de 156,831 m 45 a une pente totale de 65 m 54 depuis le niveau du bief du canal de Saint-Quentin jusqu'au niveau de la marée basse dans le port de Saint-Valery. Cette pente est rachetée par 23 écluses qui ont ensemble une chute de 57 m 01 et par la pente de l'eau dans les parties en rivière qui est de 8 m 53.

Le canal de la Somme est traversé dans le voisinage de Ham par les chemins vicinaux ci-après :

A Offoy, g^de^ com^on^ n° 17 de Matigny à Libermont.
A Voyennes, moy^e^ com^on^ n° 89 de Languevoisin à Vaux.
A Bethencourt, g^de^ com^on^ n° 34 de Roisel à Nesle.
A Pargny, moy^e^ com^on^ n° 103 d'Ennemain à Nesle.
A Épénancourt, chem. vic. ord. n° 3 d'Epénancourt à Falvy.

La fréquentation du canal de la Somme s'accroît chaque année et le mouvement de la batellerie aux écluses de Ham a été en 1862 de 2,143 bateaux tant à charge qu'à vide.

D'après le Bureau de la navigation de Ham, le mouvement des marchandises a été pour 1862, savoir :

DESCENTE : —	Marchandises diverses. .	189,309	tonnes.
	Céréales	3,829	»
	Total.	193,138	tonnes.
REMONTE : —	Marchandises diverses . .	52,213	tonnes.
	Céréales.	2,103	»
	Total	54,316	tonnes.

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les marchandises à

la remonte qui ont acquitté les droits de Saint-Valery à Saint-Simon et dont on peut évaluer le poids au quart du tonnage général.

ROUTES IMPÉRIALES. — CHEMINS VICINAUX.

La ville est traversée par la route impériale n° 30 de Rouen à La Capelle ; mais cette route n'a été pendant longtemps faite que de Ham à Saint-Quentin. La partie entre Nesle et Ham, n'a été achevée que de 1836 à 1840.

La commune a été pendant longtemps réduite à la seule route impériale n° 32 venant de Paris et se confondant au faubourg de Noyon, avec la route impériale n° 30 jusqu'à Saint-Quentin.

La route impériale n° 37, de Béthune à Château-Thierry, qui met Ham en communication d'un côté avec Péronne et de l'autre avec Chauny et Lafère n'a été terminée vers Péronne que de 1838 à 1848 et sur la limite de l'Aisne à Chauny qu'en 1838.

Les chemins vicinaux de grande communication qui avoisinent la ville sont :

N° 17 de Matigny à Libermont, passant par Offoy, Esmery-Hallon.

N° 34, de Roisel à Nesle, passant par Monchy-Lagache, Guizancourt (commune de Quivières) Croix, Y et Villecourt.

N° 45, de Chaulnes à Vermand passant par Ennemain, Fourques (commune d'Athies), Montescourt (commune de Monchy-Lagache), Tertry et Caulaincourt.

CHEMINS VICINAUX DE MOYENNE COMMUNICATION.

N° 40, de Roye à Ham, par Ercheu et Esmery-Hallon.

N° 89, de Languevoisin à Vaux, passant par Matigny, Douilly, Auroir, Hérouël.

N° 103, d'Ennemain à Nesle, se dirigeant d'Ennemain vers Falvy-sur-Somme, Pargny.

N° 144, d'Hombleux à Esmery-Hallon, arrivant à cette dernière commune.

N° 145, de Monchy-Lagache à Cuvilly, passant par Douvieux, Quivières, Ugny-l'Equippé, Douilly, Cuvilly (commune de Sancourt), et aboutissant à la route impériale de Péronne à Ham.

Chemins vicinaux ordinaires.

La commune de Ham n'a sur son territoire qu'un chemin qui est le :

N° 1, de Ham à Beaumont, par Brouchy.

N° 2, de Ham à Villeselve (circulation importante.)

N° 3, de Brouchy à Muille, ancien chemin dit *des Reitres*.

N° 4, de Brouchy à Ham, par Aubigny-Flamicourt.

N° 5, de Brouchy à Sommette, passant à la Garenne.

N° 6, de Brouchy à Éaucourt dit *des Osiers*.

Saint-Sulpice.

N° 1, de Saint-Sulpice à Estouilly (compris la rue de l'Amidonnerie.)

N° 2, de St-Sulpice à Douilly dit l'ancien chemin *de Cambrai*.

N° 3, de Saint-Sulpice à Villers-Saint-Christophe.

Altitudes.

Voici l'élévation, au-dessus de la mer, à Dunkerque, des points principaux de la ville de Ham :

La Rivière de Somme en amont du moulin. . .	61 m	73
L'Abreuvoir entre les deux chûtes.	60	53
La Rivière de Somme, au moment où elle entre dans son nouveau lit, contre le canal, à Saint-Sulpice	59	73
Le Bief supérieur du canal de la Somme entre Ham et Saint-Simon.	65	73
Le Bief entre les deux écluses.	62	73
Le Bief en aval de l'écluse de la porte Noyon. .	59	73
Le haut de la Grosse tour	89	08
Le sol de la Cour du château, à l'entrée	69	12
Les Dalles du chœur de l'église.	68	17
Le Dallage de la nef.	67	61

La Chaussée pavée vis-à-vis le pignon de l'église	65	25
La Chaussée vis-à-vis l'octroi Saint-Quentin. .	64	25
» » de Noyon . . .	63	68
» » de Chauny. . .	69	18
La Grande rue au carrefour des rues de Noyon et de Chauny.	67	66
Le Jeu de paume sur l'Esplanade.	68	68
Le milieu de la place de Ham.	67	80
Le milieu de la chaussée, au carrefour St-Sulpice	66	03

CHEMIN DE FER D'AMIENS A SAINT-QUENTIN.

Un décret du 26 juin 1857 a concédé à la compagnie du Nord le *chemin de fer d'Amiens à Saint-Quentin,* passant par Ham, et aboutissant à la ligne de Creil, à un point à déterminer, entre Tergnier et Saint-Quentin, pour être achevé dans un délai de six années.

L'enquête sur l'avant-projet du tracé de Ham à Saint-Quentin a eu lieu en mars 1861 et le Conseil municipal de St-Quentin, dans sa séance du 23 mars, avait émis le vœu que la ligne de fer au lieu d'être dirigée de Ham sur Tergnier par Flavy-le-Martel fût modifiée et dirigée de la gare de Ham (placée dans ce cas au Nord de la ville à Saint-Sulpice), sur Villers, Douchy, Roupy, Fontaine-lès-Clercs, Dallon, l'Abbiette et Saint-Quentin, comme étant tout à la fois la ligne la plus directe d'Amiens à Saint-Quentin et la plus profitable pour l'intérêt général.

Ce tracé ne paraît pas avoir été adopté par la commission supérieure des chemins de fer; car on voit sur la carte générale des stations à établir, dressée par M. Salle, que la ligne arrivant d'Amiens au midi de Ham, passera entre la ville et Coupevoie et que la gare sera placée joignant la route impériale n° 32, sur le terroir de Flamicourt, dépendance de Muille-Villette, d'où laissant à gauche les villages de Sommette, Ollezy ; à droite

Annois et Flavy-le-Martel (station), elle ira se souder à la ligne de Saint-Quentin à Tergnier, entre Jussy et Mennessis.

Un autre chemin de fer, dont l'étude, autorisée par M. le Préfet de la Somme, est faite dans ce moment par M. l'ingénieur Fresson, pour le compte de la compagnie Arnold, Valentine et Ce, concessionnaire du chemin de fer d'Arras à Etaples, paraît avoir des chances de réussite. Ce nouveau chemin se détacherait de la ligne du Nord à Achiet pour venir, en passant par Bapaume, Péronne, Athies, Ham et Guiscard, aboutir à la ligne de Paris à Saint-Quentin, à Noyon.

CHAPITRE XXI.

BIOGRAPHIE HAMOISE.

Optimum est habere monumenta majorum.
(Ciceron de Officio.)

C'est un devoir pour un historien de transmettre aux générations futures les noms de ceux qui ont contribué à la gloire et à la grandeur de leur pays et de conserver avec un légitime orgueil, dans les annales de la cité natale, la tradition de leurs travaux, de leurs mérites et de leurs vertus, afin d'inspirer une noble émulation à ceux qui les suivront.

Sous ce rapport, la ville de Ham et sa banlieue ont produit des hommes qui, depuis l'époque des croisades jusqu'à nos jours, forment une chaîne non interrompue d'illustrations qui ont bien leur mérite.

Nous n'avons pas fait figurer dans cette biographie ceux qui ont occupé les fonctions de maires, baillis, curés, seigneurs, gouverneurs ou prisonniers, etc., on les trouvera men-

tionnés dans les différents chapitres qui les concernent; cependant nous avons cru devoir rappeler les noms du plus grand nombre, en les faisant suivre de l'indication du Chapitre et de la page où l'on pourra trouver des renseignements sur eux. Nous regrettons d'avoir été forcé d'être très-court pour certains hommes remarquables, mais, comme nous avons indiqué les sources, on pourra s'y reporter pour obtenir plus de détails.

Afin de faciliter les recherches, nous avons adopté le classement par lettres alphabétiques.

Asselin, Eust.-Benoît, député à la Convention, ch. iv, p. 40.

Acar, Jean-Louis-Joseph, maire, ch. iv, p. 41.

Aydie (le chevalier d') comte de Riom, chap. xxviii.

Balson, commandant du château, chap. xvii, p. 194, et ch. xxvii.

Beaumont (Pierre-François Carrière, baron de), général français, né au moulin de Bosmont, commune de Golancourt, (Oise), le 18 février 1776; fils de Jean-Pierre Carrière, garde-moulin et de Françoise Brohon. Il partit jeune pour l'armée, où il se distingua tout d'abord par une bravoure impétueuse qui le fit avancer rapidement; aide-de-camp de Murat, en Italie et en Egypte, il se signala à presque toutes les batailles auxquelles il assista. A l'affaire de Wertigen, il se précipita au milieu des ennemis et leur enleva un capitaine de cuirassiers qu'il ramena prisonnier dans les rangs français.

Nommé général de brigade après la bataille d'Austerlitz, 5 décembre 1805, il passa à l'armée d'Espagne, où il se fit remarquer de la manière la plus éclatante à la bataille d'Alcavon (1). A la suite de ce fait d'armes, il fut créé par l'Empereur baron de l'Empire et il ajouta à son nom de famille Carrière, celui de Beaumont. Il épousa, vers 1807, une noble portugaise Mlle de Baretto et vint se fixer à Ham, où il habitait l'ancien presbytère de la paroisse Saint-Sulpice. Mais il reprit du service en 1812

(1) Biographie des contemporains.

lors de la rupture des relations diplomatiques avec l'Empereur de Russie.

Il mourut à Metz de la fièvre typhoïde, en 1813, à l'état-major de la grande armée, au moment où il venait d'être nommé général de division.

Bellin (Jean de) abbé d'Arrouaise, dont l'éloquence fût admirée de tous les Pères du concile de Latran, sous Alexandre III, était de la ville de Ham (1). Il mourut en 1179.

Benoist, Anthoine, conseiller du roi, bailli de Ham. Ch. I, p. 24, et ch. XI, p. 124.

Bethencourt (Isabelle de), dame de Ham. Ch. XII, p. 133, et chap. XXVI.

Bernard d'Albret. gouv. de Ham. Chap. XVII, p. 173 et suivantes.

Beze (Théodore de), disciple de Calvin, a été en 1542, prieur commandataire du prieuré au Bois-lez-Villeselve (2).

De Blottefière, capitaine au régiment des Croates, chevalier de Saint-Louis, promotion de 1741.

Blottefière (Pierre-Théophile Comte de), de Voyennes. — Capitaine dans le régiment de Cambresis. — Nommé chevalier de Saint-Louis en 1746.

De Blottefière, chevalier de Saint-Louis en 1754. — Brigadier des armées navales en 1767.

Blottefière (Pierre-François De), chevalier de Saint-Louis. Chef de bataillon en 1776, et se retira en 1780 avec le brevet de lieutenant-colonel.

Blottefière (Pierre-Louis, comte de) de Voyennes, marquis de Villancourt, maréchal de camp, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Saint-Lazare et des Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, issu de l'ancienne maison de ce nom, qu'une tradition constante, fait sortir

(1) Act. bull. t. 2, febr. p. 719, n° 10, col. 2.—Manusc^ts de dom Grenier, paquet 15, art. 5, p. 45.

(2) *Annales de l'église de Noyon*, par Levasseur, p. 1182.

des Iles britanniques et qui était établie, dès les XIe et XIIe siècles, dans cette partie de la basse Picardie appelée le Ponthieu.

Né à Saint-Quentin, en Vermandois, le 16 novembre 1746, (paroisse Saint-Remy), il entra à l'école royale militaire, d'où il sortit sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie de Bourgogne en 1764; chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Lazare et des Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, le 30 mars 1765. Il passa successivement par les grades de lieutenant, aide-major, capitaine de 1769 à 1776, — major du régiment d'infanterie de la Sarre en 1780, chevalier de Saint-Louis en 1785, — lieutenant-colonel du régiment d'infanterie d'Agenois, 1788, — colonel du même régiment, 1791, — maréchal de camp le 8 mars 1792.

Officier général lors de la conquête du Brabant, il se trouva à la célèbre bataille de Jemmapes et à celle de Warroux, près de Liége. — Il passa, en décembre 1792, de l'armée de Belgique dans celle des Ardennes. Il y remplit temporairement les fonctions de lieutenant-général, notamment au siége infructueux de Maestricht (février 1793) où il ouvrit la première tranchée. — Il assista à l'affaire de Goids-Howen, 16 mars 1793, et le surlendemain, 18, à la bataille de Nerwind où la droite de l'armée des Ardennes qu'il commandait obtint le plus grand succès et où le vent d'un boulet lui enleva son chapeau.

Le second jour après ce combat, la position prise auprès de Vertrie était telle qu'elle ne pouvait être maintenue plus de 24 heures. Déjà les tirailleurs fusillaient dans le vallon. C'est dans cette occasion que le général de Blottefière, observant au point du jour, au travers d'un brouillard, une batterie ennemie qui s'établissait sur le côteau opposé, et la voiture de munitions qui s'y dirigeait pour la servir, voulût pointer lui-même une pièce de 12, à l'effet d'atteindre l'une et l'autre du même boulet. Un jeune officier d'artillerie, attaché à cette batterie voulant montrer du zèle, saisit la mèche et demanda au général s'il fallait tirer. Celui-ci répondit : « Attendez » et s'approcha en même temps près de la bouche du canon pour juger avec sa

lunette l'instant de faire feu ; mais il fut renversé par l'explosion inopinée du coup : saignant par les oreilles et presque sans connaissance: « *Vous me tuez,* » dit-il à cet officier, qui avait mal entendu sa réponse. Le sergent, qui n'avait pu arrêter le mouvement de l'officier, dit au général : *Pardon, il est sourd.* Cependant l'explosion du coup de canon n'avait d'abord paru produire sur le général de Blottefière qu'un étourdissement passager auquel il n'avait prêté que peu d'attention, mais au bout de quelques jours, une surdité réelle se fit remarquer et elle s'accrut bientôt au point de lui rendre ses fonctions militaires trop pénibles à remplir.

Le général de Blottefière se retira dans son château de Voyennes, près Ham, avec sa femme, Marie-Charlotte-Félicité Cœuret d'Origny, qu'il avait épousée le 22 juin 1790.

Chargé en 1805 de l'organisation des Cohortes du département de la Somme, il en exerça avec honneur le commandement jusqu'en 1809. Il avait bien voulu accepter les fonctions de maire de la commune de Voyennes qu'il a remplies jusqu'au mois d'octobre 1818.— A cette dernière époque il alla se fixer à Compiègne où il mourut le 23 avril 1819 (1).

Blottefière (Raoul-Marie-Victor, comte de), marquis de Villancourt, seul fils vivant du général de Blottefière, est né au château de Voyennes, le 24 janvier 1797.

Elève du Prytanée militaire de Saint-Cyr, il sortit sous-lieutenant en 1813 ; fit les campagnes du Nord dans le 1er corps d'armée en 1813 et 1814, fut blessé dans cette seconde année par une balle à la jambe droite, par une seconde à la tête à l'affaire de Courtray, puis en 1815, à la jambe droite par un éclat d'obus. — A l'organisation de l'armée il entra dans le 1er régiment du Pas-de-Calais (devenu première légion du même nom, puis 32e régiment de ligne).— Lieutenant en 1819, il a fait en 1823 la campagne d'Espagne, où il a été porté plusieurs

(1) M. de Blottefière, porte: d'or à trois chevrons de sable. — Supports: deux lions.— Devise: *Potius mori quam fœdari.*

fois à l'ordre de l'armée. Nommé chevalier de la Légion d'honneur (10 novembre 1823) mis en disponibilité en 1830, lors du licenciement de la garde royale, il vit retiré à Privas (Ardèche.)

M. de Blottefière (Raoul-Marie-Victor) a deux fils :

1° Paul-Marie Scipion, né le 25 avril 1834, à Chomérac (Ardèche).

2° Henri-Marie-Ulysse, né le 15 septembre 1838, au même lieu, sorti comme sous-lieutenant en septembre 1859, de l'école impériale militaire de Saint-Cyr et attaché au 99e régiment de ligne avec lequel il a fait la campagne d'Italie. Il fait actuellement partie, dans ce même régiment, de l'expédition du Mexique.

Boet de Saint-Léger, Mme Anne-Julie, dont le portrait, peint par Delatour, existe au musée de Saint-Quentin, a habité la ville de Ham de 1785 à 1793. (1)

Bourbon (François de), premier du nom, comte de St-Paul et de Chaumont, duc d'Estouteville, gouverneur de l'Isle de France et de Dauphiné, né à Ham, le 6 octobre 1491, était le troisième fils de François de Bourbon, vicomte de Ham et de Marie de Luxembourg. Il représenta le comte de Champagne au sacre et couronnement du roi François Ier, qu'il accompagna en son voyage d'Italie, pour le recouvrement du duché de Milan et se trouva à la fameuse journée de Marignan après laquelle il fût fait chevalier par Bayard. De retour en France, il secourut la ville de Mézières assiégée par le comte de Nassau ; remit Mouzon et Bapaume sous l'obéissance du roi et défit les Anglais au combat de *Pas*.

Ayant depuis suivi le roi en Italie, il se trouva en 1525, à la bataille de Pavie, où il demeura prisonnier. Il s'évada heureusement de sa prison. Rentré en France, il fût pourvu, en 1527, par le roi, du gouvernement du Dauphiné. Quatre ans après, il prit, assisté des troupes royales, dans le Milanais, les villes de Mosco, Mortare, Novare et Pavie; mais étant allé à la rencontre d'Antoine de Lève, général des impériaux, pour le

(1) Certificat de résidence, donné à la municipalité de Ham le 3 février 1793.

combattre, il fut trahi par les siens et fait prisonnier. Il ne sortit de captivité que par le traité de paix conclu à Cambrai. Il assista ensuite à l'entrevue qui eut lieu à Marseille entre le Pape Clément III et le roi François Ier. Il mourut à Cotignan, près de Reims, le 1er septembre 1545 et il fut enterré dans l'abbaye de Vallemont (1).

Son portrait existe dans les galeries de Versailles, sous le nº 1587; il provient de la collection de Chantilly.

Bourbon (Louis de), légat du Saint-Siége, archevêque de Reims, évêque de Laon, du Mans, de Treignier et de Luçon, abbé de Saint-Denis, fils de François de Bourbon, vicomte de Ham, et de Marie de Luxembourg, est né à Ham le 2 janvier 1493. Il fût élu évêque de Laon en 1510 et sacré à Paris le 3 mai 1517. Le Pape Léon X le créa cardinal du titre de Saint-Sylvestre, le 1er juillet suivant. Il fut pourvu de l'évêché du Mans en 1516 et nommé à l'archevéché de Reims en 1536. Il baptisa le roi François II à Fontainebleau, le 10 février 1543. Officia à Saint-Denis aux obsèques de François Ier, en 1547 et couronna dans la même église Catherine de Médicis le 10 juin 1549. Il mourut à Paris, dans l'hôtel de Bourbon, le 11 mars 1556 et fut enterré dans l'église Notre-Dame de Laon; son cœur et ses entrailles furent placés à Saint-Denis dans une colonne de porphyre (2).

Son portrait existe au cabinet Fontette, dessin indiqué par Lelong.

Bourbon (Antoinette de), fille de François de Bourbon, vicomte de Ham, et de Marie de Luxembourg, est née à Ham, le jour de Noël, 25 décembre 1494. Elle épousa à Paris, en l'hôtel des Tournelles, par contrat du 9 juin 1513, Claude de Lorraine, 1er duc de Guise, pair, grand veneur de France, gouverneur de Champagne, de Brie et de Bourgogne. Elle mourut

(1) Hist. du père Anselme, t. 1, p. 150. — Voir pour plus de détails les *Mémoires* de MM. du Bellay, de Langey et autres.

(2) *Hist. des Maisons de France*, par le père Anselme, t. 1, p. 162.

au château de Joinville le 20 janvier 1583 et fut enterrée dans l'église collégiale de Saint-Laurent de Joinville près de son mari. Le père Hilarion a publié son éloge dans le t. 1er de ses *Dames illustres*.

Son portrait, provenant de la collection du château d'Eu, existe sous le n° 1854, dans les galeries de Versailles.

Bouzier, Antoine, maïeur de Ham. Chap. IV, p. 38, et chap. VIII, p. 86. (Voir d'Estouilly.)

Bovelles (Jean de), gouverneur, chap. XXVII.

Brissy (Louis-François-Benoist de), chevalier de Saint-Louis, major de la place de Ham, né dans cette ville le 19 mars 1736. Lieutenant au bataillon de Noyon, puis aux grenadiers du régiment de Narbonne ; il passa capitaine dans le régiment du Limousin, en 1778 et devint, en 1781, major des ville et château de Ham.

Bussy (de) Antoinette-Françoise-Marguerite Macquerel, née à Saint-Quentin, épouse de M. Claude-Charles de Bussy, habitait à Ham, la maison n° 8 du grenier à sel (occupée aujourd'hui par madame veuve Gomart), qu'elle avait fait bâtir et où elle recevait la société de Ham et des environs avec tout le charme d'un esprit cultivé et distingué. Elle est morte à Ham le 26 prairial an XIII (mai 1805) âgée de 90 ans 1/2.

Campion de Montgazon, prisonnier, chap. XXVIII.

Canisy (de) major au régiment de Vassé-cavalerie, né à *Ham*, en Picardie. — Page du roi en 1706, ensuite mousquetaire ; cornette dans Livry-cavalerie (plus tard Vassé) en 1709, aide-major en 1713 ; capitaine en 1715. Chevalier de Saint-Louis vers 1724.

Canisy (de), brigadier, chevalier de Saint-Louis en 1715.

Canisy (Charles-François d'Hervilly, comte de), capitaine des dragons Dauphin en 1753. — Armoiries : *de sable semé de fleurs de lys d'or*.

Canisy (François-Réné, vicomte de), rang de Mestre de camp 1781 à 1790.

Capucin (le) de la tour de Ham. Chap. XXVIII.

Caron, curé de Ham. Chap. IX; p. 93.

Cassard, de Nantes, prisonnier. Chap. XXVIII.

Champeron (Coste de), prieur de l'abbaye. Chap. XI, p. 125.

Choiseul (le duc de), prisonnier. Chap. XXVIII.

Colin de Ham, *Colinus de Hamo*, un des principaux chanoines du chapitre de l'église de Saint-Quentin en 1227 (1).

Comberville (de), seigneur de la Rivaude. Chap. VIII, p. 88.

Condamine (Charles-Marie de la), illustre savant, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, membre de l'académie française et de celle des sciences, né à Paris en 1701.

De la Condamine qui avait épousé Mlle Marie-Louise-Charlotte d'Estouilly a souvent habité la ville de Ham ; c'est là qu'il vint se reposer après avoir heureusement terminé la fameuse mission qu'il avait reçue du gouvernement d'aller déterminer la grandeur et la figure de la terre. Il parcourut dans cette expédition presque toute l'Amérique du Sud et ne revint qu'au bout de dix ans et après des fatigues inouïes.

La maison qu'il habitait à Ham, rue de la Gendarmerie, n° 2, dans l'intervalle de ses voyages, est celle occupée aujourd'hui par M. Rouge. De la Condamine a laissé une foule d'ouvrages sur ses voyages, sur la figure de la terre, sur l'inoculation et particulièrement la relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique Méridionale, depuis la côte de la mer du Sud, jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guiane, en descendant la rivière des Amazones. Paris, 1745. In-8, avec carte.

De la Condamine, spirituel, aimable, célèbre par ses voyages, jouissait dans le monde savant d'une grande renommée; il fut élu membre de l'Académie en 1760. Il est mort en 1774. Son buste se trouve à Ham dans la maison de Mme ve Gomart; son portrait a été fait par Cochin et gravé par Cheffard en 1768.

Conneau, doct.-méd., prisonnier, député. Chap. XXVIII.

Cordelle (Jean), docteur, régent en médecine de la faculté de Paris, né à Ham, paroisse Saint-Pierre, à la fin du XVIIe siècle, fonda à Ham, le 26 juillet 1723, une école latine qu'il

(1) *Aug. vir. ill.* par Emmeré, p. 214.

dota au moyen d'une maison et de rentes. (Voir au chapitre VII École latine, p. 73.)

COUCY (Enguerrand VII), seigneur de Ham, chap. XXVI

COUCY (Marie de), dame de Ham, chap. XXVI.

CROIX (Artus et Charles de), maïeurs. Chap. IV, p. 38, et chap. VIII, p. 88.—Ils portaient: *d'argent à la croix d'azur.*

DELPIRE, Pierre-François, commandant. Chap. XXVII.

DEMARLE, commandant. Chap. XXVII.

ESTOUILLY (Antoine-Claude-François Bouzier d'), chevalier, seigneur d'Estouilly, du Chaussoy, du fief d'Orléans et autres lieux, ancien commandant de bataillon au régiment de Champagne, lieutenant pour le roi de la ville de Péronne, en 1732; de celle de Saint-Quentin en 1746; chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, né à Noyon le 16 avril 1655, décédé le 17 novembre 1754 et inhumé dans l'église d'Estouilly (1).

ESTOUILLY (Bouzier d') Charles, officier au régiment de Cambrésis, chevalier de Saint-Louis 1815; né à Estouilly le 5 juillet 1769, décédé au même lieu le 20 août 1840.

ESTOUILLY (Bouzier d') Octave-Charles-Marie, né à Estouilly, le 3 avril 1806. Lieutenant de cavalerie, décédé à Beyrouth, en Syrie, le 25 juillet 1837, âgé de 31 ans.

FOURQUIN, Alex.-Fr., maire. Chap. IV, p. 41.

FRANÇOIS (Louis), prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur, curé de la paroisse Saint-Pierre de Ham 1338.

FOY (le comte) Maximilien-Sébastien, général, député, né à Ham (paroisse Saint-Pierre) le 3 février 1775. Il était fils de Florent-Sébastien Foy et de Elisabeth-Joachime Visbecq. Il fit ses études au collége de l'Oratoire à Soissons, puis il entra à 14 ans, à l'école d'artillerie de Lafère. Après dix-huit mois de séjour dans cet établissement il partit, vers la fin de 1790, pour l'armée du Nord, comme second sous-lieutenant dans le 3e régiment d'artillerie; il prit part aux campagnes de 1792 et

(1) Ses armoiries sont : *d'azur à trois bandes de vair appointées.*

1793 en Flandre et en Belgique, et, après notre fatale retraite, il entra comme premier lieutenant dans le 2e d'artillerie à cheval où il acquit une brillante réputation et le grade de capitaine.

Nous n'entrerons pas ici dans le récit des campagnes du général Foy; on les trouvera dans la notice biographique publiée, en 1826, en tête de ses *Discours* par Tissot (1), et dans l'*Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, précédée d'un tableau politique et militaire des puissances belligérantes*; (2) mais nous dirons que simple lieutenant à l'armée du Nord, on remarque ses efforts; capitaine à l'armée du Rhin, on le distingue; Abatucci l'adopte; Desaix le recherche et l'éclaire; Moreau lui accorde une place dans sa mémoire, comme à un officier d'une grande espérance; à Zurich, Masséna apprécie ses talents et récompense ses services sur le champ de bataille, par le grade de colonel. Adjudant-Général en Portugal et en Espagne, ce même Masséna lui confie les entreprises les plus difficiles; enfin Napoléon, après l'avoir jugé de loin et connu de près, méditait de l'élever à la première dignité de l'Empire, lorsqu'il abdiqua en 1814.

Sous la Restauration, le général Foy fut nommé inspecteur général d'infanterie et lorsque survint le 20 mars 1815, il courut avec ses anciens compagnons, à Waterloo, où il fut blessé d'une balle qui lui traversa l'épaule, à l'attaque de la ferme de Houguemont. Rentré dans la vie civile, en 1815, il reprit ses travaux et il acquit par l'étude, une grande rectitude de jugement, une sage appréciation des choses, la connaissance des hommes et l'intelligence des divers intérêts.

La carrière militaire du général avait été brillante, sa carrière politique devait l'être encore plus; car chez lui, le capitaine, l'administrateur, l'homme d'Etat et l'orateur s'étaient formés en même temps.

(1) *Discours du général Foy.* — 2 vol. in-8°, chez Moutardier, libraire. Paris 1826.

(1) Ouvrage en 4 vol. in-8°, publié en 1827 par madame la comtesse Foy. — Paris, Baudoin frères, éditeurs.

Nommé député par les électeurs du département de l'Aisne en 1819, il apporta à la Chambre le fruit d'un grand savoir et d'une longue réflexion.

Le député grandit rapidement dans l'estime publique, qui le plaça bientôt à la tête de l'opposition. Il déploya à la Chambre un talent oratoire qu'on était loin de lui soupçonner et il mit toute son éloquence au service des sentiments les plus patriotiques. Défenseur des principes constitutionnels, il ne cessa de lutter contre les tendances de la Restauration et réussit plusieurs fois à arrêter le gouvernement des Bourbons dans sa marche rétrograde. Le général Foy fut enlevé à la France lorsqu'il était encore dans la force de son talent. Il mourut à Paris le 25 novembre 1825, à l'âge de cinquante ans (1). Un monument a été élevé à sa mémoire au Père-la-Chaise par une souscription nationale, et l'exécution de sa statue confiée à David d'Angers.

Son portrait a été peint par Gérard et par Horace Vernet, et gravé par Achille Lefebvre. — Son buste sculpté par Flatters.

Le général Foy avait épousé la belle-fille du général Baraguay-d'Hilliers, dont il a laissé cinq enfants :

1° Demoiselle Blanche Foy qui a épousé M. Piscatory, ancien député, ancien ambassadeur en Grèce et en Espagne.

2° Louis-Fernand-Arthur Foy, ancien pair de France, né à Ham le 20 juin 1815.

3° Tiburce Foy, aujourd'hui préfet des Ardennes, commandeur de la Légion d'honneur.

4° Demoiselle Elisabeth Foy qui a épousé M. Gallos, ancien député, directeur des Colonies, ancien conseiller d'Etat.

5° Maximilien Foy, lieutenant-colonel d'état-major, à Tours, sous les ordres de son oncle le maréchal Baraguay-d'Hilliers.

Foy, Pierre-Joachim-Sébastien-Auguste, chevalier de la Légion d'honneur, né à Ham le 12 juin 1791, fils de Honoré-

(1) Voici, d'après l'*Armorial de l'Empire*, quelles sont les armes du général Foy, baron de l'Empire: « D'azur semé d'étoiles d'argent à la barre de même, chargée de trois tourteaux de sable; franc quartier des barons tirés de l'armée.

Fabien Foy et de Barbe-Geneviève-Jeanne Le Mercier, a rempli successivement, au tribunal de commerce de Saint-Quentin, les fonctions de juge suppléant pendant dix années; de juge: 1832 à 1836; de président de 1839 à 1842. Chevalier de la Légion d'honneur le 16 mai 1842. — Membre de la Chambre consultative de commerce de 1841 à 1846. — Vice-Président du 1er février 1847 au 14 juin 1858. — Membre du Conseil municipal de Saint-Quentin depuis 1847.

En décembre 1851, président de la Commission provisoire, chargée de prendre, à Saint-Quentin, toutes les mesures d'ordre, de sûreté et d'administration que les circonstances pouvaient commander, jusqu'au 31 janvier 1852; et, dans cet intervalle et par délégation, il a rempli en même temps les fonctions de sous-préfet.

Foy, Adrien-Hippolyte-Arthur, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, né à Ham, le 4 janvier 1793, frère du précédent.

Elève de l'école militaire de Saint-Cyr (1809), sous-lieutenant au 69e de ligne, le 8 février 1812; — il a fait les campagnes de 1812, 1813, 1814 à l'armée d'Espagne, comme aide-de-camp du général comte Foy, son oncle, et la campagne de 1815 en Belgique, en la même qualité. Blessé d'un coup de feu au passage des Pyrénées, le 10 novembre 1813; blessé d'un coup de mitraille, au genou droit, le 16 juin 1815 (campagne de Waterloo). — Capitaine d'état-major, aide-de-camp du général de Damrémont, il fait la campagne d'Afrique qui s'est terminée par la prise d'Alger en 1830. — Il a rempli comme colonel d'état-major, aide-de-camp du ministre de la guerre, plusieurs missions à l'armée d'Afrique, et il a assisté à la bataille d'Isly.

Nommé maréchal-de-camp, le 23 août 1846, il a commandé successivement les départements de la Drôme, de la Haute-Saône et de la Somme.

Général de division, le 10 août 1853, a commandé la 12e division militaire, chef-lieu Toulouse, de 1855 à 1858, d'où il est passé dans le cadre de réserve.

Foy, Vincent-Louis-Alphonse, ancien administrateur en chef des lignes télégraphiques, officier de la Légion d'honneur, né à Ham, le 23 avril 1796, frère du précédent.

Sous-lieutenant au 92e de ligne, il a fait la campagne de 1815 à la grande armée, a assisté à l'affaire des Quatre Bras et à la bataille de Waterloo. — Licencié le 27 août 1815, par ordonnance du 1er août 1815, il s'est fait inscrire avocat à la Cour royale de Paris en 1826.

Après la révolution de 1830, il a été attaché en qualité de capitaine à l'état-major du général Lafayette, auprès duquel il est resté jusqu'à la démission du général, en décembre 1830.

Nommé le 31 mai 1831 administrateur en chef des lignes télégraphiques, sous le ministère *Casimir-Périer*. — Elu député au mois de novembre 1831 par le collége électoral de Chauny (Aisne.)

Démissionnaire des fonctions d'administrateur en chef des lignes télégraphiques le 13 avril 1848, il a été réintégré dans ce poste élevé le 12 novembre 1849, et il l'a occupé jusqu'au 9 janvier 1854, époque où il a été mis à la retraite sous le ministère de M. de Persigny.

Foy, Maximilien-Prosper, colonel du génie, né à Ham, le 26 messidor an XIII, fils de Joachim-Prosper Foy, maire, et de Louise-Augustine Serain. Entré en 1824 à l'école Polythecnique, il passa à l'école d'application de Metz d'où il sortit lieutenant du génie, — sous le règne de Louis-Philippe il fit plusieurs campagnes en Afrique, reçut la croix de la Légion d'honneur, et fut envoyé à la place de Hageneau, comme capitaine du génie. — Après la Révolution de février 1848, il fut nommé chef de bataillon par le gouvernement provisoire et élu représentant du peuple par le département du Bas-Rhin. Il vota avec le parti démocratique modéré.— Non réélu à l'assemblée législative, il reprit sa place dans le corps du génie. Il est aujourd'hui officier de la Légion d'honneur et colonel du génie à Cherbourg.

Son portrait a été publié par E. Démasson en 1848 ; lithographie de Dévéria, éditée par la maison Goupil.

Gérard de Ham, doyen de l'église de Saint-Quentin vers 1108 (1), était fils du châtelain de Ham Odon Ier.

Gérard d'Athies, abbé de Saint-Eloy et archevêque de Besançon. Ce prélat né à Athies, fût abbé de Saint-Eloy, conseiller du roi, président en la cour des Aydes (1395), archevêque de Besançon. Il mourut à Paris le 22 novembre 1404 et fut enterré en l'église de Saint-Eloy de Noyon (2).

Gilbert (Saint), évêque de Meaux, naquit à Ham, au milieu du XIe siècle d'une famille noble ; son père s'appelait Fulchard et sa mère Géila. Il fut élevé à l'ombre du monastère de Ham, puis il devint chanoine de Saint-Quentin (3). Sa piété, sa science le firent remarquer par Ercanrade, évêque de Meaux, qui le fit archiprêtre de son église. Il lui succéda après sa mort en 995. Ce fut sous son épiscopat qu'on assigna aux membres du chapitre, dans les biens de l'église de Meaux, une part distincte de celle de l'évêque. Saint-Gilbert gouverna son diocèse pendant 20 ans avec une sagesse, une douceur et un désintéressement qui le firent chérir de tout le monde. Sur le point de mourir il fit appeler Léothéric, évêque de Sens et Fulbert de Chartres ; les invita à bénir les derniers instants de sa vie, à lui administrer le saint Viatique et il leur confia le soin de sa sépulture. Il mourut à Meaux en 1015, et fut enseveli dans sa cathédrale, devant l'autel sous les marches de l'abside (4).

Ses contemporains lui donnèrent le titre de saint, et Dieu honora son tombeau de nombreux miracles (5). On doit à Robert d'Auxerre, prémontré et presque contemporain, les particularités de sa vie.

(1) *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. 2, p. 122.
(2) *Annales de l'église de Noyon*, par Levasseur, p. 1006.
(3) *Aug. virom.* par Emmeré, p. 104.— Colliette, t. 1, p. 539.
(4) *Hist. de Meaux*, p. 92 et 739.
(5) *Gallia Christiana*, liv. VIII, 1606.

Gaugnier (François), de Ham (xve siècle) ; il fit, à l'âge de vingt-huit ans, le voyage de la terre sainte, et parcourut toute la Palestine. Il en rapporta des reliques, entr'autres un os du bras de saint Barthélemy ; un morceau de la vraie Croix ; une partie de la tête de saint Etienne ; quelques parcelles d'os de sainte Marie-Madeleine, dont il fit don à l'église Saint-Martin, d'Eppeville. Son portrait se voyait sur une verrière de cette église, du côté de l'évangile (1).

Gobert de ham, fut le 21e abbé du monastère des Aulnes, autrefois de l'ordre des Bénédictins, depuis de l'ordre de Citeaux, près le fleuve de la Sambre, à trois milles de la ville de Thuin et dépendant de l'église de Liége.

C'est ce qui résulte de son épitaphe qui était placée dans le Chapitre et qui était ainsi conçue :

« *Hic jacet reverendus pater Domnus Gobertus de Ham,*
» *quondam abbas XXI hujus monasterii, 25 annis abbati-*
» *zavit, nobiliter rexit, deinde sponte cessit et resignavit,*
» *atque an. 1448. mensis Junii die 14 obiit. Anima ejus re-*
» *quiescat in pace* (2).

Gomeron (Loys de Moy de), gouverneur. Chap. xvii, p. 183, 184, et chap. xxvii.

Hallouin, François-Hilaire, commandant. Chap. xxvii.

Hallouin, Pierre-François-Auguste, ancien capitaine du génie, chevalier de la Légion d'Honneur, né à Ham, le 26 mai 1814, décédé sous-intendant militaire à Paris, le 13 octobre 1857, âgé de 43 ans, inhumé à Ham.

Hallouin Jules, né à Ham, le 21 mai 1816, officier de la Légion d'honneur ; commandant de la gendarmerie impériale au Louvre.

Hermel (de St-) François de la Barre, donateur, chap. xiv, p. 147, et prisonnier, chap. xxviii.

Hervilly (Charles d'), seigneur de Canizy. (Epitaphe), chap. viii, p. 89, et gouverneur, chap. xxvii.

(1) Lettre de M. Léon Paulet.

(2) *Gallia christ.*, t. 3, f° 1018 D.

Humières (Charles d'), tué à Ham. Chap. xvii, p. 186,187.

Humières (Louis d'), gouverneur. Chap. xvii, p 186 et chap. xxvii.

Humières (Adrien d'), deVytermont, prisonnier. Chap. xxviii.

Hocquincourt (Charles de Monchy d'), gouverneur. Chap. xxvii.

Iribert, religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Ham, devenu abbé de l'abbaye de Vermand (1).

Jacob Jean-Baptiste-Melchior, curé. Chap. ix, p. 94.

Josselin (Aimé-Côme-Louis), major de cavalerie, né à Ham, le 5 décembre 1770 (Saint-Martin), fils de M. Josselin (Pierre-Aimé-Barthélemy-Henri), chirurgien, et de dame Caron (Marie-Louise), s'enrôla, à 18 ans (1783), dans les chasseurs à cheval de Normandie, et, après avoir parcouru avec distinction tous les grades inférieurs, il s'éleva par sa bravoure au grade de major de cavalerie. Son intrépidité, plus grande encore que celle de Murat, fit de sa vie un roman, tant les actions d'éclat et de bravoure s'y succédèrent. C'est lui qui disait : « une armée ne me fait pas peur. » En effet il le prouva, et bien souvent il bouleversa seul les rangs ennemis, à travers lesquels il se faisait toujours un passage.

A la bataille d'Iéna (14 octobre 1806), il fut atteint d'un coup de feu au bras droit, au moment où il chargeait avec quelques chasseurs sur deux bataillons prussiens; son intrépidité leur inspira une telle crainte qu'ils mirent bas les armes. Sa conduite à la bataille de Wagram lui valut le titre d'officier de la Légion d'honneur. Josselin prit part aux journées de Jemmapes, — Mayence, — Partenheim, — Capel-sous-Rodeck (1799), — Neubourg (1800), — Austerlitz (1805), — Iéna (1806), — Lubec, — Raab, — Wagram, — Vachau et Leipsig. Après cette mémorable bataille, le colonel du 2e chasseurs ayant été grièvement blessé, le chef d'escadron Josselin prit le commandement de ce régiment, avec lequel il demeura constam-

(1) *Hist. de saint Vaneng*, préface.

ment à l'arrière garde jusqu'à Mayence. Sa belle conduite dans cette retraite si difficile lui valut le grade de major. — Envoyé dans le 6e régiment de cuirassiers, avec ce grade en 1814, il y servit jusqu'au licenciement de l'armée.

A cette époque il se retira à Chantilly, où il mourut, en janvier 1847, à l'age de 77 ans.

La Gastine (de) Claude-Alexandre-François, né à Ham, paroisse St-Pierre, le 4 octobre 1746, 1er fils d'Alexandre-Absolut de la Gastine, chevalier (1), seigneur de la Gastine, officier de l'hôtel général et royal des Invalides et capitaine à Ham, et de dame Reine-Thérèse Tupigny. — Entré à l'école royale militaire le 31 juillet 1756, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, mort à Mézières, lieutenant en second du génie, le 15 juillet 1765.

Lagastine (de Montaut baron de) François-Charles, général du génie, commandeur de la Légion d'honneur, né à Ham, le 16 janvier 1751, 3e fils d'Alexre-Absolut de la Gastine, capite à Ham, et de dame Reine-Thérèse Tupigny. — Entré à l'école royale militaire le 26 octobre 1760, lieutenant en second à l'école de Mézières en 1770, chevalier de Saint-Lazare. — Reçu ingénieur le 14 janvier 1772; capitaine le 5 décembre 1782. — Chef de bataillon promu extraordinairement, par arrêté du comité du Salut public, le 15 fructidor an 2. — Directeur des fortifications le 7 germinal an 8, — il a fait les campagnes de 1792 au Camp-sous-Paris ; de là à l'armée de la Moselle, où il a pris part à différents combats. De 1793 à 1799 il a successivement passé dans les armées de Sambre et Meuse, de Mayence, d'Angleterre et du Danube. Enfin, il a été un instant à celle d'Helvétie ; il assistait à la bataille de Fleurus, au siége de Maestricht ; il s'est trouvé à la première entreprise sous Ehrenbreisten et il a

(1) Voici la description des armoiries du baron de La Gastine: « Coupé » d'or et de gueules. Sur l'or à dextre un canton d'azur, chargé d'une » tour d'or, ouverte et maçonnée de sable; à sénestre au quartier » des barons sortis de l'armée. Sur le gueules à la croix pattée d'or, accompagnée en chef de deux molettes d'argent, et en pointe d'un » croissant de même. »

eu un cheval tué sous lui au combat d'Hostrass (armée du Danube). Envoyé à l'armée sous Bayonne, devenue plus tard le 7e corps d'armée, il a fait, sous les ordres du maréchal Augereau, la campagne dite d'Autriche; puis celle de Prusse. Après la bataille d'Iéna, il a quitté le 7e corps, le 4 octobre 1806, pour être employé à Custrin, faisant fonctions de directeur des fortifications sur le Bas-Oder. Commandeur de la Légion d'honneur, puis baron de l'Empire, le 19 mars 1808, avec droit de reversibilité sur ses héritiers directs ou d'adoption, il était encore directeur des fortifications sur le Rhin à Sarre, lorsqu'il fut mis à la retraite, le 21 décembre 1811. Brisé par les fatigues de la guerre, il vint mourir sans postérité à La Gastine, près Mantes, (Seine-et-Oise), le 26 février 1814.

La Gastine (de la Coussaye de) Louis, plus connu sous le nom du Chevalier Absolut, né à Ham, le 13 octobre 1752, 4e fils de Alexandre-Absolut de La Gastine, capitaine à Ham, et de dame Reine-Thérèse Tupigny, entra au service le 4 août 1771 comme lieutenant au régiment provincial d'Abbeville, et fut réformé sous le ministère de M. de Saint-Germain, puis replacé dans le régiment de Normandie; breveté sous-lieutenant de frégate, il fit partie de l'armée de mer sous les ordres de M. d'Orvilliers en 1779, se trouva au combat de M. de Guichen contre Rodney, en 1780. Les 9 et 12 avril 1782 il était sur le gaillard d'arrière du *Triomphant*, portant les ordres du général de Vaudreuil et de M. Du Pavillon. Employé par l'ordre du général à plusieurs missions particulières tant à Boston qu'à la côte de la Nouvelle Espagne, il sauva les naufragés du vaisseau *La Bourgogne* (au nombre de 160), qu'il conduisit à Cuiracao. De retour en France, il fût retenu l'espace de six mois au conseil de guerre de Lorient. Lieutenant de frégate à demeure le 1er octobre 1784, sous-lieutenant de vaisseau de première classe le 1er mai 1786, décoré de la Croix de Saint-Louis le 15 octobre 1791; lieutenant de vaisseau en janvier 1792; il fut compris dans l'affaire dite de Toulon et de Quiberon; mis en arrestation, le 2 no-

vembre 1793 à Lorient, par ordre du représentant du peuple en mission aux côtes de l'Ouest ; traduit devant le tribunal révolutionnaire siégeant à Brest, par Prieur de la Marne, le 2 ventôse an 2, puis transféré de Brest à la maison d'arrêt du Luxembourg, d'où il sortit par décret de la Convention, le 10 nivôse an III.

Désigné par la Commission de la marine pour continuer les fonctions de lieutenant de vaisseau, il fut envoyé à Lorient le 27 ventôse an 3 ; promu au grade de capitaine de vaisseau sous le ministère de Truguet, à l'époque de l'organisation de la marine, le 8 germinal an IV ; il fut ensuite rayé des contrôles sans motif par arrêt du directoire du 7 brumaire an IV.

Voici quelles furent ses navigations : 1779 et 1780 en Amérique et retour en France 1781, — 1782, en Amérique et retour, — 1783, en Amérique et retour à Rochefort, — 1786, à Riga et sur les côtes de l'Europe, — 1787, en Europe,— 1787, 1788, en Cochinchine,— 1789, 1790, en Europe, — 1791, 1792, en Amérique, — 1792, 1793, en Sardaigne.

Il se retira à La Gastine, près Mantes où il finit sa carrière en 1822.

La Gastine (de), Jacques-Joseph, du Beignon, né à Ham, le 22 décembre 1754, 4e fils d'Alexandre-Absolut de la Gastine, capitaine à Ham, et de dame Reine-Thérèse Tupigny; sous-lieutenant des grenadiers le 20 août 1782. —En 1792, il rejoignait les frères qui le firent entrer dans le commissariat des guerres, où il attendit que des jours meilleurs lui permissent, sans danger pour sa vie, de revoir le toit paternel, où il est mort le 4 septembre 1815.

Lalouette Jean-Joseph-Maximin, curé. Chap. IX, p. 93.

Lautrec (le chevalier de), prisonnier. Chap. XXVIII.

Lefranc Augustin-Magloire-Armand, né à Combles, le 9 avril 1820, a été élevé à Ham où habitent ses parents. Il est l'auteur d'une *Méthode analogique* pour faciliter l'étude des langues, dont il a publié, en 1858, un premier volume : *Cours élémentaire de*

langue latine, et en 1861 (1) le *Cours de langue italienne*. Ces deux volumes vont être suivis d'un *Cours de langue anglaise* qui formera le troisième volume.

Dans ses ouvrages, adoptés déjà dans plusieurs établissements, M. Lefranc ne se borne pas à faire connaître les nombreuses modifications que subissent les noms et les verbes dans les langues, mais il s'attache surtout à faciliter aux lecteurs la connaissance des mots par la simple comparaison de leurs racines. M. Lefranc n'est pas seulement un savant grammairien ; mais il est encore un poète rempli de sentiments. On peut en juger d'après la première strophe de *l'Epi de la glaneuse*, que nous citons ici :

Pauvre épi qu'aux guérets l'agile moissonneuse,
Sensible cœur,
Derrière elle abandonne à la jeune glaneuse
En son malheur ;
Couché sur le sol nu, tendre épi que je cherche,
O toi mon pain,
Avant que du soleil le feu ne te dessèche,
Viens dans ma main.

Legros, bourgeois de Ham, auteur d'un *Véritable discours d'un logement de gens d'armes dans la ville de Ham* et d'une chanson en vers picards — 12 feuillets in-8°, 1554. — Ce livre extrêmement rare fait partie d'un recueil au musée britannique (2).

Leleu, curé de Ham. Chap. IX, p. 94.

Lignières (Guillaume de) chevalier, seigneur de Domfront, Neuville-Witasse, Melcastel et autres lieux, commandant 1200 hommes d'armes (1440).

Lignières (Jacques de), écuyer, seigneur de Champs, etc. etc., capitaine d'infanterie, chargé au siége de Saint-Quentin, en

(1) A Ham, chez l'auteur, 1 vol. grand in-8°.

(2) Brunet. *Bulletin des Bibliophiles*. Janvier 1848.

1557, de la défense de la dixième brèche, où il succomba glorieusement.

Lignières (Charles de), écuyer, seigneur de Marteville, Lignières et autres lieux; né en 1560; capitaine de cavalerie 1595, gouverneur de Montdidier.

Lignières (Anne-Modeste, comte de), maire. Chap. iv, p. 39.

Lignières (Marie-Charles-Nicolas-Modeste comte de) et de Saint-Lô, vicomte de Gergny, seigneur de Beaurepas, Viefville, Sancourt, Cuvilly et autres lieux, né le 1er juin 1752, — cheveau-léger de la garde du roi, puis lieutenant en premier au régiment royal infanterie, chevalier de Saint-Louis. † à Ham, le 25 janvier 1832.

Lignières (Marie-Henry, comte de), né à Ham, le 31 décembre 1785, élève à l'école militaire de Fontainebleau, officier au 59e de ligne, 1806; lieutent, 1809; passa dans les chasseurs à pied de la vieille garde en 1812; nommé chevalier de la Légion d'honneur à la bataille de Dresde, le 14 septembre 1813; capitaine des grenadiers 1816; a fait, de 1807 à 1815, les campagnes de la Grande Armée en Allemagne, en Espagne, en Russie, en Saxe. Mis en non activité en 1818, il reprit du service en 1830 comme capitaine au 15e de ligne, et fit la campagne d'Afrique en 1831. Il est rentré dans ses foyers depuis 1831, et habite le château de Viefville qu'il a fait reconstruire (1).

Lignières (Henri-Gustave-Marie, comte de), né à Viefville, commune de Sancourt, le 4 octobre 1822, chef d'escadron au 2e régiment de hussards. Il a fait la campagne d'Afrique en 1843, celle d'Italie en 1859, et il a figuré à la bataille de Solferino dans le 3e corps d'armée commandé par le maréchal Canrobert.

Lignières (Henri-Anne-Gabriel, vicomte de), né à Viefville, commune de Sancourt, le 7 décembre 1827, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens. Il se distingua dans l'expédi-

(1) Lignières (le comte de) porte: *d'argent à la croix ancrée de gueules.*—Supports: *deux lions contournés au naturel, armés et lampassés de gueules.*



tion du Maroc et il exerce les fonctions de commissaire impérial près le conseil de guerre d'Oran.

LIOUX (d'Estienne de), commandant. Chap. XXVII.

LONGUEVAL (Aubers de). Chap. XVIII, p. 194 et 195.

LUSSON (Jean de la Croix de), maire. Chap. IV, p. 41, et prisonnier, ch. XXVIII.

LUXEMBOURG (Marie de). Chap. XIV p. 145; ch. XVIII, p. 198, et chap. XXVI.

LUXEMBOURG (Louis de). Chap. XXVI.

ISABELLE DE BETHENCOURT, dame de Ham. Ch. XII, p. 133.

MALEZYEUX, seigneur de Menneville. Chap. VIII, p 84.

MALIN, Jeanne, religieuse. Chap. XIII, p. 141.

MARBEUF (le marquis de), prisonnier. Chap. XXVIII.

MIGNOT, Maximilien-Aristide, né à Ham, le 5 avril 1818, fils de Jacques Mignot, capitaine en retraite, et de Marie-Anne-Gabrielle Matras. Médecin interne à l'hôpital de Laon, il se distingua par son dévouement pendant le choléra. Auteur de nombreuses poésies inédites, remplies de verve, qui lui ont valu le surnom du Lamartine Hamois. Il est aujourd'hui attaché au cabinet de M. Mocquart, secrétaire de l'Empereur.

MOY (Charles de), gouverneur. Chap. XXVII.

MONDESCOURT (Louis-Pierre-Antoine-Benoist de) (1), chef de brigade, directeur des fortifications, chevalier de St-Louis, né à Ham, le 17 décembre 1739, fils de Antoine-Auguste-Benoist de Neuflieu, conseiller du roi, bailli de Ham, et de dame Cécile le Flament. Sous-lieutenant à l'école de Lafère 1758; lieutenant à l'école de Mézières 1759; ingénieur militaire 1761; capitaine 1770; chevalier de Saint-Louis 1786; lieutenant-colonel le 1er avril 1791; chef de brigade, directeur des fortifications, le 26 frimaire an 2; envoyé à Cambrai, à l'armée du Nord, en 1793, puis appelé à la défense du Quesnoy par le

(1) Voici les armoiries de la famille BENOIST Antoine-Auguste de Mondescourt: *d'argent à un serpent à dextre de sinople tortillé en pal, la tête contournée, affrontée, d'une colonne de sable, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

général en chef Custine; fait prisonnier le 13 septembre 1793, lors de la reddition du Quesnoy; envoyé à Teneswar en Hongrie. Rentré en France par Kell, a la suite d'un échange de prisonniers qui eut lieu le 1er vendémiaire an IV; en congé à Ham pour le rétablissement de sa santé jusqu'au 15 prairial, époque où il fut envoyé comme directeur des fortifications d'Anvers. Après être resté dans cette résidence jusqu'au 20 nivose an VII, il revint à Paris en congé de convalescence. Il en repartit le troisième jour complémentaire, pour aller diriger les fortifications de Landau. Il mourut, le 13 novembre 1801. Sa femme, Marie-Françoise Lemoine de Becquigny, a habité à Ham, de 1781 à 1794, la maison sise rue Notre-Dame n° 2.

M. de Mondescourt a laissé sept enfants dont trois fils nés à Ham, tous morts jeunes à l'armée, et dont il va être question.

Mondescourt (Benoit de), Auguste-Côme-César, aspirant de marine de première classe, né à Ham le 19 février 1785, fils aîné de Louis-Pierre-Antoine de Mondescourt qui précède et de Marie-Françoise-Victoire Lemoine de Becquigny, a tenu la mer, du 1er messidor an X, sur la frégate *la Sirène,* sur les vaisseaux *la Witstule, le Scipion,* la frégate *l'Incorruptible,* le vaisseau *l'Indomptable* et le chebeck *le Neptune,* jusqu'à sa mort qui arriva à Toulon, le 19 janvier 1807 (voir chap. I, p. 24).

Mondescourt (Benoit de), Antoine-Louis-Ernest, né à Ham le 15 juin 1786, capitaine au 5e bataillon du 39e régiment d'infanterie de ligne, deuxième fils de Louis-Pierre-Antoine de Mondescourt et de dame Lemoine de Becquigny, sous-lieutenant en 1803 au 39e régiment d'infanterie, dans lequel il a fait les campagnes d'Allemagne; blessé à Friedland, chevalier de la Légion d'Honneur, le 11 novembre 1807; capitaine le 25 avril 1809, il faisait la guerre en Espagne, lorsqu'il eut la tête emportée par un boulet à la bataille de Fuento o Nero, le 5 mai 1811, avant l'âge de 26 ans (voir chap. I, p. 24).

Mondescourt (Benoist de), Alexandre-Jean-Eugène, né à Ham, le 23 novembre 1789, 3e fils de Louis-Pierre-Antoine de

Mondescourt et de dame Lemoine de Becquigny. Sorti de Saint-Cyr en 1806, il entra dans le 27e régiment d'infanterie légère, avec lequel il fit la campagne de Prusse, dans le premier corps d'armée; en octobre 1811, il fut nommé sous-lieutenant dans le 6e régiment de voltigeurs de la garde, alors en Espagne; mais à peine avait-il rejoint son régiment qu'il tomba malade à Séville; entré à l'hôpital de cette ville, le 29 janvier 1812, il y mourut, peu de temps après, à l'âge de 23 ans. (V. ch I, p 24.)

Montaut (de) baron de la Gastine, général. (Voir de la Gastine, p. 243.)

Napoléon Louis, prisonnier. Chap. XXVIII.

Neuflieu (Antoine-Auguste-Jean-Baptiste Benoist de), né à Ham, le 13 janvier 1729. Ingénieur à l'école de Mézières, 1755; lieutenant 1756; capitaine 1757; chevalier de St-Louis, colonel du génie, puis major de brigade au corps royal du génie. Sa carrière militaire s'est terminée à Maestrich. Il est décédé âgé de plus de 80 ans. (Voir chap. I, p. 24.)

Nicolas de Ham, chanoine célèbre de l'église de St-Quentin, en 1251.

Nicolas de Ham, 28e abbé de Juste-Mont, près de Metz, était chanoine de Prémontré, bachelr en théologie 1443. † 1450 (1).

Nicolas de Ham, toison d'or ou hérault d'armes, qui joua un grand rôle dans les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle. Fils d'un prêtre français et d'Agnès Van Schorre, il devint toison d'or. Il arrêta en 1565, avec Louis de Nassau les bases du fameux compromis qui fut signé chez lui à Bruxelles. Il se trouva à Bréda en 1566, à l'assemblée des confédérés, où il fut présenté à la duchesse de Parme. Devenu un des principaux confédérés de l'assemblée de Saint-Troud, il fut banni en 1568, et ses biens furent confisqués.

Orvillers (d') Antoine de Viefville. Chap. XVII, p. 184 et 189.

Odon, seigneur de Ham. Chap. XII, p. 132 et chap. XXVI.

Oudars, seigneur de Ham. Chap. XXVI.

(1) *Gallia christiana*, t. XIII, p. 951 c.

Paulet (François-Marie-Léon, homme de lettres, né à Ham, le 22 décembre 1817, fils d'Alexandre-Nicolas Paulet et de Marie-Clotilde-Nathalie Nozot.

Voici comment il me racontait ses premières années :

« Un bon vieillard qui savait peu de choses,
« M'apprit hélas ! moins encor qu'il savait ;
« Dans son jardin, il cultivait des roses,
« Par leur parfum le savoir m'arrivait.
« Mais dans mon cœur chantait pourtant la muse..... »

On lui doit différentes poésies insérées dans divers recueils académiques et journaux : *Défense de mendier, La mort d'André Chénier, Le bonheur est dans la famille, etc.;* des *sonnets,* des *légendes*, des *odes*, des *satires*, des *contes*, etc., entre autres : *Comment le diable bâtit une cathédrale*, Mons, 1849, in-12. *La statue du général Foy*, in-8°, Ham, Laurens, 1853.

L'étude de nos antiquités nationales l'ayant attiré, il se livra à des recherches historiques sur les documents originaux. C'est dans ce but qu'il se composa une bibliothèque de plus de 5,000 volumes et de près de 100,000 gravures, journaux, formant pour ainsi dire une histoire figurée de l'humanité. Ham et la Picardie n'ont point été oubliées dans cette collection.

M. Paulet a été chargé de quelques missions paléographiques. Il a de plus entretenu des relations avec les littérateurs les plus distingués de notre époque et publié des articles sur la littérature et les beaux-arts dans différentes revues et journaux, entre autres : la *Revue de Liège*, la *Revue trimestrielle de Bruxelles, Histoire de la Miniature au moyen-âge,* 1861 ; la *Picardie*, *Voyage d'un moine du* XVe *siècle dans le pays Hamois ; Analectes picards ; Les légendes du château de Ham ; Mélusine,* 1re partie, etc. — En outre : 1° *Dissertation sur la naissance de Pierre l'Hermite*. Brochure in-8°. Namur 1854.

2° *Recherches sur Pierre Lhermite*, précédées et suivies de deux lettres sur les XIe et XIIe siècles. In-8°, Bruxelles, 1854.

3° *Recherches sur Pierre Lhermite et la croisade* avec les autorités. Paris, in-8°.

4° *Jacmart Pilavaine*, miniaturiste du xve siècle, né à Péronne. Amiens, Lenoël Hérouard, 1858.

5° *Guillaume d'Angleterre*, traduit de Chrestien de Troyes, in-12. Bruxelles, 1863.

6° *Grandville dans les étoiles* (1re partie, *la Balance. To-Hu-Bo-Hu*). Paris, in-8°. Dentu, 1862.

8° En collaboration avec M. Charles Potvin : *Bibliographie de Chrestien de Troyes*. Bruxelles et Leipzig, in-8°, 1863.

9° *L'Ile aux Canards*, nouvelle qui n'a pas eu moins de sept éditions, à Gand, Bruxelles, Liège et Berlin.

Enfin, notre compatriote se propose de livrer à l'impression plusieurs études sur nos antiquités nationales.

M. L. Paulet est membre de plusieurs académies littéraires.

Peltier, Jean-Charles-Athanase, naquit à Ham (paroisse Saint-Pierre), le 22 février 1785. — Peltier montra de bonne heure une intelligence prompte et un esprit observateur. Son père le plaça en 1800 en apprentissage à Saint-Quentin chez un horloger allemand, où il resta deux ans, puis de là il alla à Paris où il se présenta chez le célèbre Bréguet. L'air franc et ouvert du jeune picard frappa le grand mécanicien ; il le plaça chez un de ses ouvriers les plus habiles et bientôt il le prit chez lui et l'investit de sa confiance.

La fortune sourit aux efforts persévérants du jeune Hamois et en 1806, il devint chef d'une maison d'horlogerie. Retiré du commerce encore jeune, Peltier résolut de refaire son éducation en même temps que celle de son fils. Ce fut alors que s'ouvrit pour lui une vie nouvelle.

Ce fut vers 1825 que Peltier commença à s'occuper sérieusement de physique, suivant avec une assiduité silencieuse les séances de l'académie des sciences. Il travaillait sans rien communiquer de ses travaux ni de ses découvertes, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût dans ses observations rien qui fût digne d'être publié. Il apportait dans ses études cet esprit froid et

calme, ce jugement droit et rigoureux, cette finesse de tact qui caractérise l'observateur, qualités si rarement réunies dans un même homme. A ces dons naturels, il joignait cette habileté manuelle, cette précision qui, due aux premières années de sa vie, lui permettait de faire lui-même ses instruments et d'apporter à ceux dont il se servait les modifications nécessitées par leur usage.

Sa première communication à l'Académie des sciences date du 19 juillet 1830. De 1833 à 1845 se succèdent des travaux nombreux et variés sur les points les plus obscurs de l'électricité. Ce sont les résultats d'expériences, de minutieuses recherches pleines d'aperçus neufs et de sagacité. Les comptes-rendus de l'Académie des sciences, le *Bulletin de la Société Philomatique*, dont il était membre, la *Bibliothèque Universelle de Genève*, les *Annales de Chimie et de Physique* attestent son concours laborieux. Ses études sur l'électricité dynamique et le galvanisme, la météorologie, ses considérations sur l'Ether, ses expériences sur les êtres microscopiques sont des branches importantes de la science dans lesquelles il porta la lumière et qu'il traita avec cette sûreté de jugement qui annonce un observateur attentif et un expérimentateur habile. Ses travaux sur l'*Électricité des Nuages,* sur les *Brouillards* et son beau *Traité des Trombes* suffiraient pour lui assurer une place distinguée parmi les physiciens.

Cependant ces excès de travaux l'avaient fatigué et dès 1844 il avait ressenti les premières atteintes du mal qui devait trop tôt l'emporter; malgré la maladie qui faisait des progrès, Peltier, quoique épuisé par la souffrance, continua jusqu'au dernier moment à s'occuper de sciences. Ce fut pendant les trois dernières années de sa vie qu'il publia dans les *Archives de l'Électricité* et les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Bruxelles*, ses travaux les plus importants. Il s'éteignit sans agonie à Paris, le 27 octobre 1845. Son corps porté au Père-Lachaise, fut suivi d'un immense concours de savants.

Plainville (d'Estourmel de). Chap. xvii, p. 185.

Pleineselve (Maquerel de), maire. Chap. iv, p. 41.

Pleineselve (Artus-Denis) (de Maquerel de), est né dans la paroisse d'Estouilly près Ham (Somme), le 27 mai 1785. Fils de Joseph-Armand de Maquerel de Pleineselve, maire de Ham, et de dame Hélène-Louise Bouzier d'Estouilly; il fut incorporé en 1809 dans la garde nationale et envoyé garder les côtes de la mer du côté d'Anvers, dans la prévision d'un débarquement des Anglais. Nommé lieutenant dans la jeune garde, il fit la campagne d'Espagne auprès du général Dumoustier, qui le prit pour son aide-de-camp avec le grade de chef de bataillon. Il suivit, en 1813, le général en Allemagne, où dans une affaire il fit prisonnier le général Merfeld, ce qui lui valut d'être mis pour ce fait à l'ordre du jour de l'armée.

A la Restauration, M. de Pleineselve passa comme chef de bataillon dans la garde royale. En 1817, il fut nommé lieutenant-colonel de la légion de l'Hérault, puis en 1821, lieutenant-colonel dans le 5e régiment de la garde. Il en sortit pour devenir colonel du 64e régiment de ligne, régiment de nouvelle formation qu'il rendit un des plus beaux de l'armée. En 1827, il rentra colonel du 3e régiment de la garde royale, avec rang de maréchal de camp. Aux journées de juillet 1830, son régiment fut un des plus engagés dans les rues de Paris. M. de Pleineselve, blessé grièvement de deux coups de feu rue Saint-Denis, fut porté à l'hôpital du Gros-Caillou. A la suite d'une amputation de la jambe, jugée nécessaire, il mourut, le 30 août 1830, en brave soldat et en bon chrétien, regretté et estimé de tous ceux avec lesquels il avait servi.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, le 16 août 1813; officier en 1822; commandeur le 15 septembre 1827, et chevalier de Saint-Louis le 14 mars 1825.

Polignac, Armand-François-Heraclius (de.) Chap. xxviii.

Polignac, Auguste-Jules-Armand-Marie (de.) Chap. xxviii.

Rainardus Hamensis, Rainard, abbé de Notre-Dame de

Ham, signe en 1150 une donation de Robert des Etables à l'église d'Homblières (1).

Radulphus de Hem, chanoine de Sainte-Pécinne au xiii[e] siècle, cité dans l'*Histoire de la Ville Saint-Quentin* par Delafons (2).

Religieux de Notre-Dame de Ham (le), poète (3).

Rohan (Pierre de), duc de Nemours. Chap. xxvi.

Romont (Jacques de Savoie, comte de). Chap. xi, p. 123, et chap. xxvi.

Rossignol (le général), prisonnier. Chap. xxviii.

Saint Vaneng. Chap. xi, p. 120.

Saisseval (de Senicourt de), gouverneur. Chap. xxvii.

Sézille, Marie-Balthazar, curé. Chap. ix, p. 93.

Thomas de Ham, 1[er], docteur en Sorbonne, 31[e] abbé du monastère le Valdieu, près Reims, élu le 3 octobre 1527, béni par l'évêque de Reims (4). Il vivait encore en 1560.

Thomas de Ham, 2[e], docteur théologien, 32[e] abbé du monastère de Valdieu près Reims. Il mourut en 1580 d'après son épitaphe, après 25 ans de régime (5).

Thomas de Ham, 33[e] abbé du monastère de Sainte-Victoire, près Senlis, en 1564. Il était présent au concile de Reims (6).

Thuet, Jean-Charles-François, né à Ham, le 5 août 1742 (Saint-Pierre). Un curé de Tugny, près Ham, qui le prit en amitié et qu'il appelait son oncle, prit soin de son enfance et lui donna les premiers principes du latin. En 1755, il l'envoyait achever ses études à Paris. — A 22 ans, il professait dans le collége de Sens, ce qu'il continua jusqu'en 1782. Deux ans auparavant, il avait été nommé chanoine de Sens. La révolu-

(1) *Aug. vir. ill.* par Cl. Emmeré, p. 98.

(2) Première partie, tome ii, p. 84.

(3) Cité par M. L. Paulet dans *la Picardie*, t. 5, p. 176.

(4) *Gallia christiana*, t. ix, f° 318 b.

(5) » » t. ix, f° 318 b.

(6) » » t. x, f° 1507 a.

tion le priva de son bénéfice. La misère à laquelle il se trouva réduit, les persécutions auxquelles il fut exposé, abrégèrent ses jours; il mourut à Sens, le 26 décembre 1797.

Il a composé beaucoup d'ouvrages parmi lesquels nous citerons le *Guide des Humanistes,* Sens 1780, in-12 réimprimé à Paris et traduit dans toutes les langues. — *Les matinées Sénonaises.* — *Éléments de poésie latine* (1). — Et plusieurs autres ouvrages en manuscrits.

Thuet, Esprit-Claude, frère puîné et consanguin de Jean-Charles-François (il écrivait son nom autrement et signait Tuet), né à Ham, le 5 juin 1745 (Saint-Pierre), prêtre du diocèse de Noyon, premier vicaire de St-Médard, à Paris, où il mourut en 1785. Il composa divers ouvrages de piété parmi lesquels nous citerons : *Des moyens d'arriver à la perfection chrétienne.— L'oraison funèbre de M. de Beaumont, archevêque de Paris. — Manuel propre à MM. les curés chargés de la partie du mariage* (2).

Thuring Henri-Joseph, général. Chap. xxvii.

Tirmarche, Noel-Isidore, curé. Chap. ix, p. 94.

Tirmarche, Vital-Honoré, évêque d'Adras. Chap. ix, p. 94.

Topin, Jean-Gabriel, né à Ham vers 1748, notaire 1774, (3), auteur des *Tables raisonnées du Journal de Paris,* 1791, décédé à Ham le 16 prairial an 2.

Trousset, Pierre, bailli. Chap. i, p. 24. — Chap. xiii, p. 139.

Tupigny Antoine, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, sous-brigadier des gardes du corps du roi, mort à Ham avant 1782.

Tupigny, Louis-Augustin, valet de chambre du roi Louis XVI, 1783, mort le 23 février 1784.

Vadé, Jean-Joseph, poète poissard, est né à Ham, le 18 jan-

(1) *Biog. universelle* de Michaud, t. 47, p. 22.

(2) *Biog. universelle* Michaud, t. 47, p. 23.

(3) Etude de Me Vavasseur, notaire à Ham. Voir ch. xv, p. 156.

vier 1719, dans la paroisse Saint-Pierre; fils de Jacques Vadé et de Anne la Carrière (1).

Il remplissait à Soissons, en 1739, une place de contrôleur des Vingtièmes. Il vint à Paris en 1743, et fut attaché en qualité de secrétaire au duc d'Agenois. — En 1745, il obtint l'emploi de contrôleur des Vingtièmes à Paris. Dès l'année 1752, la burlesque originalité de ses ouvrages lui valut une sorte de célébrité. Il eut même quelque temps l'honneur d'être le poète à la mode. Malheureusement sa santé, altérée par des excès de jeunesse, ne lui permit pas de fournir une longue carrière, et il mourut à Paris, le 4 juillet 1757, des suites d'une opération à la vessie. Il avait à peine 37 ans. Ce poète, qui suppléait à son défaut absolu d'instruction, par de la verve et de l'esprit naturel, dut en grande partie sa réputation à des circonstances qui n'existent plus, et dont la classe inférieure de la société ne conserve très-heureusement qu'une faible tradition. Les femmes de la halle avaient autrefois le singulier privilége d'injurier (2) impunément tous les acheteurs et même les passants, dans ce qu'on appelait l'*idiôme poissard*, langage grossier mais énergique, dont le peuple et certains amateurs faisaient par plaisir une étude. C'était pour quelques observateurs des mœurs publiques un objet de curiosité que l'extrême volubilité avec laquelle ces femmes déployaient dans leurs disputes toutes les richesses de leur *sottisier*. Notre poète se plut à fréquenter les guinguettes et les marchés de Paris, pour y étudier ce genre. On peut dire de lui qu'il était libertin d'esprit, mais il n'était certainement

(1) Son parrain fut Joseph Gomart.— (Actes de la paroisse Saint-Pierre.) Mais lui-même fut à son tour parrain d'Augustin Gomart; c'est ce que nous apprennent les vers suivants, qui nous font connaître en même temps que son filleul avait peu de goût pour l'état militaire.

« C'est à savoir que mon filleul Gomart,
« Gisant à Ham et comme moi picard,
« Craignant du sort la traitresse malice,
« A peu de goût pour tirer la milice. »

(2) Le véritable mot était *engueuler*.

pas de la confrérie des sots. Peu de noms sont plus populaires en France que celui de ce chansonnier original, de ce poète aux franches allures, qui fit de la halle son parnasse et des Porcherons son paradis sur terre. Vadé semblait né pour le plaisir, et il ne s'abandonna que trop à sa vocation naturelle Il mourut jeune, laissant la réputation d'un honnête homme, d'un bon cœur, d'un excellent caractère. Il avait beaucoup d'amis et, parmi eux, Fréron qui lui a consacré un curieux article dans son *Année littéraire* Ses œuvres ont été publiées en 4 vol. in-8°, chez Pierre Gosse, à La Haye, 1761. Son portrait, gravé par Geoffroy, a été édité par de Gonet.

VALINCOURT (Jean-Baptiste-Henri du Trousset de), naquit à Ham, le 1er mars 1653 (1). Il fut secrétaire-général de la marine; académicien de la Crusca, honoraire de l'Académie des sciences, et reçu à l'Académie française en 1699. Il fit ses études chez les Jésuites de Paris avec assez peu de succès, mais ses humanités finies, son génie se développa et sa pénétration parut avec éclat. Bossuet le fit entrer en 1681 chez le comte de Toulouse, amiral de France; il était secrétaire-général de ses commandements et même secrétaire de la marine, lorsqu'en 1704 ce prince gagna la bataille de Malaga contre les flottes anglaises et hollandaises. Valincourt fut toujours à ses côtés et y reçut une blessure. Louis XIV l'avait nommé son historien à la place de Racine, son ami. Il travailla avec Boileau à l'histoire de ce prince, qui fut souvent commencée et jamais finie: mais l'incendie qui consuma sa maison de Saint-Cloud en 1725, fit périr les fragments de cet ouvrage. Il supporta cette perte avec la résignation d'un philosophe et d'un chrétien. « Je n'aurais pas profité de mes livres, disait-il, si je ne savais pas les perdre. »

(1) On trouve à chaque pas dans les épitaphes et dans les registres de la paroisse Saint-Martin de Ham, les noms des membres de cette famille, soit comme alliés aux Bouzier d'Estouilly, soit comme remplissant des charges de notaire. (Voir chapitre VIII, p. 87, épitaphe de l'église Saint-Martin et chap. XV, p. 155, la liste des notaires de Ham.

C'est à lui que Boileau adressa sa XIe satire sur *le vrai et le faux honneur*. Ami passionné du mérite et des talents, encore plus ami de la paix entre les savants, Valincourt était le conciliateur de ceux qu'avait pu désunir la diversité d'opinions. La candeur, la probité, formaient le fonds de son caractère et quoiqu'il eût été à la cour, il ne savait ni feindre, ni flatter. Cet illustre Hamois mourut à Paris en 1730, à 77 ans, regretté de tous les gens de lettres.

On a de lui : 1° *Lettres à madame la Marquise de..... sur la princesse de Clèves*. Paris 1678, in-12. Cette critique est le modèle d'une censure raisonnable; l'auteur blâme avec modération et loue avec plaisir.

2° *La vie de François de Lorraine (le Balafré), duc de Guise*, 1668, in-12. Elle est écrite avec assez d'impartialité.

3° *Des observations critiques sur l'Œdipe de Sophocle*, in-4°. — Il avait fait aussi, suivant le père Anselme, l'*histoire du Connétable de Bourbon*.

Malgré des occupations sérieuses, Valincourt s'est fait quelquefois un amusement de la poésie, pour laquelle il avait du goût et du talent. On a de lui des *Traductions en vers de quelques odes d'Horace*, des *stances et plusieurs contes*, dans lesquels on remarque une imagination enjouée (1).
à Paris en 1730.

Son portrait existe dans les galeries du musée de Versailles.

WIBERT, religieux originaire de Ham, abbé de l'abbaye de Vermand (2).

VIBRAYE (le marquis de), prisonnier. Chap. XXVIII.

VILLERONDE (de), Germain, conseiller du roi. Chap. VIII, p. 89.

Nous terminons ici cette biographie Hamoise, évidemment trop restreinte, mais pour laquelle cependant nous avons dépassé les limites que nous nous étions imposées; nous renvoyons aux

(1) Trousset de Valincourt portait : *de sinople au lion d'or, lampassé et armé de gueules*.

(2) Cité dans la préface de la *Vie de saint Vaneng*.

sources que nous avons indiquées ceux qui voudraient étudier plus à fond la vie de certains hommes remarquables. Nous leur conseillons aussi de consulter la *Notice* de dom Grenier *concernant les hommes illustres de Ham* (1).

CHAPITRE XXII.

ARMORIAL DE LA VILLE DE HAM.

Vers 1700, les commissaires généraux chargés de l'exécution des édits du roi des 4 décembre 1696 et 29 janvier 1697, se rendirent dans les provinces pour dresser un état des armoiries des villes, des communautés, des corps de métiers et des particuliers, sur la présentation des titres réguliers. Louis XIV, cédant au désir de la noblesse, accordait d'autant plus facilement cette vérification qu'il avait trouvé dans cette opération un nouveau moyen de battre monnaie (2).

Les feuilles d'inscription dressées par d'Hozier, garde de l'armorial général, sont conservées à la bibliothèque impériale, division des manuscrits. Nous avons extrait des registres des généralités d'Amiens et de Soissons les armoiries des familles de Ham et des environs que nous y avons rencontrées; nous les publions ici avec celles que nous avons recueillies d'autre part.

Pour rendre les recherches plus faciles nous avons rappelé les armoiries déjà citées dans le cours de cet ouvrage, en les faisant suivre du chapitre et de la page où l'on pourra les re-

(1) Bibl. imp., Man[s] de dom Grenier, 15[e] paquet, n° 5.

(2) Pour cette inscription, les villes et abbayes payaient 50 livres; les chapitres, communautés et compagnies 25 livres et les particuliers 20 livres.

trouver. Les armoiries qui sont tirées de *l'Armorial de Picardie,* de d'Hozier, sont précédées de l'indication des folios et des numéros de ce document.

ABBAYE (l') de Notre-Dame de Ham, chap. X, p. 108.

AMERVAL (d') porte: *d'argent à trois tourteaux de gueules.*

ARCHERS (la confrérie des). Chap. XV, p. 158.

BAR (de). Voir chap. XXVI.

BAZENTIN (Regnaut de Montauban, sieur de) portait: *d'azur à la croix d'argent, à cinq coquilles de gueules.*

F° 279, n° 126. — BELLOT, Louis, conseiller du roi, commissaire aux vivres des troupes et greffier de la ville de Ham, porte: *d'argent à quatre lettres L L B. B. de sable.*

BENOIST Antoine, bailly. Chap. XXI, p. 248.

BETHENCOURT (de) porte: *d'or à dix merlettes de gueules.*

F° 118, n° 7. — BROUILLY (Louise de) dame de Canizy, porte: *d'or au lion de sinople couronné, lampassé et armé de gueules.* Voir son épitaphe Chap. VIII, p. 89.

F° 132, n° 52.—BLOTTEFIÈRE (de). Voir ch. XXI, page 230.

BOULANGERS (la communauté des). Chap. XVI, p. 167.

BOURBON, chap. I, p. 23 et chap. XXVI.

BOUCHERS (la communauté des), chap. XVI, p. 167.

BOCQUILLON, porte: *d'azur à trois haches d'argent posées 2 et 1.*

BOINET, porte: *d'or à un casque d'azur.*

F° 274, n° 99. — BOURNONVILLE (Jean du Royer de), seigneur de Savriennois, porte: *gironné d'or et d'azur de huit pièces, chargées d'autant d'écussons de l'un en l'autre, posés en cercle. et un grand écusson de gueules posé en cœur.*

BOUZIER porte: *d'azur à trois bandes de vair appointées.* — Supports: *deux lions d'or.* — Cimier: *un lion issant de même.*

BOVELLES (de), seigneur de Sancourt, porte: *de gueules à un pal de sinople, à un vol d'or, chargé de trois coquilles d'argent.*

Brancas (de), *d'azur au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules et accosté de quatre pattes de lion d'or mouvantes de flan de l'écu.*

Brasseurs (la communauté des), chap. xvi, p. 167.

F° 169, n° 14 bis. — **Brion** (de) porte : *de sable à un lion d'argent, à un chef d'or fretté de sable, accolé d'azur à trois licornes d'argent.*

Buisson (du), commandant. — *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.*

F° 297, n° 186. — **Bussy** (de) porte : *d'argent à une fasce de gueules, chargée de trois boucles d'or.*

F° 435.— **Buttin**, François, procureur du roi en la ville de Ham, porte : *de sable à un besan d'argent en cœur, accompagné de trois thyms d'or, posés 2 et 1.*

Cabour porte : *de gueules au chat d'or qui bourre un fusil.*

Caignart porte : *d'azur à trois chevrons d'or accompagnés en chef de trois glands, tigés et feuillés de même.*

F° 196, n° 445. — **Cauvry** (de) porte : *d'or au lion armé et lampassé de sable, au chef d'azur, chargé de trois merlettes d'argent.*

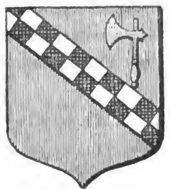


DE CAULAINCOURT.

Canizy (d'Hervilly, comte de) gouverneur, chap. xxi, p. 233.

N° 46. — **Caulaincourt** (de) porte : *de sable à un chef d'or.* — Devise : **Désir n'a repos.**

F° 196, n° 445.—**Cauvry** (de) : *d'or au lion armé et lampassé de sable, au chef d'azur, chargé de trois merlettes d'argent.*



CHARPENTIER.

Charpentier. — *De gueules à la bande échiquetée d'or et de sable, senestrée en chef d'une hache d'armes d'or.*

Chirurgiens (la communauté des), chap. xvi, p. 167.

Coucy porte : *fascé de vair et de gueules à six pièces* et crie : **Couchy! a la merveille !**

CORDIERS, SELLIERS (la communauté des), chap. XVI, p. 167.

CORDONNIERS (la communauté des), chap. XVI, p. 167.

COUVREURS (la communauté des), chap. XVI, p. 168).

COTRIN, Gervais, écuyer, valet de chambre du roi, porte : *de sable au chevron d'or, accompagné de trois cors de chasse enguichés de même.*

CROIX (de), chap. XXI, p. 235.

F° 561 ,n° 130. — DE HEM , Louis , marchand bourgeois, porte: *d'argent à un chevreuil en nature, passant sur une terrasse de sinople.*

F° 129, n° 43. — DE HEM, Mathieu, substitut du procureur du roi, porte : *de gueules à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un nœud ou lac d'amour d'argent, surmonté d'une étoile d'or et soutenu d'un croissant d'argent.*

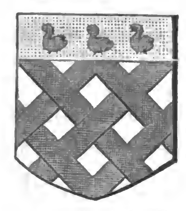
N° 7. — DESAINS porte : *d'azur à dix losanges d'or, posés trois fois trois et un en pointe.*

F° 750, n° 312. — DESGROULX, Louis, notaire royal et procureur, porte : *d'or à une face échiquetée d'argent et d'azur de trois traits.*

DRAPIERS (la communauté des), chap. XVI, p. 168.

ESPINOY (l'), seigneur de Marteville, porte : *d'argent à trois losanges de gueules.*

ESTOUILLY (d'). Voir chap. XXI, p. 235.



ESTRÉES (d') porte : *d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable.*

F° 306, n° 245.—FLAVIGNY (le comte de), seigneur de Cugny. — *Echiqueté d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules en abîme et une bordure de sable.*

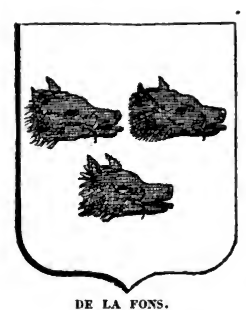
FLAVY (le Martel) porte: *d'hermines à la croix de gueules à cinq coquilles d'or*, et crie : HANGEST.

F° 68. — FONTAINE (Louis de la), seigneur d'Ollezy, porte :

de sinople semé de mouchetures d'hermines d'argent, arcbouté sur le tout, chargé de deux besans d'argent.

FOY (le général). Voir chap. XXI, p. 237.

F° 710, n° 242.— GABRIEL DE HAM, chanoine de St-Léger, agrégé à l'église Saint-Fursy de Péronne, porte: *d'azur à une bande palée d'or et de gueules de six pièces.*



DE LA FONS.

FONS (de la). — *D'argent à trois hures de sanglier, arrachées de sable.*— Supports: deux lions. — Devise: AUT MORS, AUT VITA DECORA.

GOLANCOURT (de) porte : *d'hermines au chef de gueules*

GOUSSENCOURT (de) porte : *d'hermines au chef de gueules* — Supports : *deux hermines.* — Cimier : *un coq de sable.*

GOMART, Eloy, d'Abbeville, porte: *d'or à un chevron de sinople, chargé à la pointe d'une macle d'argent.*

HAM, la ville, chap. IV, p. 43 à 46.

HAM, les seigneurs, chap. XXVI.

HAM, l'abbaye, chap. X, p. 108.

HAM, le bailliage, chap. I, p. 23.

F° 129, n° 4. — HERVILLY (d') porte: *de sable semé de fleurs de lys d'or.*

HUMIÈRES (d'Artois), porte : *d'argent fretté de sable.*

F° 2, n° 3.— HOCQUINCOURT (Charles de Monchy, marquis d') porte: *de gueules à trois maillets d'or posés 2 et 1.*

LA GASTINE (de), chap. XXI, p. 243.

LALLIER (de) porte: *d'azur à un allier d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois besans d'or.* — Supports: *deux licornes.*

F° 281, n° 131.— LANGLOIS, Jacques, écuyer, seigneur de

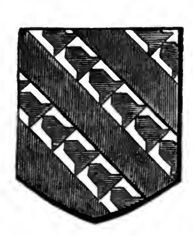
Brouchy, porte : *de gueules à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois trèfles d'or, posés* 2 *et* 1.

Le Cat porte : *de gueules à la croix ancrée d'or.*

F° 264, n° 66. — Le Droict, Jeanne, veuve de Jean-Baptiste Poitevin, capitaine des portes de la ville de Ham, porte : *d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un raisin au naturel tigé de sinople.*

F° 280, n° 127. — Le Long, Joseph, greffier de robe de la ville de Ham, porte : *d'argent à trois lettres J L L de sable.*

F° 750, n° 309. — Le Mercier, Claude, marchand et échevin, porte : *d'azur à un griffon d'or.*



Longueval (de) : *bandé de vair et de gueules à six pièces.* — Crie : Dragon ! (Voir chap. xviii, p. 196.)

Luxembourg (de) porte : *d'argent au lion de gueules, à la double queue, nouée et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or ; le lion brisé en l'épaule d'une croix alaisée de mesme.*

N° 118. — Marié, Nicolas, marchand, et Jean Marié, commissaire du roi, receveur des consignations en la ville de Ham, portent : *de sinople à trois chevrons ramassés d'or,* 2 *et* 1, *et une rose d'argent en abîme.*

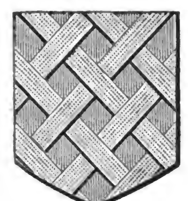
Malézyeux (Louis de), chevalier, chap. viii, p. 84.

Maréchaux (la communauté des), chap. xvi, p. 168.

Mégissiers (la communauté des), chap. xvi, p. 168.

Menuisiers (la communauté des), chap. xvi, p. 168.

Mondescourt (Benoit de), chap. xxi, p. 248.



Moy (de) de Gomeron porte: *fretté d'or et de gueules;* crie: OBECHELLES ou SECHELLES !

Odon, seigneur de Ham. Voir chap. XII, p. 132.

F° 521, n° 82. — Offois (d') porte: *d'argent à un sautoir d'azur.*

F° 38, n° 41. — Pleineselve (Maquerel de) porte: *d'azur à trois maquereaux d'or posés en pal 2 et 1.*

F° 740, n° 307. — Rogers, François, marchand et échevin, porte: *d'or à un lion d'azur tenant de sa patte dextre une croix de gueules.*

Romont (Jacques de Savoie comte de), chap. XI, p. 124.

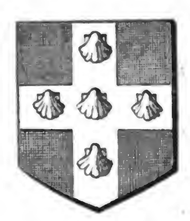
F° 281, n° 132. — Sézille, conseiller du roi au bailliage de Noyon, porte: *d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une coquille de même.*

F° 627, n° 385. — Soize (de), chevalier, porte: *écartelé au premier et quatrième d'argent semé de fleurs de lys de sable;* aux deuxième et troisième *de sable semé de fleurs de lys d'or à un lion naissant de même ;* et sur le tout *d'azur à 3 fasces d'argent à une cottice de gueules brochant sur le tout.*

F° 119, n° 8.—Sorel (Charles de), seigneur d'Ugny-le-Gay, porte: *de gueules à deux léopards, passant l'un sur l'autre, d'argent, couronnés, lampassés et armés d'or.*

F° 559, n° 102.—Souillart, Nicolas, assesseur en la mairie de Ham, porte: *de gueules à une porte carrée d'or, percée au milieu d'une flèche d'argent en barre et sommée d'un croissant de même, accompagnée de trois étoiles d'argent et rangées en chef.*

F° 279, n° 125. — Sproc, André, conseiller du roi et assesseur en la mairie de Ham, porte: *d'argent à trois lettres A S P* de sable.



Les premiers seigneurs de St-Simon portaient : *d'argent au chef emmanché de sable*. Les ducs de St-Simon adoptèrent pour armes *écartelé; aux 1 et 4 échiqueté d'azur et d'or, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or*, qui est de Vermandois. — *Aux 2 et 3 de sable la croix d'argent chargée de 5 coquilles d'or,* qui est Rouvroy.

Tailleurs (la communauté des), chap. XVI, p. 168.

Tanneurs (la communauté des), chap. XVI, p. 168.

Tisserands (la communauté des), chap. XVI, p. 168.

F° 750, n° 311. — **Tupigny**, Pierre, marchand, porte : *de gueules à trois trèfles d'argent 2 et 1*.

F° 272. — **Tupigny**, Louis, porte : *d'argent à un arbre de sinople, terrassé de même, posé au côté senestre, chargé sur son feuillage d'une pie au naturel dans son nid; à dextre en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un fusil de sable, posé en barre tirant contre la pie.*



GUY DE VENDEUIL.

Vendeuil (Guy de) porte : *de gueules à la fasce vivrée d'or.*

Vermandois porte : *échiqueté d'or et d'azur au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or;* et crie : **Vendeul, au comte de Vermandois !**

Villecholles (Gobinet de) porte : *d'azur à une fasce d'or, chargée de deux coquilles de gueules et accompagnée en chef d'une étoile d'or et en pointe d'un croissant de même.*

F° 749, n° 304. — **Villeronde** (Germain de), prêtre, prieur, curé de St-Martin de Ham, porte : *d'or à trois grenouilles de sinople posées 2 et 1*.

F° 560. — **Vuaubert**, Monique, veuve de Jean Tassart, greffier alternatif de robe et échevin de la ville de Ham, porte :

d'argent semé de glands de sinople, à un loup ravissant de gueules.

F° 719, n° 161. — Y (d') porte : *de gueules à une pomme de pin d'or.*

Les titres de noblesse, les brevets de croix de Saint-Louis, les titres féodaux, les parchemins concernant soit l'abbaye, soit les familles nobles des environs de Ham, ont été brûlés révolutionnairement sur la place publique de Ham, le 20 brumaire an 2 de la République française, ainsi que le constate le registre des délibérations et les actes de police de la municipalité de Ham.



SECONDE PARTIE.

CHAPITRE XXIII.

LE CHATEAU DE HAM.

Ce n'est jamais sans émotion que je vois se dresser devant moi, au milieu des marais qui l'environnent, la masse imposante et triste du château de Ham. Il me semble que la tragique histoire du comte de Luxembourg et les légendes de cette antique demeure viennent dérouler devant mes yeux leurs scènes dramatiques. Bien des siècles ont, depuis la grande époque féodale, gravé leur souvenir sur ses murailles, jusqu'au jour où Henri IV, en réunissant à la couronne ce château qui lui appartenait deux fois et par droit d'héritage, et par droit de conquête, y inscrivit, en 1595, les armes de France.

Du fond de cette forteresse, lorsque les dramatiques souvenirs de son histoire viennent m'assiéger, il me semble entendre résonner le bruit des armes et les cris des combattants; puis, au milieu du sang et des larmes, apercevoir la figure impassible du cruel Jean-sans-Peur.

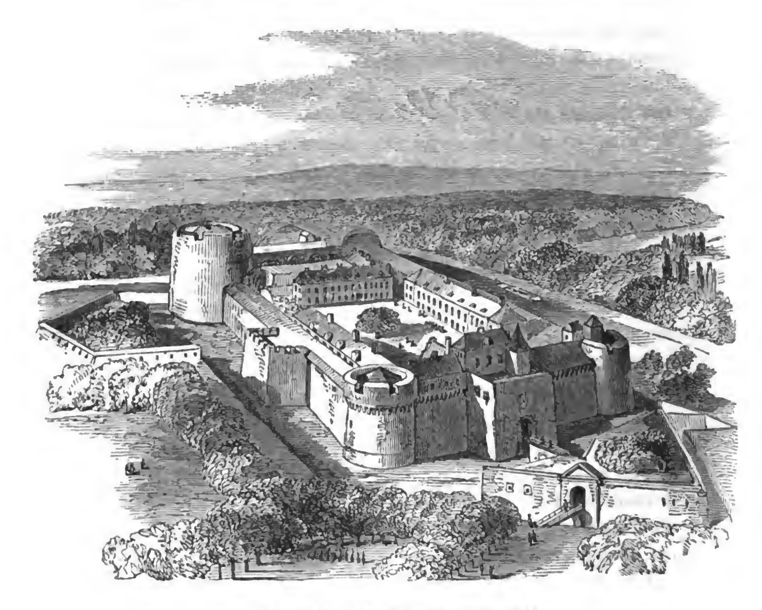
Mais la trompette guerrière a retenti : J'entends un mouvement confus, un bruit sourd qui s'approche, qui s'approche de plus en plus; ce sont les vaillants capitaines de Charles VII: le comte de Richemond, Pothon de Xaintrailles, *le Bâtard d'Orléans*, et Lahire, qui accourent pour reprendre le château aux Bourguignons.

A l'une des fenêtres, j'ai vu passer la douce figure de Marie de Luxembourg qui vient d'être fiancée à François de Bourbon,

et d'ici, je vois le pignon de l'appartement où cette princesse mit au jour François, Louis et Antoinette de Bourbon.— Quelle est cette formidable artillerie de siége qui tonne nuit et jour contre les murailles du château? C'est le roi d'Espagne Philippe II, qui veut s'emparer de cette forteresse; elle résiste et retarde un moment la marche de son armée.

Si ma vue quitte le château pour se diriger vers la campagne, j'aperçois l'*arbre Gomeron*, où fut pendu Loys de Moy, de Gomeron, expiant ainsi le crime d'avoir vendu aux Espagnols la citadelle confiée à sa garde.

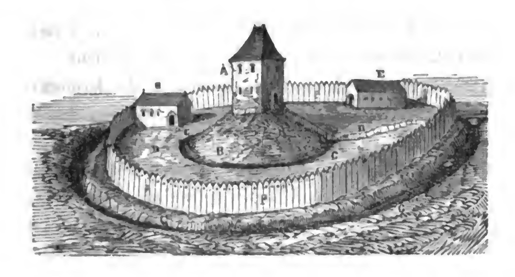
Lorsque, de cette tour que Louis de Luxembourg considérait



VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU DE HAM.

comme son meilleur ouvrage *(mon mieulx)*, mon imagination se reporte à la place de grève, où il subit la peine capitale, je suis moins étonné de la cruauté du roi que de la trahison du duc de Bourgogne. Le connétable, qui joua un si grand rôle dans les affaires du royaume de France, au xve siècle, m'apparaît avec ses qualités et des vices qui furent ceux de son temps plutôt que les siens. Habile, parfois jusqu'à la perfidie, inexorable dans ses vengeances, ni plus cruel, ni plus ambitieux que la plupart de ses contemporains, il fut fort supérieur à ses ennemis par son courage et par ses moyens. Pontoise, Dieppe, Caen, Montlhéry attesteraient au besoin la valeur et les brillantes qualités de ce général d'armée.

Le château actuel de Ham a sans doute été élevé sur l'emplacement du vieux castel dont nous avons parlé au chapitre II, page 25 de cet ouvrage ; mais ce vieux castel avait dû remplacer la forteresse avec motte, donjon, palissades et fossés des Francs dont le spécimen que nous reproduisons ici d'après M. de Caumont (1) présente une idée très-exacte.



Il se compose d'une tour carrée ou donjon A, reposant sur une motte de terre B ; un fossé CC forme le cercle à la base de cette éminence et l'isole en quelque sorte de la cour DD, au centre de laquelle elle est placée. Dans cette cour figurent les

(1) *Abécédaire d'architecture militaire*, p. 319.

constructions EE qui servaient de magasin et d'écurie. La cour est garnie de palissades en bois, au-delà desquelles se trouve un fossé dans lequel on conduisait un ruisseau ou une rivière.

Cette opinion que le château de Ham aurait été primitivement placé sur une éminence fortifiée, est appuyée sur le texte même d'une charte de 1055 (donation faite par Yves, seigneur de Ham, à l'église de Noyon), qui exprime qu'elle a été confirmée sur la motte de la tour de Ham, *quod primum in aggere turris Hamensis firmavi* (1). N'est-ce pas là la tour, ou le donjon, assis sur une éminence?

Lorsque, vers la fin du IXe siècle, les Normands pénétrèrent par la rivière d'Oise dans le pays Hamois, où ils commirent d'affreux désastres, il est probable qu'ils s'emparèrent du château de Ham et qu'ils le ruinèrent comme les villes de Saint-Quentin et de Noyon (2). Cependant on ne rencontre aucune trace de la destruction de Ham par les Normands. Il ne faudrait pas conclure de cette lacune ou plutôt de cette absence de documents que le château de Ham n'existait pas; car nous le voyons peu après pris et repris sans cesse par les partis qui se disputaient la couronne de France. Flodoard nous donne à ce sujet les renseignements les plus positifs et les plus précieux.

Après la mort de Charlemagne, la faiblesse des derniers Carlovingiens fut impuissante à réprimer les passions des hauts barons et la guerre, qui était à l'état permanent, fit surgir de terre de nombreux châteaux et augmenter les fortifications de ceux qui existaient déjà. A la chûte des Carlovingiens et l'avènement de Hugues Capet, les fiefs se multiplièrent, s'augmentèrent et la féodalité jeta de profondes racines dans le sol.

C'est à cette époque que nous rapportons la construction de

(1) Bibl. imp., *Mss de dom Grenier,* paquet 4, art. 4, p. 43.

(2) » Et dont détruïsent cil Danois
» Saint-Quentin et tout Viermandois
» S'ocisent le vesque à Noion
» Et toute la gente environ. »

Philippe Moustier. Mss de dom Grenier.

l'enceinte murée du château de Ham, construite par Symon et Yves, premiers seigneurs de Ham, issus de la grande maison des comtes de Vermandois. Ce nouveau fort fut détruit en partie au commencement du XIIe siècle, dans les guerres que Louis VI, ce grand démolisseur de châteaux, entreprit contre Thomas de Marle, Guy de Rochefort et autres vassaux en révolte contre l'autorité royale. Il ne nous reste aucun détail sur cette destruction; tout cependant porte à croire qu'elle fut l'œuvre de Thomas de Marle, qui poursuivit ses brigandages jusque près de Ham, et contre lequel Odon combattit sous les ordres du comte de Vermandois, dans l'armée de Louis VI.

Le fort de Ham fut longtemps à se relever de ses ruines, ce n'est que vers le commencement du siècle suivant que nous voyons un seigneur de Ham présider à sa reconstruction, sur l'emplacement de l'ancien château, et creuser le large fossé qui le sépare de la ville ; puis mettant à profit les notions sur l'art des fortifications qu'il avait sans doute puisées dans les pays qu'il avait traversés pour aller faire la guerre aux infidèles, il utilisa les eaux de la Beyne, qu'il fit passer dans l'intérieur du fort et y retint par un barrage, de manière à inonder les fossés du château et à y faire tourner un moulin.

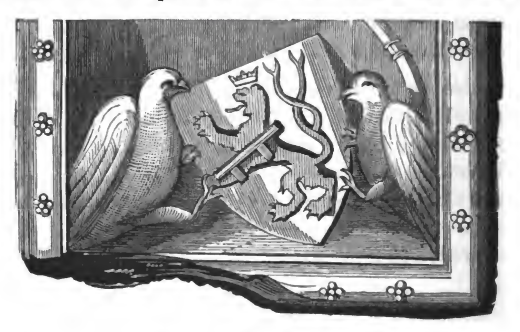
L'entrée du fort se trouvait alors placée entre la tour de l'Esplanade et le donjon (aujourd'hui la *Grosse tour*), car lorsqu'en 1832 on a mis des chappes sur la voûte de la tour n° 8 qui servait autrefois de passage, on a retrouvé au dessus les vestiges d'un dallage et les encorbellements de poutres qui indiquent que cette tour (n° 8) a été habitée et qu'elle était plus haute qu'elle n'est aujourd'hui.

L'enceinte actuelle est à peu près la même que celle qu'Odon traça suivant le système de défense de son époque ; il est même à croire que les fortifications élevées postérieurement ne furent qu'entées sur le vieil édifice. Le fort de Ham était à peine élevé que Philippe-Auguste, craignant qu'Odon, qui avait suivi la

fortune de Philippe d'Alsace, ne suivît aussi celle de son successeur, exigea de ce seigneur l'engagement de lui rendre le château de Ham à *grande* et *petite force*, chaque fois qu'il en serait requis. Non content d'avoir exigé le serment de son vassal, il le fit également prêter en 1228 (1), au maire de la ville et à Eudes de Saint-Simon, gouverneur ou châtelain de la forteresse.

Lorsque le duc d'Orléans devint seigneur de Ham par suite de la donation qui lui fut faite de ce château, le 22 mai 1404, par son frère le roi Charles VI (2), ce seigneur, qui venait de faire construire le château de Pierrefonds (1397), apporta d'importantes modifications aux tours et aux fortifications du fort de Ham ; c'est lui qui passe pour avoir fait construire le vaste corps de logis situé des deux côtés de la *Tour rasée* (n° 5). En effet, il est facile de reconnaître par quelques fenêtres (aujourd'hui bouchées) à meneaux cruciformes et surmontées d'arcs en décharge, en plein cintre, que les parties de la muraille à droite et à gauche de la Tour rasée ont servi d'habitation.

L'assassinat du duc d'Orléans (1407) ne lui permit pas de continuer l'œuvre qu'il avait commencée, mais Jean de Luxem-



ARMOIRIES DE JEAN DE LUXEMBOURG.

(1) Arch. imp., sect. hist., K, 55, n° 26.
(2) Arch. imp., sect. hist., *Trésor de Chartres*. Carton 627, 8°.

bourg, après la donation que lui fit du château de Ham, le 11 février 1437, sa femme Jeanne de Béthune, reprit les travaux. Il changea l'entrée du fort qui était, comme nous l'avons dit, dans la courtine qui fait face à la porte de Chauny et la reporta à l'endroit où elle existe aujourd'hui, dans la tour carrée, n° 10; il passe pour avoir agrandi en ellipse les tours de l'Esplanade et de l'Étang (n°s 5 et 6), et les avoir réunies par une galerie avec machicoulis, sur laquelle on voit encore, au milieu de houppes, un J, qui est la première lettre de son nom.

Louis de Luxembourg, héritier du château de Ham par sa femme, Jeanne de Bar, acheva les travaux entrepris par Jean et les augmenta surtout par la construction de la *Grosse tour,* à laquelle nous consacrerons un chapitre spécial (XXIV).

Si l'on étudie le système de fortifications qui a dirigé la construction des murs et des tours du château de Ham, on voit que la féodalité se pliait difficilement aux innovations dans l'art de la guerre, et qu'il a fallu une longue et cruelle expérience pour lui apprendre que les hautes et épaisses murailles de ses châteaux n'étaient pas imprenables pour un assiégeant muni de forte artillerie et pouvant faire des travaux d'approche. Mais telle était la puissance de la tradition féodale qu'on employa jusqu'à la fin du XVIe siècle des formes, des méthodes qui n'étaient plus déjà à la hauteur des nouveaux moyens d'attaque. La féodalité ne pouvait se résoudre à remplacer ces hautes tours par des ouvrages bas et étendus en avant de l'enceinte; pour elle le grand donjon de pierres épais et bien fermé etait toujours le signe de la force et de la domination.

L'enceinte actuelle du château présente un rectangle d'environ 120 mètres de longueur sur 80 de largeur, ayant à chaque angle une tour ronde, en saillie sur l'enceinte. L'une d'elles, la tour de l'Est (n° 9 du plan), plus large et plus haute que les autres, est nommée *la Grosse tour* ou *la tour du Connétable.* Outre ces quatre tours rondes, deux autres tours carrées, en saillie, protégent les courtines; l'une, celle du Nord-Est (n° 8

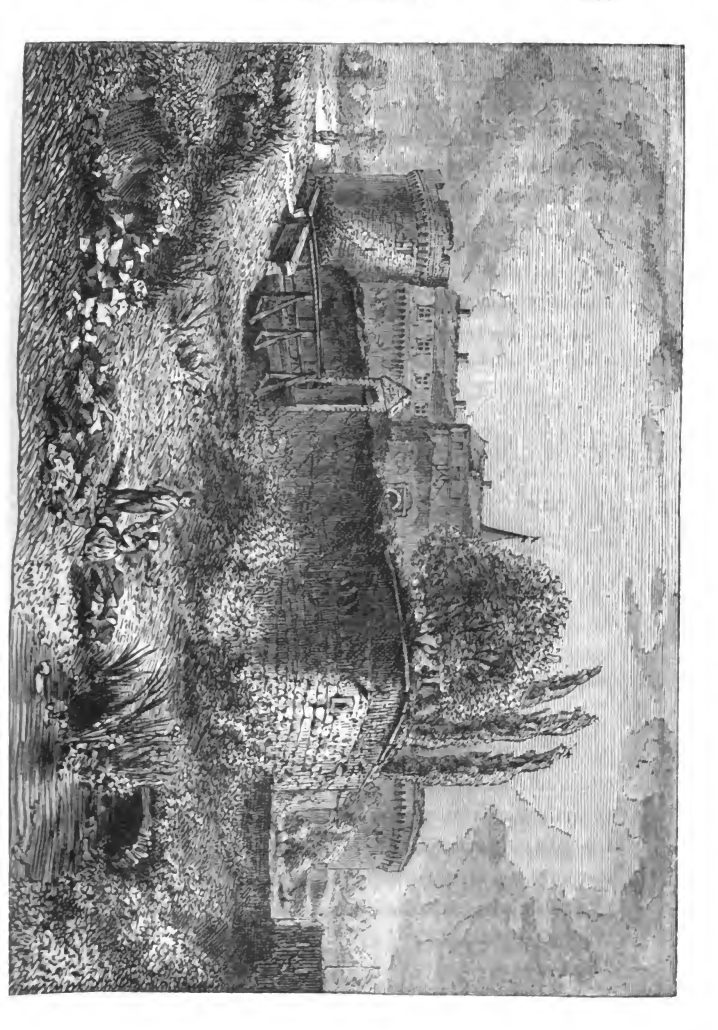
du plan), qui servait autrefois d'entrée, est bouchée depuis le xve siècle; l'autre, celle du Nord (n° 10 du plan), est la seule entrée actuelle du fort.

Autour de l'enceinte extérieure règne, du côté de l'esplanade, un large et profond fossé à cunette, autrefois constamment baigné par les eaux de la Beyne gonflée par deux barrages; il présente cette particularité qu'il est garni, du côté de l'esplanade, de galeries souterraines, dites casemates, qui communiquaient avec le fort par un passage pratiqué à travers les piliers des arches du pont. Les assiégés, après une sortie, pouvaient rentrer dans le château par ces galeries aboutissant sous l'entrée de la tour carrée (n° 10), d'où il était facile de gagner les poternes, à couvert derrière l'ancien mur de contre-garde. Les eaux ont disparu depuis l'établissement du canal en 1821, tant par le détournement de la Beyne, qui se perd dans le canal, en aval de l'écluse de la porte Noyon, que par la nouvelle direction donnée au cours de la Sommette, qui, après avoir cotoyé la digue gauche de l'ancien canal, le traversait sous un aqueduc, vis-à-vis la Grosse tour, pour aller grossir les eaux de l'étang du château; mais qui, depuis le creusement du lit du nouveau canal, est détournée à la Blanchisserie par un aqueduc qui la conduit dans la Somme entre Estouilly et Ham.

La porte d'entrée (n° 10) est couverte par une demi-lune (n° 11) qui commande les approches du fort. Cet ouvrage du xvie siècle, séparé de l'esplanade par le prolongement du grand fossé d'enceinte, est garni d'une porte pleine et d'un pont-levis.

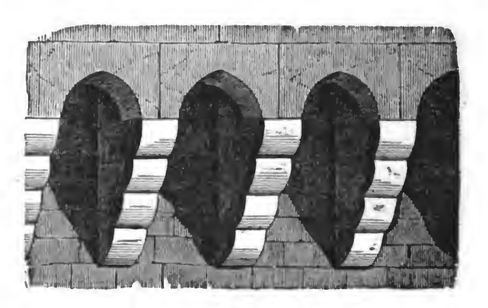
L'ancien pont qui donnait accès dans la tour carrée (n° 10) et qui était composé de deux grandes arches plein-cintre a été démoli en 1856 et remplacé la même année par le pont actuel.

Le côté Sud-Est est défendu également par une demi-lune (n° 3) que le nouveau canal sépare aujourd'hui du fort. Cette demi-lune, dont la forme a été plusieurs fois modifiée, communiquait dans l'origine au corps de la place, par un pont-levis et une entrée que l'on voit encore, près de la tour n° 5, dans la courtine Sud-Est.



La courtine Sud-Ouest, quoique protégée au loin par les eaux de l'étang du château, avait en outre une tour de barbacane, ou de garde, placée à cent mètres environ de la muraille et dont on retrouve encore aujourd'hui l'atterrissement. Cette tour était reliée au fort par une chaussée aboutissant à une poterne placée dans la courtine Sud-Ouest.

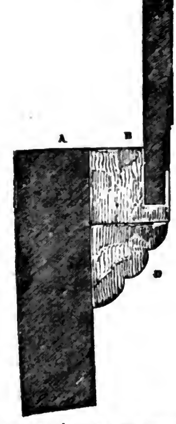
Le mur d'enceinte, d'une épaisseur considérable, élevé de seize mètres au moins au-dessus du sol; est fait en moellons jaunes avec soubassement en grès ; couronné en grande partie de créneaux,



MACHICOULIS, VUS DE FACE.

portés en encorbellement sur des machicoulis, par le vide desquels on pouvait jeter sur les assiégeants des pierres, du plomb fondu, de l'huile bouillante et toutes sortes de matières inflammables. Des galeries permettaient de communiquer, à couvert, d'une tour à l'autre, et, par conséquent, de faire le service du château à l'abri des coups des assiégeants.

La courtine Sud-Ouest a été remaniée sur toute son étendue, car des portions considérables présentent des appareils qui ne



COUPE D'UN MACHICOULIS.

se relient pas entr'eux. Les machicoulis qui garnissaient le haut de la muraille, depuis la tour (nº 6) jusqu'à la moitié de sa longueur en allant vers la tour (nº 7), ont été coupés maladroitement en 1832. Au niveau du soubassement, on remarque un cintre affectant la forme ogivale servant de sortie à la rivière qui alimentait le moulin placé dans l'enceinte du château. Le reste de la courtine, entre les tours 6 et 7, appartient à différentes époques et un énorme cintre de décharge qu'on trouve dans la muraille et qui a été fait pour la consolider, donne à penser que c'est sur cette partie du château et sur la tour de l'Etang que l'artillerie de Philippe II a concentré ses boulets en 1557.

L'enceinte du fort était encore protégée extérieurement, jusqu'à une certaine hauteur, par un mur de contre-garde en moellons, élevé de trois mètres, terminé par un couronnement en grès taillés en angle et couvrant le chemin de ronde dans les fossés mêmes.

Si nous pénétrons dans l'enceinte du vieux séjour féodal, nous trouvons à gauche de la cour quadrangulaire, le grand corps-de-logis (12) habité par Marie de Luxembourg; c'est dans les appartements, aujourd'hui occupés par des officiers et par les bureaux du génie, que cette dame donna le jour à François, Louis et Antoinette de Bourbon. (Voir chap. XXI, p. 231 et 232.) Plusieurs des fenêtres de ce bâtiment ont conservé leurs meneaux de pierre en croix qui dénotent par la sculpture et les filets d'encadrement l'architecture du XVᵉ siècle.

Au-dessus de la porte d'entrée (10), on trouve, dans la

galerie, plusieurs travées voûtées en arcs croisés, avec moulures prismatiques ; c'était là que se trouvait la chapelle. Les tours placées de chaque côté étaient primitivement de forme carrée; mais lorsque l'entrée au xve siècle fut reportée dans cette partie du château, on prolongea le plan en forme elliptique pour donner à ces tours plus d'épaisseur et de saillie. C'est ce qui peut expliquer les formes discordantes que présentent les tours 5 et 6 établies intérieurement sur une forme carrée et extérieurement sur la forme d'une ellipse.

Les bâtiment (n° 2, 2), à droite de l'entrée, derrière le logement du concierge et dans la cour sont les casernes, dont les charpentes en châtaignier, portent sculptées les houppes, emblêmes du connétable et paraissent remonter à la fin du xve siècle.

Le bâtiment servant aujourd'hui de logement au commandant de place (n° 1), a été bâti, vers le milieu du xviiie siècle.— Celui des prisonniers d'Etat (n° 4), en 1784, sur l'emplacement de l'ancien moulin à poudre.

La tour (n° 5) paraît être une des plus anciennes du château : elle a des souterrains qui ont servi de cachots et dans lesquels on a retrouvé d'anciennes chaînes, avec menottes chargées de rouille. Les parapets de cette tour ont été refaits en 1826 ; on a eu le bon goût de conserver les machicoulis. — La tour (n° 6) paraît intérieurement être de la même époque que la tour n° 5 ; il est regrettable qu'on ait détruit ses machicoulis, lorsqu'on a refait ses parapets en 1833.

Quelques sujets sculptés apparaissant aux clefs de voûte de la *Tour Rasée* ou *Tour aux poudres* (n° 7 du plan) ; on remarque au milieu de feuilles de vigne, de chêne, de choux et de cordons entrelacés, terminés par des houppes ou glands, un panneau carré, sculpté, représentant Adam et Ève, au paradis terrestre, avec l'arbre de la science et le serpent ; dans un angle, un écu portant trois fleurs de lys, 2 et 1, avec une couronne au-dessus. Une autre clef de voûte sculptée représente, dans un médaillon,

un ange en robe, entouré de feuilles de vigne, de choux, de chêne, de ceps avec grappes de raisin. Sur l'une des faces, un chien porte dans la gueule un écu représentant deux clefs passées en sautoir. Lorsque la voûte de cette tour a été mise à l'épreuve de la bombe en 1832, on a constaté qu'elle avait été recouverte d'un magnifique dallage de pierres de Senlis; ce qui indiquerait qu'un étage supérieur aurait été supprimé et justifierait son nom de *Tour rasée*. On a trouvé, à la même époque, dans les fondations de l'extrémité de sa galerie souterraine, l'armure d'un chevalier avec son cheval.

Quant aux houppes répandues sur tout le monument et que certains historiens prétendent être des *houppes pendantes au bout du cordon entrelacé que portent les religieuses*, elles étaient l'emblême adopté par le connétable longtemps avant 1449, car nous les trouvons peintes en bleu avec filets d'or sur la première page du manuscrit du *Pas d'armes de la Bergère*, tournoi qui eut lieu à Tarascon, le 5 juin 1449, et dont la relation est dédiée à Louis de Luxembourg.



A la bataille de Montlhéry « les ar-
» chers du corps du comte de Sainct-
» Pol avoient paltotz de dessoubz de
» drap gris découppé, et le dessus de
» drap rouge tout chargé d'orfévrerie,
» à une houppe au milieu, devant et
» derrière, sans avoir la croix Sainct-
» Andrieux (1). »

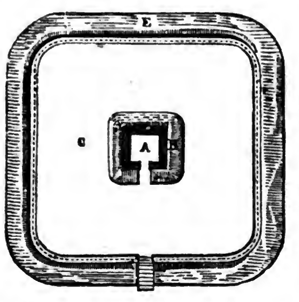
(1) *Mémoires de Jean de Haynin*, M. S. de la bibliothèque de Bruxelles, numéros 11677-11683.

CHAPITRE XXIV.

LA TOUR DU CONNÉTABLE.

La tour du connétable, plus connue sous le nom de *Grosse Tour*, est l'œuvre de Louis de Luxembourg. Elle caractérise l'esprit de l'architecture féodale, du XVe siècle, et son étude peut présenter d'autant plus d'intérêt que Louis de Luxembourg, ce grand constructeur ou restaurateur des châteaux-forts de Bohain, Beaurevoir, Guise, Vendeuil et Lafère, qui croyait pouvoir avec ces forteresses, non-seulement résister à ses rivaux, mais encore au roi de France et à ses armées, nous fait connaître, par l'inscription qu'il avait fait graver, au-dessus de la porte d'entrée, que c'est l'œuvre qu'il prisait le plus.

Un des caractères particuliers aux châteaux de cette époque, c'est l'importance relative de la tour principale, d'un fort diamètre, épaisse dans ses œuvres, très haute et très-saillante en dehors des courtines. Cette tour ne doit pas être regardée comme un donjon proprement dit, mais comme une tour plus forte que les autres, et destinée à servir de donjon dans des circonstances exceptionnelles. Ce refuge n'est plus placé, comme au XIIe siècle, dans le centre du fort : et l'on n'a pas choisi pour l'établir l'emplacement soit le plus élevé, soit de l'accès le plus difficile.



Le connétable a assis son donjon dans la position la plus utile pour la défense de la forteresse; en effet, cette immense

tour construite à l'angle Est de l'enceinte, établie en saillie des trois quarts de son épaisseur sur les courtines du Nord-Est et du Sud-Est, placée à 40 mètres de distance de la tour carrée qui servait primitivement d'entrée au château, commandait l'accès du fort, en donnant les moyens de prendre en flanc les assaillans. Cette tour est de plus très-bien plantée pour dominer les dehors du côté de la langue de terre par où l'on peut approcher assez près du château, enfin elle est engagée dans l'enceinte de manière à ne laisser qu'une circulation très-étroite sur le chemin de ronde du rempart. L'ennemi, se fût-il emparé de la cour du château, n'arrivait encore que difficilement à la porte de la Grosse Tour protégée, même à l'intérieur, par un fossé plein d'eau et par un ouvrage dépendant du donjon qui commandait le passage du pont-levis. L'ennemi ne pouvait pas non plus monter sur les remparts sans se mettre complètement à découvert pour ceux qui étaient retirés dans la Grosse Tour.

Ce réduit dominait, par sa hauteur, tout à la fois l'esplanade, la ville et la campagne; mais pour cela même et à cause du peu d'ouvertures qu'on avait laissées dans ses flancs, il était impuissant à défendre le pied de sa muraille qu'un mineur aurait pu facilement entamer, sans avoir beaucoup à craindre les attaques de ceux qui la défendaient; car, du haut de ce donjon, il est impossible de viser un objet placé à sa base, à moins de sortir presque tout le corps.

Quoique la découverte de la poudre, ou mieux le perfectionnement de l'artillerie, eût déjà nécessité la recherche des moyens de défense en rapport avec les terribles effets de cette arme, les seigneurs suzerains furent longtemps à reconnaître sa puissance dans l'attaque, et l'on voit, par l'étude de la Grosse Tour, que le connétable croyait encore que le meilleur moyen de résister au fracas des boulets était d'augmenter l'épaisseur des murailles.

Ce n'est que postérieurement et après que l'art des siéges eut démontré l'insuffisance des murailles élevées et épaisses, qu'on

reconnut que, pour protéger l'enceinte d'un fort, il fallait couvrir ses murailles par des ouvrages extérieurs. Le génie de Vauban n'était pas encore arrivé pour tracer ses ouvrages à cornes, ses demi-lunes et ses tenailles en avant des enceintes.

Louis de Luxembourg, renchérissant sur les idées de l'époque, crut faire de la tour de Ham un donjon plus fort que celui d'Enghien que son père avait bâti dans le Hainaut, en donnant à ses murailles une épaisseur inusitée (11 mètres.) La maçonnerie, composée d'un blocage de moellons dans un bain de mortier, est, jusqu'en contre-bas des parapets, revêtue extérieurement de grès taillés et piqués ; le grès était la pierre qui lui paraissait devoir offrir le plus de résistance au fracas des boulets. Loin de percer les murailles de fréquentes embrasures, de manière à armer ce réduit d'une nombreuse artillerie, on n'y ouvrit que quelques rares meurtrières, sa masse et son épaisseur devant être ses principales forces pour résister aux efforts des assaillants. Cependant pour défendre le pied de la tour, on ne négligea pas d'amener vers le château les eaux de la Beyne et de la Sommette, qui, retenues par des barrages ingénieusement disposés, dans de larges fossés, protégèrent les abords de la forteresse. L'un de ces barrages, établi dans l'intérieur du fort, faisait renfler les eaux de la Beyne dans les fossés du château, du côté de l'esplanade et autour de la Grosse Tour qu'il isolait du reste de l'enceinte ; l'autre barrage, placé à la porte de Noyon, maintenait le niveau des eaux de la Beyne et de la Sommette réunies, assez élevé pour inonder au loin les abords de la place, du côté des courtines du Sud et de l'Ouest. La tour du Connétable passe pour avoir 100 pieds de hauteur et autant de diamètre, mais elle ne s'élève que de 28 mètres au-dessus du niveau des eaux du canal de la Somme qui en baigne aujourd'hui le pied. Cette hauteur de 28 mètres forme sans doute, avec les fondations, les 100 pieds d'élévation que lui donne la tradition ; son diamètre est de 33 mètres. Cette largeur, hors de proportion avec sa hauteur, est loin de lui

donner l'élégance des donjons de la grande époque féodale. Vue à une petite distance, cette tour n'est qu'une lourde masse de pierres sur lesquelles le temps a jeté une couleur grise d'un ton fin et harmonieux, et dont l'ampleur colossale saisit l'âme d'une impression à la fois grandiose et triste.

La disproportion que nous signalons entre la largeur et la hauteur de ce monument, nous fait croire que cette œuvre capitale du connétable n'a pas été achevée, ni élevée à la hauteur qu'on avait l'intention de lui donner en jetant ses fondations et en traçant son périmètre. Sa construction nous paraît avoir été arrêtée tout-à-coup, soit pour s'en servir dans un moment pressé, soit par l'abandon qu'on aurait fait des travaux à la suite de la fin tragique et inattendue de Louis de Luxembourg. Les parapets ne présentent pas le même caractère de construction que le corps de la tour : ils sont très-rapprochés de l'extrados de la voûte du 1er étage, enfin il n'y a ni machicoulis ni préparations pour recevoir des hourds, compléments indispensables de ce donjon. Qu'y aurait-il d'étonnant que le connétable, dont la fin a été si foudroyante et si imprévue, eût été surpris par les événements qui ont amené sa mort avant d'avoir terminé cette œuvre capitale ?

On est frappé, lorsqu'on étudie le système défensif de cette tour, du soin avec lequel on s'est mis en garde contre les surprises. Toutes les précautions ont été prises pour arrêter l'ennemi par des obstacles imprévus. L'assiégeant pouvait entrer dans le château sans que pour cela la garnison fût obligée de se rendre ; car alors, renfermée dans la Grosse Tour, son dernier réduit fortifié, elle pouvait encore résister longtemps, épuiser les forces des assaillants et leur faire perdre du monde à chaque attaque partielle.

Prenait-on le rez-de-chaussée, l'escalier en spirale qui donnait accès aux étages supérieurs était facilement et promptement barricadé, et l'assiégé conservait encore les moyens de défense et de communication avec l'extérieur, soit pour recevoir des

secours et des vivres, soit pour échapper à l'ennemi. Avec une garnison déterminée et bien approvisionnée on pouvait résister encore quelque temps à une armée nombreuse et aguerrie.

On arrive de l'intérieur du château à la grosse tour par un passage, aujourd'hui de plain-pied, qui tourne de manière à forcer l'assiégeant à présenter le flanc droit, qui, ainsi, ne se trouvait plus couvert par les grands boucliers nommés pavois, dont on se servait encore dans les siégés au XVe siècle.

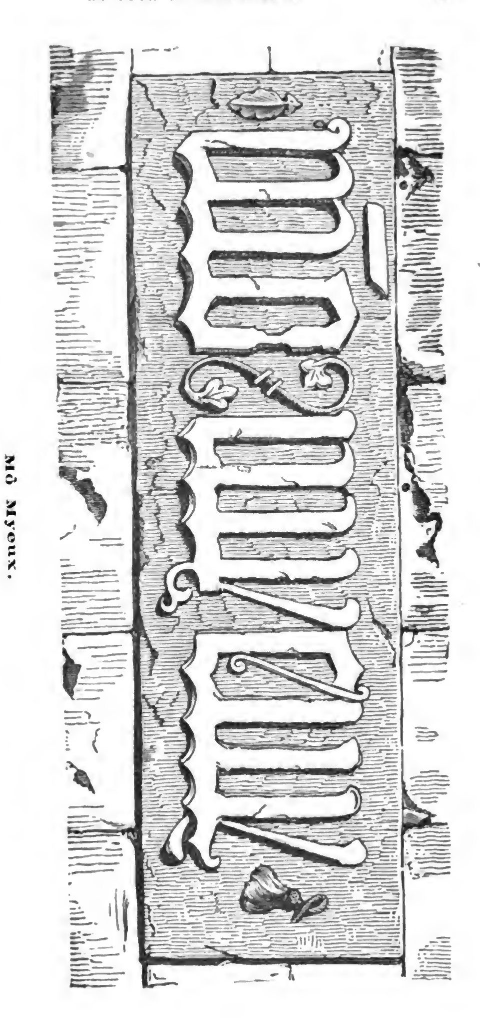
La porte d'entrée, à plate-bande, un peu arrondie aux angles, est à ogive intérieurement. Sur chaque grès formant la plate-bande, une houppe ou cordelière a été sculptée en relief. Audessus des houppes, le connétable a fait graver en gothique sa devise, ou ce mot de son humeur : **mo myeux.** La même inscription est reproduite extérieurement au-dessus d'une autre entrée qui donne sur la campagne.

Un de nos compatriotes, M. Léon Paulet, à qui nous devons de curieux détails sur le château de Ham, pense que les mots Mô Myevx qui décorent la Grosse Tour du fort de Ham, ne furent pas spécialement affectés à ce monument. Dès longtemps avant ils étaient l'emblême adopté par le connétable; ils lui servaient même de cri de guerre et signifiaient : « *Je ferai de mon mieux,* » devise qui est bien dans l'esprit du moyen-âge.

Nous trouvons encore cette devise brodée sur son étendard à la bataille de Montlhéry en 1465 :

« L'estendart du comte de Sainct-Pol my-partie de soie grise » et rouge, à une licorne d'argent au bout de dessus envers la » lance, à toute la corne et le bout des pieds d'or, et si avoit » escript en grandes lettres d'or : Mô Myevx. »

L'entrée de la tour a conservé l'encastrement nécessaire à la manœuvre des chaînes du pont-levis; on y retrouve aussi des rainures pratiquées dans les parois du mur pour laisser glisser la lourde herse de fer; et sur la droite du passage (A), le petit escalier qui conduisait les hommes chargés de manier la herse, au réduit placé au-dessus de la porte d'entrée. Là, des ouvertures ménagées dans la voûte leur permettaient, en cas d'alerte, d'ob-



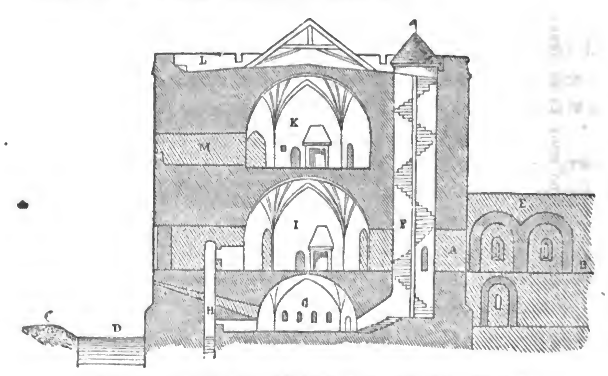
Mô Myeux.

INSCRIPTION PLACÉE AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

server les soldats qui entraient dans le passage. On élevait la herse à l'aide d'une machine, et, à l'approche du danger, on la laissait retomber. Dès ce moment, le passage était fermé, et il fallait briser la herse pour pénétrer plus avant.

Outre la herse, pour défendre l'entrée, il y avait encore pour arrêter l'assaillant une seconde porte massive hérissée de gros clous.

Avant de pénétrer dans la *Salle-des-Gardes* du rez-de-chaussée, on rencontre à gauche, sous le passage A, un magnifique escalier en spirale (F), qui descend, par vingt-neuf marches, aux souterrains, et monte, par 100 marches, à la plate-forme de la tour. Il est pris dans l'épaisseur même des murs du côté de l'extérieur du fort, de manière à ne rien diminuer de leur force de résistance de ce côté. Chaque marche est formée d'un seul morceau de grès dur, taillé et piqué, mesurant 1 mètre 80 centimètres de longueur sur 40 centimètres d'emmarchement et 21 centimètres de hauteur. Chaque marche est enclavée, d'un côté, dans la muraille, et forme, au centre, une colonne de 0m 30 cent. environ de diamètre.

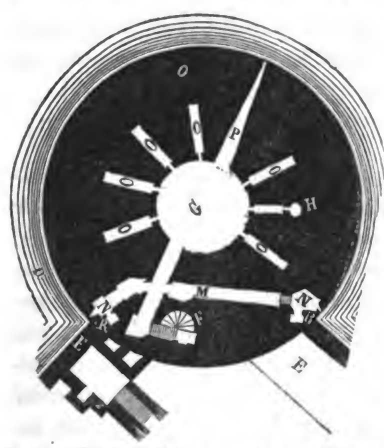


COUPE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE AU CHATEAU DE HAM.

L'escalier qui conduit à l'étage inférieur de la tour commence en spirale, puis il descend directement vers le souterrain (G).

On rencontre, avant d'arriver au fond de la tour, deux couloirs (M, M) placés à droite et à gauche de l'escalier, conduisant à des petits postes (N, N) qu'on a improprement qualifiés d'*oubliettes* et sur lesquels les romanciers ont raconté des histoires atroces. On sait qu'on donnait ce nom à des puits dans lesquels on précipitait les prisonniers au moyen d'un plancher qui se dérobait sous leurs pieds.

L'étage inférieur, appelé le *Souterrain* est composé d'une immense salle ronde (G) de 5^{m} de hauteur sous clef de voûte, de 10^{m} de diamètre, voûtée en plein-cintre, avec des arêtes qui, toutes, aboutissent au centre. Ce caveau est humide et obscur, car le sol n'est élevé que de 0^{m} 15 centimètres au-dessus du niveau de l'eau, et il n'est éclairé que par un très-étroit soupirail (P) qui traverse toute l'épaisseur de la muraille. On y trouve un puits (H), et six cellules (o,o,o,o,o,o). Ces cellules, ouvertes dans l'épaisseur des murs, ont été pratiquées après la construction du donjon plutôt pour l'établissement de fourneaux de mines et pour faire sauter la tour à un moment donné, que pour servir de cachots. Cependant les gonds qui garnissent encore aujourd'hui l'entrée de ces cavités montrent que ces réduits ont retenu des prisonniers. C'est là que



PLAN DES SOUTERRAINS DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

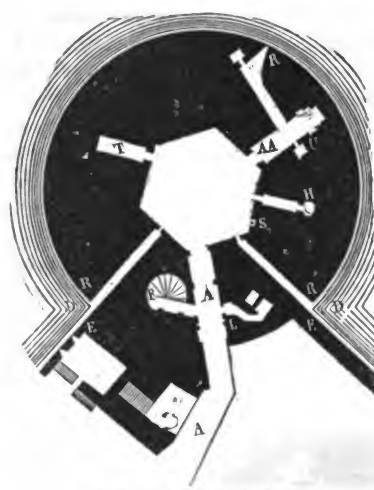
l'on enfermait les grands coupables; mais on ne rencontre nulle part la salle de la question avec son fourneau et son lit de pierre.

Qui pourrait, sans une émotion profonde, sans un frisson d'effroi, contempler ces murs témoins de tant de douleurs, de tant de gémissements. Comment ne pas songer sans un serrement de cœur, aux infortunés qui ont habité là et dont plusieurs ont légué leurs souvenirs à la postérité en figures ou en lettres vivantes sur la muraille.

C'est une tradition, dans le pays, qu'un malheureux capucin a vécu pendant de longues années, prisonnier dans un de ces étroits cachots et qu'il y est mort en grande réputation de sainteté; quoiqu'il nous paraisse bien difficile de croire qu'un prisonnier privé d'air, de lumière et d'espace, ait pu vivre dans ce trou humide où règnent l'obscurité, la folie et la mort.

Nous rapporterons cette légende dans le chapitre XXVIII.

L'étude des dispositions intérieures du rez-de-chaussée montre qu'elles sont combinées pour la défense plutôt que pour l'habitation; il se compose d'une grande salle hexagone à ogives, dite la *Salle des Gardes*. Les nervures qui du sommet des ogives vont aboutir au centre de la voûte y formaient, avant sa reconstruction (1841), une magnifique étoile à six pans dont la clef de voûte était le centre. Cette immense salle n'est que très-faiblement éclairée par deux meurtrières (D, D), qui donnent sur les fossés des remparts et par les portes A,A. On y trouve une vaste cheminée, un puits (H), des bancs de pierre et une chambre (T) qui a dû servir soit de râtelier d'armes, soit de magasin pour les munitions de guerre ou les provisions de bouche.

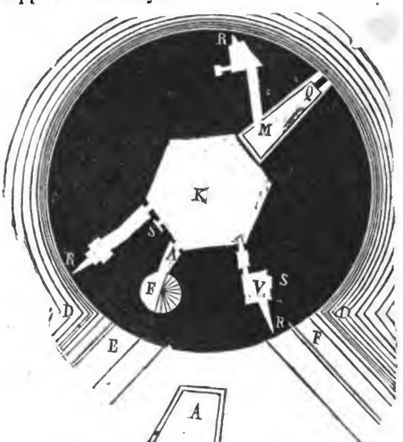


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

On a mis à découvert, en 1829, le passage (A, A) muré sur la moitié de son épaisseur et depuis longtemps condamné; il conduisait à une porte de secours, donnant vers l'extérieur. Cette issue n'a pu servir, dans l'origine, que pour communiquer par une petite bonnette avec la demi-lune placée en avant de la courtine Sud-Est ; car la porte est à 7 mètres au-dessus du niveau de l'eau des fossés. On retrouve dans ce passage les rainures de la herse, l'escalier et le réduit des hommes chargés de la manier. La voûte de la salle des Gardes était percée contre un des murs latéraux, par un trou rond assez grand qui aboutissait au pavé de la salle de l'étage supérieur. La voûte de la salle du premier était également percée par un trou à l'aplomb de celui de l'étage inférieur, ce qui permettait de transporter facilement d'un étage à l'autre, au moyen d'un treuil, les provisions de bouche, les armes et les munitions de guerre.

Destinée sans doute au seigneur du château, la salle du premier étage (K) est mieux éclairée et plus ornée que celle du rez-de-chaussée, si l'on peut appeler ornements un écusson avec des emblèmes sculptés sur la clef de voûte, sur les manteaux des cheminées et quelques moulures ajoutées aux nervures des

ogives. On y parvient de l'escalier (F) par un petit couloir (A), qui était fermé d'une double porte. La vaste salle hexagone (K) à ogives dans laquelle on pénètre, connue sous le nom de *Salle du Conseil,* présente un aspect grandiose qui frappe d'abord; elle est de la même grandeur et de la même hauteur que celle du rez-de-chaussée, c'est-à-dire qu'elle mesure une hauteur de 9 mètres sous clef de voûte. Une seule ouverture (Q) à baie en croix qui donne sur la campagne, conduit le jour dans la salle par une galerie (M), qui porte en longueur 11 mètres et va, en s'élargissant vers l'intérieur. Elle est à ogives avec voûtes d'arêtes surchargées de nervures, et élevée de deux marches au-dessus des dalles de la *Salle du Conseil.* Deux bancs en pierre règnent de chaque côté des murs, c'était la place ordinaire des habitants de la salle lorsque le froid ne les obligeait pas à se rapprocher du foyer.



PLAN DU PREMIER ÉTAGE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

Deux vastes cheminées à chambranles énormes, adossées contre les parois des murs, permettaient au seigneur de se chauffer à un foyer séparé de celui de ses officiers.

Dans la partie droite, on trouve attenante à la grande salle, une fort petite chambre (V) qui a dû servir de chambre à coucher, car elle a une cheminée. Ce réduit appelé

la *Chambre du Roi,* est en réalité un véritable cachot éclairé par un petit soupirail placé très-haut. Le nom de *Chambre du Roi*, que lui a conservé la tradition, voudrait-il dire que Louis XI y a couché, lorsqu'il est venu visiter à Ham le connétable, son beau-frère, en mars 1470, ou dans le second séjour que le roi fit au château de Ham auprès de sa belle-sœur malade, Marie de Savoie, en mai 1471 (1)?

On prétend encore que c'est dans la Chambre du Conseil, alors salle d'honneur du château, que Louis XI célébra les fêtes de Pâques, assis à table à côté de sa belle sœur Marie de Savoie, femme du connétable, ayant en face de lui son hôte Louis de Luxembourg et la reine Louise de Savoie.

Quand on compare le confortable des belles maisons de la noblesse et des riches financiers de notre époque avec ces anciennes forteresses, où l'on ne rencontre que des appartements tristes, humides, malsains, peu éclairés, on est frappé de l'indifférence qu'on y remarque pour le bien-être matériel, pour le luxe et le confort. On a négligé les commodités les plus simples de la vie, quelque facilité qu'on ait eu à se les procurer. On se demande quels hommes et surtout quelles femmes pouvaient habiter de pareils lieux; comment les grands seigneurs, leurs nobles dames, Marie de Savoie, belle-sœur du roi Louis XI, femme du connétable, qui était, après le duc de Bourgogne, le plus riche seigneur du royaume, que dis-je, le roi de France lui-même, ont pu habiter de pareils réduits!

On parvient sur la plate-forme qui couronne la Grosse Tour par l'escalier en spirale, surmonté d'un mur jusqu'à une certaine hauteur et couvert d'un toit d'ardoises de forme conique, mais qui a dû évidemment être dans l'origine revêtu de dalles.

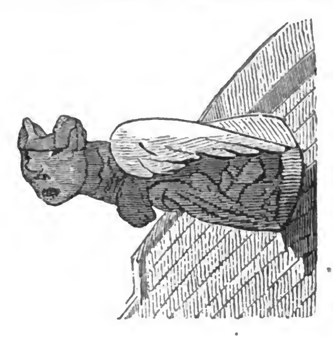
La plate-forme présente un vaste espace circulaire de 24 mètres de diamètre. Cette surface a été longtemps couverte par un toit de forme conique. Une ancienne vue du château nous

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, pages 404, 420 et suivantes.

montre la Grosse Tour, en 1643, avec un toit ayant la même forme. Cette vue nous apprend aussi que ce monument était déjà couronné d'embrasures pour y loger des pièces de canons. Les huit embrasures qui y sont aujourd'hui sont modernes et elles ont été disposées de telle sorte que les feux des pièces peuvent s'entrecroiser. Entre chaque embrasure, un conduit a été ménagé dans le parapet pour l'écoulement des eaux pluviales par des gargouilles. Nous allons passer en revue ces ornements, qui nous paraissent être des symboles de la pensée que Louis de Luxembourg avait attachée au sommet de son œuvre.

La gargouille placée au-dessus de la porte d'entrée du côté du fort représente, sculpté en ronde-bosse, un chevalier plus grand que nature, debout, armé de sa cotte de mailles; sa main gauche est repliée sur sa poitrine; la main droite, appuyée contre le corps, tient un écu sur lequel est sculptée une tête de Méduse. A travers les jambes du chevalier rampe un monstre, serpent ou dragon, qui mord le bas de l'écu.



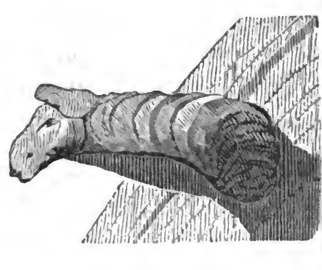


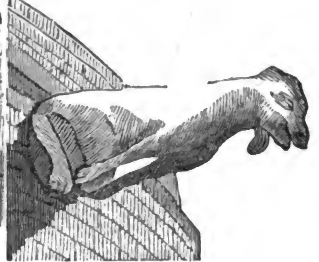
La gargouille suivante représente une harpie à tête de chat, emblême des *chats, gats* ou *gates*, sortes de galeries en bois couvertes de merrains, de fer, de peaux, qu'on approchait des places fortes pour combler les fossés et saper les courtines.

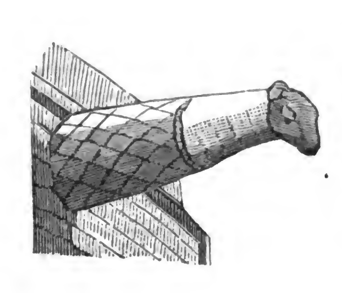


Une autre représente un chien ailé, de l'espèce des lévriers ; c'est l'emblême de la fidélité.

Ici, c'est un bouc sans cornes, ou chien avec de la barbe ; là une tête de cheval au cou bardé de fer.





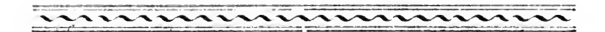


Enfin la dernière nous paraît représenter le *bosson*, ou bélier des anciens, avec lequel on battait en brèche les murailles avant l'emploi de l'artillerie. Le cou du bélier, allongé et cylindrique, est orné d'un collier de perles et accompagné d'écailles de poisson.

Quelques antiquaires ont cru reconnaître dans cette gargouille

la tête de Mélusine de Lusignan. Louis de Luxembourg, qui se faisait honneur de descendre de Mélusine (1), aurait, dans leur opinion, placé en haut de la tour de Ham cette fée à tête de femme sur un corps de serpent (2).

Le personnage de Mélusine, ou de maintes autres fées qui hantent les vieux châteaux, n'est pas pour nous un type unique et spécial au château de Ham, mais le reflet d'antiques croyances. Il est évident que toutes ces légendes que la tradition populaire nous a conservées, et qui racontent des merveilles sur les dames blanches qui hantent les anciennes tours, ne s'appliquent pas à une seule localité, mais qu'il y a communauté d'origine entre les fées qui apparaissent au bord des fontaines et celles qui jettent des cris douloureux sur les ruines des vieux châteaux féodaux.



CHAPITRE XXV.

LA BARONIE DE HAM. — SES FIEFS ET SES HOMMAGES.

L'origine des baronies et des chatellenies paraît devoir remonter au règne de Louis le Débonnaire; car, ce fut ce souve-

(1) Louis de Luxembourg descendait de Mélusine par Antoine de Lusignan. Il se faisait honneur de cette origine; car, suivant le Laboureur, il portait pour cimier une Mélusine.

(2) Nous avons été bercé avec la légende de la fée Mélusine (que dans le peuple à Ham on appelle *Mere Lusine*); cette fille d'Elinas, dont l'infortune n'a point altéré la tendresse pour ses enfants, veille sans cesse autour des lieux qu'habite sa postérité, qui consiste dans les illustres familles de Lusignan et de Luxembourg. Quand une calamité menace quelque membre de ces deux maisons, elle erre gémissante autour du château, et, s'élevant sur la plus haute tour pendant les nuits sombres, elle pousse des cris lamentables.

rain qui donna les terres du fisc en fiefs héréditaires (1) à ses *Fidèles* et qui leur laissa établir des *fertés* dans leurs terres. Sous Hugues Capet, la France acheva de se couvrir d'une multitude de forteresses dans lesquelles le seigneur avait assuré son pouvoir et sa juridiction. Chaque seigneurie forma dès lors un état grand ou petit où le baron exerça les droits de la souveraineté et dans lequel aucun pouvoir extérieur ne vint donner des lois, établir des impôts ou rendre la justice. L'ère féodale se constituait et s'affermissait; c'était un premier pas hors de la barbarie. De la victoire des uns, de l'abaissement des autres, surgissait une société nouvelle qui avait désormais son caractère et sa marche distincte. Le sol était conquis et avec le sol les habitants.

Le seigneur fut d'abord le gouverneur de son castel; mais ensuite, pour s'épargner l'embarras de faire la recette des droits seigneuriaux et de surveiller la garde de son château, il chargea de ce soin un de ses officiers qui prit le nom de Châtelain. C'est ainsi que le premier seigneur de Ham, Simon est qualifié de Châtelain (*castellanus*) en 986 (2), tandis que les autres sont qualifiés de Seigneurs (*Dominus*), avec, à côté d'eux, des châtelains, tels que Roger (1112), Wautier (1145) (3) et Algrin (1202).

Le plus ancien titre qui fasse mention des fiefs de la baronie de Ham se trouve dans la *Liste des fiefs qui sont tenus du roi à Saint-Quentin* (4). Ce document sans date, mais qui paraît appartenir au XIIIe siècle, par les noms des seigneurs qui y sont rapportés, nous fait connaître que cette baronie dépendait du comté de Saint-Quentin. Voici l'extrait de ce document, pour ce qui concerne Ham :

« Eudes de Ham, homme lige, tient sa baronie lez le chastel de Ham, à rendre au roy à grande force et petite et à son man-

(1) OEuvres de Claude Fauchet, p. 498, v°.
(2) *Aug. Vir. ill.*, par Emmeré, *Preuves*, p. 33.
(3) Voir au chap. XXVI, p. 303 et 304.
(4) Bibl. de l'Arsénal.— M^{ss} de Du Cange.— *Titres de Picardie.* n° 332. II. F. p. 18.

dement, excepté ce qu'il a à Douilly et ses appartenances; et les hommges que il tient de l'evêsque de Noyon.

« Il tient du roi toutes les appartenances du chasteau de Ham et les Guionages (1) et leurs Conduis (2) et ce qu'il a à Collezy et quelque chose que ses autres tiennent de lui; illec de quo il a tenu hommge au roy; et ce qu'il a acquis à Baumont, et ce qu'il a à Mategny, excepté le mariage de sa femme et la seigneurie de Sancourt, qui est de la baronie de Ham, et les hommages de quarante-six personnes, si comme il est contenu au Grand Registre.

Un acte de foy et hommage (3) prêté, en juin 1223, au roi Philippe-Auguste par Odon IV (*Ligius*) (4), nous donne les noms des 46 personnes mentionnées au Grand Registre et qui forment les aveux de la baronie de Ham. Voici leurs noms : Odon de Fayel ; — Jean, de Roye ; — Florent, d'Hangest ; — Pierre, de Faillouël ; — Béatrix, de Montescourt ; — Renouard, de Bretigny ; — Oudart, de Sommette ; — Le Chatelain de Ham ; — Aubert Chien (*Canis*), de Framerville ; — Oudart, de Morcourt ; — Gauthier, de Vendeuil ; — Hugues, de Bethencourt ; — Jean, son fils ; — Jean, de Villette et Mathieu son frère ; — Gaudefroid et la femme de Gobert, de Brouchy ; — Jean, comte de Brouchy ; — sa mère, Godde de Beauvois ; —

(1) Guionage, Guidage, droit de Guide, de Protection que les seigneurs avaient sur leurs vasseaux.

(2) Conduiz, *Conductus*, droit de péage, de Conduite, etc.

(3) On faisait hommage de son fief, la tête nue, à genoux, sans épée, sans éperons, les mains dans celles du seigneur, qui était assis et couvert.

L'hommage était lige ou simple.

1° Par hommage lige on s'engageait à servir le seigneur en personne, envers et contre tous, même contre le roi.

2° Par l'hommage simple le *vassal libre* pouvait se faire remplacer et n'était obligé de secourir son seigneur qu'en certains cas.

Le banneret, ou chevalier du 1er ordre, était celui qui pouvait mettre sur pied un certain nombre d'hommes d'armes, 25 à 30, ce qui était une dépense considérable, parce que chaque homme d'armes avait, outre ses valets, deux cavaliers pour le servir, armés l'un d'une arbalète, l'antre d'un arc et d'une hache, de sorte que cent hommes d'armes devaient faire au moins 300 chevaux.

(4) Arch. imp. — *Registre de Philippe-Auguste*, JJ 2 A, f° 51, v°.

Raoul, d'Ollezy; — Grégoire et Hugues, d'Aulnois; — le fils d'Oudart et Joscelin, de Flavy; — Gauthier, de Gibercourt; — Jean, de Nancy; — Hugues, d'Offois; — Guidon, prévôt d'Offois; — Godefroid, de Liez; — Colin, *le Veneur*, fils de Pierre d'Estourmel; — Mathieu, de Le Hériès;— Gaudefroid, de Combles; — Guerric, de Pyeton; — Gauthier, d'Eppéville; — Mathieu et Louvet, de Gossencourt; — Jean, de Mone; — Jean Vint et Set; — Renaud, de Magny; — Renier, de Dury; — les enfants de Jean Cruche; — Colard, de Bretigny; Raoul, de Brocourt; — Symon, de Dallon; — Guillaume, d'Origny; — Godefroid, de Saint-Quentin; — Guillaume, d'Essigny.

Plusieurs autres dénombrements des fiefs relevant de la seigneurie de Ham existent aux archives de l'empire. Nous signalerons entr'autres celui qui se trouve dans les Comptes de la vicomté, châtellenie, terres et seigneurie, de Ham, en 1407 (1).

Le domaine de Ham fut aliéné en 1641, malgré l'opposition des officiers publics de cette ville, le roi ne réserva que le château, qui fut engagé au cardinal de Mazarin, le 6 août 1654; puis, en 1661, au marquis de Meilleraye, duc de Mazarin. Pendant cet engagement la place de Ham avait été entourée de fortifications très-importantes, que le roi Louis XIV fit démolir, en 1685, sous le ministère Louvois, ne voulant pas laisser une place aussi forte dans les mains de son frère, le duc d'Orléans, à qui il avait donné en fief la seigneurie de Ham.

Un manuscrit appartenant à M. Lucas, de Ham, nous a conservé la désignation de plusieurs fiefs qui se trouvaient à Ham et dans les environs au XVIIe siècle.

Voici ceux de la ville : Le fief du *Grand Vinage* (2). — Du *Petit Vinage*. — Du *Droit de Mesurage*.— Les fiefs et seigneuries du *Bois de Ham*. — Le fief du *Four*, consistant en cinq maisons et une grange sises rue Marchande. Ce fief, qui tirait

(1) Bibl. imp. M^ss S. G. F. N° 1,135, p. 5.
(2) Droit de pot de vin sur les vignes.

son origine d'un ancien four banal, a donné son nom à une rue de Ham. — Le fief *Bouffé*, sis hors de la porte de Noyon. — Le fief de *Coupevoie*. — Le fief *Pallaneu*, au terroir de Ham.

Voici d'autres fiefs des environs de Ham : Le fief de la *Brosse ;* de la *Motte Saint-Martin ;* d'*Aubigny-Planque ;* d'*Herbuterne ;* de *Palancu ;* de la *Flaque ;* de *Montalimont*, sis à Brouchy. — Le fief du *Cauroy*, sis à Cugny. — Le fief du *Pin*, sis à Sommette. — Le fief *Raoul Patou*, sis au Mesnil-Saint-Vaneng. — Le *Jardin Varenne* et la terre de *Villette*. — Le fief de *Voyennes*. — Le fief du *Marais à la Violette*, sis à Canisy. — La seigneurie de *Touille ;* le fief *Raby*, à Cuvilly.— Le fief *Picard*, de *St-André*, de *Montizel*, du *Pontenage de Douilly*.— Le fief de *Bauincamp*, sis à Matigny.— Le fief *Martelet*, sis à Quivières. — Le fief de *Ronquerolle*, sis à Villers-Saint-Christophe. — Le fief d'*Ostremont*, sis à Germaine. — Le fief de *Rosancourt*, près le bois Griffon, et d'*Ivergny*, au terroir de Douchy.

Les archives de la préfecture de l'Aisne nous ont fourni le dénombrement des fiefs qui relevaient de la tour de Ham, lorsque ce domaine devint en 1767 l'apanage du duc d'Orléans.

1° Le dénombrement donné le 8 janvier 1767, par le Chapitre de Saint-Quentin, de la S^ie^ de Quivières, qui relevait de la tour de Ham. — 2° Le dénombrement du 18 août 1768, par Mme d'Estourmel, pour la S^ie^ de Genvry. — 3° Un autre du 12 mars 1767, par les époux de Lignières, pour la S^ie^ de Samoux. — 4° Un autre du 30 avril 1784, par les Minimes de Chauny, pour le fief d'Aubigny. — 5° Un autre du 18 mai 1787, par le comte de Pardieu, pour moitié du fief de Pithon, sis à Aubigny. — 6° Un autre, du 20 décembre 1764, par l'abbé de Genlis, pour le fief d'Auvay.— 7° Un autre pour le fief Tassonet, du 12 mars 1767, par Mre de Lignières. — 8° Un autre, du 12 mars 1767, du fief de Touille.— 9° Un autre du 20 septembre 1763, par le Mis d'Estrades, pour le fief d'Ossey. — 10° Une

déclaration du 15 décembre 1768, du fief Piquart, à Douilly, par Charles Jérôme Aquais et autres. — 11° Dénombrement d'une partie du fief d'Aubigny, du 8 juillet 1721, par Marg[te] Bohuret. — 12° Expédition de parchemin des années 1763, 1765, 1766, 1769, 1770, 1771, 1773, 1774, 1781, 1782, 1784, 1787, d'actes de foi et hommage, souffrance, etc., des fiefs relevant de la Tour de Ham.

CHAPITRE XXVI.

SEIGNEURS DE HAM.

La tige des Toparques, ou seigneurs de Ham, est une branche de la grande maison des comtes de Vermandois (1), qui descendait elle-même, en ligne masculine, de Charlemagne. Cette toparchie se composait d'une portion démembrée du comté de Vermandois dont elle faisait partie.

Symon (986), châtelain de Ham (*castellanus de Hamo*), considéré comme chef de la tige des seigneurs de Ham, paraît être issu de la famille des comtes de Vermandois. Il signa, en 986, avec Albert I[er], comte de Vermandois, la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Prix (2).

Yves (1055-1089), *(Yuo Hamensis)* qui succède à Symon, son père, donna en 1055 (3) Cugny aux religieux d'Homblières et à l'église de Noyon une terre considérable, *Eremburgum*. Il contribua largement à la fondation de la collégiale de Nesle, et il fut témoin, en 1076, à une charte qu'Hébert IV, comte de Vermandois, souscrivait en faveur de l'abbaye de St-Prix (4).

(1) *Préface de la Vie de saint Vaneng*, par le P. Christophe Labbé.
(2) *Aug. Virom. illust.* par Emmeré. *Preuves*, p. 33.
(3) Manuscrits de dom Grenier, paquet 4, art. 4, p. 43.
(4) *Aug. Virom. illust.* par Emmeré. *Preuves*, p. 38.

Yves donnait, le 12 mars 1089, aux chanoines de Noyon une femme serve, donation approuvée par Odon, son fils (1).

Odon (2) Ier, (1060-1089), fils de Yves (3), paraît vers 1060 dans une charte de l'abbaye d'Homblières, avec sa femme Emma *(Alias Ricuina)*. Il vivait encore, ainsi que son père Yves, en 1089 (4).

Odon II, (1108-1144), (*Hamensis castelli dominus*,) surnommé *Pied-de-Loup (Pes Lupi)* seconda les efforts tentés par l'Église pour sortir des désordres où l'avait jetée l'invasion des monastères par les laïques ; il se dessaisit, en 1108 (5), avec le consentement de sa femme Louise, entre les mains de Baudry, évêque de Noyon, de la possession laïcale de l'église de Notre-Dame de Ham, à la charge qu'on substituerait dans cette église des chanoines réguliers aux séculiers qui l'occupaient depuis sa fondation. Philippe Ier, roi de France, Adèle comtesse de Vermandois, son mari et son fils approuvèrent cette charte. Le pape Pascal II érigea la même année l'église de Ham en titre d'abbaye.

Vers ce temps (1112) vivaient Roger, châtelain de Ham et de Péronne (6), et Mathieu de Ham.

Odon suivit Raoul, son seigneur, en 1130, au siége de Coucy, que Louis-le-Gros entreprenait pour châtier Thomas de Marle, le plus turbulent et le plus hautain des seigneurs de France. Odon parut encore dans le cartulaire de Corbie en 1144, avec Anselme d'Amiens, Gérard de Picquigny, Bernard de Moreuil, Nivelon de Villers, Remond de Roye et Jacques de

(1) Mss. de Dom Grenier, 27e paquet, n° 3.

(2) Odon, Eudes, Oudard, signifie *riche*, dans les anciens dialectes de la langue tudesque.

(3) *Aug. Vir. illust.* par Emmeré, p. 141.

(4) *Donation aux chanoines de Noyon.* — Mss de Dom Grenier, 27e paquet, n° 3.

(5) *Aug. Vir. illnst.*, par Emmeré, p. 140. — *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. 2, p. 156.

(6) Arch. de Saint-Corneille de Compiègne. Charte de 1112. — Bibl. imp. Mss de dom Grenier, paquet 4, article 4, p. 45.

Guise, chevaliers. A cette époque florissaient Wautier, châtelain de Ham, 1145, et Alard de Ham, chevalier.

Gérard (1144-1148), (*Hamensis dominus*), fils d'Odon Pied-de-Loup (1) approuve la donation solennelle faite, en 1144, par la branche et le gazon (*per ramum et cespitem*), de la dixme d'Ablincourt à l'abbaye d'Homblières par Ode, femme de Robert de Roupy, lorsqu'elle présenta à l'abbaye de Ham ses enfants pour être moines. L'année suivante, 1145, il céda à l'église Saint-Nicolas en Arrouaise, les eaux et la pâture situées entre le pont de Douilly et les moulins de Saencourt, du consentement de sa femme Marguerite et de son frère Lancelin (2). C'est dans cette charte que l'on rencontre le premier nom d'un maïeur de Ham, Robert le veneur (*Robertus venator, major communiæ),* mais la ville avait déjà une commune bien auparavant, puisque trois bourgeois de Ham avaient comparu déjà dans une charte de 1112 (3). Gérard est encore nommé avec son père, *Pes lupi,* dans une charte d'Homblières de 1148.

Lancelin (1160), frère de Gérard, toparque de Ham, signe en 1160 la donation d'une terre à l'abbaye de Ham (4).

Odon III (1176-1215), (*dominus castri Hamensis*), fils de Lancelin et non de Gérard, qui était son oncle, fait en 1176 une donation à l'abbaye d'Ourscamp (5) et en 1177 une autre donation aux abbayes de Ham et de Prémontré. Dans le sceau qui se trouve joint à ce document, Odon est représenté à cheval, tenant d'une main l'épée haute et de l'autre son écu sur lequel on ne distingue pas d'armoiries On lit autour : ✝Sigill domini Odonis de Ham. Sa femme Elisabeth, ses frères Gérard, Simon et Lancelin, ses enfants Odon et Gautier son nommés dans la donation de 1177. La même année il autorise

(1) *Aug. Vir. illust.*, Par Emmeré, p. 160, 11e ligne.
(2) Arch. de l'abbaye de Corbie. armoire 6, liasse 102, n° 2.
(3) Voir au chap. IV, les *Maires de Ham*, p. 28.
(4) Mss. de Dom Crenier, 16e paquet. n° 2.
(5) Bibl. Imp. *Mss de dom Grenier*, 16e paquet, n° 27.

les religieux de Ham à défricher leur bois de Golancourt (1). Il aumôna à Saint-Barthélemy de Noyon, en 1181, son domaine de Tombes, et à l'abbaye de Corbie, en 1182, quelques terres de Douilly. Dans le sceau de cette dernière charte l'écu d'Odon porte un croissant (2) ce qui semble indiquer qu'il avait déjà combattu les infidèles.

Odon III avait régularisé, en 1188, par une charte de commune, les libertés et franchises dont jouissaient les habitants de Ham dès 1112; cette concession, faite avec le consentement de ses frères Gérard et Simon, de ses enfants Odon et Godefroy, et du châtelain Algrin, fut passée, à Ham, en présence de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois (3).

Odon se croisa une seconde fois, en 1200 (4), et il partit, en 1202, avec la noblesse du Vermandois pour l'Orient, sous les ordres de Baudouin IX, comte de Flandre. Il prit part, en 1204, à la prise de Constantinople; mais plus tard, en 1205, à la suite de la déroute d'Andrinople, dans la nuit où l'armée leva le siége de cette ville, il marcha, avec vingt-cinq autres chevaliers, « si droit et si vite vers Constantinople qu'il en reçut grand blâme (5). »

De son temps Wautier, châtelain de Ham, ayant aussi pris la croix, confirma, en 1202, avant son départ, aux chanoines de Ham l'aumône d'Algrin, son père, châtelain de Ham avant lui (6).

Odon fit, en 1210, un échange de quelques terres avec l'abbé et les religieux de Corbie (7). Le dernier acte que nous trouvons de ce seigneur est une lettre, de décembre 1215, dans laquelle il s'engage à payer au roi 100 livres parisis, si

(1) Archives du département de l'Oise. N° 1366.
(2) Chartes de l'abbaye de Corbie. citées par dom Grenier.
(3) *Aug. Vir. illust.*, par Emmeré, p. 169. — Voir chap, III, p, 29.
(4) *Chronique de Ville-Hardouin*, édit. par Buchon, tome III, p. 3.
(5) *Chronique de Ville-Hardouin*, éditée par Buchon, t. III, p. 144, et *Histoire des Croisades*, par Michaud, t. 3, p, 323.
(6) Mss de Dom Grenier, 27e paquet, n° 3.
(7) *Hist. généalogique de France*, par le P. Anselme, t. 1, p. 54.

Beaudouin de Praët, chevalier, vient à prendre parti contre lui ou contre son fils (1).

Odon IV (1216-1234) (*Odo quartus dominus Hamensis*) (2), fait hommage lige (*ligius*) de la baronie de Ham au roi Philippe-Auguste, en mars 1216 (3). Il fonde la même année un anniversaire en l'église de Biars (4).

Ce seigneur passe pour avoir reconstruit le château de Ham dans le style de la grande époque féodale. C'est lui qui fit creuser l'étang du château et ouvrir le vaste fossé qui l'isole de l'esplanade (5). Ce fossé fut non seulement défendu par des galeries voûtées, dites *casemates*, établies dans toute la longueur des contre-murs, mais encore noyé par les eaux de la Sommette et de la Beyne qu'on y amena et qu'on y renflait par des barages.

En 1220, Odon fit donation à l'église St-Éloy de Noyon (6) d'une maison sise près Ham, *in vico Pontis, in parrochiâ S. Sulpitii*. Au mois de juin 1223 (7) il jura sur les choses saintes, *sacro sancta,* en présence du bailly, Eloy de Versailles, de rendre au roi Philippe et à ses successeurs le château de Ham à grande et à petite force à son commandement. Dans le sceau qui pend à cette charte, Odon paraît à cheval tenant l'épée dans la main droite, et de l'autre son écu chargé de trois croissants ; sa tête paraît coiffée plutôt d'un bonnet de fourrure que d'un casque, et de sa ceinture pend une écharpe qui flotte au vent. On lit autour du sceau : + Sigillvm Odonis domini de Ham.

Le contre-sceau, d'un plus petit diamètre, porte au milieu un écu en forme de cœur, chargé de trois croissants. On lit autour : + Secretvm odonis de Ham (8).

(1) Arch. imp. *Trésor des chartes.* J. Cart. 395, *Securitates,* n° 151.
(2) Voir son *épitaphe,* chapitre xii, p. 132.
(3) *Mém. du Vermandois,* par Colliette, t. 2, p. 124.
(4) Mss de l'*Histoire de Chauny,* par le père Labbé.
(5) *Aug. Vir. illust.,* par Emmeré, p. 141.
(6) Arch. de l'Empire. Sect. hist. K. 185. 2. 7.
(7) Arch. Imp. *Sect. hist.* Carton J, 369. *Promesses,* n° 21.
(8) Arch. Imp. Sceau. N° 2,353 et 2,353 bis.

Odon IV mourut le 26 septembre 1234, et fut enterré dans l'église de Ham, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Nous en avons donné la figure au chapitre XII, p. 132. Le manuscrit de l'*Histoire de Chauny* dit « qu'Odon fu enterré » dans la chapelle Saint-Etienne de l'église de l'abbaye, où » étaient les tombeaux d'Isabelle, sa femme, et d'Odon, leur » premier enfant. »

Nous avons donné le dessin de la pierre tumulaire de la noble châtelaine au chapitre XII, p. 133.

Isabelle, femme d'Odon, était issue des seigneurs de Bethencourt-sur-Somme, alliés aux premières maisons du Vermandois. Cette famille était au XIe siècle en grande renommée à la cour du roi Henri Ier; elle avait à Bethencourt un château solide et bien assis pour défendre le passage de la Somme sur l'ancienne chaussée de Bavai à Beauvais. Ce château dont il est quelquefois question dans l'histoire, exista jusque sous le règne de Louis XIII.

ODON V (1234-1260) (*dominus Hamensis et Miles*), fait hommage au roi pour sa terre de Ham en 1234 (1); il est nommé dans un titre de l'inventaire du trésor des chartes en 1240 avec Odon de Fayel, près Saint-Quentin; Baudouin de Praët; Hellin de Waurin; Dreux de Moy; Jean de St-Simon; Manasses de Mello et Jean de Coudun, chevaliers. Il fonde une chapelle à Saint-Prix en 1242. Il donna la cense de Foreste à l'église de Ham en 1242, et approuva dans cette charte la fondation de la chapelle Saint-Etienne, faite par sa fille dans l'église de Ham (2). Il donna, suivant M. de la Fons, en 1260, à Jean, son fils, quelques héritages qu'il avait à Bussy, près Noyon. Sa femme Hellovis ou Héloïse, dame de Catheu, est nommée dans cette donation.

JEAN Ier (1244), surnommé le *Vieux*, seigneur de Ham, fils

(1) Arch. imp. *Reg. Trés. des chartes*, côté XXXI. partie *Milites*. n° 25 et n° 26, et au chapitre XXV, p. 000.
(2) Bibl. imp. Mss de dom Grenier, paquet 4, art. 4, p. 73.

d'Odon V, fait aveu au roi avant 1244 (1). Il eut un fils de son nom, qui fut père de Beaudouin de Ham, bienfaiteur de la collégiale de Saint-Quentin. Il avait pour sœur Blanche, qui épousa Gilles de Mailly, seigneur d'Authuile.

Jean-Charles II (1244-1269), surnommé le *Jeune*, sire de Ham en cette même année, transige, le 8 décembre 1244, avec l'abbaye de Ham pour les terres et seigneuries de Pithon. Il vend en 1248 (2), du consentement de Marie sa femme, et de Jean, son fils, à l'abbaye de Corbie, quatre muids de blé sur le moulin de Sancourt. Il fait don en 1256 (3), à l'église de Saint-Eloi de Noyon, de dixmes et vendanges assises sur une terre du terroir d'Oroire. Il vend encore à la même abbaye la majorie de Chérisy, en 1259. Enfin il donne, en 1269, quelques biens à l'abbaye de Ham. Il vivait encore en 1272, suivant le cartulaire de Longpont.

Jean III, de Ham (1275-1283), (*Armiger*), fils de Jean le *Jeune*, ratifia, en 1275, la vente de 16 muids de blé faite à Folard de Sailly, par Jean de Villers (4). Il donna à l'abbaye de Ham, en 1276, du consentement de son père (5), les deux moulins de cette ville, situés sur la Somme. Il confirma, en mars 1283, l'acquisition d'une maison à Flamicourt. Sa femme se nommait Marguerite (6).

Odon VI (1287-1307), seigneur de Ham et de Marteville; il eut deux femmes, la première nommée Marguerite, laquelle légua, avant 1291, aux religieuses de Genlis, un muid de blé de rente. La seconde se nommait Dorée. Odon avait confirmé, en 1294, à l'abbaye de Ham les cens et revenus qu'elle possédait (7).

Oudart Ier (1308-1326), sire de Ham et de Marteville,

(1) *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. 2, p. 123.
(2) *Généalogie des Seigneurs de Ham*, par le p. Anselme, t. 1, p. 54.
(3) Arch. de l'Empire. K, 183. 2. II.
(4) Mss de l'*Histoire de Chauny*, par le père Labbé.
(5) Arch. de l'Empire. *Trésor des chartes*, car. K, 183, n° 13. 1.
(6) *Généalogie des seigneurs de Ham*, par le p. Anselme, t. 1, p. 54.
(7) Mss de l'*Histoire de Chauny*.



figure, en 1308, avec sa femme, Isabeau de Heilly, dame d'Autie, dans une donation faite à l'abbaye de Longpont (1). Il plaidait à Paris en 1313 (2). Il comparaîssait dans un jugement rendu, en décembre 1319, par le bailli de Vermandois, sur la plainte des maire et jurés de la ville de Ham, sous l'accusation d'avoir empiété sur les droits de la commune (3).

Oudart II (1326-1348), seigneur de Ham, conseiller du roi, gouverneur du baillage d'Amiens, juge en la Cour de Saint-Quentin, fait foi et hommage, en 1326, pour la baronie de Ham. Sa femme, dont nous n'avons pas trouvé le nom, était la mère de la dame de Souastre. Il fait un accord avec le maire et les jurés de Ham, le 23 octobre 1329, en présence de Jehan Blondel, bailli de Vermandois, envoyé par le roi Philippe VI (4). Il s'oblige, en février 1337, à faire tenir au roi le quart de l'assiette de vin mise sur la ville de Ham (5).

Il fut envoyé, commissaire en 1343, avec Ferry le Coich, pour connaître et punir les coupables de la rébellion arrivée à Orléans et autres villes voisines. Il confirma, en 1344, la donation faite à l'abbaye de Ham par Pierre, dit *Grégoire* (6). Il consentit, en mai 1348, à un traité fait entre Jean de Châtillon, son parent, et les religieux de Ham. Il était, en 1347, gouverneur au baillage d'Amiens, chargé du soin des munitions des places et frontières de Picardie (7).

Il ne vivait plus le 27 septembre 1349 (8). — De son temps florissaient Guillaume de Ham, en 1316, — Michel de Ham, en

(1) Cartulaire. Mss de l'abbaye de Longpont, p. 153.
(2) Arch. de l'Oise. Fonds Prémontré, n° 1356. — *Procuration, Ernoul le Barbois de Gaulancourt.*
(3) Arch. imp. *Trésor des chartes.* J. Reg. LXI, f° 158, verso.
(4) Archives de Ham, liasse AA. 1, travée 1.
(5) Arch. de l'empire. *Trésor des chartes,* J. cart. 36.
(6) Arch. de l'Empire. K. 185. 13. 3.
(7) Mss de M. Philippe de la Fons.
(8) *Histoire généalogique de la maison de France,* par le p. Anselme. t. I, p. 56.

1326, — Robert de Ham (frère de Oudart I), marié à Marguerite, en 1330, — Thomas de Ham, en 1338 (1).

Jean IV (1349-1374), est le dernier seigneur de Ham, de la famille des comtes de Vermandois.

Il fut emprisonné à Saint-Quentin par le bailli de Vermandois, en 1350, et envoyé à Laon pour certains crimes et maléfices qui lui étaient imputés (2) ; son frère Ferry de Ham, chevalier, accourut bientôt avec ses hommes d'armes, força la tour de Laon et délivra le prisonnier. Le roi, à la prière du duc de Brabant, pardonna, en mai 1350, cette violence, à la condition que Jean le servirait avec 10 hommes d'armes à ses frais et dépens, pendant onze jours dans la guerre qu'il avait alors. (*Reg. Trésor des chartes*. 78.)

Jean IV fit, le 7 juin 1355, un accord avec le maïeur Jean Carton et les jurés de Ham, touchant les vins, le sel, le mesurage des laines. Cette pièce, écrite sur parchemin, porte le sceau du seigneur en cire verte avec l'écusson chargé de trois croissants (*Arch. de Picardie*, tome 2, p. 242). Il faisait, le 26 mai 1367, aveu et dénombrement pour raison de la ville de Ham, tenue en fief du roi à cause de la châtellenie de Saint-Quentin (3). Il eut pour femme Marie de Pottes, qui, après sa mort, en 1374, se remaria à Drogon, dit *Galehaut*, seigneur de Villers et Seraucourt, déjà veuf lui-même de la dame de Villers.

Jean IV, avait pour frères Hector de Ham, seigneur de Douilly; Odon et Nicolas, chanoines de St-Quentin ; Baudouin de Ham, seigneur de Dury, (Anselme, t. 1, p. 56). Un arrêt de 1351 désigne le seigneur de Ham pour l'un des six pairs du comté de Vermandois (4).

Jean eut deux filles, Jeanne et Marie. La première vivait encore en 1380. La seconde avait épousé, dit-on, mais sans

(1) Mss de l'*Histoire de Chauny*.

(2) *Trésor des chartes*. Reg. LXXVIII, pièce 11^{c} XI IIII^{xx}, — pièce XXV et III^{c} XXII.

(3) Arch. imp. Sect. adm. PP. 6. 1re partie J 200. v°.

(4) Arch. imp. Sect. judic. U 630.

preuves, Enguerrand VII, sire de Coucy. Ce seigneur eut pour femmes (d'après le père Anselme) : 1° Isabelle d'Angleterre, dont il eut Marie de Coucy, femme d'Henri de Bar, et 2° Isabeau de Lorraine, dont il eut Isabelle de Coucy, femme de Philippe de Nevers.

Enguerrand VII (1380). La seigneurie de Ham passa, suivant du Chesne dans la maison de Coucy, par l'achat qu'en fit, vers 1380, Enguerrand VII. C'était un homme d'un grand mérite, suivant le témoignage des historiens du temps. Il avait été livré, en 1360, en ôtage pour la rançon du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers. C'est pendant son séjour à la cour d'Angleterre, en attendant le paiement de la rançon du roi de France, qu'il fit la connaissance d'Isabelle, fille d'Edouard III, et qu'il épousa cette princesse, en 1365. Il était, en 1380, gouverneur général de Picardie.

Le roi voulut, après la mort de Duguesclin, lui donner la charge de connétable, mais il refusa cet honneur et n'accepta que la fonction de grand bouteillier de France. Il accompagna le comte de Nevers dans la guerre de Hongrie, demeura prisonnier des Turcs à la journée de Nicopolis, en 1396, et mourut à Burse, le 17 février 1397. Son sceau porte un guerrier armé, qui tient de la main droite une lance avec bannière, et de la gauche un écusson *écartelé, au 1er et 4e vairé, au 2e et 3e fascé.*

Marie de Coucy (1383), dame de Ham, fille d'Enguerrand VII et d'Isabelle d'Angleterre, avait épousé en 1383 Henri de Bar (1), sire d'Oisy, qui fut tué en 1396 à la bataille de Nicopolis. Après la mort de son mari, Marie de Coucy vendit, le 15 novembre 1400 (2), à Louis Ier, duc d'Orléans, frère du roi, une partie de ses riches domaines. Elle mourut en 1404, empoisonnée, si l'on en croit l'Histoire du Religieux de Saint-Denis.

(1) Henri de Bar, était fils de Robert de Bar et de Madame Marie de France, fille du roi Jean.

(2) *Ordon ances des rois de Fran e*, t. IX, p. 1.

Après sa mort, le roi Charles VI abandonna, le 22 mai 1404, au duc d'Orléans, son frère, en accroissement d'apanage, (1), le droit de domaine qu'il avait sur la châtellenie de Ham; par une ordonnance du même jour, il lui accorda, à lui et ses descendants, la possession en pairie, de cette châtellenie. (*Ordonnances des Rois de France,* t. IX, p. 3.)

Louis d'Orléans ne jouit pas longtemps de cet apanage; car il fut assassiné, le 23 novembre 1407, par les gens du duc de Bourgogne (2). Dans le mois même de sa mort, le roi réunit à son domaine la châtellenie de Ham, donnée au duc d'Orléans, son frère *maintenant trépassé* (3).

La duchesse d'Orléans obtint sans doute de Charles VI le retrait de cette dernière ordonnance, car nous trouvons, le 3 janvier suivant (4) un acte de foy et hommage des villes et chastels de Ham, rendu au roi par cette infortunée princesse, et plus tard, le 13 janvier, des lettres par lesquelles il reconnaissait avoir reçu foy et hommage de sa belle-sœur, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, à cause des terres de Ham, qu'il avait données à feu le duc d'Orléans, son mari (5).

Ces deux actes portent la date de janvier 1407, mais comme on y parle de *feu* le duc d'Orléaus, (assassiné le 23 novembre 1407; il est évident pour nous qu'ils doivent être attribués à janvier 1408.

Le domaine de Ham fut attribué, en 1408, par arrêt de la haute cour, à Isabelle de Coucy, sœur d'un autre lit de Marie de Coucy (6). Cet arrêt paraît confirmer l'opinion de

(1) Arch. imp. Section historique. K. 55, n° 26. — *Ordonnances des rois de France,* t. IX, p. 1.

(2) Les portraits de Louis d'Orléans et de sa femme, Valentine de Milan, sont rapportés par Montfaucon dans les *Monuments de la monarch e française.* T. III. p. 180, pl. XXVII.

(3) *Ordonnances des rois de France,* t. IX, p. 261.

(4) Arch. imp. *Section administrative,* P. P. 2.

(5) Arch. imp. *Section administrative,* P. 16, n° 5762.

(6) Enguerrand VII, avait épousé en 2es noces, en 1382. Isabeau de Lorraine.

du Chesne, qui pense que le domaine de Ham avait été acheté par Enguerrand VII.

Isabelle de Coucy, mariée à Soissons, le 23 avril 1409, au comte de Nevers, mourut, peu de temps après en 1411. Après sa mort, le château de Ham rentra dans les mains de Charles d'Orléans, alors réconcilié avec le roi, et ce seigneur en rendit foy et hommage, le 12 août 1412 (1). Un an après, ce domaine redevenait la propriété de Robert de Bar, neveu de Marie de Coucy, héritier légitime, qui en rendait foy et hommage au roi, le 16 août 1413 (2). Ce seigneur avait épousé, le 6 février 1409, Jeanne de Béthune, alors âgée de 11 ans. Il en eût une fille, Jeanne de Bar, en 1413, peu de temps avant sa mort, qui eut lieu, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Jeanne de Béthune, veuve très-jeune (17 ans) de Robert de Bar, riche de beaux domaines et de la seigneurie de Ham, se remaria le 23 novembre 1418, sous l'influence du duc de Bourgogne, avec Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, puis comte de Ligny et de Guise, chevalier de la toison d'or, qui tenait le parti des Bourguignons. Ce comte fit hommage au roi le 18 janvier 1428 (3). Il vendit aux Anglais, pour la somme de dix mille livres, Jeanne d'Arc, sa prisonnière, après l'avoir tenue en captivité dans les châteaux de Beaulieu, Ham et Beaurevoir. Jeanne de Béthune fit donation le 11 fév. 1437, de sa terre et seigneurie de Ham (4) à son mari, Jean de Luxembourg. Il mourut, en 1440, au château de Guise, n'ayant pas eu d'enfant, et il fut enterré à Cambrai.

Le roi Charles VII avait confisqué ses biens parce qu'il tenait le parti des Anglais, mais après sa mort, en septembre 1441, il en rendit la jouissance à sa veuve, Jeanne de Béthune. (*Preuves de la maison de Béthune*, p. 238.)

(1) Arch. imp. *Section administrative*. P. 16[e] pièce, n° 5766.
(2) Arch. imp. *Section administrative*. P. P. L. P. 15. N° 5395.
(3) Arch. imp. *Section administrative*. P. P. 2.
(4) *Invent. de J.-B. le Picard*, du 2 janv. 1616. — M[ss] n° 281 de la bibliothèque de l'arsenal.

Jeanne de Béthune avait une fille, JEANNE DE BAR, qu'elle avait mariée en 1435, à Louis de Luxembourg; celle-ci entra en possession de la seigneurie de Ham, après la mort de sa mère, en 1450.

LOUIS DE LUXEMBOURG, comte de St-Pol, était déjà recommandable par ses services envers le roi Charles VII, lorsqu'il avait épousé Jeanne de Bar, au château de Bohain, le 16 juillet 1435. Son mariage ne l'empêcha pas de se trouver au siége de Pontoise, en 1441 ; à celui de Dieppe en 1443 ; à la prise de Caen, en 1450 ; à la bataille de Montlhéry, en 1465. Jeanne de Bar étant morte en 1462, nous voyons figurer avec éclat, l'année suivante, Louis de Luxembourg au pas d'armes célébré à Bruges, par le chevalier Philippe de Lalaing (1463), en présence des princes et des princesses de la maison de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol accomplit XXVII coups d'épée contre le chevalier Philippe de Lalaing (1). C'était le moment de la haute faveur de Louis de Luxembourg. Par son mariage avec Marie de Savoie, sœur de la reine de France, le 1er août 1464, il était devenu le beau-frère du roi, et peu de temps après, le 5 octobre 1465, il était appelé, par Louis XI, à la dignité de connétable.

Pendant cette période de sa faveur, le connétable fit d'importants travaux au château de Ham et il commença à élever, en 1461 (2), à l'angle Est du fort la tour énorme qui a gardé son nom. Nous en avons donné la description dans le chapitre XXIV, p. 282.

Dans la lutte continuelle qui eut lieu entre le duc de Bourgogne et Louis XI, Louis de Luxembourg ne sut pas se décider franchement ni pour le roi, dont il était le connétable, ni pour le duc, dont il était le vassal ; ainsi, tandis qu'il promettait à Louis XI d'être pour lui *envers et contre tous*, il écrivait au

(1) *Le pas d'armes du chevalier de Lalaing.* — Mss in-4°, appartenant à M. le baron Blondel d'Aubers.

(2) *Augusta Virromanduorum illust.*, par Emmeré, p. 321.

même moment au duc de Bourgogne *qu'il trouverait bien moyen de saisir le roi et de l'envoyer finir sa vie quelque part.*

Louis XI, informé de cette double promesse, fit proposer au duc de lui donner l'argent, les meubles du connétable, avec les villes de Ham et de Bohain, s'il voulait réunir leurs gens d'armes et attaquer leur ennemi dans son château. Le connétable, averti de ces ouvertures, obtint une entrevue du roi ; elle eut lieu à Ham. Là, on convint des lèvres que tout serait oublié ; mais Louis XI connaissait les réticences et quand, le jour suivant, il repartit pour St-Quentin, il avait déjà entrevu dans son esprit cauteleux la place de grève et le bourreau. L'occasion ne se fit pas attendre et les indiscrétions du roi d'Angleterre fournirent à Louis XI un nouveau prétexte pour attaquer son ennemi. Les conférences furent reprises entre le roi et le duc de Bourgogne, et la perte du connétable y fut résolue Celui-ci, méconnaissant la force de sa position, s'enfuit de Ham, son vrai boulevard et sa plus sûre retraite, pour aller se réfugier auprès de son ami le bailly d'Aymeries, à Mons, en Hainaut. Mais cet ami le fit arrêter, malgré le sauf-conduit accordé par le duc de Bourgogne, et Louis de Luxembourg, fait prisonnier, fut livré au roi. Jugé par le parlement de Paris, il eût la tête tranchée, en place de Grève, le 19 décembre 1475, à l'âge de 57 ans. Son corps fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Ainsi périt ce grand homme de guerre abandonné par son beau-frère Louis XI, par son neveu le roi d'Angleterre, par son ami le duc de Bourgogne. La mort du connétable ne fut qu'un honteux marché, et si personne ne fut ému de voir tomber cette tête en place de Grève, c'est que le caractère cruel et hautain du comte lui avait depuis longtemps aliéné les esprits; mais il n'en resta pas moins un stigmate au front de ceux qui l'avaient lachement abandonné pour se partager ses dépouilles.

Après la mort du connétable, Ham, suivant la convention du roi avec le duc de Bourgogne, fut remis à ce dernier. C'était le

prix du sang, mais l'année suivante, 1476, le roi fit assiéger la ville, et les eigneur de Lens, commandant du fort pour le duc de Bourgogne, le rendit aux Français. Louis XI, en possession de ce château, en fit donation, en février 1476 (1), à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, duc de Nemours, comte de Guise et de Soissons, maréchal de France depuis 1475 (2).

Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Ligny, de Conversan, de Brienne, etc., fils de Louis de Luxembourg, décapité, et de Marguerite de Savoie, est qualifié sur son épitaphe, de seigneur de Ham (3). Pierre était-il réellement seigneur de Ham à l'époque de sa mort, au château d'Enghien, le 15 octobre 1482. Nous pensons qu'on lui a donné indûement ce titre, parce que ce fut seulement en 1487, que Marie et Françoise, filles de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Savoie, petites filles et héritières de Louis de Luxembourg et de Jeanne de Bar, rentrèrent dans la possession du domaine de Ham. La main-levée de Charles VIII, en juillet 1487, ne fût homologuée par le Parlement que le 10 février 1488, à cause des oppositions de ceux qui jouissaient de ces biens.

Marie de Luxembourg, qui eut dans sa part d'héritage le comté de Ham, avait épousé Jacques de Savoye, comte de Romont son, oncle maternel, celui-là même qui monta le premier à l'assaut des murs de Morat, ce qui ne l'empêcha pas de venir

(1) *Registre du Parlement*, f° 51.

(2) Pierre de Rohan, duc de Nemours, comte de Guise et de Soissons, seigneur de Gié, du Verger et de Ham, servit utilement la France sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il fut fait maréchal de France en 1475, et fut fort aimé de Louis XII.

Il est représenté dans deux gravures (*), tantôt à cheval, armé de pied en cap, tenant une hache à la main, et portant sur son casque une plume d'une longueur extraordinaire ; tantôt tenant son bâton de maréchal, avec un bonnet en tête, et le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Il s'armait au premier et quatre, *de Rohan* qui est de *gueules à neuf macles d'or*, 3, 3, 3; au second, *de Navarre*; au troisième, *d'Evreux* ; sur le tout, *de Milan*. Sa devise était : *Dieu ga-d' de mal le pélérin*.

(3) Pierre de Luxembourg fut enterré dans l'abbaye de Cercamp. *Le Mausolée de Toison-d'Or* nous a conservé son épitaphe, p. 69.

(*) *Monuments de la Monarchie française*, par Montfaucon, t. 4, p. 144, planche 24.

finir ses jours à Ham, le 30 janvier 1486. Sa veuve le fit enterrer près du grand autel, dans l'église de l'abbaye de Ham (voir son épitaphe, page 123 du chapitre XI).

Le comte de Romont avait laissé, de son union avec Marie de Luxembourg, une fille, Françoise de Romont, qui épousa le comte de Nassau. (*Aug. Viromand. illust.* p. 325).

Marie de Luxembourg se remaria en secondes noces, par contrat passé à Ham, le 8 septembre 1487, avec François de Bourbon, alors fort jeune; ce prince mourut à Verceil, le 30 octobre, 1495 (1), après avoir vaillamment combattu à Fornoue. Il était accouru en poste, sur le bruit qu'il devait y avoir bataille; car il n'avait pas pu faire le voyage d'Italie avec le roi (2). Philippe de Commines, dit que ce fut dommage, car il était beau personnage, jeune et sage. Marie rendit foy et hommage au roy, le 27 juillet 1498. Plus tard elle fit le partage de ses biens à Lafère, le 1er février 1518.

Marie de Luxembourg habitait souvent le château de Ham, elle y mit au monde :

1° Le 6 octobre 1491, François de Bourbon (voir sa biographie, p. 231, du chapitre XXI);

2° Louis de Bourbon, voir chapitre XXI, p. 232.

3° Antoinette de Bourbon, voir chapttre XXI, p. 232.

Marie de Luxembourg, veuve pendant 50 ans, acquit par ses bienfaits le glorieux surnom de *Mère des pauvres*; ce fut elle qui fonda la belle verrerie de Saint-Gobain. Cette bonne princesse mourut trop tôt, quoique dans un âge avancé, le 1er avril 1546 (3).

François de Bourbon et Jeanne de Luxembourg ont été enterrés dans l'Eglise de Saint-Georges de Vendôme, contre le

(1) *Art de vérifier les dates.* T. 2, p. 732.

(2) *Mémoires de Ph. de Commines.* Liv. VIII. S. 9.

(3) On trouve dans l'église de La Fère l'inscription suivante :

« A la mémoire de princesse Marie de Luxembourg, surnommée » la Mère des Pauvres, morte le 1er avril MDXLVI. »

Suivent ses armes.

mur de gauche, où ils sont représentés agenouillés devant un prie-Dieu.

Après la mort de Marie, Ham passa dans la maison de Bourbon-Vendosme. Antoine de Bourbon, qui recueillit cette seigneurie était fils de François de Bourbon et de Françoise d'Alençon. Gouverneur de Picardie jusqu'en 1555, et de la Guienne, au moment où il montait sur le trône de Navarre, à la mort d'Henri d'Albret, dont il avait épousé la fille unique (1). Déclaré lieutenant-général du royaume, après la mort de François II (1560), pendant la minorité du roi Charles IX ; blessé au siége de Rouen d'un coup de mousquet à l'épaule gauche ; il mourut à Andelys, le 17 novembre 1562.

Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, recueillit par héritage la seigneurie de Ham, qu'il réunit à la couronne de France, lorsqu'il devint roi.

CHAPITRE XXVII.

Chatelains, Gouverneurs et Commandants du Chateau de Ham.

Nous avons dit dans le chapitre XXVI, page 301, que les seigneurs de Ham avaient été dans l'origine les gardiens de leur château ; mais qu'ils n'avaient pas tardé à en donner le commandement et la surveillance à des officiers de confiance. Ces officiers, nommés châtelains ne furent pas seulement chargés de la garde du château, mais on leur confia en même temps

(1) Bourbon-Vendôme porte : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la cottice ou bande de gueules.*

la recette des droits seigneuriaux qui constituaient la baronie. Malgré l'importance de ces fonctions, nous n'avons trouvé que peu des noms de ces officiers. Il est donc probable qu'ils ont été supprimés, lorsque la baronie de Ham passa, en 1380, dans la maison de Coucy, et qu'ils ont été remplacés par des gouverneurs.

1° SYMON (*Castellanus*) (1), qui vivait en 986, paraît avoir été tout à la fois seigneur et châtelain de Ham ; — 2° ROGER, qui vivait en 1112 (2), sous Odon II ; — 3° ALGRIN, qui souscrivit avec Odon, en 1188, la charte de commune de Ham; — 4° et WAUTIER, qui prit la croix en 1202, en même temps qu'Odon III (3). Tels sont les premiers châtelains de Ham dont nous avons rencontré les traces.

A partir du XIV[e] siècle nous trouvons des gouverneurs qui commandent le château de Ham, soit temporairement, soit pendant les siéges qu'il a supportés. Voici les noms de ceux que les auteurs nous ont transmis :

BOUSIERS (le sire de) qui, arrivant du Hainaut, défendit en 1373 le château de Ham contre les Anglais (4).

BERNARD D'ALBRET, capitaine de Gascogne, 1411 (5). (Voir le Siége de 1411, chap. XVII, p. 172.)

POTHON, S[r] DE XAINTRAILLES, gouverneur pour le roi en 1423, fait maréchal de France en 1454, † en 1461. Son portrait existe au musée de Versailles, sous le n° 971.

LIONEL DE LUXEMBOURG, capitaine pour le duc de Bourgogne en 1423.

CLUGNET DE BRABANT et MENESSIER QUERET, gouverneurs de Ham, en 1431 (6).

BANNIÈRE (Antoine de la), 1440 (7).

(1) Charte de Saint-Prix, donnée dans *les Preuves*, p. 33., de l'*Augusta Viromanduorum Illustrata*. par Emmeré.
(2) Charte des archives de Saint-Cornille, de Compiègne.
(3) Mss de dom Grenier, 27[e] paquet, n° 3.
(4) *Hist. du dioc. de Laon*, par D. Lelong, p. 336.
(5) Enguerrand de Monstrelet, liv. 1[er], p. 128. Edition in-folio.
(6) *Chronique de Charles VI* tome IV, p. 473.
(7) De Cagny, *Arrondissement de Péronne*, p. 375.

Lens (le seigneur de), gouverneur, pour le duc de Bourgogne, du château, qu'il rendit au roi Louis XI, en 1476, après la mort du duc.

Sarrebruche (Amé de), comte de Roucy et de Braisne; il défendit vaillamment, en 1523, la place de Ham et força les anglais de lever le siége. — Le roi François I[er] lui donna pour récompense le gouvernement de l'Isle de France (1).

Sarcus (Jean de), un des plus grands capitaines de son temps, gouverneur de Ham avant 1536; car c'est du château de cette ville qu'il partit avec sa troupe pour aller s'enfermer dans Péronne, assiégée par le duc de Nassau (2).

Michel de Y, gouverneur de Ham, † en 1565, suivant les épitaphes de l'église Saint-André de Saint-Quentin, citées par par Q. de la Fons, t. II, p. 140, de l'*Histoire de St-Quentin.*

Robert de Chepoy, 1556-1557 (3), gentilhomme de la chambre du roi Charles IX; gouverneur de Saint-Quentin. (Le P. Anselme. T. VII, p. 741.)

Pierre de Chapuis, gouverneur de Ham, 1557 (4).

De Guion, gouverneur de Ham en 1558, suivant *La Ligue à Amiens*, par M. A. Dubois, p. 38.

Navarette, maistre de camp, gouverneur espagnol, en 1558 (5).

Courbon (le sieur de), gouverneur de Ham, en septembre 1558 (6).

Gomeron (Loys de Moy de), 1585-94 (7). Ce gouverneur fut pendu en juin 1595, en vue du château de Ham, par le général espagnol, comte de Fuentès, à un arbre qui depuis a été

(1) *Hist. généalogique de France*, par le P. Anselme. T. VIII, p. 536, D.

(2) *Essai sur la ville de Péronne*, par M. Martel, p. 66.

(3) *Commentaires de François de Rabutin, édition Michaud* p. 572.

(4) Archives de l'Hôtel-de-Ville de St-Quentin, liasse 152. Lettres.

(5) *Comptes de Miguel de Jaca*, commissaire des ouvrages de la ville de Ham et des vivres et munitions de l'armée espagnole.

(6) *Introduction à la Chronologie de Palma Cayet*, édit. Michaud, t. 12, p. 65.

(7) Arch. de l'Hôtel-de-Ville de St-Quentin. Liasse 152. *Lettres.*

nommé *l'Arbre Gomeron*. (Voir le siége de Ham, en 1595, chap. XVII, p. 183,)

ANTOINE DE LA VIEFVILLE, seigneur d'Orvillers, beau-frère (1) de Loys de Gomeron, 1595.

SAISSEVAL (de), François de Sénicourt, seigneur de Saisseval, de Warmaise, de Chépoy, etc., fils de Pierre de Sénicourt et de Catherine de Hallencourt, engagé, en 1591, dans le parti de la ligue, qu'il quitta depuis; il fut gouverneur de Beauvais en 1594. C'est lui qui repoussa énergiquement le comte de Fuentès, et à qui la garde de la place de Ham fut confiée par le maréchal de Bouillon (2).

BELIN (de) (3), nommé gouverneur par Henri IV, le 29 novembre 1595 (4).

A partir de la réunion de la seigneurie de Ham à la couronne, Ham n'a plus d'individualité et se confond avec le reste de la France dans cette unité de pouvoirs, rêvée par Henri IV, dans cette centralisation que commença Richelieu, que continua Louis XIV, et qu'achevèrent la Convention nationale et Napoléon, Ham n'est plus la ville d'un seigneur, c'est la ville de la couronne et son domaine, et quoique ce domaine ait encore été quelque fois engagé, le château est toujours resté entre les mains du roi comme propriété de l'Etat.

HUMIÈRES (d') LOUIS II DE CRÉVANT, vicomte de Brigueil, seigneur d'Azay, Argy, Orillac, qui devint marquis d'Humières, par son mariage avec Jacqueline d'Humières, le 18 février 1595. Chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, capitaine de cent gentilshommes de sa maison, et de cent hommes de ses ordonnances, Gouverneur de Ham et de Compiègne (5).

(1) *Contrat de mariage de Charlotte de Moy*, du 16 avril 1594.
(2) *Histoire univers.* de de Thou, liv. CXII, t. VIII, p. 584.
(3) Jean-François de Faudoas, comte de Belin, qui joua un rôle très-important pendant la ligue.
(4) *Inv. des chartes de la maison de Luxembourg*, p. 3. Bib. de l'arsenal.
(5) *Hist. généalogique de France*, par le P. Anselme, t. V, p. 568, D.

LONGUEVILLE (le duc de) (1), 1616 à 1619.

ALBERT DUC DE LUYNES (Ch. d'), connétable de France, 1621.

ANTHOINE D'AUMALLE, écuyer, seigneur de la Follye, etc.

VUYNEAU (Claude), capitaine, 1624 (2).

PRÉAULT (Claude de), capitaine, en 1626 (3).

DUBUISSON (Alexandre), capitaine, 1626, démissionnaire 1651. — De Bertemont, lieutenant, 1629.

BUGNY (de), commandant intérimaire, 1651 (4).

HOCQUINCOURT (Charles DE MONCHY, marquis d'), 1652 à 1656. Ce général, issu d'une des premières familles, après s'être couvert de gloire dans maints combats, particulièrement à la bataille de Rethel, où sa conduite lui valut le grade de maréchal de France, abandonna, en 1656, sous l'influence de la belle duchesse de Châtillon, dont il était amoureux, le parti du roi pour entrer en négociation avec le prince de Condé. Celui-ci lui ayant fait offrir 400,000 écus et la lieutenance des Pays-Bas, s'il voulait lui livrer Péronne et Ham, dont il était gouverneur, d'Hocquincourt était sur le point d'accepter ces offres, déjà le prince de Condé s'était avancé avec toutes ses troupes jusqu'à deux lieues de Péronne (5); mais de Turenne, prévenu à temps, courut à Compiègne en conférer avec la cour, et, quoique le cardinal fût très-mortifié de traiter avec un officier rebelle, il envoya cependant le duc de Navaille à Péronne pour s'entendre avec le maréchal (6). Le duc trouva d'Hocquincourt donnant alternativement audience aux Espagnols et aux Français, et rapportant sans détour aux uns et aux autres les offres qu'on lui faisait.

Cette négociation aurait pu finir d'une manière désavantageuse pour la France, si le cardinal n'eût tranché la difficulté

(1) Henri d'Orléans II, duc de Longueville, pair de France, gouverneur de Picardie, puis de Normandie. † 1663.
(2) Délibérations du Conseil municipal de Ham.
(3) Délibérations du Conseil municipal de Ham.
(4) Délibérations du Conseil mun cipal de Ham.
(5) *Mém. du vicomte de Turenne*, édit. Michaud, t. 3, p. 474.
(6) *Histoire de Louis XIV*, p. 434.

en faisant arrêter la duchesse de Châtillon. La crainte des mauvais traitements qu'on aurait pu faire à cette dame détermina le maréchal à accepter 200,000 écus, moyennant quoi il consentit à se démettre du gouvernement des deux places de Ham et Péronne en faveur de son fils.

D'Hocquincourt fut tué deux ans après, le 13 juin 1658, son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse. — Il portait pour armes : *de gueules à trois maillets d'or*. — Son portrait en pied, peint par Caminade, existe au musée de Versailles, sous le n° 1,519.

Cauville (Alexandre-Louis de) écuyer, seigneur de Rollancourt, lieutenant du gouverneur, 1652. — François Hébert, seigneur de Segrez, capitaine au régiment de Rambures, lieutenant du gouverneur (1). — Charles Herbert, lieutenant du gouverneur, 1657.

Bouvelles (Jean de), lieutenant-colonel du régiment de Béthune, commandant de la ville et du château de Ham, décédé à Ham, le 23 juin 1658 (2).

Moy (Charles de), marquis de Riberpré, maréchal de camp, lieutenant d'un régiment d'infanterie, gouverneur de Ham de 1658 à 1680.— Lieutenants : Ch. de la Rigaudière, 1661 ; — François Lebreton, 1667 ; — J.-B. d'Esclaus, 1670-75 (3).

Haute-Faye (de), marquis de Jauvelle, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, 1680 (4).

De la Motte-Vateville, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la ville et du château de Ham en 1694 (5). — De Devise, lieutenant, 1687. — De la Lusse, — De Saint-Lazare, majors.

Sérignan (de), gouverneur, 1697. — Charles-Michel

(1) *Inv. des chartes de la maison du Luxembourg*, p. 3. Bib. de l'arsenal.

(2) Registre de la paroisse Saint-Pierre de Ham.

(3) *Etat de la France.* — Picardie. 1678. T. 2.

(4) *Etat de la France.* — Picardie. 1680 à 1689.

(5) *Etat de la France.* 1694, t. 2, p. 560.

d'Hervilly, comte de Canisy, de Devise (1), capitaine dans le régiment de Bretagne, lieutenant, 1681, 1695, 1720.

Grammont (Louis-Antoine-Armand duc de), comte de Lespare, brigadier des armées du roi, nommé gouverneur, 1715-1727 (2).

Walle (de), gouverneur, 1736, 40 et 41 (3).

Pontchartrain (Louis Phélipeaux comte de), gouverneur, 1760 (4). — D'Hervilly, lieutenant, 1760. — Louis-Marie-Antoine de Champagne, chevalier, seigneur d'Havricourt, lieutenant 1779.

Billarderie (le chevalier de la) décédé gouverneur du château de Ham en 1783, est remplacé le 6 février de la même année par M. de Pujol, maréchal de camp des armées du roi. — Charles de Bazignan, chevalier, lieutenant, 1783 (5).

Thiffon de la Bastille, ancien major de la place de Ham, 1789.

Pioger, ancien suisse de la cathédrale de Lens, commandant d'armée en l'an II.

Rogier, commandant de place à Doullens, envoyé à Ham par le général de division de l'armée du Nord, le 22 prairial an II (6).

Mery-Montigny (Louis-Joseph), commandant du fort de Ham, en l'an III (7). Il y meurt le 16 frimaire an IV.

Chazaud, adjudant-général et chef d'état-major de la 2e division militaire, envoyé d'Amiens à Ham, par Lambardie, le 2 Vendémiaire, an IV (8).

Thuring (Henri-Joseph), adjudant-général, inspecteur des

(1) Porte : *de sable semé de fleurs de lys d'or.*
(2) Délibérations du Conseil municipal.— *Etat de la France*. T. 2, p. 143.
(3) *Plan des places fortes de Picardie*, et septième abrégé de la Carte générale de France. p. 58, par Lemau de la Jaisse.
(4) *Almanach* de Picardie de 1760.
(5) Charles de Basignan, né en 1737, avait épousé à St-Quentin, en 1786, paroisse Sainte-Marguerite, dlle Louise-Thérèse d'Amerval.
(6) Archives de Ham. *Reg. rouge*, p. 300.
(7) Cité devant le comité du salut public, le 19 germinal an III.
(8) Archives de Ham. *Reg. rouge*, p. 405.

côtes maritimes, chef de bataillon, envoyé, le 13 floréal an III, pour commander la ville de Ham, où il avait épousé, l'année précédente, Mlle Antoinette-Augustine-Élisabeth Tupigny. Il était parvenu au grade de général de division, lorsqu'il divorça le 17 pluviose an X. Il mourut à l'armée.

Montigny (Louis-Joseph-Marie), capitaine au 45e régiment d'infanterie, commandant, le 16 frimaire an V. (Archives de Ham, *Reg. Rouge*, p. 377.)

Dodeuille, commandant de la garde nationale de Ham, est nommé provisoirement commandt du fort, le 16 frimaire an V.

Fontenelle, capitaine-commandant, le 25 frimaire an V.

Montcharmont, do.

Lespinasse, chef de bataillon, 20 ventose an VI.

Collet, capitaine des vétérans, commandant par intérim.

Desbordes, capitne-commandt, le 15 thermidor an VIII (1).

Baudry, capitaine-commandant, le 14 germinal an VIII.

Fontes, chef de bataillon, commandant d'armes.

Vincent, chef de bataillon, commandant.

Niélon, chef de bataillon, commandant, l'an XII.

Pressecq, chef de bataillon, d'août 1807 au 20 avril 1809.

Coste, colonel, commandant, du 20 avril au 13 juillet 1809.

Dillénius, chef de baton, du 13 juil. 1809 au 8 juil. 1812.

Hallouin (François-Hilaire), né à Saumeray (Eure-et-Loire), le 23 octobre 1767. Lieutenant de la gendarmerie d'élite de Napoléon Ier, il fut envoyé, le 8 juillet 1812, pour commander le fort de Ham, poste qu'il occupa jusqu'au 11 mai 1814. Après sa retraite, il continua d'habiter la ville de Ham, où il s'était marié et où il est mort, le 10 septembre 1837. M. Hallouin a laissé deux fils dont il a été question au chap. xxi, p. 241.

Magen, chef de bataillon, du 25 mars au 4 juillet 1814.

Balson, chef de bataillon, commandant, du 15 juin 1815 au 13 avril 1816. Lors de l'invasion de 1815, ce commandant obtint, par sa fermeté, du général prussien Thyelman la capitu-

(1) Cité dans la relation du procès des naufragés de Calais, par M. de Choiseul. — *Mémoires des Contemporains*, 4e livraison.

lation la plus honorable. (Voir au chapitre XVII, l'Invasion de 1815, p. 192).

LIOUX (de), chef de bataillon, commandant, du 26 mars 1816 au 13 oct. 1830. De Lioux (Charles-Marc-Eugène), d'Estienne de Chaussegros, est né à Metz, le 2 janvier 1769, d'une noble et très-ancienne famille originaire de Provence et de Lorraine. — Entré au service comme sous-lieutenant, le 21 mai 1785, — lieutenant le 15 septembre 1791, il a fait en 1796 la guerre en Amérique. — Chevalier de Saint-Louis, le 29 nov. 1815. — Chef de bataillon, le 9 mars 1816, retraité en 1831, et décédé à Saint-Mihiel (Meuse), le 18 novembre 1842.

M. le commandant de Lioux a laissé deux fils qui sont arrivés aux premiers grades de la hiérarchie militaire. — M. le général marquis de Lioux (Charles-Louis-Eugène-Edouard), commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, présentement commandant de la 1re subdivision de la 2e division militaire à Rouen. — M. de Lioux (Alexandre), commandeur de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Saint-Maurice-et-Lazare de Sardaigne, colonel du 7me régiment de chasseurs à cheval (1).

DELPIRE (Pierre-François), né à Dôle en 1773, inscrit dans un régiment d'artillerie à l'âge de 13 ans, reçut la croix de la Légion-d'Honneur des mains de l'Empereur, en 1807, se distingua aux batailles d'Essling, de Wagram, chef d'état-major au siége d'Almérida, commandant d'artillerie de la division Heudelet, rentré en France en 1814, sa réputation lui valut la croix de Saint-Louis. Mis à la retraite en mai 1816. Nommé en 1830, sur la proposition du maréchal Soult, avec le grade de lieutenant-colonel, commandant du fort de Ham, il y resta jusqu'en 1837. Nommé major de l'hôtel des Invalides, où il mourut le 21 mars 1846.

(1) Les armes de cette famille sont : *écartelé au 1er et 4e d'azur à trois bandes d'or*, qui est d'Estienne : *au 2e et 3e d'or à la bande de gueules*, qui est de Chaussegros. — Supports : deux griffons. — Devise : *Triplex difficile rumpitur*.

Reboul (Louis de), capitaine, commandant, du 9 avril 1837 au 12 janvier 1840.

Demarle, capitaine, commandant, envoyé à Ham en 1840, lorsque le prince Louis Napoléon y fut incarcéré. M. Détrimont fut alors commandant de place pendant tout le temps que M. Demarle commanda le château. Après l'évasion du prince, le 26 mai 1846, M. Demarle fut traduit devant le tribunal de Péronne, et renvoyé avec un jugement motivé en ces termes : « Attendu que loin qu'il résulte du procès des preuves » de négligence habituelle dans l'accomplissement de ses de- » voirs, de la part de Demarle, les debats ont mis en relief, au » contraire, son zèle, son exactitude et sa surveillance inquiète » et incessante ; qu'il n'appert pas des débats, que Demarle ait, » par sa négligence, facilité l'évasion du prince, renvoie, etc.

Détrimont capitaine, commandant de place, du 3 mars 1840 au 11 novembre 1847.

Besse, capitaine, commmandant du 22 novembre 1847 au 29 janvier 1850.

Baudot, capitaine, commandant du 17 mars 1850 au 3 novembre 1853.

Marty, capitaine, commandant du 22 novembre 1853 au 25 mai 1859.

Carrère, capitaine, commandant depuis le 25 août 1859.



CHAPITRE XXVIII.

PRISONNIERS DU CHATEAU DE HAM.

AVANT 1790.

M. de Peyronnet, d'accord avec la tradition, pense que le roi Charles le Simple a été prisonnier au château de Ham en 923 (1).

Neuf ans après, le comte Herbert de Vermandois y tenait prisonnier Ebrard, fils d'Hilgaud, comte de Ponthieu (2).

Pothon de Xaintrailles, qui joua un si grand rôle sous les règnes malheureux de Charles VI et de Charles VII, fut fait prisonnier à Ham, en 1423. Walleran de Saint-Germain, gentilhomme, pris avec Pothon, y fut décapité par ordre de Jean de Luxembourg. (Voir chap. XVII, p. 178.)

La tradition rapporte aussi, mais sans preuves, que Jeanne d'Arc a été détenue à Ham en août 1430, lorsqu'elle fut conduite prisonnière du château de Beaulieu à celui de Beaurevoir.

On dit aussi, à cause d'une chambre de la Grosse Tour, véritable cachot, qu'on nomme encore aujourd'hui *la Chambre du Roi*, que Louis XI a été tenu prisonnier au château de Ham par Louis de Luxembourg. Louis XI a-t-il couché dans cette chambre comme hôte ou comme prisonnier? Aucun chroniqueur ne fait mention de ce fait, et cet emprisonnement paraît peu probable ; mais il est certain que le roi a séjourné plusieurs fois au château de Ham, particulièrement en mai 1468, en mars 1470 et en mai 1471, et il a daté de cette place diverses ordonnances (3).

(1) *Le Livre des cent et un*, t. VII, HAM, par M. de Peyronnet, p. 372.

(2) *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. 1, p. 444.

(3) *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, p. 404, 420, 422 et 426

On rapporte aussi, mais sans plus de probabilité, que le connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, fut emprisonné à Ham dans la chambre même qu'il avait destinée à Louis XI. Triste revers de la fortune, qu'il croyait pouvoir braver du haut de sa formidable tour!

Un curieux prisonnier du quatorzième siècle, fut Robert Patou, mayeur de Ham, qui eut, dit-on, la langue percée d'un fer rouge pour avoir défendu les prérogatives communales de la ville de Ham. Combien de mayeurs de nos jours en feraient autant!

Après la prise de Ham en 1557, par le roi d'Espagne et le duc de Savoie, Sépoys, gouverneur de Ham, fut enfermé au château avec d'Emery de Sépoys et Robert de Sépoys. Pisseleu de Heilly, qui avait montré dans ce siége un courage digne d'un meilleur sort, n'ayant pas pu payer l'énorme rançon que lui demandait le duc de Savoie, mourut son prisonnier. Pisseleu était de l'illustre famille de Heilly et fils de Guillaume de Pisseleu, qui en 1512, avait défendu d'une manière si admirable, Thérouane contre les Impériaux et les Anglais réunis.

Louis de Bourbon, prince de Condé, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, fut envoyé prisonnier au château de Ham en 1560, sous l'inculpation d'avoir favorisé l'entreprise d'Amboise. D'Aubigné, dans son *Histoire* (1), nous apprend de ce prince « que, tous les soirs, il faisait jouer à plusieurs passe-» temps puérils et courir les yeux bandés dans un rond fait avec » du charbon. Lorsqu'il reçut la nouvelle de sa délivrance, il » résolut de garder forme de prison; de Ham il alla à La Fère.» Charles IX lui rendit la liberté à son avènement à la couronne. — Il fut tué de sang froid au combat de Jarnac, le 13 mars 1569 (2).

Vitermont d'Humières, était prisonnier au château de Ham, en 1695, lors du siége de la ville par l'armée royaliste. (Voir l'*Histoire de France*, par de Thou, t. VIII, p. 573).

(1) *Histoire universelle*, par d'Aubigné, liv. 2, chap. XXI.

(2) *Hist. des grands officiers*, par le P. Anselme, T. I, p. 352.

A la suite du siége de 1595, on fit prisonniers : Dominique Bandini, Napolitain, commandant pour l'Espagne dans la ville de Ham. (Bandini y mourut de ses blessures). — Balthazar Caracciolo, de la famille du fameux marquis de Mico, commandant dans Ham. — Checco di Sangré. — Settimio di Fabii, Romain. — Fernando di Ninfa. — Marcello-Molina. — Martio Schiaveto. — Scipione-Barone. — Martio-Nicolaï. — Annibali-Martino. — J.-B. Caresciano, tous capitaines commandant dans Ham. — Olmeda, commandant des Espagnols, qui, peu de temps après, fut envoyé à Saint-Quentin. — Marcelin del Giudice, envoyé à Chauny. — Plus, 700 soldats prisonniers (1).

C'est une tradition dans le pays qu'un malheureux capucin, dont le nom et le crime sont toujours restés inconnus, a vécu de longues années dans un des étroits cachots de la Grosse Tour, où il est mort en grande réputation de sainteté.

On allait autrefois prier auprès d'une pierre qui avait longtemps servi d'oreiller à ce pauvre moine; et le corps de ce prisonnier s'était tellement endurci aux privations de toute nature que cette pierre, qui lui avait servi de chevet, portait l'empreinte de son oreille. Une naïve dévotion lui attribuait une merveilleuse vertu.

Les femmes faisaient toucher leurs vêtements à la pierre du capucin, et les jeunes filles en emportaient un morceau; car, suivant la légende, ces dernières devaient, après ce pèlerinage, se marier dans l'année.

Voici un couplet d'une malicieuse chanson qu'on fit à ce sujet :

« Filles de Picardie
« Venez au caveau de Ham,
« Et l'Eglise vous marie
« Avant qu'il ne soit un an.
« Ayez figure vermeille,
« Bonne dot; et, pour certain,
« Vous bénirez l'oreille
« L'oreille du capucin. »

(1) *Histoire de France*, par de Thou. T. VIII, p. 577. — Davila. T. III, liv. XV, p. 8.

En parcourant dernièrement le *Journal* manuscrit d'un chanoine de Saint-Quentin, Charles de Croix, qui rend compte des événements qui se sont passés dans le Vermandois, du 24 juillet 1647 au 3 octobre 1685 (1), nous avons trouvé à la page 129, la mention de l'incarcération, faite en 1658, dans le bas-fond de la tour de Ham, d'un capucin nommé le père Constantin. Voici comment Charles de Croix rapporte ce fait :

Le treize mai 1658, trois cavaliers de la garnison de Saint-Quentin, rencontrèrent près du village de Saint-Simon, un inconnu qui, à leur vue, rebroussa chemin. Cet inconnu, botté, éperonné, ayant l'épée au côté, un manteau sur les épaules, un chapeau brodé sur la tête, portait le costume militaire d'un cavalier. Arrêté et fouillé, on trouva sur lui un passeport, signé de M. le prince de Condé et daté de Bruxelles. On l'amena à Saint-Quentin, où il fut reconnu pour le père Constantin, capucin, qui avait prêché l'année précédente dans l'église de Saint-Quentin. Du couvent des capucins il dit s'être retiré dans celui de Coulommiers-en-Brie, puis il avoua s'être fait huguenot et avoir renoncé à la religion catholique. Parti pour la Hollande, où il avait été reçu Ministre, il était rentré en France. Ses démarches dans les environs de Saint-Quentin, dont il ne put expliquer le but d'une manière satisfaisante, le firent soupçonner d'espionnage et de mauvais desseins contre la sûreté de la ville. On l'envoya au lieutenant-criminel, à Laon, le 19 mai 1658; mais le prisonnier n'ayant rien voulu répondre à ce magistrat, celui-ci, persuadé qu'il avait des intelligences avec les ennemis, l'envoya à Ham, où il fut tenu prisonnier dans la basse-fosse de la Grosse Tour de cette citadelle.

Telle est, à peu près textuellement rapportée, la mention que nous trouvons, dans le Journal de Charles de Croix, de l'incarcération du père Constantin, capucin, dans le caveau de la grosse tour; or nous croyons bien que le capucin de la tour de Ham n'est autre que ce père Constantin, qui, enfermé comme

(1) *Journal* manuscrit in-4° de 939 pages. Bibliothèque de M. Le Serrurier, conseiller à la Cour de cassation.

espion, lors des guerres de la Fronde, dans le bas-fond de la tour, y a été oublié et y est mort, après avoir vécu pendant de longues années dans ce tombeau.

Grégoire Lefosseur, prisonnier de guerre du pays de Brabant, contracte mariage à Saint-Martin de Ham, le 20 juin 1659, avec Barbe Bendel (1).

Le marquis de Valtot et de La Cappelle, prisonniers au château de Ham, s'évadent le 24 septembre 1687. Le procès-verbal de ce jour constate que « les deux fugitifs ont dû sortir par la cheminée de leur chambre, d'où ils ont passé sur la porte d'Orgron et que les draps de leur lit, découpés en petites bandes attachées les unes aux autres, leur ont servi d'échelle pour descendre d'une des tours du château dans les fossés. » Cinquante pieds d'élévation n'avaient pas effrayé ces hommes intrépides, pour lesquels la captivité était pire que la mort !

Le sieur de Boucart, prisonnier de guerre, et son valet, s'étant évadés du fort de Ham, le 31 juillet 1710, avec l'aide de la sentinelle nommée *La Grenade*, chargée de les surveiller; le soldat fut condamné à être pendu, ce qui fut exécuté le 9 août 1710, sur l'esplanade, en vue du château de Ham (2).

Le chevalier d'Aydic (comte de Rion), d'abord abbé, puis amant, puis mari de la duchesse de Berry, cette fille du régent, *dont les particularites journalières et sans fin avec le duc d'Orléans, son père, mettaient son mari hors des gonds* (3), fut envoyé au château de Ham, par une lettre de cachet du régent, pour s'être battu en duel avec Bouton. La cédulle portait pour *deux ans*, attendu qu'il avait accepté de se battre avec un roturier. La duchesse de Berry lui fit avoir sa grâce au bout de six mois et ne prit de repos qu'elle n'eût fait pendre le pauvre Bouton, le 19 juin 1717, un mois avant sa mort. M. de Musset a publié un roman intitulé la *Duchesse de Berry*, dont de Rion est le héros.

(1) Actes civils de la paroisse de Saint-Martin de Ham.
(2) Procès-verbal des archives de la place de Ham.
(3) Mémoires de Saint-Simon, T. XIV, p. 34 et T. XVII p. 262.

Le comte de Larochefoucauld (de Roucy), fut exilé à Ham par lettre de cachet, victime du ressentiment de la duchesse de Chateauroux, femme toute-puissante sur l'esprit de Louis XV; elle exigea pour reparaître à la cour l'humiliation des princes du sang, l'exil de Maurepas, des ducs de Châtillon, de Bouillon, de Larochefoucauld, etc.

Jacques Cassard, de Nantes, capitaine de vaisseau dans les armées navales du roi de France, chevalier de Saint-Louis, l'un de ces nombreux et intrépides marins qui ont illustré la Bretagne, et dont Duguay-Trouin disait : « c'est le plus grand » homme de mer que la France ait à présent; je donnerais » toutes les actions de ma vie pour une de la sienne, » fut envoyé prisonnier au fort de Ham, en 1726, par lettre de cachet du cardinal de Fleury. Quel était son crime? d'avoir réclamé en marin, auprès du ministre, contre un arrêt du parlement qui l'avait ruiné, en rejetant sa demande contre des armateurs de Marseille qui refusaient de lui rembourser ses avances pour l'armement de douze vaisseaux de l'Etat.

Cassard mourut à Ham, après 14 ans de captivité, le 21 janvier 1740, à l'âge de 60 ans; il fut enterré dans le cimetière de la paroisse Saint-Martin de Ham.

François de la Barre, baron de Saint-Hermel, détenu par ordre du roy au château de Ham, gisant dans une chambre basse de la cantine du château, fit, le 7 octobre 1738, devant Me Réné-Bernard Cauvry, son testament en faveur de l'Hôtel-Dieu de Ham, auquel il laissa une rente pour la fondation de deux lits de malades (1). — Il mourut le 21 octobre 1738, et suivant ses dernières volontés, fut enterré dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Chauvelin (l'abbé), Henri-Philippe, conseiller au parlement de Paris, a été, suivant la *Biographie universelle,* prisonnier au château de Ham; mais nous savons qu'il fut, dans la nuit

(8) Testament du 7 octobre 1738. Etude de Me Vavasseur, notaire à Ham.

du 8 au 9 mai 1753, conduit au mont Saint-Michel, et qu'un autre conseiller du parlement fut envoyé à Ham.

Lautrec (le comte de) de Cahors, dont M. de Peyronnet a raconté l'histoire d'une manière si touchante (1), fut enfermé à Ham, le 22 juillet 1754, pour avoir, par rivalité d'amour, tué au pied des autels, son oncle qui l'avait trahi. Les cachots de Ham furent depuis le refuge de son crime et de sa folie. Placé dans un réduit fort obscur, il restait toujours couché et sa seule occupation était de distribuer une partie de sa nourriture aux rats et aux souris qu'il avait apprivoisés. Ses ongles, sa barbe étaient d'une longueur démesurée. Lorsqu'on vint lui annoncer qu'il était libre, après quarante-deux ans de captivité, il avait alors 80 ans, il demanda avec instance qu'on le laissât à Ham. Les habitants de la ville eurent la générosité de l'adopter et de pourvoir à ses besoins jusqu'à sa mort. On en parlait aux enfants, pour leur faire peur de sa grande barbe, comme d'un autre croquemitaine.

Lacombe-Maillard, de Grenier, et de Bellegarde, gardes-du-corps de Sa Majesté, compagnie de Beauveau, envoyés à Ham, le 12 octobre 1759, à cause de l'affaire de Cambrai (2), réussirent à s'évader le 21 novembre 1759. Suivant le procès-verbal dressé et la perquisition faite par le major Calonne, on constata qu'une forte bûche, placée en travers d'une embrasure de la muraille, à l'angle de la Grosse Tour (côté Nord), maintenait encore des lambeaux de draps, ayant servi d'échelle de corde aux fugitifs. On battit en vain les environs de Ham, les prisonniers ne furent pas retrouvés.

Parmi les prisonniers de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, nous trouvons le comte de Mailly, de la branche d'Haucourt, parrain du dernier marquis de Mailly-Nesle. M. de Mailly avait eu une querelle avec plusieurs seigneurs de la cour de Louis XV, qui s'étaient promis de se battre en duel contre lui jusqu'à ce qu'il succombât. Le roi Louis XV, qui aimait et

(1) *Le livre des cent et-un*. T. VII, p. 374. HAM, par M. de Peyronnet.
(2) *Mémoires* de Saint-Simon, t. 2, p. 132.

estimait particulièrement le comte, informé de ce projet et voulant préserver de Mailly d'une mort certaine, prévint l'heure fixée pour la rencontre des parties, fit arrêter le comte en son hôtel et l'envoya dans la citadelle de Ham, en vertu d'une lettre de cachet. Puis, ayant arrangé l'affaire de son autorité, il fit sortir M. de Mailly du château de Ham, et, voulant lui donner une nouvelle preuve de son estime, il le nomma maréchal et l'envoya, en 1776, gouverner la province du Roussillon. Dans ces fonctions, le maréchal s'attira l'amour des Roussillonnais. Arrêté en 1794, il fut envoyé a Doullens par André Dumont, et guillotiné à Arras par les ordres de Joseph Lebon, le 25 mars 1794, à l'âge de 85 ans.

C'était en vain que le 11 mars 1761 les hommes de ronde appelaient le sieur Piquefeu de Longpré fils, qui avait le château de Ham pour prison, par suite des lettres du roi du 30 octobre 1757. On enfonça la porte de la chambre du jeune homme, mais il n'y était point, et des recherches firent découvrir un bout de corde rallongé par deux courroies, pendant jusque dans les fossés du château, contre la muraille extérieure du fort, du côté de l'esplanade. L'enquête ne put faire connaître comment la mère du prisonnier lui avait fait parvenir ces objets. Quant à l'évasion, elle fut d'autant plus adroitement exécutée qu'elle eut lieu en plein jour.

On connaît l'histoire du marquis de Marbœuf ou Malbœuf, de Rennes, qu'il ne faut pas confondre avec le gouverneur de la Corse. Ce gentilhomme normand était presque fou, lorsqu'il fut enfermé au château de Ham, le 1er août 1768, pour avoir insulté la reine Marie-Antoinette. Il était arrivé à un état d'imbécillité tel qu'il passait son temps à jeter des pièces d'argent après les hirondelles planant au-dessus de l'étang qui baignait les murs de sa prison.

L'évasion de Campion de Montbazon offre un certain intérêt. Cet homme courageux avait pratiqué sous son lit, dans la muraille de sa chambre, une ouverture correspondant à un ancien logement qu'on lui avait fait quitter, après une première

tentative de fuite avortée. Malgré les fers qu'il portait aux mains, la surveillance active dont il était l'objet, Montbazon put changer de chambre, forcer deux barreaux de la fenêtre et, se faisant une échelle de ses rideaux et de sa paillasse, il se glissa dans les fossés sans être vu. Le procès-verbal de cette évasion est daté du 27 janvier 1770.

A la suite de l'édit du 7 décembre 1770, arraché à Louis XV par le chancelier Maupeou, l'organisation du parlement fut changée ; un arrêt du grand-conseil supprima les charges des conseillers et leur défendit de prendre le titre de membre du parlement. Les principaux conseillers furent exilés, et Brochart de Breuil fut envoyé à Ham en 1771.

Le chevalier d'Hérouville, qui avait le château pour prison s'échappa, le 17 octobre 1771, par l'ouverture d'une embrasure placée à côté de la fenêtre de sa chambre.

La garnison du château de Ham était mise en émoi, le 28 janvier 1773, par la nouvelle de la fuite du sieur Mernier, détenu par lettre de cachet. Cette évasion avait été si bien préparée et si adroitement exécutée, qu'il fut impossible, malgré les plus minutieuses recherches, de découvrir par où le coupable s'était enfui.

Hédoin de Ponce-Ludon, capitaine d'infanterie, était détenu au château de Ham, vers 1780, pour quelque étourderie (1).

De Richebourg de Champanet, de Paris, fut envoyé dans les prisons de Ham, le 1er janvier 1785, pour certaines chansons, et mis en liberté le 1er octobre 1786 (2).

De la Morlière, de Rennes, y fut enfermé pour inconduite, du 30 juillet 1785 au 30 juillet 1786.

De Saint-Vincent de la Cotte, de Mont-Aillier, mis en prison le 29 décembre 1785, s'évada le 21 novembre 1786.

Le comte de Busset, du Languedoc, de la famille des comtes

(1) Extrait du vol. VI, p. 221, de la *Biographie universelle*, article *Hedoin Jean-Baptiste*.

(2) Archives de l'Aisne et de la Somme.



de Bourbon-Busset (1), major du fort royal de la Martinique, fut emprisonné à Ham, le 19 septembre 1785.

Blondel de Bonneuil, de Paris, envoyé à Ham, le 20 février 1786, fut transféré au Mont-Saint-Michel le 27 mars 1787.

De Faulquier, de Bastia, en Albigeois, enfermé le 29 mars 1786 pour l'affaire du spectacle à Beauvais, y est mort le 10 j^{et} 1786.

Devis, lieutenant au régiment *Colonel général,* fut enfermé pour inconduite le 31 juillet 1786.

De Rochechouard (le v^{te} de), brigadier des armées du roi a été envoyé prisonnier à Ham le 1er octobre 1786 et exilé à St-Quentin, le 4 février 1788. Prisonniers de 1790 à 1815 (2).

Mirabeau fut détenu à Ham pour avoir publié un *Mémoire au roi sur l'agiotage.* Le roi fit écrire en ces termes au gouverneur du château de Ham, par le baron de Breteuil: *L'intention du roi est de prendre sur son compte la pension de M. de Mirabeau, et qu'il soit bien traité; j'en préviens le commandant du château de Ham.*

Collache, président du tribunal révolutionnaire de Ham, fut, en 1794, enfermé au château par ordre d'André Dumont.

Le 12 germinal an III, la Convention, sur la proposition d'André Dumont (de la Somme) (3), décréta l'arrestation de Choudieu, Châles et Foussedoire. On ne se borna pas là dit M. Thiers, dans l'*Histoire de la Révolution française;* on rappela que Huguet avait pris la parole pendant l'envahissement de la salle, et s'était écrié : *Peuple, n'oublie pas tes droits!* que Léonard Bourbon présidait la Société populaire de la rue du Vert-Bois, et qu'il avait poussé à l'insurrection par ses déclamations continuelles ; que Duhem avait encouragé les révoltés pendant l'interruption de la populace; que les jours précédents, il avait été vu au café *Payen*, à la section des In-

(1) Hist. généalogique du P. Anselme. T. I, p. 375.

(2) De 1793 à 1800 la tour, de roite à l'entrée du fort, servait de prison aux révolutionnaires et la tour de gauche aux nobles. Les révolutionnaires, pour se moquer des nobles, habillaient un des leurs en prêtre et le chassaient à coups de fouet. D'autres fois, ils en conduisaient un avec pompe à l'endroit le plus apparent de la tour où ls faisaient semblant de le guillotiner.

(3) *Moniteur* de 1795, an III, n° 195, p. 798.

valides, buvant avec les principaux chefs des terroristes, et les encourageant à l'insurrection. On dénonça encore d'autres conventionnels, entr'autres Ruamps et Amar, le membre le plus abhorré de l'ancien Comité de sûreté générale. A la suite de ces propositions, la Convention décréta l'arrestation de Choudieu, Châles, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Duhem, Ruamps, Amar, et décida qu'ils seraient conduits sur le champ au château de Ham.

Ces huit députés, enfermés à Ham après le 4 avril 1795, furent mis en liberté à la fin des travaux de la Convention, le 4 brumaire (26 octobre 1795). Choudieu, placé depuis dans les bureaux du ministère de la guerre, et désigné pour être déporté après le 3 nivôse, se réfugia en Hollande, et s'y établit libraire. Léonard Bourdon, agent du directoire à Hambourg, était, en 1805, administrateur de l'hôpital militaire de Toulon. Huguet a été postérieurement condamné à mort, le 6 octobre 1796, comme complice du rassemblement du camp de Grenelle (il avait 39 ans). Amar fut impliqué depuis, et acquitté, dans l'affaire Babeuf.

La Convention ne s'arrêta pas là, et, quoique les chefs de la Montagne eussent été envoyés au château de Ham, on crut qu'il en restait encore d'aussi redoutables. Tallien désigna lui-même à la tribune : Cambon, le dictateur des finances ; Thuriot, autrefois Thermidorien, mais redevenu Montagnard ; Crassoux, l'un des soutiens les plus énergiques des Jacobins ; Lesage-Senault, qui avait contribué à faire fermer leur club, mais qui depuis s'était effrayé de la réaction ; Lecointre (de Versailles), adversaire déclaré de Billaud ; Collot et Barrère ; Maignet, l'incendiaire du Midi ; Hentz, le terrible proconsul de la Vendée ; Levasseur (de la Sarthe), l'un de ceux qui avaient contribué à la mort de Phélippeaux et Granet, de Marseille. Tous ces conventionnels, dit le *Moniteur* (1), furent décrétés d'ar-

(1) *Moniteur* de l'an III, n° 200, p. 814.



restation, et comme leurs huit collègues, envoyés à Ham ; mais de ces neuf députés, il n'y eut réellement d'enfermés au château de Ham que Lecointre, Maignet, Hentz, Levasseur et Granet ; les autres trouvèrent moyen d'échapper à cet emprisonnement. Est-ce pour ce fait que Louis-Joseph Méry-Montigny, commandant du fort de Ham, fut appelé au comité du salut public, le 19 germinal an III (8 avril 1795) (1), et accusé d'avoir mis en liberté des prisonniers? on peut présumer que non ; car le commandement du fort lui fut rendu, après qu'il eut été entendu. Il mourut à Ham, un peu après, le 16 frimaire an IV (6 décembre 1796).

Bouchotte, arrêté peu de temps avant le 9 thermidor, par mesure de sûreté générale, fut envoyé à Ham, où il était avec Pache (2) et d'autres prisonniers, lorsqu'un décret de la Convention, du 5 prairial statua que les prisonniers du château de Ham : Pache, ex-maire de la commune de Paris ; Audouin, son gendre ; Bouchotte, ex-ministre ; Daubigny, son adjoint ; Clémence, Marchand, Haron, employés au Comité du salut public, et de sûreté générale, et Hassenfrats, seraient traduits au tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir, pour y être incessamment jugés. Ce procès n'eut pas de suite, et Pache et Bouchotte furent élargis par le Comité de sûreté générale, ce dernier après une prison préventive de seize mois.

Le général Rossignol, si connu par ses actes de barbarie, dans la Vendée, où le général Hoche s'illustra par son savoir et son humanité,. fut arrêté le 13 thermidor (2 août 1794), et, par décret de la Convention du 24 nivôse an III (13 janvier 1795), envoyé au château de Ham, où il fut détenu pendant plusieurs mois. Presque oublié dans sa prison, il dut sa liberté aux troubles qui précédèrent la journée du 13 vendémiaire. Lorsqu'on lui disait que sa mauvaise tactique avait fait tail-

(1) *Moniteur* an III, n° 365.

(2) Pache avait toute sa famille avec lui lorsqu'il arriva à Ham. Sa mère, quoique très-âgée, l'avait suivi.

ler en pièces les soldats de son armée, Rossignol répondait : *N'ont-ils pas juré tous de mourir pour la patrie?* Rossignol a été impliqué depuis dans l'affaire Babeuf, puis dans l'attentat du 3 nivôse, et déporté pour ce fait par Fouché.

Quand on amena au château de Ham les prisonniers autrichiens, du régiment de Kaunitz (1), le 16 prairial an V, ces pauvres gens, avaient entendu raconter tant de choses des républicains français qu'ils pensaient être mangés vivants : quelle ne fut pas leur surprise de voir toute la population de Ham se porter au-devant d'eux, attirée par la nouveauté de leurs costumes, et d'en recevoir de l'argent et des effets! Dans leur reconnaissance, ils s'écriaient les yeux humides de larmes : *Oh! praves Françouss!* On cite avec plaisir ces traits d'humanité, si honorables pour les habitants de la ville de Ham.

Pancemont-Antoine-Xavier Maynaud, évêque de Vannes, incarcéré en 1797 au fort de Ham par le Directoire, fut bientôt après remis en liberté par le premier consul.

Les émigrés, naufragés à Calais, le 23 brumaire an IV, traduits d'abord devant une commission militaire, furent renvoyés absous. Malgré ce jugement, ils n'en furent pas moins détenus dans les casemates de Lille pendant quatre ans, par suite de l'acharnement de Merlin.

L'ordre donné au général Pill, le 10 vendémiaire an VIII, d'évacuer les prisonniers de Lille sur Ham, ne reçut son exécution que le 10 brumaire, et celui-ci profita de la 22e demi-brigade, venant de Hollande et passant par Lille, pour les faire partir à la suite de ce corps. Mais les naufragés n'étaient plus que trente-six au moment du départ, dix-sept avaient déjà péri de maladie et de misère dans les prisons de Lille.

Voici l'extrait d'une réclamation collective que ces malheureux écrivaient à leur arrivée à Ham, le 18 brumaire an VIII. Cette pièce originale, qui porte trente-cinq signatures, existe à Ham. Elle nous fait connaître les mauvais traitements auxquels

(1) *Livre de visite des Prisonniers*, p. 459.

les prisonniers ont été en butte, dans leur changement de prison, par suite des ordres du général Pill :

« Un ordre affreux, dans lequel, sous le nom de *prétendus naufragés*, ils étaient dépeints comme des scélérats, était lu par ses ordres chaque matin aux troupes. L'officier commandant le détachement avait en conséquence donné l'ordre de tirer sur le premier qui s'écarterait du *milieu du chemin*. Le nommé Solignac fut menacé par lui d'être fusillé sur le champ et il fut au moment de sabrer un jeune enfant de 11 ans, nommé *Ignace Vitoux*, qui lui dit : *Eh bien, citoyen, tuez-moi*. Cette marche semblait être dirigée par Robespierre, et rappellait cette époque désastreuse. »

» Sans l'adjudant de la place de Douay, et sans l'administration généreuse du département du Nord, tous les effets eussent été perdus, et encore en a-t-on perdu un quart. Lorsqu'on représentait à l'officier que la charrette qui les portait était à l'abandon, il répondait, avec l'ironie la plus brutale, en disant à ses soldats : *Faites aller ces gens là à coups de bayonnettes*. Tel a été le résultat des ordres trop bien exécutés du général Pill, depuis Lille jusques Douay. »

» Arrivés à Cambray, le maréchal-des-logis de la gendarmerie de Douay, proposa au commandant de la place de conduire les naufragés par Saint-Quentin, au lieu de suivre par Péronne la demi-brigade. Cette demande fut accordée. A *Bonavis*, le maréchal-des-logis ota les chaînes à chacun, il fallut les scier à plusieurs dont les poignets, enflés et meurtris, rendaient impossible de les détacher, il les laissa libre de marcher à volonté. *J'ai répondu de vous*, dit-il : sa confiance ne fut point trompée, et 36 individus libres, escortés par 6 gendarmes, les suivirent avec la ponctualité de l'honneur. — C'est la plus belle réponse à faire aux chaînes et aux ordres du général *Pill*. »

» Arrivés à Ham, le commandant n'étant pas prévenu et n'ayant aucune fourniture, ne put donner que le local, on fut

enfermé et, il faut l'avouer, le premier abord fut pénible. L'on fut plus de 36 heures sans pain ; l'on était huit et neuf heures de suite dans le jour sans pouvoir parler à personne ; les malades, les hommes bien portants obligés de satisfaire les besoins les plus pressants de la nature sur le plancher de leur prison; point de feu pour ceux qui n'avaient pas le moyen de payer, point de couvertures ; enfin l'humanité de divers habitants de *Ham* répara ce que les magasins ne pouvaient fournir, ils envoyèrent des matelas à quelques-uns ; ceux des naufragés qui avaient quelqu'argent en louèrent. Le froid et l'humidité pénétraient, et point de chauffage, le commandant en donnait à Lille, ici il n'y en a pas ; un habitant généreux envoya un peu de bois, ceux des prisonniers qui avaient acheté des tourbes, les partagèrent avec ceux qui n'avaient point de secours et c'est à l'humanité des habitants de Ham que les naufragés doivent d'être d'une manière moins fâcheuse. »

» Le commandant mit les naufragés au secret : des hommes acquittés, *enchaînés, au secret;* tout cela était la conséquence des instructions du général *Pill*...... etc. »

Suivent les signatures de MM. Charles-Gabriel de Choiseul-Plainville ; Joseph-Thibaut de Montmorency ; Victor Vibraye ; Guillaume Geudeville ; Jean-Fortuné Muret ; Jean Casenave ; Guillaume Koignant ; Jean-François Le Blond ; Philippe-Maxime Langlois ; Jean-Joseph Faligoule ; Georges d'Heliand ; Pierre Boudin dit *Solignac ;* René Gousset ; Charles-Boniface Houard ; Anglibert Thyri ; Pierre Raguin ; Charles-Guillaume Bernard ; Louis Brissack, dit *James ;* Charles Sylvain Lasne ; Jean-Pierre Gallet ; Vincent Hay ; Philippeaux ; Pierre Lecomte ; Jacques-Louis Collin ; Charles Godard ; Laurent Fougeray ; Louis Delattre ; Ignace Vitou ; Julien Coquillard ; Antoine-Joseph Gombeau ; François Rasin ; Alexis Bouquillion ; Bastien Remboule ; Réné Vering ; Jacques Cormolin.

On sait comment ils recouvrèrent leur liberté. M. de Choiseul jeta sur l'esplanade, de la plate-forme de la tour où on l'avait

mené respirer l'air, une lettre attachée à une pierre. Une pauvre femme la trouva et la mit à la poste. La lettre était adressée à la duchesse de Choiseul, sa tante, qui la reçut à Paris, le 11 frimaire au soir. Cette dame avait alors chez elle MM. de Bougainville, Courtois, Fargue et Channorier. Ces amis de la famille de Choiseul n'eurent pas été plus tôt informés des souffrances des prisonniers, qu'ils coururent chez Mme Bonaparte, où se trouvait Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Peu de moments après leur arrivée, le premier Consul entra; vivemement pressé par toute cette société, Napoléon donna le soir même, l'ordre à Fouché de s'enquérir si les faits rapportés dans la lettre de M. de Choiseul étaient véritabes. L'information les ayant confirmés, le 18 frimaire an VIII parut un décret qui ordonnait que les émigrés français naufragés à Calais seraient déportés hors du territoire de la République; attendu qu'il est hors du droit des nations policées de profiter de l'accident d'un naufrage pour livrer, même au juste courroux des lois, des malheureux échappés aux flots.

M. de Choiseul partit de Ham, le 27 frimaire an VIII, avec une grande partie de ses compagnons d'infortune, qui ne voulurent pas le quitter; il passa par Lille, et il arriva le premier de l'an à Munster. MM. de Montmorency et de Vibraye ayant demandé et obtenu un sursis de départ, restèrent encore quelque temps à Ham, et les anciens habitants se rappellent avoir vu M. de Montmorency se mêler aux mascarades qui eurent lieu dans la ville, *déguisé en grand diable vert*. On est heureux au milieu des douleurs de la prison, de trouver quelques pages moins tristes.

En l'an VIII, on y envoya Desotteux-Cormatin, major de l'armée vendéenne, curieux personnage à tant de titres, et dont parle M. de Lamartine dans le dernier volume de ses *Confidences;* il fut mis en liberté le 8 brumaire an IX par ordre du ministre de la justice.

En l'an X, on y enferma les prétendus accapareurs de grains

du département de la Meuse-Inférieure : Jacques Hoffmann, Guillaume Claessens, Arnould Claessens, marchands à Maseick; — Perren Giclissen ; — Louis Cardinaels, maire à Keppel ; — Godefroy Neven, maire à Cauzille ; — Glaentzer, négociant à St-Goar ; — Charles Parcus, négociant à Mayence ; — Charles-Antoine Razella, id.; — Théodore Roethgen, de Grimlinghausen ; — Jacques Steimberger, de Dormagen ; — Jacques Wittgens, de Grimlinghausen ; — Borghmans ; Rayemacker ; Schellens, de Corsendonck ; — Nicolas de Borman, maire de Breé.

Des Belges prévenus d'avoir exporté du grain à l'étranger : Bertrand, d'Anvers ; — Chrétien Esser, de Grimlinghausen ; — Grégoire, Lautin, de Sielsaite ; — Jean-Baptiste Vanden Bosch, de Malines ; — Schneider, maire de Niveuheim ; — Kucks, Henri, de Grimlinghausen ; — Chrétien Mathiesen, de Norff, etc.

Bellegrade ou Bellegarde, mulâtre, né à la Martinique, chef de bataillon, aide-de-camp de Toussaint-Louverture, pris et ramené en France avec lui, fut enfermé à Ham ; le 29 nivôse an XI, où il resta jusqu'au 14 février 1814, époque où il fut envoyé à Amiens.

En l'an XI, on transféra à Ham, des prisons de Dunkerque, François L'Hannard, ex-chef-d'Escadron, au service de l'Allemagne.

En l'an XII, on y envoya : 1° de Bicètre, Jean-David Ramel, d'origine suisse ; 2° du Temple ; Joseph Dulongprey, de Cherbourg ; 3° du château de Joux, le marquis Jacques Dutheil-Larochère, et Silvain-Nicolas Dutheil fils, capitaine de dragons.

Le procès instruit le 25 floréal an XII (1), contre Georges Cadoudal, Pichegru, Moreau, Armand et Jules de Polignac et

(1) Voir le *Procès instruit par la Cour de Justice* criminelle et spéciale, contre Georges etc., recueilli par des sténographes. 2 vol in-8, Paris, chez Patris, MDCCCIV.

d'autres prévenus, accusés d'être les complices du dessein de Georges contre la vie du premier consul, porté devant la Cour de justice criminelle de la Seine, se termina, le 21 prairial an XII, par la condamnation à mort de 20 accusés et l'emprisonnement de 5 autres.

M. Armand-François-Héraclius de Polignac, dont la condamnation à mort avait été commuée par le premier consul en deux années d'emprisonnement, fut envoyé avec son frère Jules-Armand-Auguste, et Louis Léridant, au château de Ham, où ils arrivèrent le 7 messidor an XII.

Au bout d'une année, c'est-à-dire le 28 pluviose an XIII, messieurs de Polignac obtinrent d'être transportés dans une maison d'arrêt du faubourg Saint-Antoine, à Paris, où ils restèrent sous la surveillence de la police.

Théodore Roussigny, ex-chef d'escadron au service de la Russie, arrêté par ordre de l'Empereur, comme ayant trempé dans la conspiration de Georges Cadoudal, fut envoyé prisonnier au château de Ham, le 14 thermidor an XII. La fille de la blanchisseuse des prisonniers, Aurélie Commun, devint amoureuse du bel officier, et Roussigny la paya de retour. Mille ruses furent employées par les deux amants pour entretenir une correspondance; panier à double fond, billets cousus dans les cols de chemises, ou pliés et cachés dans des os jetés dans l'égoût, tout fut tenté pour déjouer la surveillance des gardiens.

Sur les indications de Roussigny, Aurélie partit pour Paris afin d'aller demander à l'Empereur la grâce de son amant. Elle s'adressa à la princesse Demidoff qui devint sa protectrice et obtint pour Roussigny d'être transféré au château de Bouillon, où sa grâce lui fut accordée quelque temps après. L'ingrat partit du château de Ham le 13 juillet 1809, et une fois libre il oublia bien vite la pauvre Aurélie. Celle-ci, inconsolable de la perte de son amant, succomba peu de temps après, sous les atteintes d'une maladie de langueur.

En l'an XIII on y enferma Louis Daniel, de Corsel, ancien

chef de chouans; puis des soldats plus obscurs : Louis Legoff, de Seglien; — Mathurin Guyomard, de Merdrignac; — François Thomas, de Guerne; — Guérin-Jean-Baptiste Lebras, d'Auray; — Antoine Comelin, de Noyal; — Claude Samson, de Champ; — Jean Loyer, de Méneac; — Mathurin Daniel, du Roc-Saint-André; — Jean Guillemot, de Latouche; — François Courtel, de Motton : — Jean Honneur, de Putelange; — Ambroise Denis, dit *Desbuttet*, du Mans; — Nicolas-Joseph Dequan, de Messe; — Jean Geene, patron de vaisseau; — Edouard Boëssuland, né à la Guadeloupe, au service de l'Angleterre; — Bernard Roubet, employé aux vivres de la marine; —Toggia François; — Hars François, de Monterblanc; — Jean Seveno, de Plaudren; — Pierre-Anne Dudouit, dit *Des Ruisseaux*, de Saint-Malo, ancien capitaine au 2e régiment de la marine à Brest; — Mathurin Peuven, d'Auray.

L'abbé Louis-Henri de Briosne, arrêté pour ses opinions religieuses et légitimistes, et pour son opposition à Bonaparte dans ses rapports avec le Pape, fut transféré de Brest à Ham, le 17 fructidor an XIII; il en sortit le 14 février 1814, et fut évacué sur Amiens (14). A peine âgé de cinquante-cinq ans, il semblait *être un centenaire descendu vivant encore dans le tombeau anticipé; il ne pouvait plus trouver seul ni la porte de sa chambre, ni même son lit.*

En 1806 et 1807, on y envoya bon nombre de prêtres vendéens : Jean-Baptiste Cesvet, de Raton; — Charles Denis, d'Auray; — Mathurin Lemay, de Lominé; — Louis Daniel, de Corseul; — Jean-Baptiste Raymond, de Terves; — Jean-François Patey, du Mesnil-Villeman, etc.; — un capitaine prussien, Ernst-Frédéric Stumer de Breslau; — un capitaine Allemand, Ch. Senig, de Weslaer.

En 1809, Pierre-Marin Merlin, de Surques; — Florentin-Joseph Petit, d'Annay; — Henri-Auguet, de Gauchin; — François Hélart, de Senlecque; — Louis-Marie-Hubert Merlin,

(14) Registre d'écrou.

marin, d'Outreaux; — Charles Leturgé, de Haute-cloque; — Jean Chauvel, de Ruca; — Mathurin Depagne, de Saint-Potan ; — François Petit, dit *Boquet,* de Mareuil.

En 1810, Joseph Ximenès de Vega Godoï, cadet espagnol, prisonnier de guerre, né à Ropesa (Estramadure), âgé de 19 ans. (Serait-ce un fils de don Manuel Godoï, prince de la paix?)

A l'occasion des discussions avec le Pape, on y enferma, en 1810, plusieurs ecclésiastiques : Mathieu Pauli, ex-vicaire de Neukirchen ; — Nicolas-Othon Vanckerkoven, curé à Berlaer; — Corneil Franck, vicaire à Duffel; — Pierre Verstappen, vicaire à Kessel, † à Ham ; — Guillaume Heslen, curé à Gestel ; Vande Goor, curé à Tongerloo; — Corneil Dits, vicaire à Poéderlé ; — Henri Wouters, d'Anvers ; — Henri Aerts, d'Anvers, récollets; Van Bouwel, curé de Kessel ; — Monseigneur Oustenbroc, évêque de Gand.

En 1811 et 1812 : Vanderswalen Conradus, secrétaire de la mairie de Flessingue ; — Jean Lyckembrock et Jean Frasser, de Flessingue ; — Korsten, de Midlebourg; — Luchtens Adrien et Dierickx, prêtres stivenistes ; — Dionys, de Gierlé, récollet ; — Concha Emmanuel, moine espagnol ; — Menendez Ignacio et dom Pedro Collado, valets de chambre du prince d'Espagne Ferdinand.

Sorbi François, Tripier André-Jean, Saint-Bonnel Albert-Constant, Rivoire Jean-Pierre, Carrega Antoine-Louis, Montrond Casimir, impliqués dans diverses conspirations. Parmi ces prisonniers, Sorbi, Italien, compromis dans la conspiration de Mallet, parvint à s'échapper du fort.

On croit reconnaître les détails de son évasion dans un roman intitulé : *Le Cachot de la Tour de Ham* ou *les Deux Frères.* Sorbi, pendant son emprisonnement, avait fait la connaissance de Saint-Bonnel, jeune militaire, enfermé comme lui au château de Ham pour avoir entrepris, avec le général irlandais Kolli, de délivrer les princes d'Espagne, détenus au château de Valencey. Les deux prisonniers se communiquèrent leurs projets et cherchèrent de concert les moyens de s'évader du fort. Par une soirée

d'hiver, ils s'échappèrent de leur quartier et se rendirent sur les remparts, munis d'une échelle de corde qu'ils avaient fabriquée avec de vieux lambeaux ; là, après avoir attaché leur mauvaise échelle le plus solidement possible au mur d'enceinte, près de la *Grosse Tour*, ils tirèrent au sort pour savoir qui des deux descendrait le premier. Le sort fut favorable à Sorbi, qui parvint heureusement à terre. Mais la corde se rompit pendant la descente de Saint-Bonnel ; il tomba d'une très-grande hauteur, et, sa tête frappant sur ses genoux, il se cassa plusieurs dents et se coupa la langue. Meurtri, couvert de sang, il n'en traversa pas moins à la nage le fossé du fort, et se cacha dans les roseaux. Quelques coups de feu ne les atteignirent pas ; ils gagnèrent Compiègne, puis Paris, où ils trouvèrent un refuge. Mais peu de temps après, Saint-Bonnel, victime d'une dénonciation, fut repris et envoyé à Vincennes.

Jacques-Rigobert Bazin, homme de lettres, rédacteur du *Démocrate*, auteur des *Lettres Françaises*, des *Lettres philosophiques*, impliqué dans la conspiration du général Mallet, dont il était l'ami, traîné de prison en prison, fut envoyé au château de Ham le 6 octobre 1811. Après avoir longtemps étudié des plans d'évasion, il s'arrêta à celui de sortir de sa cellule par la cheminée. Une fois cette idée arrêtée, il fit part de son projet à deux autres détenus ses voisins. On se concerta, et, par une nuit de juillet 1812, on pratiqua des ouvertures dans les cloisons pour se réunir, chacun apporta les draps de son lit, et l'on commença la périlleuse ascension. Déjà deux d'entr'eux étaient descendus sains et saufs au bas de la tour, quand le troisième, ayant laché la corde, tomba d'une assez grande hauteur, néanmoins il était parvenu à rejoindre ses compagnons d'infortune qui fuyaient, lorsque l'alarme fut donnée. Les prisonniers furent repris au delà de Brouchy, a plus d'une lieue du fort, où ils furent ramenés étroitement garrotés. Jetés, avec les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot, on les y laissa pendant un an. L'un des trois devint perclus de ce mauvais traitement. Bazin fut transféré à Rouen en 1814.

Sous l'Empire, le château de Ham était occupé par la garde départementale. Le régime intérieur était confié à un commandant, un concierge et quatre gardiens. Les détenus étaient divisés en quatre quartiers. La promenade était réglée et mesurée à chaque quartier; elle durait deux heures. Chaque prisonnier recevait 25 sous; plus tard, 35 sous.

A la rentrée de Louis XVIII, le château de Ham renfermait encore, indépendamment de douze prêtres français, quarante-cinq prisonniers, parmi lesquels on remarquait : dix Prussiens du corps de Lutzow; — de Kropf Charles; — de Sanowski Jean, chef d'escadron; — d'Aschembach Ferdinand, capitaine; — Cunppuis François; — de Normann Charles; — de Nebra Frédéric; — d'Oppeln Jean; — de Fleurs; — Henri Julien, lieutenants; — de Moellendorf, aide-de-camp; — le comte de Hammerstein Hans, général de division au service de la Wesphalie; — un capitaine russe, Lelowskoy Ignace; — dix-huit prêtres belges ou bretons; — un général anglais, Jacques Campbell, et Lina Sassen, sa femme; — Carmeling Henri, capitaine du génie hollandais; — Lemon Hartog, médecin d'Amsterdam; — Carrega Antoine-Louis, Corse, ancien militaire et, disait-on, cousin de Napoléon; — Couchery Victor, frère du député, impliqué dans l'affaire Moreau; — Buchel Pierre, prêtre; — Rivoire Jean-Pierre, de Lyon, médecin français; — Concha, moine espagnol; — six chefs vendéens, parmi lesquels d'Espinay de Saint-Luc, Adrien-Joseph, maréchal-de-camp, émigré non amnistié, rentré en France sans autorisation, âgé de 71 ans, il ne faisait plus que végéter au château de Ham, et *il en était venu au point de ne plus savoir où il était;* — Lerictant, de Vannes; — et Jacques-Rigobert Bazin, dont nous avons ci-dessus raconté la tentative d'évasion.

Prisonniers de 1814 a 1830.

Louis XVIII, par une ordonnance du 24 mai 1814, ôta au château de Ham sa destination de prison d'Etat, ce qui ne l'empêcha pas d'y envoyer, en 1816, le baron de Travot, lieutenant-général, condamné à mort par le conseil de guerre de

Rennes, et dont la peine avait été commuée en vingt ans de prison. La raison du malheureux Travot, qui était alors presque sexagénaire, se troubla à l'idée de cette longue captivité, et, lorsqu'il arriva à Ham, le 11 avril 1816, il était complètement fou. L'histoire contemporaine doit un juste tribut d'éloges au dévouement de sa courageuse épouse qui l'accompagna à Ham, plaida à Paris la cause du malheur, et obtint, après deux ans, la grâce du malheureux général, dont la raison ne revint jamais.

Le maréchal de Moncey, duc de Conégliano, sur son refus de siéger au conseil de guerre, nommé pour juger le maréchal prince de la Moskowa, fut, par ordonnance du roi, du 29 août 1815 (1), destitué de son grade de maréchal de France, et condamné à trois mois de prison, qu'il a faits au château de Ham.

La malheureuse expédition du Sénégal, confiée par le gouvernement français à M. Le Roy de Chaumareix, capitaine de vaisseau, fut suivie, le 2 juillet 1816, du naufrage de la *Méduse*. Ce naufrage, attribué à l'impéritie du capitaine, fut encore attristé par le drame émouvant qui se passa sur le radeau des naufragés. Nous n'analyserons pas ici cette relation douloureuse faite par des témoins oculaires, acteurs de ce drame, MM. Corréard et Savigny.

M. de Chaumareix, l'homme le moins propre à exécuter un commandement, fut, le 3 mars 1817, traduit, à Rochefort, devant un conseil de guerre, et, convaincu d'avoir forfait à l'honneur, condamné à trois ans de prison et dégradé. C'est au fort de Ham qu'il a subi sa peine, de 1817 à 1820.

On raconte de lui une anecdote qui serait risible, si elle ne se rapportait pas à son commandement sur la *Méduse*. A son arrivée à bord de ce bâtiment, M. de Chaumareix, ne se rappelant plus certains termes techniques du langage marin, s'était adressé à un vieux quartier-maître avec lequel il avait navigué

(1) *Moniteur* du 1er septembre 1815, p. 968.

jadis. — « Mon ami, lui avait-il dit, je viens de passer vingt années dans mes terres; j'aurais besoin de me remettre au courant de certaines choses. Allons sur le pont : nous ferons faire quelques manœuvres et vous me rappellerez les termes du métier. »

On va sur le pont, le quartier-maître donne un ordre à un mousse; mais celui-ci l'ayant mal exécuté. — « Triple imbécile! lui cria le vieux marin, est-ce que tu viens de passer, toi aussi, vingt années dans tes terres? »

PRISONNIERS DE 1830 A 1848.

La révolution de 1830 a traduit, devant la Cour des pairs, sous l'inculpation de trahison, les derniers ministres de Charles X, signataires des ordonnances de juillet :

1° Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, pair de France, âgé de 50 ans, ancien ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres ;

2° Pierre Denis, comte de Peyronnet, âgé de 52 ans, pair de France, ancien ministre de l'intérieur;

3° Marie-Come-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, député de Maine-et-Loire, âgé de quarante-trois ans, ministre de l'instruction publique;

4° Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze, âgé de 44 ans, député, ministre de la justice.

Après les débats, qui ont duré du 15 au 23 décembre, sous la présidence de M. Pasquier, les conclusions des commissaires de la chambre des députés, MM. Persil, Bérenger et Madier de Monjau, et la défense présentée par MM. de Martignac, Hennequin, Crémieux et Sauzet, la cour des pairs a declaré les quatre accusés coupables du crime de trahison et considérant, etc. (1)

« Condamne le prince de Polignac à la prison perpétuelle
» sur le territoire continental du royaume, le déclare déchu de
» ses titres, grades et ordres, le déclare mort civilement.

» Condamne le comte de Peyronnet, Victor de Chantelauze,

(1) *Moniteur* du 21 décembre 1830, n° 356, p. 4704.

» le comte de Guernon Ranville à la prison perpétuelle, or-
» donne qu'ils demeureront en état d'interdiction légale, con-
» formément aux articles 28 et 29 du Code pénal, les declare
» pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres. »

Ces quatre ministres furent amenés de Vincennes au château de Ham, le 29 décembre, pour y subir leur peine.

A peine les prisonniers étaient-ils arrivés à Ham que madame la princesse de Polignac (Marie-Charlotte Parkins, deuxième femme de M. de Polignac), vint, avec un noble dévouement, s'installer dans la ville, où elle devint une Providence pour les malheureux de Ham et des environs par sa générosité inépuisable. Deux fois, pendant l'emprisonnement de son mari, elle quitta la ville de Ham pour aller faire ses couches en Angleterre, afin d'éviter à ses enfants les effets de la mort civile prononcée par le jugement de la cour des pairs.

M. le prince de Polignac était le type du grand seigneur: bonté excessive, aménité charmante. Pendant son séjour en prison, il composa ses *Etudes historiques, philosophiques et morales*. Mis en liberté en 1836, il sortit du château, le 29 novembre, et partit pour Calais, où il s'embarqua pour l'Angleterre. Il est mort en 1847.

Dans les commencements de son arrivée au château de Ham, M. le comte de Peyronnet sollicita à plusieurs reprises du commandant du château le changement de l'heure qui lui était accordée pour sa promenade, mais celui-ci au lieu de chercher à rendre plus légères les chaines de ses prisonniers, répondit par un refus mêlé d'ironie: « Si cette heure-là ne vous convient pas, vous resterez chez vous. » L'ancien ministre, blessé, resta chez lui; car, à partir de ce moment jusqu'à celui de sa mise en liberté, c'est-à-dire pendant les six années qu'il passa en prison, il ne dépassa jamais le seuil de sa chambre. M. de Peyronnet composa à Ham son *Histoire des Francs.* Lorsque les portes de sa prison s'ouvrirent le 29 novembre 1836, il se retira à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).



LE PRINCE AUGUSTE-JULES-ARMAND-MARIE DE POLIGNAC,
Président du Conseil des Ministres en 1830.

M. de Chautelauze partit le 26 novembre 1836 pour le département de la Loire; M. de Guernon, le 24 novembre, pour Ranville (Calvados).

Le 17 juillet 1840, don Ramon Cabrera, général espagnol, fut conduit au fort de Ham, par mesure de politique; ce chef carliste ayant, après la mort de Ferdinand VII (1833), pris parti pour l'absolutisme, contre la reine Isabelle, soutint la marche du prétendant jusqu'aux portes de Madrid. Vaincu par la trahison de Maroto, il fut mis en déroute et pris par le général Espartero, le 6 juillet 1840. Le gouvernement français refusa d'abord de le recevoir comme un réfugié politique et le fit enfermer au château de Ham, où il fut amené le 17 juillet 1840, et d'où il fut transféré sur Lille le 9 août de la même année.

Le jour même du départ de Cabrera arriva, à une heure du matin, le prince Louis-Napoléon, envoyé à Ham en attendant son jugement sur l'affaire de Boulogne. Il y resta jusqu'au 11 août 1840. Puis il fut ramené à Paris, où il comparut devant la Cour des Pairs, par laquelle il fut condamné, le 6 octobre 1840, à une prison perpétuelle. Le lendemain de ce jugement il fut réintégré dans la prison de Ham.

L'adversité abat souvent les courages, et la captivité énerve les intelligences, le prince grandit au contraire dans cette épreuve. La chambre du prisonnier devint le cabinet de travail du savant. Nourri de fortes études, il traita successivement divers sujets historiques et examina, à un point de vue très-élevé, les questions qui s'agitaient alors et qu'il traita dans deux brochures remarquables : *L'Analyse de la question des sucres* et *l'Extinction du paupérisme*. Malgré les difficultés de sa position d'exilé, il élabora et entreprit d'écrire l'histoire de l'artillerie (1).

Le prince avait un avantage que peu d'hommes possèdent :

(1) Pendant le séjour du prince Louis-Napoléon au fort de Ham, le prisonnier s'est adressé à moi pour la recherche dans les archives de Saint-Quentin, de quelques documents pour son ouvrage sur

le latin, le grec, l'anglais, l'allemand, l'italien lui étant également familiers, il put puiser dans toutes les langues, et aucune bibliothèque de l'Europe ne garda pour lui de secrets. Avant la fin de sa captivité, le prisonnier de Ham avait publié le premier volume et le plan général de ce grand ouvrage, auquel il donna le titre modeste d'*Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

Le prisonnier n'avait pas seulement entrepris, dans cette publication, d'élever un monument d'érudition ; mais il poursuivait encore une tâche plus utile, il voulait faire progresser l'artillerie en introduisant dans cette arme des perfectionnements de la plus haute importance, afin de concourir à la défense et à la gloire de la France.

Le prince Louis Napoléon s'échappa de sa prison sous un déguisement (1), le 25 ~~février~~ mai 1846, à sept heures du matin, à

l'artillerie. Je donne ici la dernière lettre, entièrement de sa main, qu'il m'a adressée pour m'en remercier.

« Fort de Ham, le 6 Juillet 1844.

» Monsieur,

» J'ai reçu avec reconnaissance les notes que vous avez bien voulu » rechercher pour moi aux archives de Saint-Quentin. Bien qu'assez » modernes, elles n'on sont pas moins intéressantes pour mon tra- » vail. Les pièces marquées Saint-Luc sont sans doute du temps de » François, marquis d'Epinai de Saint-Luc, qui fut grand-maître » de l'artillerie en 1596.

» Je regrette de vous avoir donné tant de peine ; car je sais par » expérience combien il est fastidieux de faire des recherches dans » de vieux manuscrits ; je vous remercie donc sincèrement, Monsieur, » de l'obligeance que vous m'avez montrée, et je vous prie de rece- » voir l'assurance de mes sentiments distingués.

« NAPOLÉON-LOUIS. »

A Monsieur Ch. GOMART, *à Saint-Quentin.*

(1) Etat des effets d'habillement qui ont servi à l'évasion du Prince Louis-Napoléon Bonaparte, saisis par la gendarmerie de Saint-Quentin, et déposés au greffe du Tribunal civil de ladite ville, savoir :

1° Un pantalon en grosse toile bleue.

2° Un bourgeron en toile de coton croisée, en plusieurs morceaux.

3° Un tablier en toile bleue avec un crochet et son cœur en cuivre.

4° Une casquette en drap bleu avec visière semblable.



LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON, Prisonnier au Chateau de Ham.

l'aide du docteur Conneau, et de Charles Thélin, son valet de chambre. Nous n'analyserons pas ici les versions rapportées dans les journaux de l'époque, mais nous publierons diverses pièces émanées du prince lui-même qui racontent et présentent bien mieux que nous ne pourrions le faire, les différentes circonstances de son évasion, si bien préparée et si habilement exécutée par lui et MM. Conneau et Thélin.

Voici la lettre qu'il écrivait de Belgique à M. Degeorge, rédacteur du *Pas-de-Calais*, à Arras, après son évasion heureusement accomplie :

« Mon cher M. Degeorge,

» Le désir de voir encore mon père sur cette terre, m'a fait tenter l'entreprise la plus audacieuse que j'ai jamais tentée ; il m'a fallu plus de résolution qu'à Strasbourg et Boulogne, car j'étais résolu à ne pas supporter le ridicule qui s'attache à ceux qu'on arrête sous un déguisement, et un échec n'eut plus été supportable. Mais enfin, voici les détails de mon évasion :

» Vous savez que le fort était gardé par 400 hommes qui fournissaient une garde journalière de 60 soldats placés en sentinelles au dehors du fort ; de plus, la porte de la prison était gardée par trois geôliers, dont deux étaient toujours en faction. Il fallait donc passer devant eux d'abord, puis traverser toute la cour intérieure, devant les fenêtres du commandant, arrivé là, il fallait passer le guichet où se trouvaient un soldat de planton et un sergent, un portier consigne, une sentinelle, et enfin un poste de 30 hommes.

» N'ayant voulu établir aucune intelligence, il fallait fatalement avoir recours à un déguisement. Comme on faisait réparer plusieurs chambres du bâtiment que j'habitais, il était facile de prendre un costume d'ouvrier. Mon bon et fidèle valet de chambre, Charles Thélin, se procura une blouse et des sabots ; je coupai mes moustaches et je pris une planche sur mon épaule.

» Lundi matin, je vis les ouvriers entrer à 6 heures et demie; lorsqu'ils furent à l'ouvrage, Charles porta à boire dans une chambre, afin de les empêcher de se trouver sur mon passage, il devait aussi appeler un gardien en haut, tandis que le docteur Conneau causerait avec les autres; et cependant, à peine sorti de ma chambre, je fus accosté par un ouvrier qui me prit en passant pour un de ses camarades; au bas de l'escalier je me trouvai face à face avec un gardien (1). Heureusement, je lui mis la planche que je portais devant la figure. Je parvins dans la cour, tenant toujours ma planche du côté des sentinelles et devant les personnes que je rencontrais.

» En passant devant la première sentinelle, je laissai tomber la pipe que j'avais mise à la bouche; je m'arrêtai pour en ramasser les morceaux. Je rencontrai alors l'officier de garde, mais il lisait une lettre, et ne me remarqua pas. Les soldats au poste du guichet semblèrent étonnés de ma mise; le tambour se retourna même plusieurs fois. Cependant le planton de garde ouvrit la porte et je me trouvai hors de la forteresse, mais là je rencontrai des ouvriers qui venaient à ma rencontre et qui me regardaient avec attention. Je mis bien ma planche de leur côté; mais ils paraissaient si curieux que je pensais à peine pouvoir leur échapper, lorsque je les entendis s'écrier : Oh! c'est Bernard!

» Une fois dehors, je marchai rapidement vers la route de Saint-Quentin. Peu de temps après, Charles, qui la veille avait

(1) Un gardien se trouvait au bas de l'escalier, accoudé sur la rampe, pendant que le prisonnier déguisé descendait derrière M. Conneau. Celui-ci, voyant que le gardien fixait l'ouvrier, dont une planche qu'il portait sur l'épaule avait jusqu'alors caché la figure, arrivé au bas de l'escalier prit familièrement le gardien par le bras et lui faisant faire un demi tour de manière à ce qu'il eut le dos tourné à l'escalier, et lui dit à l'oreille : « le prince est fort malade et je vais chercher des médicaments chez le pharmacien. » Pendant qu'il lui parlait le prisonnier avait descendu les dernières marches de l'escalier, franchi la porte, et était déjà dans la cour.

retenu une voiture pour lui, me rejoignit et nous arrivâmes à Saint-Quentin.

» Je traversai la ville à pied, après m'être défait de ma blouse.

» Charles s'était procuré une voiture de poste, en prétextant une course à Cambrai. Nous arrivâmes sans encombre à Valenciennes, où je pris le chemin de fer.

» Je m'étais procuré un passeport belge; mais on ne me l'a demandé nulle part.

» Pendant mon évasion, le docteur Conneau, toujours si dévoué restait en prison et faisait croire que j'étais malade (1), afin de me donner le temps de gagner la frontière. J'espère qu'il n'aura pas été maltraité. Ce serait pour moi une grande douleur, vous le comprenez.

» Mais, mon cher M. Degeorge, si j'ai éprouvé un vif sentiment de joie lorsque je me suis vu hors de la forteresse, j'éprouvai une bien triste impression en passant la frontière; il fallait pour me décider à quitter la France, la certitude que jamais le gouvernement ne me mettrait en liberté, si je ne consentais pas à me déshonorer; il fallait aussi que j'y fusse poussé par le désir de tenter tous les moyens pour consoler mon père dans sa vieillesse.

» Adieu, mon cher Monsieur Degeorge. Quoique libre je me sens bien malheureux. Recevez l'assurance de ma vive amitié, et, si vous le pouvez, tâchez d'être utile à mon bon Conneau.

» Louis Napoléon. »

Lettre écrite au général comte de Montholon, alors détenu au fort de Ham :

« Ham, le 24 mai 1846.

» Mon cher Général,

» Vous serez bien étonné de la décision que je viens de

(1) Chaque fois qu'un gardien était à proximité de la chambre du prince, M. Conneau tenait conversation avec son prétendu malade qu'il interrogeait. On entendait alors une autre voix répondre. C'était le bon docteur qui faisait la demande et la réponse en contrefaisant la voix du prince.

prendre, et encore plus que l'ayant prise je ne vous en ai pas prévenu d'avance. Mais je crois qu'il valait mieux pour vous, vous laisser ignorer mes projets, qui ne datent que de peu de jours, et puis j'ai la conviction que mon évasion ne peut qu'être avantageuse à vous et aux autres amis que je laisse en prison. Le gouvernement ne vous retient prisonnier qu'à cause de moi, et lorsqu'il verra que je ne compte nullement user contre lui de ma liberté, il ouvrira, je l'espère, les portes de toutes les prisons. Mon père est très-malade, mon devoir est d'aller le rejoindre.

» Croyez, général, que je regrette bien de ne pas avoir été vous serrer la main avant de partir, mais cela m'était impossible, mon émotion eût trahi un secret que je voulais garder, etc.

Pièces écrites et signées par le Prince lui-même.

« Fort de Ham, le 24 mai 1846.

» Je déclare que tout ce que je laisse en partant, dans ma chambre et mon salon, appartient en toute propriété à M. le docteur Conneau, qui pourra en disposer comme bon lui semblera.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Lettre écrite le jour de son évasion, adressée au doyen de Ham, M. Tirmarche, aujourd'hui Monseigneur l'évêque d'Adras

« Ham, le 25 mai 1846.

» Monsieur le Doyen,

Je voudrais bien que vous eussiez la bonté de remettre à demain ou après-demain la messe que vous vouliez célébrer aujourd'hui au château, car m'étant levé avec de vives douleurs, je suis obligé de prendre un bain pour les calmer.

« Recevez. »

« Mon cher M. Acar, Je suis en bonne santé ici, faites le savoir à ce bon Conneau et au Général. A trois heures hier, j'avais passé la frontière, non sans émotion.— « Le 26. »

» Adieu, recevez l'assurance de mon amitié sincère. »

Sans signature, timbre de Bruxelles sur l'adresse.

Rentré en France en 1848 et peu de temps après appelé par la confiance du peuple à la tête du gouvernement, l'ancien prisonnier de Ham éprouvait le besoin de témoigner sa reconnaissance aux habitants de cette ville, pour les marques nombreuses d'intérêt qu'il en avait reçues pendant sa captivité. Ceux-ci désiraient également revoir le prisonnier bienfaisant qui avait eu, à travers les barreaux de sa prison, la main toujours ouverte pour secourir l'indigence et le malheur. Aussi, lorsqu'il vint à Ham, le 22 juillet 1849, il fut reçu avec un élan sympathique et l'hospitalité de la ville ne faillit ni à lui, ni aux nombreux visiteurs que sa présence avait attirés.

Dans cette visite, Louis-Napoléon était accompagné de MM. Boulay, de la Meurthe; Rulhières, ministre de la guerre; Lacrosse, ministre des travaux publics; Porion, Creton, de Beaumont, de Lagrenée, de Fourment, Dubois, La Bordère, Randoing, d'Hornoy, Morel-Cornet, de Grosrier, Fouquier-d'Hérouël, Bavoux, Vieillard, membres de l'Assemblée législative; du général Pyat, Vaudrey, de Persigny, Laity, Conneau, Edgard Ney, V. Faucher.

Après les réceptions officielles, le Prince visita le château; il revit, non sans émotion, la chambre dans laquelle il avait passé six ans de sa vie; il nous fit remarquer que la planche qui avait servi à son évasion manquait à la bibliothèque; il parcourut le jardin qu'il avait créé, nous montra le banc en bois qu'il avait fait, nous initiant à chaque pas aux vives émotions que faisaient naître enlui les souvenirs de sa longue captivité.

Au banquet qui lui fut offert par la ville de Ham, le Prince, répondant à un toast que lui avait porté M. le Maire, s'exprima en ces termes :

« Monsieur le Maire,

» Je suis profondément ému de la réception affectueuse que je reçois de vos concitoyens. Mais, croyez-le, si je suis revenu à Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance.

J'avais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs, de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me donner dans mes malheurs.

» Aujourd'hui, qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Le même jugement de la Cour des Pairs avait envoyé à Ham M. le comte de Montholon, maréchal de camp et déjà compagnon de captivité de l'Empereur à Sainte-Hélène. Ce général composa pendant son séjour à Ham, l'*Histoire de la Captivité de Sainte-Hélène*. La préface de cet ouvrage est datée du château de Ham, le 5 juin 1844. Après l'évasion du Prince, M. de Montholon fut mis en liberté le 18 juillet 1846.

M. le docteur Conneau, né à Milan, de parents français, condamné dans l'affaire de Boulogne, avait été envoyé à Ham avec le prince; compris dans l'amnistie de 1844, il avait demandé et obtenu la faveur de rester auprès de Louis-Napoléon, dont, comme nous venons de le voir, il favorisa singulièrement l'évasion.

M. Charles Thélin, mis hors de cause dans l'affaire de Boulogne, attaché depuis l'enfance à Louis-Napoléon, obtint l'autorisation de partager sa captivité. Ce fut lui qui accompagna le prince dans son évasion, après en avoir préparé les moyens.

M. Demarle Auguste, commandant d'armes au château de Ham, mis en état d'arrestation, le 26 mai 1846, par suite de

l'évasion du prince Louis-Napoléon, fut rendu à la liberté le 16 juin 1846 (1).

Prisonniers de 1848 a 1854.

La révolution de 1848 y exila le chef arabe Mohamed-Ben-Abd-Allah, mieux connu par le surnom de *Bou-Maza* (mot à mot *le père de la chèvre*), schérif arabe, se disant représentant de la volonté divine. Après avoir combattu pendant deux ans nos armées en Afrique, il fut à la fin réduit à fuir, abandonné de toutes les populations nomades, fatiguées de la guerre. Il comprit alors seulement la force de nos armes et vint se rendre, le 13 avril 1847, au colonel de Saint-Arnauld, en lui disant : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour ma religion et pour mes frères; tu es celui des Français contre lequel j'ai le plus souvent combattu, c'est à toi que je veux me rendre. » Ramené en France, il fut traité à Paris plus tôt comme un hôte que comme un prisonnier. A la révolution de février, il chercha à profiter du premier moment de trouble pour s'échapper, et il allait s'embarquer à Brest, lorsqu'il fut arrêté, puis écroué dans la prison de Ham, le 10 février 1848. Le prince Louis-Napoléon, lors de la visite qu'il fit, le 22 juillet 1849, aux habitants de la ville de Ham, adoucit la captivité de Bou-Maza, en lui donnant la ville pour prison et en augmentant la pension que lui faisait le gouvernement. Mis en liberté en 1854, il a quitté à cette époque définitivement la France pour prendre du service dans l'armée ottomane.

A la suite de la dissolution de l'Assemblée législative, décrétée par le prince Louis-Napoléon, le 2 décembre 1851, les portes du fort se sont ouvertes pour recevoir huit membres de cette Assemblée : MM. les généraux Cavaignac, Changarnier, de Lamoricière, Bedeau, Le Flô, M. le colonel Charras, MM. Baze et Roger (du Nord).

La fiancée du général Cavaignac, Mlle Odier, et sa mère,

(1) Voir chapitre XXVII, p. 326.

fidèles à sa fortune, accoururent à Ham et obtinrent du président Louis-Napoléon, non-seulement l'autorisation de le voir, mais l'ordre de son élargissement. Après son mariage le général s'éloigna quelque temps de la France et depuis il menait une vie retirée au Mans, lorsqu'en 1857 il fut, le 28 octobre, frappé de mort presque subitement.

M. Roger, du Nord, mis en liberté le 13 décembre 1851, est rentré dans la vie privée.

M. Le Flô, parti pour Boulogne le 9 janvier 1852, séjourna quelques années en Angleterre; il est aujourd'hui rentré en France.

M. Lamoricière, sorti le 9 janvier 1852, a résidé tantôt en Allemagne, tantôt en Belgique, tantôt en Angleterre. A la fin de 1857, à l'occasion de la mort presque subite d'un de ses enfants, qui se trouvait en France avec sa mère, l'Empereur a accordé spontanément au général l'autorisation d'y rentrer.

M. Bedeau, parti pour Bruxelles le 9 janvier 1852, vit retiré en Belgique, où la ferveur de ses convictions catholiques a donné lieu au bruit de son entrée prochaine dans les ordres.

M. Changarnier réside à Malines, refusant de profiter de l'autorisation qui lui a été accordée de rentrer dans sa patrie.

M. Charras, retiré en Belgique, a pris part à plusieurs publications et a fait paraître dernièrement un livre sur Waterloo.

M. Baze habite, depuis 1852, la ville de Liége où il exerce avec succès la profession d'avocat. Il a refusé d'accepter l'autorisation de rentrer en France qu'avait obtenu pour lui son compatriote Jasmin.

Quel singulier et méditatif tableau nous offre cette revue des prisonniers de Ham, et combien l'histoire de cette forteresse est féconde en grands enseignements !

ERRATA

Page	7	ligne	8e	*au lieu de*	ce vase	*lisez*	ces vases.
»	13	»	8	»	1557	»	1558.
»	24	»	18	»	de 1676 à	»	de 1646 à
»	25	»	22	»	enques	»	oncques.
»	25	»	24	»	forci	»	forit.
»	29	»	25	»	1158	»	1188.
»	30	»	28	»	Paganus	»	Payen.
»	37	»	16	»	*ha unis*	»	*Halunis*.
»	40	»	9	»	ROSSINETTE	»	RASSINETTE.
»	»	»	13		Roi en 1671-1772	»	Duc d'Orléans, le 12 octobre 1771.
»	41	»	10	»	en 1758	»	le 10 oct. 1767.
»	46	»	14	»	1631	»	1611.
»	51	»	1-7	»	1631	»	1611.
»	52	»	16-21	»	Benne	»	Beyne.
»	54	»	18 31	»	de 1631 à 1660	»	de 1611 à 1644.
»	58	»	10	»	1723	»	1774.
»	65	»	15	»	PATEUSE	»	PATOUSE.
»	69	»	18	»	ETABLISSEM. CIVILS	»	ETABLISS. DIVERS.
»	78	»	15	»	Nobertines	»	Norbertines.
»	80	»	27	»	1793	»	30 juin 1792.
»	89	»	3	»	ajoutez :	»	*armé, lampassé, et couronné.*
»	101	»	8	»	8000	»	8688 volumes.
»	111	»	1	»	ÉCLISE	»	ÉGLISE.
»	152	»	32	»	1079	»	1679.
»	163	»	dernre	»	des corps	»	du Corps.
»	180	»	25	»	Scepois	»	Sepoys.
»	198	»	19	»	Vendôme	»	Ch. de Bourbon.
»	213	»	2	»	ETABLISSEM. DIVERS	»	DOCUMENTS DIVERS.
»	220	»	25	»	Benne	»	Beyne.
»	227	»	12	»	AYDIE	»	AYDIC.
»	227	»	22	»	Vertigen	»	Vertingen.
»	232	»	32	»	T. 1, p. 150	»	T. 2, p. 326.
»	232	»	34	»	T. 1, p. 162	»	T. 2, p. 114.
»	240	»	32	»	p. 104	»	p. 103.
»	249	»	19	»	16 sept. 1760	»	19 sept. 1760.
»	256	»	29	»	Louis XVI, 1783	»	Louis XV, 1756.
»	266	»	2	»	*fretté d'or et de gueules*	»	*de gueules fretté de six pièces.*
»	299	»	17	»	1641	»	1645.
»	310	»	6-8	»	1380	»	1382.
»	313	»	24	»	en 1461	»	de 1468 à 1474.
»	314	»	8	»	à Ham	»	près de Ham.
»	314	»	10	»	il repartit	»	le connét. repartit
»	317	»	5	»	Fr. de Bourbon	»	Ch. de Bourbon.
»	318	»	27	»	CLUGNET.	»	CLIGNET.
»	318	»	27	»	QUERET	»	QUIERET.
»	319	»	4	»	Braisne	»	Brienne.
»	319	»	15	»	CHEPOY	»	SEPOYS.
»	320	»	6	»	Chepoy	»	Sepoys.
»	323	»	8-35	»	1760	»	1759.
»	328	»	32	»	1695	»	1595.
»	336	»	11	»	Prisonniers de 1790 à 1815	»	PRISONNIERS de 1790 à 1814.

1RE TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE DE CHAPITRES.

Préface 1

Introduction. — ÉPOQUE CELTIQUE, fontaines, menhirs de Doingt, de Viefville; tombelles, vases gaulois; souterrains, creutes. . 1

ÉPOQUE ROMAINE. Camps de Muille, de Vermand, d'Athies; vases, voies romaines 3

ÉPOQUE FRANQUE. Tombeaux francs, vases, armes; le Jardin Dieu 13

PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE DE LA VILLE DE HAM.

CHAPITRE Ier. — Origine du mot Picard. 21

Généralité. Elections . . 21
Baillage de Ham. . . . 22
Sceau du baillage de Ham 23
Baillis de Ham 24

CHAPITRE II. — ORIGINE DE LA VILLE DE HAM. 25

Roman de Garin le Loherain 25
Roman de Raoul de Cambrai 26

CHAPITRE III. — ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE DE HAM. . 28

Chartes de Ham. . . 29-34
Sceau de la commune de Ham en 1223 34

CHAPITRE IV. — MAIRES DE HAM (Liste). 37

Armes de la ville . . . . 42 et 46

CHAPITRE V. — PLANS ANCIENS ET MODERNES. 46

Vues de la ville de Ham . 48
Enceinte, fortifications. . 51
Portes anciennes. . . . 53
Cession des fortifications à la ville. 57

CHAPITRE VI. — LISTE DES RUES DE HAM 58

Enseignes dans chaque rue 58 | La croix du marché. . . 66

CHAPITRE VII. — ÉTABLISSEMENTS DIVERS 69

Monnaies de Ham . . . 69
Bons de confiance . . . 71
Grenier à sel 72
Collége ou école latine. . 73
Fontaine Saint-Martin . . 74
Beffroy, cloches, horloge . 75

CHAPITRE VIII. — ANCIEN ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE 77

Ancien doyenné de Ham . 77
Maisons religieuses . . . 78
Paroisses rurales. . . . 79
Paroisse Saint-Pierre . . 80
Epitaphes de l'église Saint-Pierre. 81
Paroisse Saint-Martin . . 84
Epitaphes de l'église Saint-Martin 84
Paroisse Saint-Sulpice. . 90
Epitaphes de l'église Saint-Sulpice 91

CHAPITRE IX. — NOUVEAU DOYENNÉ. 92

Nouveaux Doyens de Ham. 93 | Presbytère. 95

CHAPITRE X. — ABBAYE NOTRE-DAME DE HAM. 95

Sa fondation 95
Abbés de Ham 97
Réfectoires, Dortoirs . . 101
Chartes de l'abbaye. . 104
Sceau 106
Armoiries de l'abbaye de Ham 108

CHAPITRE XI. — ÉGLISE NOTRE-DAME DE HAM. 109

Son clocher 109
Ses dimension et plan . . 111
Son portail. 114
Ses chapelles 116
Ses orgues. 116
Ses bas-reliefs 117
La châsse de St Vaneng . 120
L'incendie de 1760 . . . 121
Les tombes et sépultures de l'église Notre-Dame . . 122

CHAPITRE XII. — CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM 126

Plan 126. — Vue. . . . 130
Statues tombales. . . . 132
Carreaux émaillés . . . 134
Restauration 136

CHAPITRE XIII. — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES 136

Les Templiers. 136
Les Cordeliers 137
Les Annonciades. . . . 139
La maison de la Providence 140
La chapelle de la Gésine . 143
La chapelle Saint-Nicolas. 147

CHAPITRE XIV. — HOTEL-DIEU. 143

La maladrerie de St-Jean. 149
— de Frières-Faillouël. 150
— de Fonchette 151
La chapelle Saint-Nicolas. 147
Le bureau de bienfaisance. 152
Les orphelines. 153

CHAPITRE XV. — COMPAGNIES ET CONFRÉRIES 154

La confrérie des notaires. . 154
La compagnie des archers. 157
— des arbalétriers. 161
La compagnie des arquebusiers 162
— de la jeunesse 163
Milices bourgeoises . . . 163
Garde nationale 164

CHAPITRE XVI. — COMMERCE 165

Armoiries des communautés de Ham. . . . 167
Foires et marchés francs . 169
Mesures anciennes et modernes comparées. . . 170

CHAPITRE XVII. — SIÉGES ET OCCUPATIONS DE HAM. 171

Siéges de 1407 et 1411. . 172
— de 1423-1424. . . 177
— de 1434. 178
Occupations de 1475 et 1477 179
Siége de 1557 180
— de 1591, 1594. . . 182
— de 1595. 183
L'arbre Gomeron. . . . 190
Surprise de 1653. . . . 191
Invasion de 1815. . . . 192

CHAPITRE XVIII. — ÉVÉNEMENTS. 194

Tournoi à Ham en 1278 . 194
Passage de personnages importants 197
Incendies 202
Pestes, famines 203
Choléra. 205

CHAPITRE XIX. — MOEURS, COUTUMES 205

Dictons 205
La fête du prince des Sots 207
Le Cloqueman de Ham. . 212

CHAPITRE XX. — DOCUMENTS DIVERS. 213

Octrois 213
Budgets. 214
Contributions 215
Cadastre. 215
Ecoles primaires, garçons et filles 216
Salle d'asile 216
Population. 217
Le cimetière neuf . . . 218
Abattoir public 219
Gendarmerie 219
Eclairage public 219
Numérotage des maisons . 220
Fontaines, rivières . . 74-220
Canal de la Somme. . . 221
Routes impériales . . . 223
Chemins vicinaux . . . 223
Altitudes 112-224
Chemins de fer 225

CHAPITRE XXI. — BIOGRAPHIE HAMOISE. 226

CHAPITRE XXII. — ARMORIAL DE LA VILLE DE HAM 260

Caulaincourt (avec écu). . 262
Charpentier . » 262
Estrées. . . » 263
De la Fons. . » 264
Longueval. » 265
Moy. . . » 266
Saint-Simon » 267
Vendeuil » 267

SECONDE PARTIE. — LE CHATEAU ET SES PRISONNIERS.

CHAPITRE XXIII. — LE CHATEAU DE HAM. 269

Enceinte 270
Entrée 277
Bâtiments 279
Machicoulis 278
Houppes 281

CHAPITRE XXIV. — LA TOUR DU CONNÉTABLE. 282

Mon mieux. 287
Les Souterrains 289
Le rez-de-chaussée, salle des gardes 291
La salle du conseil. . . 292
Les gargouilles 294
La fée Mélusine 000

CHAPITRE XXV.— LA BARONIE DE HAM. 296

Fiefs qui relevaient de la Tour de Ham. 299

Aliénation du domaine de Ham. 299

CHAPITRE XXVI. — SEIGNEURS DE HAM. 301

Odon III 305
Son sceau 305
Odon IV 305
Son sceau 305-372
Enguerrand VII 310
Jeanne de Béthune. . . . 312
Louis de Luxembourg . . . 313
Marie de Luxembourg . . . 316

CHAPITRE XXVII. — GOUVERNEURS.

Châtelains 317
Gouverneurs, commandants 318

CHAPITRE XXVIII. — PRISONNIERS.

Prisonniers avant 1790 . . 327
Le capucin de la tour de Ham 329
De Lautrec. 333
De Marbeuf 334
Prisonniers de 1790 à 1814 336
Les naufragés de Calais . 339
De Choiseul 341
Prisonniers de 1814 à 1830. 348
» de 1830 à 1848. 350
Les ministres de Charles X 350
Le prince de Polignac. 344-354
Le Prince Louis-Napoléon. 353
Prisonniers de 1848 à 1854. 362

Table des matières par ordre de chapitres 365
» par ordre alphabétique 369

Errata. 364



DEUXIÈME TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Abattoir public 219
Abbaye de Ham, sa fondation. 95
— ses chartes. . 104
— son sceau . . 106
— ses armoiries. 108
— ses abbés . . 97
— son église . . 109
Aliénation du domaine de Ham 299
Altitudes 112-224
Annonciades (les) . . . 139
Arbalestriers (la compagnie des) 161
Arbre Gomeron (l') . . . 190
Archers (la compagnie des) 157
Armes franques . . 15-16-103
Armoiries de la ville de Ham . . 42-46
— de l'abbaye de Ham . . . 108
— des corps de métiers de Ham 167
— des familles de Ham . . . 260
— des seigneurs de Ham . . 132
— de Jean de Luxembourg . 274
— de Valeran de Luxembourg 326
Arquebusiers (la compagnie des) 58-162
Baillage de Ham 22
— son sceau . . . 23
— ses baillis . . . 24
Baronie de Ham, ses fiefs et ses hommages . . . 296
Bas-reliefs de l'église de Ham 117
Beffroi de Ham 75
— Cloches 76
— Horloge 77
Biographie hamoise. . . 226
Budgets de Ham. . . . 214
Bureau de bienfaisance . 152
Cadastre de Ham. . . . 215
Camp de Vermand . . . 11
— d'Athies 9
— de Muille 8
Canal de la Somme . . . 221
Chapelle de la Gésine . . 143
— Saint-Nicolas . . 147
Chartes de Ham . . 29-35-104
— de commune . . 29
Château. 269
— vue cavalière. . . 270
— porte d'entrée changée 273
— machicoulis . . . 278
— houppes ou cordelières 281
— la Grosse Tour . . 282
— Mon mieux . . . 287
Châtelains de Ham . . . 317
Châtellenie de Ham. . . 296
Chemins vicinaux . . . 223
Chemin de fer d'Amiens à Saint-Quentin . 225
— d'Achiet à Noyon. 226
Cimetière neuf 218
Clocher Saint-Pierre . . 76
— de l'église N.-D. 109
Cloches de Ham 76
Cloqueman (le) de Ham . 212
Collége, école latine. . . 73
Commandants du fort de Ham 320
Commerce. 165
Commune de Ham . . . 28
Compagnie des archers. . 157
— des arbalestriers 161
— des arquebusiers 162
— de la jeunesse . 163
— des milices bourgeoises. . . . 163

Compagnies de la garde na-
— tionale. . . . 164
Contributions 215
Cordeliers (les) 137
Corporations des métiers de
Ham . . 167
— leurs armoiries. 167
Croix du marché (la) . . 66
Crypte de l'église de Ham. 127
— plan 127
— vue. 130
— tombes . . . 132-133
Dénombrements et hom-
mages de la châtellenie. 296
Dictons. Le prince des sots 205
Domaine de Ham aliéné . 299
Doyenné ancien de Ham . 77
— nouveau . . . 92
Doyens de Ham 93
Eclairage public 219
Ecole latine ou collége de
Ham 73
Ecoles primaires 216
Eglise Notre-Dame. . . 109
— son clocher . . . 109
— plan et dimensions 112-113
— épitaphes 124
— tombes. . . . 122-132
— Portail 114
— bas-reliefs . . . 117
— chasse de St-Vaneng 120
— Incendie de 1760 . 121
— carreaux émaillés . 134
— sa crypte, plan . . 127
— — vue . . 130
— — tombes . 132
Eglise Saint-Martin . . 64-84
— Saint-Pierre . . . 80
— Saint-Sulpice. . . 90
Enceinte de Ham fortifiée . 51
— de Saint-Sulpice. 54
Engagements de Ham . . 299
Enseignes de Ham . . . 59
Le Cornet-d'Or . . . 59
Heurtoir des templiers . 59
L'Echiquier. 62
Les Trois-Croissants . . 66
L'Ane-Rayé 69
Epitaphes de l'église Saint-
— Pierre . . 81
— St-Martin . 86
— St-Sulpice. 90
— Notre-D^{me}. 124
— de la Crypte 132
Epoque celtique,—noms de
lieux. 1
— sources, fontaines . 2
— menhirs 3
— tombelles 5
— souterrains-refuges. 7
— vases gaulois. . . 7
Epoque romaine,—camp de
Muille 8
— camp de Vermand . 11
— camp d'Athies . . 9
— monnaies 9
— vases 9-10-12
— Voies romaines . . 12
Epoque franque, — le Jar-
din-Dieu 13
Elections 22
— tombeaux francs. 13-14
— Vases francs . . . 15
— Armes, ornem^{ts} 16-17-18
Errata 364
Etat ecclésiastique ancien . 77
— moderne 92
Familles de Ham. . . . 260
Fête du Prince des sots . 207
Foires et marchés francs . 169
Fontaines déifiées et sanc-
tifiées . . . 2
— de Saint-Quentin . 3
— de Saint-Martin. . 74
— d'Enfer. 75
— de Saint-Nicolas. . 75
— de St-Grégoire . . 75
Fortifications (cession des). 57
Garde nationale 164
Gendarmerie 61-219
Généralité d'Amiens. Elec-
tion d'Amiens . . 22
— Election de Soissons 22
Gesine (la Chapelle de la) . 143
Gomeron (l'Arbre) . . . 190
Gouvernement de Ham. . 22
Gouverneurs et comman-
dants du fort de Ham. . 317
Grenier à sel 62-72
Ham. Origine de la ville . 25
— sa commune . . . 28
— ses chartes . . 29-33
— son sceau 34
— ses maires. . . . 37
— ses armoiries. . 42-46
Hommes illustres, biog. . 226
Hommages de la Baronie
de Ham. . . 296
Horloge. 77
Hôtel-de-Ville 65
Hôtel-Dieu de Ham . . . 143
— Maladrerie de St-Jean 149

— — de Frières-Faillouël 150
— — de St-Barthélemy de Fonchette. . . 151
— Fondations 147
— Chapelle St-Nicolas . 147
Houppes et devise du connétable 281-287
Incendie de l'église de Ham
Incendies de la ville. . . 202
— de l'Hôtel-Dieu . 147
Introduction 1
Invasion de 1815 et capitulation. 192
Jeunesse (la compagnie de la). 163
Maladrerie de St-Jean . . 149
— de Frières-Faillouël 150
— de Saint-Barthélemy
— de Fonchette . . . 151
Maires de Ham (Liste des). 37
Marché-franc 63-169
Menhir de Doingt . . . 3
— de Viefville . . 3
Mesures anciennes et modernes comparées. . . 171
Milices bourgeoises. . . 163
Monnaies 69
— Denier d'argent de Charles-le-Chauve. 70
— Bons de confiance. 71
Notaires (la confrérie des) . 154
— Liste 155
Numérotage des maisons . 220
Octroi de Ham 213
Orgues de l'église N.-D. . 116
Origine de la ville . . . 23
— du château . . . 271
— de l'Hôtel-Dieu . 143
— de l'abbaye . . . 95
Orphelines (les) 152
Paroisses dépendant de l'ancien doyenné. 79
— Saint-Pierre . . . 80
— Saint-Martin . . . 84
— Saint-Sulpice. . . 90
Paroisses dépendant du nouveau doyenné . 29
Eglise Notre-Dame . . 109
Passage à Ham de personnages. 197
Pestes, famines 203
Pierres tombales de l'Eglise Notre-Dame . 122-132
Picard (origine du mot) . 21
Picardie 22
Plan lithographié de la ville et du château . . 46
— de l'église . . 112-113
— du dortoir de l'abbaye 102
— du réfectoire . . . 101
— de la crypte de l'église 127
— de l'église St-Sulpice. 91
— du Beffroi 75
Population de Ham à diverses époques. 217
Portes, tours, murailles 51-54-56
Portrait du prince de Polignac 352
— du pr. Louis-Napoléon 355
— d'Odon IV 132
— d'Isabelle de Bethencourt 133
Préface. III
Presbytère. 95
Prisonniers du château. . 327
Avant 1790. 327
De 1790 à 1814 336
De 1814 à 1830 348
De 1830 à 1848 350
De 1848 à 1854 362
Providence (maison de la). 140
Rivières. 220
La Somme 220
La Sommette 220
La Beyne 220
Le Barnabin 220
La Marie-Caron 221
Roman de Raoul de Cambrai. 26
— de Garin le Loherain . 25
Routes impériales 223
Rues et enseignes 58
Salle d'asile 216
St-Sulpice, son église . . 91
— ses chemins vicinaux . 224
— son cimetière . . . 218
Sceau de Raoul de France Cte de Vermandois . 20
— du baillage de Vermandois 22
— de la commune de Ham 34
— de l'abbaye de Ham . 106
— de Longueval . . . 196
— de Valerand de Luxembourg 326
— d'Odon IV, de Ham. 305-372
Seigneurs de Ham 301
Leurs armoiries 132
Odon IV. 305
Louis de Luxembourg . 313
Marie de Luxembourg . 316
Siéges de Ham 1407-1411. 172

— 1423-1424 . . . 177
— 1434 178
— Occupat' 1475-1477. 179
Siége de 1557 180
— 1591-1594 . . . 182
— 1595. 183
— Surprise de 1653 . 191
— Invasion de 1815. 192
Sots de Ham (les) . . . 205
Sots (la fête du prince des) 207
Souterrains refuges . . . 7
Templiers (les) de Ham . 136
— Heurtoir 59
Tombelles ou buttes celtiques 5
Tour du connétable . . . 282
— vue de la Grosse tour. 287
— inscription au-dessus de la porte d'entrée . 287
— ses étages. 291
— ses gargouilles . . . 294
Tournoi à Ham en 1278 . 194
Vaneng (chasse de saint) . 120
Vases gaulois. 7
— romains 9-12
— francs 15
— du moyen-âge . . . 104
Voies romaines 12
Vues de la ville et du château de Ham. . . 48
— de l'entrée du château de Ham 50
— de la crypte de l'église de Ham. 130
— à vol d'oiseau du château. 270
— de la tour du connétable . . . .
— de la demi-lune du château 277



SCEAU D'ODON IV, SEIGNEUR DE HAM. — 1223.
(Voir page 305.)

